

Le contrat d'agglomération constitue la feuille de route de la Communauté de l'agglomération rouennaise jusqu'en 2013. Avec ce contrat signé en octobre 2008 avec la Région et le Département – ses deux principaux partenaires – la Communauté mobilise des moyens financiers d'un niveau jamais atteint sur ce territoire – 551 millions d'euros d'investissements. En dépit du très faible engagement de l'Etat, la Communauté se donne les moyens de conforter sa place dans le réseau des grandes métropoles européennes, grâce à des initiatives fortes et utiles pour le développement économique, la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'amélioration des services rendus aux habitants et la réduction des inégalités sociales.

CONTRAT de l'agglomération rouennaise 2007-2013

PROGRAMME D'ACTIONS



SOMMAIRE

■ ■ ■ DU PROJET D'AGGLOMERATION AU CONTRAT	5
Une stratégie intégrée de déplacements pour l'aire urbaine rouennaise	6
Le Grand Projet de Rénovation Urbaine Seine Ouest	8
■ ■ ■ PROGRAMME D'ACTIONS	10
AXE 1. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET AFFIRMER LA VOCATION MÉTROPOLITAINE DE L'AGGLOMÉRATION	11
MESURE 1. Redynamiser l'économie et renforcer l'implantation d'activités économiques pour développer l'emploi	12
N° 1-1 Plaine de la Ronce : aménagement de la zone d'activités tertiaires	13
N° 1-2 Val d'Eauplet Lescure : Interface fluvial - logistique de proximité	15
N° 1-3 Eco-quartier du pont Flaubert : développement des activités tertiaires dans le centre multifonctionnel de Seine-Ouest	17
N° 1-4 Parc d'activités économiques de la Briqueterie	20
N° 1-5 Seine Sud : Reconversion et développement de la ZAE - Oïssel / Saint Etienne du Rouvray / Sotteville-lès-Rouen	22
N° 1-6 Favoriser la création d'entreprises	24
N° 1-7 Pépinière / Hôtel d'Entreprises du Madrillet - deuxième tranche	26
MESURE 2. Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises	28
N° 1-8 Création du pôle TIC dans l'ancienne caserne Tallandier	29
N° 1-9 Technopôle Régional du Madrillet - Siège de MOVEO pôle de compétitivité à vocation mondiale	31
N° 1-10 Campus intégrés systèmes embarqués	33
N° 1-11 ZAC Aubette - Martainville : Rouen Innovation Santé	36
Mesure 3. Renforcer l'accessibilité de l'agglomération	38
A-1 Études du Réseau Ferré d'Agglomération - Nouvelle Gare d'Agglomération	39
A-2 Réouverture de la ligne ferroviaire Rouen-Evreux	41
A-3 Mise en place d'une desserte cadencée de l'aire métropolitaine entre Yvetot, Rouen et Elbeuf-Saint-Aubin	42
A-4 Dispositifs anti-bruit ferroviaires	43
N° 1-12 Expérimentation sur 3 ans de dessertes TGV quotidiennes entre les agglomérations normandes, Roissy et l'est de la France	44
N° 1-13 Amélioration des voies de desserte routière du Port de Rouen	45
AXE 2. AMÉLIORER LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION	49
MESURE 1. Développer un service de transports en commun de qualité et favoriser l'intermodalité	50
N° 2-1 Révision du Plan de Déplacements Urbains	51
N° 2-2 Amélioration du réseau Métrobus	53
N° 2-3 Extension TEOR Ligne T3 - entre le MIN/Station Bicheray et Canteleu/Bizet	55
N° 2-4 Favoriser et promouvoir l'intermodalité	57
N° 2-5 Extension du réseau de transport en commun - Etudes préalables	61
Mesure 2. Développer les modes doux de déplacement	62
N° 2-6 Mise en œuvre du plan Agglo vélo	63
N° 2-7 Vélo-Services	66
MESURE 3. Poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de cohésion sociale qui favorise l'accès à l'emploi des publics en difficulté	68
N° 2-8 Soutien à l'organisation de manifestations en faveur de l'emploi	69
N° 2-9 Aide au montage de crèches inter-entreprises	70
N° 2-10 Actions en faveur de la cohésion sociale et l'insertion	72
N° 2-11 Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi	77



AXE 3. PROMOUVOIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS L'AGGLOMÉRATION	79
MESURE 1. Doter l'agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain	80
N° 3-1 Palais des sports	81
N° 3-2 Le port de plaisance	83
N° 3-3 Scène de Musiques Actuelles « Le 106 »	85
N° 3-4 « Le Pavillon » Espace d'expositions et auditorium	87
N° 3-5 Rénovation d'équipements culturels d'agglomération	89
N° 3-6 Auberge de Jeunesse	92
N° 3-7 Installation de l'Ecole Régionale des Beaux-arts dans de nouveaux locaux - Etudes de définition	94
N° 3-8 Construction d'une Maison de l'Etudiant	95
N° 3-9 Déploiement d'un réseau à très Haut Débit et couverture des zones d'ombres ADSL	96
MESURE 2. Favoriser le développement durable et améliorer la qualité environnementale	98
N° 3-10 Élaboration et suivi de l'Agenda 21 de l'Agglomération Rouennaise	99
N° 3-11 Plan Climat de l'Agglomération Rouennaise : Volet Énergie-Bâtiment	101
N° 3-12 Plan climat de l'Agglomération Rouennaise : Volet Adaptation du territoire au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles	104
N° 3-13 Promotion des éco-comportements	106
N° 3-14 Evolution des pratiques de gestion des espaces verts et non bâtis	108
N° 3-15 Appel à projets Eco-citoyen solidaire	110
N° 3-16 Semaine de l'éco-solidarité	112
N° 3-17 Développement de filières agricoles courtes et durables ¹⁶⁵	114
N° 3-18 Mise en valeur de la zone humide du Linoléum et aménagement d'un parc d'activité artisanal	116
MESURE 3. Valoriser davantage le patrimoine naturel, portuaire et forestier de l'agglomération	118
N° 3-19 Création et aménagement de parcs urbains	119
N° 3-20 Création et aménagement de parcs urbains - Autres Maîtrises d'Ouvrage	122
N° 3-21 Maisons des forêts	126
N° 3-22 Poursuite de la mise en œuvre de la charte forestière de territoire	128
N° 3-23 Requalification du site historique du château de Robert le Diable	131
N° 3-24 Requalification des Berges de Seine à Rouen	133
MESURE 4. Consolider la politique foncière de l'agglomération	138
N° 3-25 Foncier pour l'Habitat	139
N° 3-26 Reconversion de Friches	141
N° 3-27 Observation foncière	143
■ ■ ■ TABLEAUX FINANCIERS RECAPITULATIFS	144
1. Le contrat d'Agglomération 2007-2013	144
2. Le CPER 2007-2013 ²¹⁴	147
■ ■ ■ ENGAGEMENT DES PARTIES	148

ENTRE

LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE, REPRÉSENTÉE PAR M. LAURENT FABIUS, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ET

LA REGION HAUTE-NORMANDIE, REPRÉSENTÉE PAR M. ALAIN LE VERN, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL,

ET

LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME, REPRÉSENTÉ PAR M. DIDIER MARIE, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

VU :

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,

Le décret du 21 décembre 2000, relatif aux projets d'agglomération,

Le Contrat de projets Etat-Région, signé le 23 février 2007 entre le Préfet de la Région Haute-Normandie, le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie et les Présidents des Conseils Généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime,

Le Contrat de partenariat 276, signé le 22 février 2007 entre le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie et les Présidents des Conseils Généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime,

Le schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, adopté par la délibération de l'Assemblée régionale en date du 11 décembre 2006

La délibération du Conseil Communautaire en date du 3 février 2003, approuvant le Projet d'agglomération,

Les objectifs de développement retenus par le territoire, et validés par les partenaires de la contractualisation,

L'avis du Conseil Consultatif de Développement, en date du 25 septembre 2008,

La délibération de la Commission Permanente du Département en date du 22 septembre 2008,

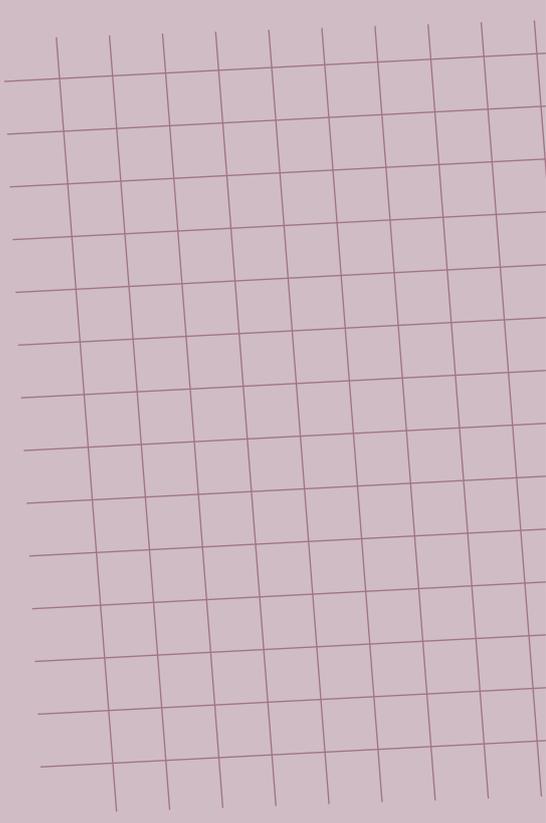
La délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 29 septembre 2008,

La délibération du Conseil Communautaire du 6 octobre 2008 portant validation de l'actualisation du Projet d'Agglomération et du Contrat d'Agglomération 2007-2013.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :



■ ■ ■ *Du projet
d'agglomération
au contrat...*



UNE DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE

Souhaitant se doter d'une capacité d'action supplémentaire au bénéfice de ses communes membres, les élus de la Communauté se sont engagés en 2003 aux côtés de l'Etat, de la Région Haute-Normandie puis du Département de Seine-Maritime dans la mise en œuvre d'un Contrat d'Agglomération.

Après en avoir défini les orientations stratégiques lors de l'élaboration d'un Projet d'Agglomération à l'horizon 2015, le Contrat d'Agglomération permet de concrétiser les projets attendus en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, d'environnement et de cadre de vie.

Au terme d'une démarche concertée associant collectivités, institutions et représentants de la société civile, le programme d'actions du Contrat d'Agglomération 2003-2006 représentait un budget total de 355,894M€.

Dans un contexte institutionnel et opérationnel en évolution, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a décidé de renouveler ce dispositif contractuel pour la période 2007-2013. Aussi, une actualisation du projet de territoire, au regard des évolutions récentes du territoire, a été menée afin de proposer la stratégie la plus adaptée aux nouveaux enjeux.

Dans la continuité du précédent contrat, le Contrat d'Agglomération 2007-2013 conserve les 3 axes d'intervention caractérisés par le développement d'actions structurantes concernant l'attractivité et le développement économique, les grands équipements, les déplacements, l'environnement et le cadre de vie.

UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE

La stratégie de développement de l'agglomération rouennaise est élaborée pour permettre le traitement, dans le même contrat, des différentes composantes de son développement.

En effet, l'agglomération cherche à répondre à ses enjeux de développement économique et d'emploi, tout en proposant à ses habitants une offre coordonnée de services sociaux et culturels et en abordant de manière ambitieuse la valorisation de son environnement et de ses espaces publics.

Il en résulte des priorités de développement selon 3 axes stratégiques et 10 mesures :

Axe I : Renforcer l'attractivité économique et affirmer la vocation métropolitaine de l'agglomération

Mesure 1 : redynamiser l'économie et renforcer l'implantation d'activités économiques pour développer l'emploi

Mesure 2 : renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises

Mesure 3 : renforcer l'accessibilité de l'agglomération

Axe II : Améliorer la cohésion territoriale et sociale de l'agglomération

Mesure 1 : développer un service de transport en commun de qualité et favoriser l'intermodalité

Mesure 2 : développer les modes doux de déplacement

Mesure 3 : poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de cohésions sociale qui favorise l'accès à l'emploi des publics en difficulté

Axe III : Promouvoir une meilleure qualité de vie dans l'agglomération

Mesure 1 : doter l'agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain

Mesure 2 : favoriser le développement durable et améliorer la qualité environnementale

Mesure 3 : valoriser davantage le patrimoine naturel, portuaire et forestier de l'agglomération

Mesure 4 : consolider la politique foncière de l'agglomération

Par ailleurs, la Communauté a souhaité mettre en valeur deux priorités transversales :

1. Une stratégie intégrée de déplacements pour l'aire urbaine rouennaise

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est le document cadre qui permet d'améliorer la gestion des territoires et des flux de circulation, en adaptant les politiques de transport, de planification, d'aménagement du territoire et surtout en facilitant l'articulation entre ces politiques.

Le diagnostic établi durant la phase d'élaboration du PDU actuel a révélé de nombreuses insuffisances en matière de transports en commun (TC) et de développement des modes doux :

- insuffisance du niveau de desserte des quartiers à

forte densité (Mont-Saint-Aignan, Canteleu, Les Hauts-de-Rouen, Vallée du Cailly, Darnétal) et à faible taux de motorisation pour la plupart ;

- faible performance du réseau de TC dans son ensemble ;
- quasi-absence de couloirs réservés et de priorité aux feux ;

- insuffisance des parcs relais et des transferts modaux Véhicule Particulier/Transport en Commun et 2 roues / TC ;

- manque d'un véritable réseau cyclable structurant constitué de parcours continus et sécurisés et faible intégration des besoins des usagers du vélo dans les projets d'infrastructure

Ce PDU a été approuvé le 11 février 2000 dans un cadre partenarial assez large. Une stratégie de mise en œuvre pluriannuelle a été élaborée et un Observatoire du PDU, outil de suivi des évolutions, a été instauré.

Après la mise en service partielle de TEOR en février 2001 (T2 et T3) et avril 2002 (T1) et de LISOR en avril 2002, la Communauté a donc poursuivi son objectif de développement des transports collectifs à travers l'achèvement des lignes de transports en commun en site propre (TCSP) et des améliorations qualitatives du réseau Métrobus.

Ces actions, s'inscrivant dans une stratégie globale des déplacements, ont été initiées dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2003-2006.

Pour la période 2007-2013 la Communauté amplifie ses engagements en faveur du développement d'un service performant de TC, pré requis indispensable pour atteindre le report modal.

Dans le même temps, des réflexions sur le sujet sont menées non seulement à l'échelle de son territoire, mais également au-delà. Ainsi, une enquête ménages-déplacements a été réalisée au niveau des aires urbaines de Rouen, d'Elbeuf et du SCOT Seine-Eure en partenariat avec les Communautés d'Agglomération d'Elbeuf et Seine-Eure et les premières phases de la révision du PDU (diagnostic, définition des objectifs et des enjeux) ont fait l'objet d'un marché spécifique, sur ce même périmètre (fiche n° 2-1).

Les conclusions de ces études permettront la rédaction définitive du 2ème PDU sur le territoire de la Communauté, ainsi que la définition d'une politique générale de déplacements en lien avec les collectivités voisines.

Les dispositions présentées dans le Contrat d'Agglo 2007-2013 dans le domaine des TC s'insèrent donc dans une stratégie intégrée de déplacements, dont les échéances

s'inscrivent au-delà de 2013.

Développer un service de transport en commun de qualité et favoriser l'intermodalité

La stratégie de la Communauté en matière de transports en commun consiste à requalifier l'offre sur ses différents modes de transport de façon à en faire bénéficier un maximum d'usagers. Un service performant de métro, TEOR et lignes armatures et secondaires rend possible des gains de temps et de régularité qui favorisent le report modal.

La fiche n° 2-2 de ce contrat porte sur la poursuite de l'amélioration des lignes de bus armature en termes principalement de vitesse commerciale (gains de temps) et de régularité (favoriser les correspondances) ; le barreau Malot est en ce sens le maillon essentiel de la requalification de la ligne 21 desservant les plateaux Est.

La fiche n° 2-3 correspond à l'achèvement de la ligne T3 MIN-Canteleu (conformément au projet d'ensemble du réseau TEOR tel que déclaré d'utilité publique). Cette réalisation apporte sur ce dernier tronçon la même qualité de service que sur les plateformes déjà en exploitation. Ceci afin d'inciter au report modal (bus, vélos, VP) dans les différents points d'échanges de cette branche ouest et d'accroître la vitesse commerciale et d'assurer l'accessibilité totale aux personnes à mobilité réduite.

Conformément au Plan de Déplacements Régional (PDR) la fiche n° 2-4 regroupe différentes actions dont la réalisation vise, soit le report modal en tant que tel (2-4-a Création de parcs relais), soit des pré-requis indispensables pour favoriser l'intermodalité :

2-4-b : l'accroissement de la capacité du métro vers lequel sera drainée la majorité des clients multimodaux ;

2-4-c : le réaménagement des points de passage ou d'échanges principaux du réseau bus ;

2-4-d : la mise en place de SAEIV, nouveaux systèmes d'information et billettique capables d'intégrer différents opérateurs de transport et différentes tarifications (interopérabilité).

Enfin, toujours dans le but d'offrir un service de transport en commun performant et efficace, la fiche n° 2-5 concerne des études préalables concernant des problématiques de renforcement et d'extension du réseau de TC.

Développer les modes doux de déplacement

En matière de modes doux, la Communauté compte intensifier son effort, non seulement en matière de développement d'infrastructures (fiche n°2-6) mais aussi en développant une nouvelle offre de services axée principalement sur le vélo (fiche n° 2-7). En effet, de nombreuses initiatives démontrent l'effet catalyseur d'un développement concomitant des services-vélos qui participent activement à l'évolution des mentalités et des comportements de mobilité.

Renforcer l'accessibilité de l'agglomération

Toujours dans un objectif de report modal, la Communauté souhaite participer activement au développement de l'offre ferroviaire dans le cadre d'actions dépassant son propre territoire inscrites au CPER : approfondissement des études sur la nouvelle gare de Rouen (fiche annexe n° A-1), réouverture de la ligne Rouen-Evreux (fiche annexe n° A-2), mise en place d'une desserte cadencée (fiche annexe n° A-3) et l'expérimentation de dessertes TGV quotidiennes (fiche annexe n° 1-12). Elle s'inscrit également dans les actions de compensation des nuisances liées aux transports, notamment en participant au développement de dispositifs antibruit sur l'agglomération (fiche annexe n° A-4).

2. Le Grand Projet de Rénovation Urbaine Seine Ouest

Historiquement, à Rouen la Seine façonne le paysage, la vie urbaine et l'économie régionale.

C'est tout naturellement autour de son fleuve et sur les deux rives que la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a choisi de dessiner son avenir en réalisant un grand projet urbain d'extension et de restructuration de son centre d'agglomération :

D'abord, à l'Ouest le projet d'éco-quartier du pont Flaubert, situé au débouché sud de ce dernier, propose de réactiver et recomposer le territoire industriel et portuaire, aussi vaste que le cœur historique.

Il fera des quais, sur les deux rives du fleuve, des lieux de vie animés et hébergera toutes les fonctions urbaines et métropolitaines, concourant ainsi à élargir le périmètre et l'influence du centre ville et de l'agglomération.

A l'Est ensuite, le projet de nouvelle gare Rouen-Saint Sever et la création d'un nouveau pôle urbain construit autour d'un centre d'affaires à dimension nationale.

Il a pour ambition de répondre aux enjeux d'un service de transport performant grâce au développement de l'intermodalité et des services ferroviaires, ainsi que d'attirer de nouvelles entreprises qui permettront de proposer des emplois stratégiques qui font aujourd'hui défaut.

Ce grand projet urbain relève de la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf et s'appuie sur les orientations stratégiques du projet d'agglomération pour structurer sa programmation :

- il participe, par son ampleur et son influence, au renforcement du caractère métropolitain du bassin de vie rouennais et de son attractivité ;
- il reconquiert des espaces industrialo-portuaires sur les deux rives de la Seine où se mettent en place les voies d'une amélioration de la cohésion sociale et territoriale de toute l'agglomération ;
- enfin, par ses réalisations en matière d'équipements, ses initiatives en faveur des déplacements performants, de la protection de l'environnement et de la mixité d'habitat, il contribue fortement à promouvoir une meilleure qualité de vie pour les habitants de l'agglomération.

Au sein du programme d'actions de ce Contrat, le Grand Projet Urbain de Rouen est décliné en 15 fiches-action

et selon les 3 axes stratégiques qui découlent du projet d'agglomération. Leur complémentarité et leur cohérence, s'inscrivant dans une vision d'ensemble, garantissent l'aptitude à répondre aux enjeux urbains, économiques, sociaux et environnementaux relevés dans le diagnostic de territoire ainsi que la réussite, à terme, de ce grand projet urbain.

Les fiches-action relatives au grand projet sont les suivantes :

1-3 Eco-quartier du pont Flaubert : développement des activités tertiaires dans le centre multifonctionnel de Seine-Ouest

A-1 Études du Réseau Ferré d'Agglomération - Nouvelle Gare d'Agglomération

2-1 Révision du Plan de Déplacement Urbains

2-4-a Intermodalité : Offrir des espaces de transfert entre l'automobile et TC

2-6 Mise en œuvre du plan Agglo vélo

2-9 Aide au montage crèches inter-entreprises

3-1 Palais des Sports

3-2 Port de plaisance

3-3 Scène de Musiques Actuelles « Le 106 »

3-4 « Hangar 2 » Cité des enfants et des sciences

3-19 et 3-20 Création et aménagement de Parcs Urbains : Presqu'île Rollet et Ile Lacroix

3-24 Requalification des Berges de Seine à Rouen

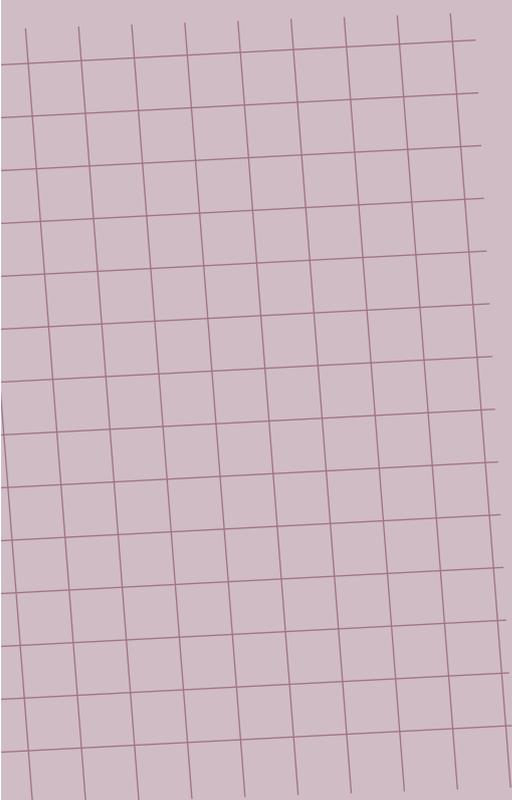
3-26 Reconversion de friches





■ ■ ■ Programme d'actions

En réponse aux trois axes stratégiques du Projet d'Agglomération, le programme d'actions du Contrat d'Agglomération, décliné sous forme de fiches, précise pour chacune des actions retenues à l'issue des négociations entre les partenaires :

- 
- > le cadre stratégique
 - > le contexte
 - > le descriptif de l'action
 - > les objectifs
 - > les acteurs
 - > le maître d'ouvrage
 - > le calendrier de réalisation
 - > le coût total et détaillé de l'action
 - > les moyens financiers engagés lors du précédent contrat
 - > les critères d'évaluation
 - > commentaires
 - > plan de financement.



AXE 1.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET AFFIRMER LA VOCATION MÉTROPOLITAINE DE L'AGGLOMÉRATION

Le renforcement de l'attractivité et de la vocation métropolitaine de la Communauté d'Agglomération est directement lié à l'évolution et à la perception de ses ressorts de développement économique.

D'une part, la Communauté est décidée à tout mettre en œuvre pour assurer le meilleur accueil aux entreprises, leur développement et la création d'emplois et de richesses qui doit en résulter.

La performance se mesure alors en termes de zones aménagées, d'hectares ou de surfaces commercialisés mais aussi en nombre de services, de formations et d'actions de mise en réseau des entreprises et des milieux de la recherche. Il s'agit par ces actions de répondre à tous les nouveaux besoins des entreprises, des salariés et des étudiants. De leur satisfaction dépend en effet la capacité de l'agglomération à fixer et à accueillir de jeunes travailleurs et cadres diplômés.

D'autre part, la Communauté se doit de porter une image dynamique qui, s'appuyant notamment sur sa vocation portuaire, permet également de toucher de nouvelles cibles, tel que le tertiaire supérieur.

L'objectif de développement économique sera également atteint grâce à un travail de prospection et d'approche en direct des entreprises et des milieux professionnels permettant à l'agglomération de traiter en amont son image et ses cibles économiques.



Mesure 1. Redynamiser l'économie et renforcer l'implantation d'activités économiques pour développer l'emploi

La qualité, la diversité des services aux entreprises, et notamment la prégnance du tertiaire supérieur, sont des conditions nécessaires au développement économique de notre zone d'emploi. Ils participent à l'attractivité de notre agglomération et renforcent son caractère métropolitain.

Le constat est partagé par de nombreux acteurs qui s'intéressent au développement endogène et exogène de notre tissu économique. Ainsi, le Syndicat Mixte du SCOT de Rouen Elbeuf a commandé « la réalisation d'une étude prospective en vue de la constitution d'un secteur dédié au tertiaire supérieur dans le cadre d'une relocalisation de la gare à Saint Sever » et la CCI de Rouen réalise actuellement un diagnostic intitulé « Territoires et Services aux Entreprises ».

Cette seconde initiative, menée en collaboration avec des chefs d'entreprises, des collectivités, des établissements publics et une institution financière a pour principal objectif de cartographier les services existants, de relever leurs carences éventuelles et de proposer des stratégies d'intervention pour conforter et accroître l'offre de services. Elle témoigne de la dimension prise par cette thématique dans la stratégie partenariale que nous menons pour renforcer notre compétitivité territoriale. De fait, le développement des services aux entreprises peut servir

de fil conducteur pour appréhender notre plan d'actions en matière de :

- politique foncière dont font partie le retraitement des friches et l'aménagement de nouvelles ZAC (comme la Plaine de la Ronce et Aubette Martainville),
- soutien aux filières d'excellence (CBS, Movéo),
- appui à la création d'entreprises et notamment d'entreprises innovantes (RIS, Tallandier),
- promotion (soutien à l'ADEAR dans sa démarche de prospection d'activités tertiaires ou à l'Association du Technopôle du Madrillet pour la commercialisation du site).

Par ailleurs, afin de créer un environnement favorable aux entreprises, la Communauté leur propose des espaces, des aides, des services et des actions collectives adaptés à leurs besoins et aux enjeux du développement durable. Aussi, des parcs d'activités d'intérêt communautaire sont programmés, en mobilisant autant que possible des espaces à reconvertir.

1-1 Plaine de la Ronce : aménagement de la zone d'activités tertiaires

1-2 Val d'Eauplet Lescure : Interface fluvial - logistique de proximité

1-3 Eco-quartier du pont Flaubert : développement des activités tertiaires dans le centre multifonctionnel de Seine-Ouest

1-4 Parc d'activités économiques de la Briqueterie

1-5 Seine Sud : Reconversion et développement de la ZAE Oissel / Saint Etienne du Rouvray / Sotteville lès Rouen

1-6 Favoriser la création d'entreprises

1-7 Pépinière / Hôtel d'Entreprises du Madrillet - deuxième tranche



Plaine de la Ronce : aménagement de la zone d'activités tertiaires

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 3 / Objectif 3-1-d
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 4 / fiche 4-1
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 1

■ CONTEXTE :

Située sur les communes de Bois Guillaume/Fontaine sous Préaux/ Isneauville/ Saint Martin du Vivier (ancien site Coplanord) la Plaine de la Ronce est un site de développement qui constitue un des projets majeurs du Schéma directeur de l'Agglomération Rouen-Elbeuf approuvé en 2001.

Les études pré-opérationnelles et les acquisitions foncières ont été soutenues dans le contrat d'agglomération 2003-2006 au titre de la fiche n° 1-1-1 « études et aménagements de parcs d'activités d'intérêt communautaire ».

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Ce projet consiste au développement d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) à vocation d'activités économiques tertiaires sur un périmètre représentant 92 hectares dont 46 hectares commercialisables. Le programme prévisionnel est d'environ 165 000 m² de Surface Hors Œuvre Nette dont :

- pôle de vie/services/bureaux :	17 000 m ²
- extension pôle hôtelier :	7 600 m ²
- parc d'affaires/bureaux :	32 800 m ²
- parc technologique :	62 300 m ²
- parc d'activités mixtes :	45 300 m ²

L'aménagement de la ZAC s'échelonnara sur une période de 10-15 ans. Ce projet concourt à développer et renforcer l'emploi tertiaire dans l'Agglomération, notamment afin de permettre une diversification des types d'emplois. A terme la zone pourrait accueillir près de 2000 emplois. Le projet vise à développer deux segments de l'immobilier tertiaire : les bureaux parcs et les locaux mixtes pour lesquels, faute d'offre nouvelle, il y aurait pénurie.

L'aménagement de la ZAC se fera selon le découpage suivant :

1. Tranche ferme correspondant à la phase dite « phase 1 » du dossier de réalisation de décembre 2006, décomposée en 3 phases :

Phase 1 : 46Ha aménagés dont 18Ha cessibles
Phase 2 : 19Ha aménagés dont 9Ha cessibles
Phase 3 : 13Ha aménagés dont 10Ha cessibles

2. Tranche conditionnelle correspondant à la phase dite « phase 2 » du dossier de réalisation de décembre 2006, soit 14Ha aménagés dont 9Ha cessibles.

De plus, le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable :

- gestion des eaux pluviales à la parcelle et dans les emprises publiques allant jusqu'à la prise en compte de pluies centennales avec un rejet dans le milieu naturel de seulement 2litres/seconde/hectare ;
- préservation de la ressource en eau (noues de collecte en partie étanches pour éviter les infiltrations pouvant polluer le captage d'eau de Fontaine Sous Préaux bien que la ZAC soit située en dehors des périmètres de protection de captage) ;
- insertion paysagère tirant parti des éléments forts du paysage existant (vastes zones vertes faisant transition avec l'espace rural, reprise du paysage de bocage sur Isneauville, création de haies bocagères...) ;
- schéma de circulations douces à travers la ZAC (vélos/piétons) ;
- prise en compte de l'activité agricole présente sur le site et mise en place de mesures de réinstallation des agriculteurs...
- mise en place d'un réseau d'éclairage public performant (matériel à bon rendement, horloge astronomique, fonction variation de puissance)
- réalisation des chantiers VRD dans le cadre dit « chantier à faibles nuisances » :
gestion et valorisation des déchets et des déblais, réduction des nuisances et des pollutions, information et sensibilisation des acteurs, contrôle et respect des exigences environnementales dans le cadre du suivi de chantier
- optimisation des terrassements en déblais, en termes de projet altimétrique d'une part et de technique de réalisation de structure de chaussée
- optimisation du projet de collecte des eaux usées de

manière à privilégier le gravitaire au refoulement
- intégration dans les marchés de travaux d'une clause d'insertion par l'économique au profit de publics prioritaires.

■ **OBJECTIF** : Développement et diversification de l'immobilier tertiaire, notamment le secteur des bureaux parcs et locaux mixtes

■ **ACTEURS** : Chambre d'Agriculture, EPF Normandie, Délégation Inter-Services de l'Eau (DISE), Département de Seine Maritime

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté d'Agglomération de Rouen (opération en régie)

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** :

- Arrêtés préfectoraux des 16 octobre et 5 décembre 2006 déclarant l'opération d'utilité publique, autorisant cette opération au titre de la loi sur l'eau et portant mise en compatibilité des POS
- Acquisitions foncières : 2006/2010
- Travaux phase 1 (46Ha aménagés): 2007-2013
- Travaux tranche conditionnelle (19Ha aménagés): 2013-2018
- Travaux phase 2 (19Ha aménagés): 2013-2018
- Travaux phase 3 (13Ha aménagés): 2016-2021

■ **ELÉMENTS FINANCIERS** :

⊗ **2007-2021** :
Estimation (2006)

- Coût total* estimé :	28 307 066€ HT
Acquisition :	10 742 000€ HT
Etudes :	776 000€ HT
Etudes diverses	
Travaux :	13 650 000 €HT
Frais financiers :	3 055 000 €HT
Frais divers de gestion :	84 000 €HT

*Hors indemnités d'évictions, compensations en faveur des agriculteurs.

- Recettes** totales estimées : 18 596 000€ HT
**Recettes de cession

- Déficit prévisionnel d'opération : 9 711 066€ HT

⊗ **Prorata temporis 2007-2013**

- Coût total estimé :	18 021 300€ HT
Dépenses d'études :	330 000€ HT

Maîtrise foncière :	7 000 000€ HT
Travaux	8 800 000€ HT
Mission de maîtrise d'œuvre, AMO :	180 000 € HT
Frais financier :	1 651 700€ HT
Frais divers de gestion :	59 600 € HT

- Recettes totales estimées : 8 800 000 € HT

- Déficit prévisionnel d'opération 2007-2013 : 9 221 300 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006** : Pour les études et acquisitions de la première tranche estimées à 4 391 934 € HT :

- Etat	308 148 € HT
- Département	250 000 € HT
- Communauté d'Agglomération	3 833 786 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS** :

- Nombre d'hectares aménagés
- Nombre d'hectares commercialisés
- Nombre d'entreprises implantées
- Nombre d'emplois générés
- Avancement de la démarche environnementale (paysage et cadre de vie, transports et infrastructures, déchets, eau, air, énergie...)

■ **COMMENTAIRE** :

L'intervention du Département viendra compenser une partie du déficit global de l'opération au vu du bilan prévisionnel tenant compte d'un coût de revient d'un côté et des recettes envisagées de l'autre, au regard du prix de vente des terrains aménagés déterminés en fonction du marché local. Un examen des bilans de trésorerie sera effectué sur les phases opérationnelles des opérations financées au titre du FDADT. Le montant de l'aide correspond à 20% du déficit de l'opération, dans la limite d'un montant de 1 900 000 euros.

■ **PLAN DE FINANCEMENT** :

Montant total	18 021 300 € HT
Communauté d'Agglomération	12 394 910 € HT
Région	3 726 390 € HT
Département	1 900 000 € HT

La participation de l'Europe (FEDER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de celle du maître d'ouvrage.



N° 1-2

Val d'Euilet Lescure : Interface fluvial - logistique de proximité

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 3 / Objectif 3-1-d
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 3 / fiche 3-3
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 1

■ CONTEXTE :

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise a, depuis 2002, lancé un certain nombre d'études visant à implanter des activités économiques sur son territoire.

L'une d'entre elles porte sur un secteur de reconversion situé à l'entrée Est de l'Agglomération, aux portes de la ville centre, le long de la Seine : le site du Val d'Euilet Lescure.

Au titre de la fiche n° 1-1-1, la phase d'études a été soutenue dans le cadre du contrat d'Agglo 2003-2006.

Ces études préalables, visant à l'élaboration d'un Plan Directeur d'Aménagement et de Développement, destinées à préciser le devenir de ce site de 7,9 hectares aussi bien en termes d'aménagement que de vocation, ont orienté la transformation du secteur vers des fonctions de logistique urbaine susceptibles d'évoluer vers un approvisionnement par la voie d'eau.

Sur cette base, l'intérêt communautaire du site a été prononcé par délibération du Conseil de la Communauté en décembre 2005.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Au-delà de la mise en valeur et de la restructuration du site à travers un parti d'aménagement s'appuyant sur la Seine et le paysage environnant, le projet consiste à réhabiliter un hangar de 28 000 m², pour une expérimentation en centre urbain de distribution. Il s'agit d'organiser la circulation des marchandises à destination ou en provenance de la ville centre, par la mise en œuvre de points de stockage et de distribution intermédiaires, en utilisant des véhicules propres.

A plus long terme, une évolution des installations pour tirer un meilleur parti du fleuve en combinant route et voie d'eau, constitue un axe à approfondir pour concrétiser l'opportunité donnée par la localisation du site.

En effet, dans le contexte actuel de saturation des infrastructures de transport, la voie d'eau offre d'importantes réserves de capacités. Le fluvial dispose en outre de sérieux atouts pour la massification, la fiabilité et la sécurité du transport de marchandises. Il convient de souligner les effets bénéfiques du transport fluvial en matière de décongestion des infrastructures traditionnelles (route) et de sécurité, permettant des économies d'énergie fossile (carburants) en limitant la pollution atmosphérique et le bruit. Ainsi, le développement de la voie d'eau et l'augmentation de sa part de marché doit permettre un allègement des flux de marchandises par la route.

L'étude actuellement en cours, menée par la Communauté d'Agglomération de Rouen est destinée à vérifier l'existence d'un marché permettant de développer le transit fluvial à partir du site du Val d'Euilet Lescure.

■ **OBJECTIF** : Développement du secteur logistique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Rouen

■ **ACTEURS** : Communauté d'Agglomération de Rouen, CCI, VNF, EPFN

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté d'Agglomération de Rouen / EPFN (cf. fiche 3-26)

■ CALENDRIER DE RÉALISATION : 2007-2010

- 2008 Etudes de programmation complémentaires
- 2009 Travaux
- 2010 Ouverture

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

2007-2031 :

- Coût total estimé : 11 273 000 € HT
- Recettes locatives prévisionnelles 5 590 468 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération 5 682 532 € HT

2007-2013 :

- Coût total estimé : 11 273 000 € HT

Acquisitions foncières complémentaires
sur secteur opérationnel : 1 750 000 € HT
Réhabilitation du hangar : 2 900 000 € HT

Aménagements (VRD) :	1 430 000 € HT
Équipement du hangar :	350 000 € HT
Etudes Maîtrise d'œuvre :	643 000 € HT
Aménagement de l'espace public :	1 500 000 € HT
Frais financiers :	2 700 000 € HT

- Recettes locatives prévisionnelles :	1 023 148 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération	10 249 852 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006** : pour les dépenses du PDAD, étude opportunité logistique et acquisition foncière estimées à 2 900 780,40 € HT:

- Etat	64 401 € HT
- Département	840 000 € HT
- Région	22 500 € HT
- Communauté d'Agglomération	1 973 879 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS** :

- Nombre de m² aménagés
- Nombre d'entreprises implantées
- Nombre d'emplois générés

■ **COMMENTAIRE** :

Le soutien régional à travers l'aide régionale à l'immobilier locatif des collectivités pour les entreprises porte sur les bâtiments destinés aux entreprises (PME ou non) de l'industrie, du service aux entreprises et de l'artisanat de production. L'intervention régionale, conditionnée au respect par le bâtiment de 4 cibles au moins de la démarche HQE, est de 15 % du montant des travaux dans la limite d'une subvention maximale de 305 000 € HT par projet. La commission permanente du 16 octobre 2006 a déjà accordé 22 500 € HT pour ce même projet.

L'intervention du Département viendra compenser une partie du déficit global de l'opération au vu du bilan prévisionnel tenant compte d'un coût de revient d'un côté et des recettes envisagées de l'autre au regard du prix de vente des terrains aménagés déterminés en fonction du marché local. Un examen des bilans de trésorerie sera effectué sur les phases opérationnelles des opérations financées au titre du FDADT. Le montant de l'aide correspond à 10% du déficit de l'opération, dans la limite d'un montant de 1 105 000 euros.

■ **PLAN DE FINANCEMENT** :

Montant total :	11 273 000 € HT
Communauté d'Agglomération	9 885 500 € HT
Région	282 500 € HT
Département	1 105 000 € HT

- La participation de l'Europe (FEDER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de celle du maître d'ouvrage.

*- Le coût total de réhabilitation du hangar est de 2 900 000€ HT, dont 1 000 000 € HT éligibles au Fonds Friches.
- Le fonds d'aide pour les Zones d'Activité pourra être sollicité pour les dépenses liées aux aménagements (VRD) et équipements du hangar.*



Eco-quartier du pont Flaubert : développement des activités tertiaires dans le centre multifonctionnel de Seine-Ouest

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 4 / objectif 4-1-c
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 4 / fiche action 4-1
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 1 + volet foncier

■ CONTEXTE :

Située sur les communes de Canteleu, Déville-Lès-Rouen, Mont Saint Aignan, Petit Quevilly et Rouen, l'opération « Seine Ouest » est un projet urbain de grande ampleur couvrant 800 ha. Il a pour ambition de reconquérir les espaces en bord de fleuve en recomposant d'anciens sites industriels et portuaires, en vue d'étendre vers l'ouest le cœur de l'agglomération. Cette vaste opération d'aménagement des quartiers à l'ouest de l'agglomération rouennaise accueillera toutes les fonctions d'un centre urbain et métropolitain : des activités économiques principalement tertiaires, de l'habitat, des espaces verts et des équipements de loisirs et culturels.

Les espaces sont situés à l'aval du centre historique de Rouen, de part et d'autre du Pont Flaubert. Les aménagements prévus s'inscrivent dans la continuité des opérations réalisées dans la partie ouest du centre ville, en rive droite de la Seine. Comme les autres grands sites de développement retenus par le Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf, cette opération répond entre autres à la stratégie d'accueil des entreprises poursuivie par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

Sur la rive droite des aménagements, sont déjà en phase de réalisation :

- le nouveau quartier Luciline mixant habitat, activités tertiaires et commerces (Ville de Rouen)
- l'opération des Docks créant un pôle loisirs, sport et culture, au bord du fleuve (opération privée) dont les quais sont réaménagés pour des usages publics ludiques et de promenade (Port Autonome de Rouen)
- le palais des sports de 6 000 places (Communauté d'Agglomération - cf. fiche n° 3-1),

- le port de plaisance (Communauté d'Agglomération - cf. fiche n° 3-2),

Sur cette même rive d'autres actions sont programmées, sur les berges de Seine :

- le Pavillon, une salle d'exposition d'art contemporain (Communauté d'Agglomération - cf. fiche n° 3-4)
- l'espace des Marégraphe 2ème et 3ème phases (PAR et Ville de Rouen - cf. fiche n° 3-24-a et b)
- l'aménagement du Pré-aux-Loups rive droite (Ville de Rouen cf. fiche n° 3-24-e)

Sur la rive gauche deux grandes opérations sont d'ores et déjà programmées :

- le parc fluvial et urbain de la Presqu'île Rollet (Communauté d'Agglomération - cf. fiche n° 3-19-b)
- le 106, une salle de concert et des salles de répétition pour les musiques actuelles (Communauté d'Agglomération - cf. fiche n° 3-3)

Afin de rappeler la vocation maritime des quais en centre ville, la rive gauche doit également accueillir une halte maritime pour les paquebots de croisière (Halte croisière rive gauche-Hangar 105 - cf. fiche n° 3-24-c) et dans la continuité des aménagements des quais réalisés rive droite, une opération d'aménagement des quais bas rive gauche (cf. fiche n° 3-24-d) est aussi prévue.

L'ensemble de cette dynamique de renforcement du cœur de l'agglomération rouennaise, va être prolongée par le projet de création d'un nouveau quartier au pied du pont Flaubert sur la rive gauche de Rouen, avec des espaces de mutation repérés au Schéma Directeur.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Pour atteindre les objectifs de développement d'une offre foncière diversifiée, il est nécessaire de créer de nouvelles zones, de restructurer des sites existants afin de former l'ossature du dispositif d'accueil d'activités économiques dans l'agglomération rouennaise. Les orientations d'aménagement poursuivies s'appuient donc sur les principes suivants :

- accompagner, par une politique d'aménagement ambitieuse en faveur du développement économique, les dynamiques issues de la réalisation du Pont Flaubert et du nœud d'échanges prévus sur la tête de pont sud ;
- valoriser les quais par un programme d'équipements publics structurants, aménagement des quais, création

d'un parc fluvial et urbain sur la presqu'île Rollet, reconversion des hangars pour l'accueil d'activités valorisantes en écho à la recherche d'urbanité des lieux (SMAC, Pavillon) ;

- créer une continuité vers la Seine depuis Petit Quevilly, afin de retrouver un accès au fleuve depuis son centre-ville, continuité historiquement interrompue par les aménagements portuaires et industriels ;
- s'appuyer sur une partie du foncier disponible à Rouen le long de l'avenue Jean Rondeaux pour lui conférer un aspect plus urbain, en créant un front bâti marquant l'arrivée dans l'hyper centre rouennais ;
- constituer une offre foncière, dont la vocation privilégiée est l'activité économique orientée vers les emplois tertiaires supérieurs, en vue de renforcer la vocation métropolitaine de l'ouest rouennais.

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise souhaite donc développer une offre foncière à vocation économique dans le cadre de l'aménagement de ce nouveau quartier à dominante principale d'activités économiques couvrant 70 hectares. Une étude de définition a été réalisée pour en arrêter sa composition et la programmation avant la mise en œuvre de la phase opérationnelle.

La présente fiche concerne exclusivement ce projet d'Eco-quartier du pont Flaubert. Le programme comporte dans ses différentes composantes, l'aménagement d'espaces d'accueil pour des activités tertiaires de type centre urbain, ainsi que l'implantation et la programmation de grands équipements structurants.

Ce projet fait suite à plusieurs études réalisées et soutenues financièrement dans le cadre de la fiche n° 1-1-1 du contrat d'agglomération 2003-2006 intitulée « Etudes et Aménagements de parcs d'activités d'intérêt communautaire ».

Réalisé très probablement sous forme de ZAC, l'aménagement de l'Eco-quartier du pont Flaubert s'échelonne sur 15 à 20 ans. Une première phase portant sur 5 hectares est envisageable d'ici 2013. Elle s'appuiera sur le basculement d'image escompté grâce à la réalisation dans le même temps du parc urbain de la presqu'île Rollet (cf. fiche n°3-19-b) et du réaménagement des quais de la Seine (cf. fiche n°3-24-d).

Cet espace de projet, aussi vaste que le cœur historique de Rouen, dispose d'atouts indiscutables du fait de sa situation géographique, de ses relations avec le paysage naturel et de sa proximité aux grands services urbains rouennais. Mais il est aussi confronté à d'importantes contraintes environnementales (débordement de la Seine, pollution du sol et du sous sol). Il devra être exemplaire sur le plan développement durable et sa réalisation s'accompagnera d'une gouvernance environnementale, déclinaison naturelle de la démarche Agenda 21 de la Communauté.

De plus, les politiques ambitieuses de développement des modes de transport alternatifs à l'automobile, prônées par le PDU en révision (cf. fiche n°2-1) et par le volet

transports/déplacements de ce contrat trouveront, avec ce projet, un lieu privilégié d'application.

Enfin, ce quartier de centre d'agglomération multifonctionnel permettra l'implantation de grands équipements structurants dont les études préalables doivent être envisagées simultanément.

■ OBJECTIFS :

- *Développement d'une offre foncière à vocation économique au sein d'un éco-quartier multifonctionnel.*
- *Etudier la faisabilité des grands équipements structurants indispensables*

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Port Autonome de Rouen, Réseau Ferré de France, Villes de Rouen et Petit Quevilly, EPFN, Région Haute-Normandie

■ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : La Communauté de l'Agglomération Rouennaise assure la maîtrise d'ouvrage des études et de la création de la zone d'activités économiques, l'EPFN intervient au titre de la reconversion de friches et du pré aménagement (fiche 3-26)

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- 2006 - 2008 : étude de définition de la composition et la programmation
- 2008 - 2010 : études pré opérationnelles liées à la réalisation de la 1ère tranche d'urbanisation et études de faisabilité des grands équipements
- 2010 - 2012 : acquisitions foncières nécessaires à la libération des emprises
- 2012 - 2013 : travaux 1ère tranche
- 2013 - 2027 : travaux des tranches suivantes (60 ha)

■ ELÉMENTS FINANCIERS :

☒ 2007-2027 :

- Coût total de l'opération :	100 000 000 € HT
Acquisitions foncières	10 000 000 € HT
Aménagement (travaux et honoraires d'études)	90 000 000 € HT

Le coût d'aménagement est estimé à 160€/m² (hors coûts de préparation des sols : démolition, dépollution...)

A ce stade du projet, le déficit d'opération équivaut à la valeur des acquisitions foncières, soit 10 000 000 € HT.

☒ 2007-2013 :

- **Coût total estimé :** **2 000 000 € HT**

Etudes pré-opérationnelles et de faisabilité des grands équipements:	1 000 000 € HT
Travaux 1ère phase et libération des emprises foncières :	1 000 000 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006** : pour les dépenses

liées aux études de définition et de composition du programme estimées à 222 218,80 € HT:

- Etat	69 775 € HT
- Département	108 000 € HT
- Communauté d'Agglomération	44 443,80 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Etat d'avancement des études et travaux

■ **COMMENTAIRE :**

Lors de l'évaluation à mi-parcours du contrat d'agglomération 2007-2013, l'état d'avancement de cette opération permettra de réviser le coût total de l'action ainsi que ses critères d'évaluation.

L'intervention régionale est conditionnée au règlement d'aide régionale aux parcs d'activités : respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € HT pour les travaux et 45 000 € HT pour les études.

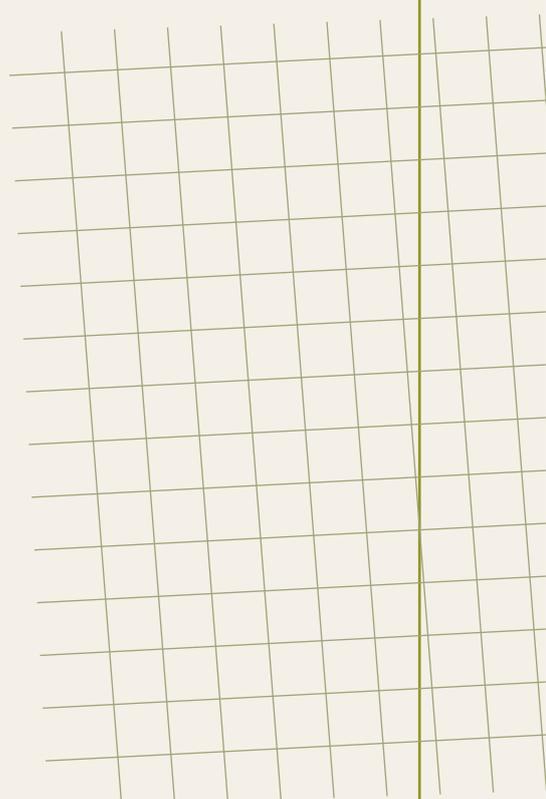
Le financement du Département porte sur les études pré opérationnelles.

L'ensemble des subventions publiques ne doit pas dépasser 80% du déficit de l'opération.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	2 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	1 600 000 € HT
Région	300 000 € HT
Département	100 000 € HT

La participation de l'Europe (FEDER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de celle du maître d'ouvrage.



N° 1-4 Parc d'activités économiques de la Briqueterie



Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER-FSE 2007-2013	Axe 3 / objectif 3-1-d
CPER Haute Normandie 2007-2013	Ambition 4 / fiche 4-1
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe I / Mesure 1

■ **CONTEXTE** : Ce projet est dans la continuité de la fiche n°1-1-1 du Contrat d'Agglomération 2003-2006.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Il s'agit de l'aménagement à Oissel, sur un périmètre de 55 hectares, d'une ZAC à vocation d'activités économiques. Le programme prévisionnel, inclus dans le dossier de création approuvé le 12 décembre 2005, comporte 105 000 m² SHON d'activités de logistique de proximité, de commerces et de services, de mixte artisanal et d'activités tertiaires dont des bureaux.

Le projet est inscrit dans une démarche de développement durable :

- les activités économiques du programme sont en adéquation avec le profil des demandeurs d'emplois osseiliens et locaux ;
- le captage d'eau potable de la Perreuse situé à proximité est préservé et la qualité des eaux devrait être améliorée (interdiction de produits phytosanitaires sur l'ensemble de la ZAC, traitement des eaux pluviales avant rejet en fonction de leur degré de pollution, techniques de fondations adaptées pour respecter la couche de protection de la nappe,...);
- les nouvelles activités seront créées dans le respect de celles existantes (modification du périmètre pour assurer la pérennité d'une exploitation agricole);
- le patrimoine industriel (les fours et cheminées des anciennes briqueteries) sera mis en valeur;
- le schéma de circulation prend en compte la nécessité de préserver la « tranquillité » du centre-ville de Oissel ;
- un mail planté, d'une largeur comprise entre 40 et 100 mètres, permettra notamment une séparation visuelle et phonique avec Oissel, des itinéraires de circulations dou-

ces, un espace de détente,... ;
- le respect du paysage dans laquelle la ZAC se situera : optimisation des terrassements et implantation du secteur logistique de proximité pour limiter l'impact visuel des bâtiments.

■ **OBJECTIFS** : Aménagement d'une ZAC inscrite dans une démarche de développement durable

■ **ACTEURS** : Communauté d'Agglomération de Rouen, Commune de Oissel, Chambre d'agriculture, EPF Normandie, DRAC / Service Régional de l'Archéologie, Délégation Inter-Services de l'Eau (DISE), Département de Seine-Maritime

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté d'Agglomération de Rouen pour la ZAC / Communauté d'Agglomération + EPF Normandie pour la mise en valeur éventuelle des anciennes briqueteries (Fiche Fonds Friches 3-26)

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- Dossier de réalisation et études correspondantes : 2008 - 2009
- Enquêtes publiques (préalable à la DUP, parcellaire, Loi sur l'Eau, mise en compatibilité du POS) : 2009
- Arrêté de DUP : 2009
- Acquisitions foncières sous couvert d'expropriation : 2009 et suivantes (les acquisitions foncières amiables ont déjà démarré)
- Choix du concessionnaire d'aménagement : 2009-2010
- Début des travaux : 2010

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ 2007-2029

- Coût total estimé (études, travaux, foncier, frais de MO, frais financiers) 25 338 688 € HT
- Recettes 14 882 500 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération 10 456 188 € HT

⊗ 2007-2013

- Coût total estimé (études, travaux, foncier, frais de MO, frais financiers) 16 441 096 € HT
- Recettes 10 618 350 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération 5 822 746 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006** pour les études pré-alables, estimées à 160 115 € HT :

- Etat	128 092,92€ HT
- Communauté d'Agglomération	32 023€ HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Etat d'avancement des études et travaux

■ **COMMENTAIRE :**

Lors de l'évaluation à mi-parcours du contrat d'agglomération 2007-2013, l'état d'avancement de cette opération permettra de réviser le coût total de l'action ainsi que ses critères d'évaluation.

L'intervention régionale est conditionnée au respect du règlement d'aide régionale aux parcs d'activités : critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € HT pour les travaux et 45 000 € HT pour les études.

L'intervention du Département viendra compenser une partie du déficit global de l'opération au vu du bilan prévisionnel tenant compte d'un coût de revient d'un côté et des recettes envisagées de l'autre au regard du prix de vente des terrains aménagés déterminés en fonction du marché local. Un examen des bilans de trésorerie sera effectué sur les phases opérationnelles des opérations financées au titre du FDADT. Le montant de l'aide correspond à 9% du déficit de l'opération, dans la limite d'un montant de 534 808 euros.

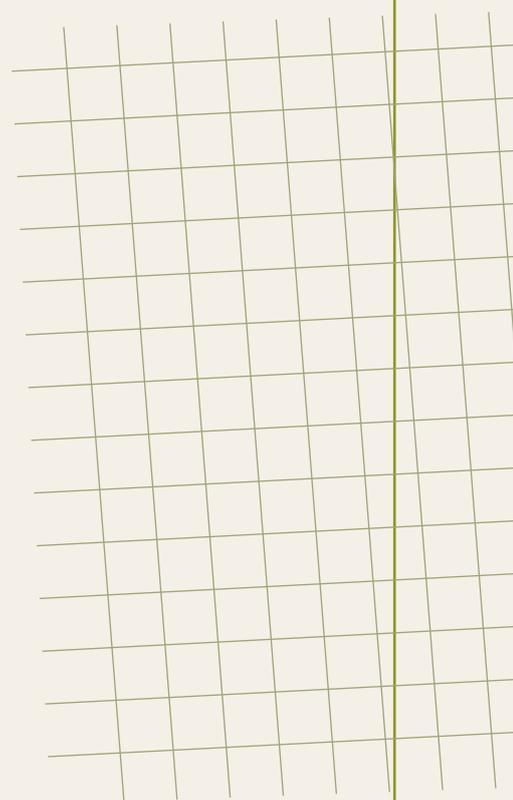
L'ensemble des subventions publiques ne doit pas dépasser 80% du déficit de l'opération.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	16 441 096 € HT
Communauté d'Agglomération	15 106 288 € HT
Région	800 000 € HT
Département	534 808 € HT

- Sur la partie études à échéance 2013, l'EPFN pourrait intervenir à hauteur de 84 000 € HT au titre du Fonds friches.

- La participation de l'Europe (FEDER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de celle du maître d'ouvrage.



Seine Sud : Reconversion et développement de la ZAE - Oissel / Saint-Étienne-du-Rouvray / Sotteville-lès-Rouen

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 4 / fiche 4-1
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe I / Mesure 1 + Volet foncier

■ CONTEXTE :

Ce secteur, et principalement la Zone Industrielle de Oissel / Saint-Etienne-du-Rouvray voit depuis quelques années sa situation économique se dégrader fortement (fermeture de Yorkshire en 2004, plan social d'OTOR en 2006, arrêt de Orgachim en 2007, fin des activités de Grande Paroisse prévue en 2008...). Ces restructurations vont ainsi fragiliser ce secteur tant du point de vue économique que de l'emploi.

Aussi, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Rouen, en concertation avec les communes concernées, un groupe de travail a été constitué fin 2006 pour réfléchir le plus en amont possible à la reconversion et au développement de ce secteur.

Si le site présente des contraintes fortes (pollutions des sols, risque inondation, risques technologiques, etc.), il dispose aussi d'atouts indéniables que sont :

- sa taille (plus de 500 ha pour le secteur en reconversion au sein d'un secteur d'études de plus de 800 ha) ;
- son emplacement au sein de l'agglomération, du bassin d'emploi et à proximité des autres ZAE (Madrillet, Port, ...);
- la qualité de son accessibilité : fer (ligne Le Havre - Rouen - Paris), fleuve (Seine, entre Port 2000 et Paris), route (A13, rocade Sud, contournement Est (axe Calais - Bayonne.)

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La vocation de la zone ne peut être définie sans une étude de stratégie de développement économique et d'urbanisme préalable et globale au travers de l'établissement d'un Plan Directeur d'Aménagement et de Développement Durable (PDADD). Ce projet s'inscrit dans une démarche

de développement durable par la réutilisation de terrains déjà urbanisés, par la mise en adéquation du foncier à la demande économique, par la recherche du maintien et du développement de l'emploi sur ce secteur.

Pour mener à bien ce PDADD, un diagnostic sera établi et portera sur le foncier, la pollution des sols, l'économie et l'emploi ainsi que sur l'environnement.

Sur la base des enjeux que le diagnostic aura permis de faire émerger, le PDADD permettra de déterminer les vocations économiques futures du secteur de reconversion, les liens de la zone avec les autres ZAE de l'Agglomération (Madrillet, Port,...), de son inscription dans le tissu économique régional (Port 2000, région parisienne), l'adéquation en termes économique et d'emplois pour la Communauté, l'organisation territoriale correspondante, les outils de planification et les procédures opérationnelles à mettre en place.

Un autre volet de cette phase devrait être l'activation d'outils liés au foncier : maîtrise des sols (PAF), dépollution, réserves foncières pour équipements publics, ...

■ **OBJECTIFS :** Définir les modalités de reconversion et de développement du secteur Seine Sud.

■ **ACTEURS :** Communauté d'Agglomération de Rouen, Préfecture de Région, DRIRE, DDTEFP, Région, Département, Communes de Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, CCI Rouen, EPF Normandie, PAR, VNF, les entreprises.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Phases études : Communauté d'Agglomération de Rouen et EPF Normandie

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :** 2007 - 2015, soit :

- 2007 - 2008 : PDADD
- 2008 - 2009 : études pré opérationnelles
- 2010 - 2015 : aménagement (viabilisation, dépollution des sols...) et acquisitions

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

Coût total 11 000 000€ HT

☒ Coût total des études 2007-2013: 1 000 000 € HT

- Etude de reconversion économique - PDADD 228 420 € HT
(1 marché EPFN et 1 marché Communauté d'Agglomération)

- Etudes pré-opérationnelles 771 580 € HT
(études détaillées, étude d'impact, étude thématiques, dossiers d'enquêtes, ...)

- Pour l'aménagement de la zone (viabilisation, dépollution des sols...), les lères études permettront d'affiner l'enveloppe financière estimée pour une première phase à 10 000 000 € HT (hors foncier).

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Avancement des études

■ COMMENTAIRE :

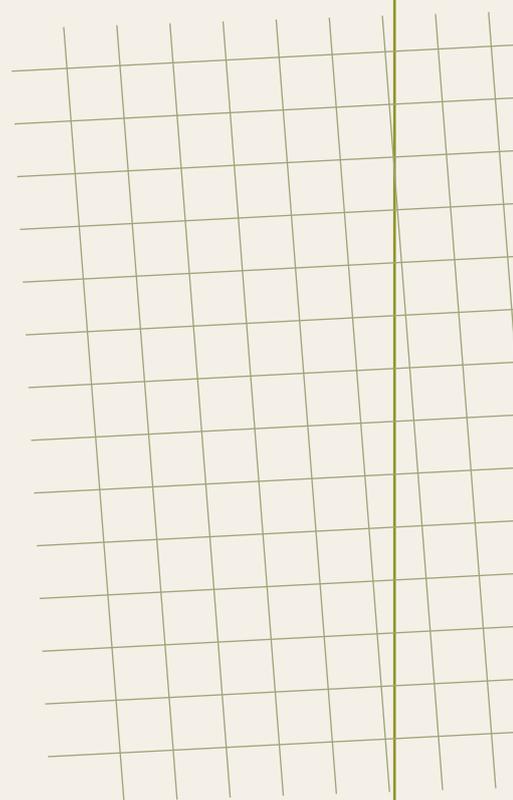
A ce jour seul l'Etat s'est engagé sur la phase d'aménagement, les autres cofinanceurs se prononceront lors de l'évaluation à mi parcours du contrat d'agglomération. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le Maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants

Le financement du Département correspond à 10 % des études pré opérationnelles.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

- Montant total	11 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	9 655 000 € HT
Département	100 000 € HT
Autres	1 245 000 € HT

Les participations de l'Etat, la CCI et de VNF pourront être sollicitées et viendront en déduction de celle du maître d'ouvrage.



N° 1-6 Favoriser la création d'entreprises



Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER-FSE 2007/2013	Axe 2 / Objectifs 2-1-d et 2-2-a
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 3 / fiche 3-3
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 1

CONTEXTE :

La Communauté d'Agglomération a créé en avril 2006, dans la vallée du Cailly, une pépinière d'entreprises généraliste, « Seine Créapolis », 1ère pépinière du territoire. Elle devrait accueillir une quarantaine de jeunes entreprises et créer 120 emplois d'ici trois ans. Au 30 juin 2007, 25 entreprises étaient déjà hébergées, soit un taux d'occupation de 63,5%.

Ce projet a été soutenu financièrement par la Région Haute Normandie, le Département de Seine Maritime et l'Europe (FEDER et FSE).

A l'issue de cette première expérience, la Communauté souhaite faciliter le parcours résidentiel des jeunes entreprises en développant un parc immobilier adapté à leurs besoins : pépinières généralistes ou dédiées et hôtels d'entreprise.

DESCRIPTIF DU PROJET :

Il s'agit de constituer un réseau de pépinières d'entreprises généralistes et dédiées sur le territoire de l'Agglomération et d'offrir aux jeunes entreprises une sortie immobilière à l'issue des quatre ans d'hébergement en pépinière grâce aux hôtels d'entreprises.

OBJECTIFS :

- proposer un accueil personnalisé aux jeunes créateurs
- être un centre de ressources dans le domaine de la formation au métier de chef d'entreprise,
- servir d'interface entre le créateur et son environnement en fédérant les acteurs économiques,
- délivrer des services communs sophistiqués,

- mettre à disposition des solutions immobilières adaptées,
- pérenniser les entreprises créées.

Le réseau favoriserait la synergie entre les acteurs de la création d'entreprise et l'implantation de nouvelles entreprises. En effet, il s'agit de pouvoir offrir un portail d'accès aux créateurs d'entreprises et de leur permettre ensuite de bénéficier d'un réseau de compétences et d'expertises propres à chaque domaine d'activité.

ACTEURS : Communauté d'Agglomération de Rouen, Région, Département, partenaires de la création d'entreprises: les chambres consulaires, les associations, les entreprises et tous porteurs de projets

MAÎTRE(S) D'OUVRAGE : La Communauté d'Agglomération de Rouen et l'EPFN

CALENDRIER DE RÉALISATION : 2007 - 2013

ÉLÉMENTS FINANCIERS :

Coûts estimés : 3 809 140,04 € HT

Études : 200 000 € HT

Investissements : 3 609 140,04 € HT

En détail :

- Création d'une pépinière/hôtel Innovation Santé : Dédiée aux entreprises innovantes et aux technologies avancées du secteur de la santé (biotechnologie, informatique appliquée, services innovants...). Il s'agit d'une installation opérationnelle en 2008, qui est provisoire sur 500m² et qui devrait permettre d'accueillir d'ores et déjà les entreprises issues de l'incubateur « Acceval » et préfigurer la première tranche d'une installation définitive (sur 1500m²) à l'horizon 2012.

Installation provisoire sur 500 m² : 409 140,04 € HT

- travaux (dont algéco 33 000€ HT) 391 259,73 € HT

- équipements 17 880,31 € HT

(mobilier, téléphonique, informatique...)

- équipements adaptés à chaque entreprise non chiffré

Le déficit d'exploitation de la pépinière provisoire est estimé à 100 000€ /an, hors amortissement immobilier
Installation définitive : Aménagement en deux temps

- Décembre 2007 : Lancement de la consultation
- Mi 2011 : livraison de la 1ère tranche

La première tranche concerne l'aménagement de 1 500m², dont les coûts sont évalués à :

- investissement : 3 000 000 € HT
- étude financière 100 000 € HT (exploitation / jauge / ciblage entreprises) :
- coûts d'exploitation : à évaluer

La deuxième tranche consiste aussi en l'aménagement de 1 500 m² et sera réalisée au-delà de cette période de contractualisation 2007-2013

- Création d'une pépinière dédiée aux TIC à Tallandier (cf. fiche n° 1-8) :
- Etude : dernier trimestre 2008
- Pépinière opérationnelle début 2011

Pour l'accueil d'entreprises en création ou en phase de développement relevant de la filière TIC. Elle devrait permettre la création de 150 emplois après 4 ans de fonctionnement. Il s'agit seulement de l'équipement de la pépinière.

- Étude financière sur le budget d'exploitation et la jauge adéquate : 50 000 € HT

- Investissement mobilier et équipement : 200 000 € HT
- NB : coûts de fonctionnement et d'animation à évaluer.

- Création d'une pépinière dédiée aux activités du bâtiment : 2008-2009
- Étude de faisabilité 50 000 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Nombre d'entreprises implantées
- Nombre d'emplois générés

■ COMMENTAIRE :

Le soutien régional porte sur les bâtiments destinés aux entreprises (PME ou non) de l'industrie, du service aux entreprises et de l'artisanat de production. L'intervention régionale, conditionnée au respect par le bâtiment de 4 cibles au moins de la démarche HQE, est de 15 % du montant des travaux dans la limite d'une subvention maximale de 305 000 € par projet (dispositif d'aide régionale à l'immobilier locatif des collectivités pour les entreprises).

L'intervention du Département viendra compenser une partie du déficit global de l'opération au vu du bilan prévisionnel tenant compte d'un coût de revient d'un côté et des recettes envisagées de l'autre au regard du prix de vente des terrains aménagés déterminés en fonction du marché local. Un examen des bilans de trésorerie sera effectué sur les phases opérationnelles des opérations financées au titre du FDADT. Le montant de l'aide correspond à un pourcentage du déficit de l'opération, dans la

limite d'un montant de 750 000 euros.

Les financements de l'Etat et de l'Union Européenne sont mentionnés à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le Maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	3 809 140,04 € HT
Communauté d'Agglomération	2 578 210 € HT
Région	305 000 € HT
Département	750 000 € HT
Autres	175 930 € HT
Soit :	
Équipement Tallandier	200 000 € HT
Communauté d'Agglomération	200 000 € HT
Etudes	200 000 € HT
Communauté d'Agglomération	200 000 € HT
Rouen Innovation Santé provisoire	409 140,04 € HT
Communauté d'Agglomération	233 209,82 € HT
FEDER	87 965,11 € HT
Etat	87 965,11 € HT
Rouen Innovation Santé définitive	3 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	1 945 000 € HT
Région	305 000 € HT
Département	750 000 € HT

N° 1-7 Pépinière / Hôtel d'Entreprises du Madrillet – deuxième tranche

Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 2 / Objectifs 2-1-b et 2-2-c
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 3 / fiche 3-1
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 1

■ CONTEXTE :

Pour favoriser l'implantation et le développement des jeunes entreprises innovantes, le Technopôle du Madrillet doit pouvoir offrir des solutions immobilières flexibles et un accompagnement personnalisé des porteurs de projet. Les réflexions menées sur le développement des technopôles en Haute-Normandie ont montré la nécessité de mettre en place des structures d'accueil pour les jeunes entreprises innovantes.

En 2005, la CCI de Rouen a étudié la faisabilité économique d'une Pépinière Hôtel d'Entreprises sur le Technopôle du Madrillet. Cette étude a permis de définir les éléments de faisabilité économique

La CCI de Rouen a pris la décision de construire un ensemble immobilier d'environ 2 700 m² proposant les services suivants :

- Offrir un accueil personnalisé des porteurs de projet et des jeunes créateurs,
- Être un centre de ressources dans le domaine de la formation aux métiers de patrons d'entreprises,
- Servir d'interface entre le créateur et son environnement,
- Délivrer des services communs sophistiqués à temps partagé et à temps réel,
- Mettre à disposition des solutions immobilières aux besoins réels des entreprises.

Après concertation, il a été décidé de réaliser la Pépinière Hôtel d'Entreprises en deux tranches. La première tranche est composée d'un immeuble de bureaux de 1000 m² SHON et de 2 ateliers représentant 320 m² SHON.

La CCI de Rouen a assuré la maîtrise d'ouvrage de la première tranche avec le soutien financier du Syndicat Mixte du Technopôle du Madrillet. La Pépinière Hôtel d'Entreprises

se a officiellement ouvert le 2 janvier 2007. Les études de programmation et la réalisation de cette première phase ont été financées dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° 1-2-2.

La CCI de Rouen a mis en place une cellule dédiée pour l'accompagnement des porteurs de projets de créations d'entreprises innovantes et pour l'animation de la Pépinière. Cette cellule comprend une Chargée d'affaires et 2 Assistantes.

La commercialisation est à ce jour bien avancée. Cinq entreprises et l'Association MOV'EO occupent près de 500m² de bureaux. Il apparaît donc opportun d'engager la construction de la deuxième tranche telle qu'elle était prévue dans le précédent contrat d'agglomération.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Il est donc proposé d'engager la construction de la deuxième tranche au cours de l'année 2008. La CCI de Rouen a obtenu le permis de construire et a la propriété du terrain, ce qui devrait permettre un délai de mise en service d'environ 12 mois après validation des financements.

Cette deuxième tranche comprend un immeuble de bureaux d'environ 1 000 m² SHON.

■ OBJECTIFS : *Encourager l'implantation et le développement de jeunes entreprises innovantes*

■ **ACTEURS** : La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen en partenariat avec le Syndicat Mixte du Technopôle du Madrillet, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération de Rouen.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- Programmation et étude : 2007
- Construction Phase 2 : 2008

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût estimé : 2 490 025 € HT, dont :

Terrain : 185 270 € HT

Bureaux et ateliers : 1 469 749 € HT

Études et MO :	146 976 € HT
Frais financiers :	350 267 € HT
Pertes locatives :	269 201 € HT
Provisions :	68 564 € HT

⊗ Recettes estimées 1 411 942 € HT

⊗ Déficit d'opération 1 078 083 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :** Pour les études de programmation et la réalisation de la première tranche, estimées à 1 828 998 € HT :

- Région	305 000 € HT
- FEDER	150 000 € HT
- Syndicat Mixte du Technopôle du Madrillet	370 400 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Nombre de m² aménagés
- Nombre de m² commercialisés
- Nombre d'entreprises implantées
- Nombre d'emplois générés

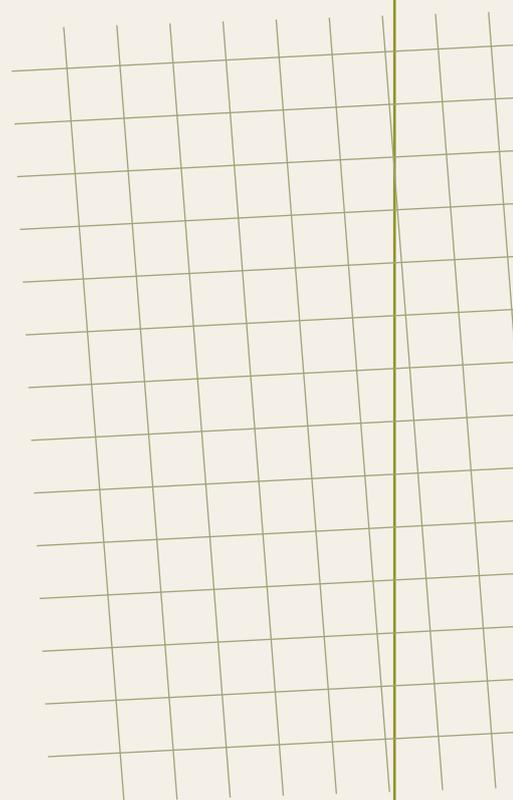
■ **COMMENTAIRE :**

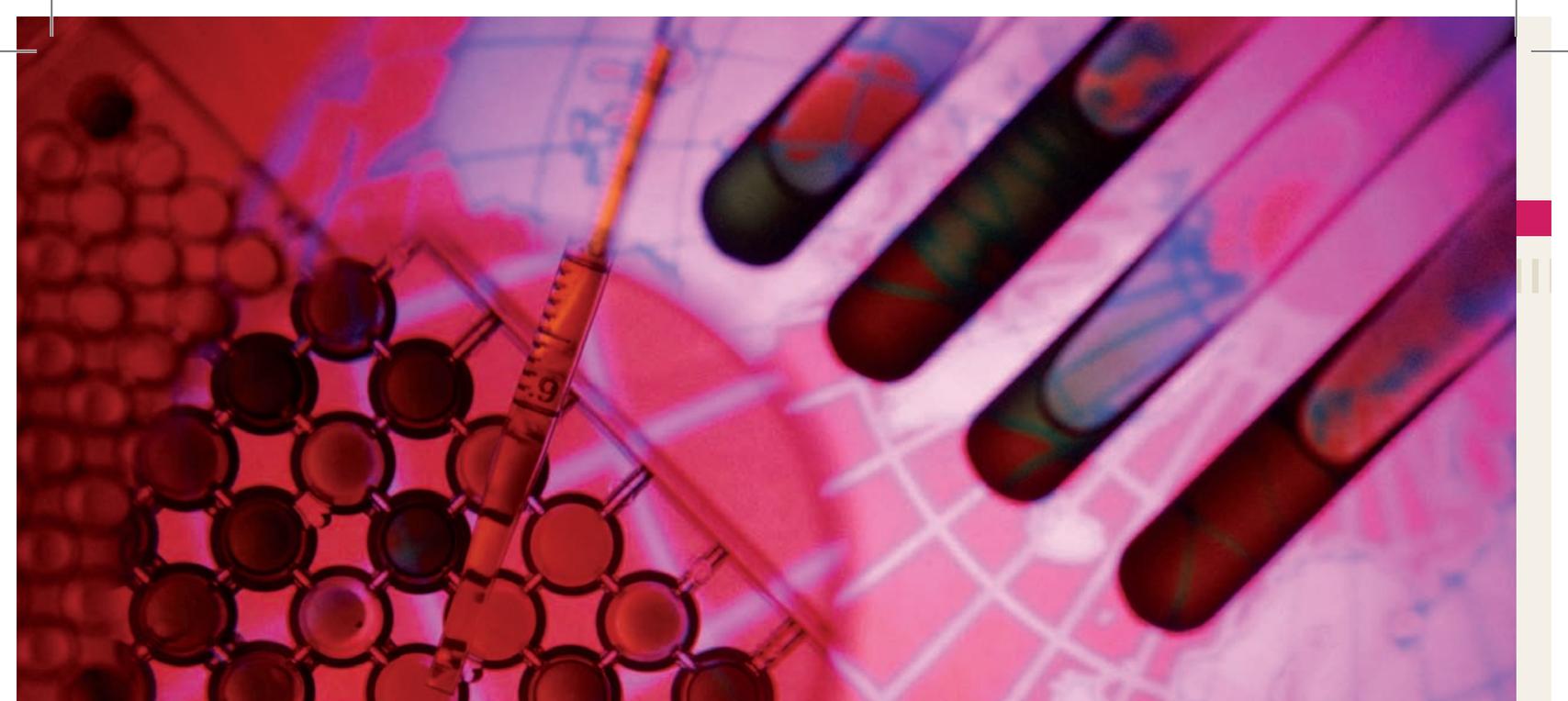
Le soutien régional porte sur les bâtiments destinés aux entreprises (PME ou non) de l'industrie, du service aux entreprises et de l'artisanat de production. L'intervention régionale, conditionnée au respect par le bâtiment de 4 cibles au moins de la démarche HQE, est de 15 % du montant des travaux dans la limite d'une subvention maximale de 305 000 € par projet (dispositif d'aide régionale à l'immobilier locatif des collectivités pour les entreprises).

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	2 490 025 € HT
Région	242 509 € HT
Département	305 000 € HT
Chambre de Commerce et Industrie	1 942 516 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe (FEDER) pourront être sollicitées et viendront en déduction de celle du maître d'ouvrage.





Mesure 2. Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises

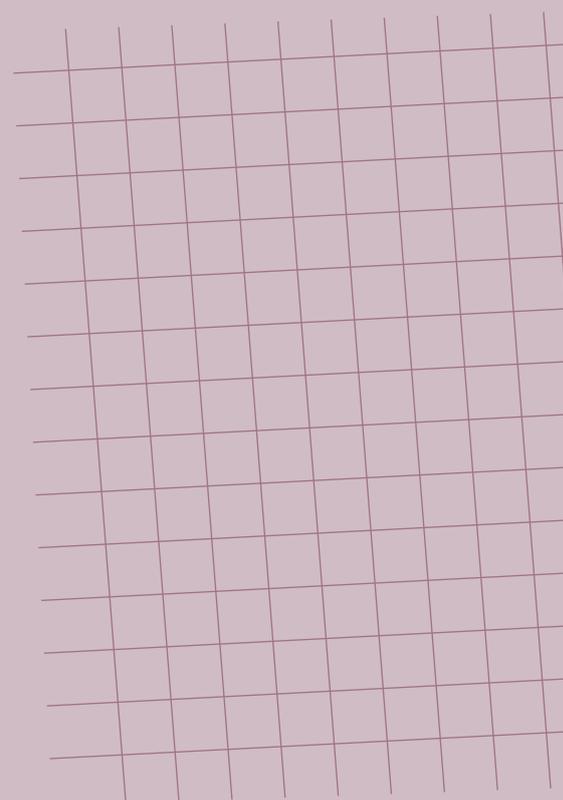
Le renforcement des liens entre l'enseignement supérieur, le monde de la recherche et les entreprises s'inscrit dans la droite ligne des efforts de la Communauté d'Agglomération pour développer des pôles dédiés, notamment le Technopôle du Madrillet.

L'objectif est de conforter la dynamique d'innovation et de transfert de technologie en mettant l'accent sur les passerelles et interfaces organisées localement entre l'Université, l'INSA et l'ESIGELEC, leurs laboratoires de recherche et leurs formations techniques, et les entreprises.

Il s'agit également de renforcer l'image et la notoriété de secteurs porteurs donnant envie et permettant à des jeunes d'accéder localement à des emplois correspondant à leur qualification. Ces actions passent par un soutien aux partenariats technologiques et aux coopérations pédagogiques.

Les bénéficiaires sont à la fois les entreprises, les chercheurs et les étudiants qui devront, au travers des actions collectives et des actions de mise en réseau, trouver des opportunités concrètes d'amélioration de leurs activités professionnelles (taux de réussite des programmes de recherche, mise sur le marché de produits, amélioration de la valeur ajoutée, création d'emplois en nombre et en qualité...).

- 1-8 Création du pôle TIC dans l'ancienne caserne Tallandier
- 1-9 Technopôle Régional du Madrillet - MOVEO
- 1-10 Campus intégration systèmes embarqués
- 1-11 ZAC Aubette Martainville Rouen Innovation Santé





Création du pôle TIC dans l'ancienne caserne Tallandier

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER-FSE 2007-2013	Axe 2 / Objectif 2-2-d
CPER Haute Normandie 2007-2013	Ambition / 3 fiche 3.3
Contrat 276	Fiches actions B-3
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe 1 / Mesure 1

■ CONTEXTE :

La présente fiche est dans la continuité de la fiche I-1-3 du contrat d'agglomération 2003-2006 relative au 1er volet de l'opération correspondant à l'étape pré opérationnelle de faisabilité et de programmation.

Pour appuyer la mise en œuvre de ce programme, impliquant la ville de Petit Quevilly et le CG76, une intervention de la politique régionale en faveur du traitement des friches industrielles et urbaines est amorcée depuis 2005, sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPF de Normandie (cf. fiche IV-1 du Contrat d'Agglomération 2003-2006).

Cette intervention, en plus de la prise en charge des démolitions des anciennes constructions inutilisables, inclut une remise à niveau de l'enveloppe extérieure d'un ensemble immobilier du XIXème bénéficiant d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Sa réhabilitation progressive va permettre la création du pôle TIC offrant à des entreprises des espaces de travail développés sur 10 000 m².

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

L'opération porte sur la réutilisation d'un ensemble bâti composé de deux constructions contiguës (« la Foudre » sur 4 niveaux et « la Machine » sur 2 niveaux) et la construction d'une extension sur 2 niveaux, représentant au total 10 400 m² SHON.

Elle se réalise dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly et permet de concevoir un programme immobilier de 7 810 m² de surfaces utiles sur une assiette foncière de 16 500 m² incluant l'aménagement des accès et des stationnements au sol pour 150 véhicules.

Le concept du pôle repose sur 3 notions indissociables : Le public utilisateur ciblé, celui-ci couvre l'ensemble de la gamme des entreprises, tertiaires comme industrielles,

ayant besoin de connections multimédia à très hauts débits avec un environnement sécurisé.

Les prestations envisagées, le Pôle offrira aux entreprises du site comme à l'extérieur des services bureautiques courants et des services à haute valeur ajoutée, ainsi que des services ponctuels d'accueil pour des manifestations d'entreprises.

L'image reflétée par le pôle sera celle d'une vitrine technologique, le choix de son implantation est dû à la présence d'une infrastructure de fibres optiques permettant d'irriguer l'ensemble des locaux et de sécuriser leur desserte en très haut débit.

Les unités fonctionnelles qu'il abritera sont les suivantes :

Phase 1 :

Un Hôtel d'entreprises comportant des bureaux équipés et des plateaux configurables selon les demandes des locataires, livrés soit semi aménagés (partiellement cloisonnés), soit totalement libres.

Une pépinière d'entreprises (cf. fiche n°1-7) dédiée pour l'accueil d'entreprises en création ou en phase de développement relevant de la filière TIC. Elles pourront bénéficier, outre des services classiques d'une pépinière, de l'effet levier des services communs du pôle et d'une fertilisation croisée avec les entreprises utilisatrices de celui-ci. Elle devrait permettre la création de 150 emplois après 4 ans de fonctionnement.

Un accueil général comportant un espace de promotion / vente pour les entreprises, aménagé de façon à pouvoir y tenir des expositions nécessitant des raccordements nombreux aux réseaux informatiques internes et publics ainsi qu'un poste de sécurité du pôle regroupant toutes les alarmes du pôle et les dispositifs de contrôle des accès et de gestion centralisée.

Phase 2 :

Un Centre Informatique occupant un plateau dédié, sécurisé, où les locaux bénéficieront d'une desserte spécifique et très importante en courants forts et faibles.

Phase 3 :

Un Centre d'affaires comportant un ensemble de salles de réunion de différentes capacités, un point d'édition - reprographie, une cafétéria, lieu central de convivialité du pôle, un équipement performant de petits congrès avec auditorium et show-room et un espace d'exposition indépendant.

■ OBJECTIFS :

- *Réhabilitation du site Tallandier, ancienne caserne devenue une friche urbaine abritant un ensemble immobilier à forte valeur patrimoniale protégé au titre des Monuments Historiques.*
- *Développement d'un pôle TIC offrant aux entreprises un ensemble de services favorisant leur développement*

■ **ACTEURS :** L'ADEAR pour le développement et la commercialisation de l'opération. La Communauté de l'Agglomération Rouennaise assure la maîtrise d'ouvrage, l'animation ainsi que la gestion technique et locative du pôle.

■ **MAÎTRE D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- 2006 - 2007 : maîtrise d'œuvre
- 2009 - 2010 : travaux de la 1ère phase (pépinière, hôtel d'entreprise et accueil général du pôle TIC)
- 2011 : mise en service de la première phase

Pour information les phases suivantes du projet correspondent à :
2ème phase (dont notamment le centre informatique)
3ème phase (dont notamment l'équipement de congrès)

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

☒ 2007-2028 :

- **Coût total estimé :** 18 120 923 € HT
(dont 5 003 063€ pour la création de la pépinière d'entreprise comprise dans la phase 1)

Rachat des droits immobiliers EPFN	217 735 € HT
Phase 1:	13 073 193 € HT
Phase 2 et 3 :	4 829 995 € HT
- Recettes :	9 877 000 € HT
- Déficit d'opération :	8 243 923 € HT

☒ 2007-2013 :

- **Coût total :** 13 290 928 € HT
Acquisition de l'ensemble immobilier : 217 735 € HT
(rachat des droits détenus par l'EPFN)
Coûts travaux et maîtrise d'œuvre estimés :
1ère phase (~5000 m² SHON): 13 073 193 € HT

- Recettes locatives prévisionnelles 2010-2013 : 877 000 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération de la 1ère phase (Hors coût de fonctionnement et subventions) : 12 413 928 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Nombre de m² aménagés
- Nombre de m² commercialisés
- Nombre d'entreprises implantées
- Nombre d'emplois générés

■ COMMENTAIRE :

Lors de l'évaluation à mi-parcours du contrat d'agglomération 2007-2013 les dépenses liées aux phases 2 et 3, évaluées actuellement à 4 829 995 € HT, pourront être prises en compte selon l'état d'avancement de l'opération.

Le soutien régional porte sur les bâtiments destinés aux entreprises (PME ou non) de l'industrie, du service aux entreprises et de l'artisanat de production. L'intervention régionale, conditionnée au respect par le bâtiment de 4 cibles au moins de la démarche HQE, est de 15 % du montant des travaux dans la limite d'une subvention maximale de 305 000 € par projet (dispositif d'aide régionale à l'immobilier locatif des collectivités pour les entreprises).

L'intervention du Département viendra compenser une partie du déficit global de l'opération au vu du bilan prévisionnel tenant compte d'un coût de revient d'un côté et des recettes envisagées de l'autre au regard du prix de vente des terrains aménagés déterminés en fonction du marché local. Un examen des bilans de trésorerie sera effectué sur les phases opérationnelles des opérations financées au titre du FDADT. Le montant de l'aide correspond à 21% du déficit de l'opération, dans la limite d'un montant de 2 700 000 euros.

■ SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :

pour l'étude de programmation, l'indemnisation de concours et la mission de Maîtrise d'œuvre

1 718 160 € HT

- FNADT :	203 946 € HT
- Région :	836 130 € HT
- Département :	334 452 € HT
- Communauté d'Agglomération	343 632 € HT

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	13 290 928 € HT
Communauté d'Agglomération	9 785 928 € HT
Région	305 000 € HT
Département	2 700 000 € HT
Autres	500 000 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe (FEDER) pourront être sollicitées et viendront en déduction de celle du maître d'ouvrage.



Technopôle Régional du Madrillet - Siège de MOVEO pôle de compé- titivité à vocation mondiale

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 2 / Objectif 2-2-c
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 3 / mesure 3.1
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 2

■ CONTEXTE :

Le Technopôle du Madrillet est un parc technologique d'une superficie totale, à terme, de 150 hectares composé de la ZAC du Madrillet sur la commune de Saint Etienne du Rouvray et de la ZAC d'extension du Madrillet sur la commune de Petit Couronne. A ce jour, environ 60 ha sont aménagés, sur lesquels des activités se sont implantées et occupent 80 % de cet espace.

Le Syndicat Mixte du Technopôle du Madrillet, dont les membres sont la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et le Département de Seine Maritime, est le maître d'ouvrage de la réalisation. La Région de Haute Normandie et les membres du Syndicat portent l'Association du Technopôle qui est chargée de l'animation et de la promotion technologique.

La première tranche de cette opération était inscrite au contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° 1-2-1, dans ce cadre elle a pu bénéficier du soutien financier de tous les partenaires territoriaux.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le Technopôle est un pôle des sciences de l'ingénieur dans les domaines des technologies de la mécanique, des matériaux, de la vibro-acoustique, de l'énergétique, de la propulsion, de l'environnement, de l'électronique, de l'informatique, et des télécommunications.

Ce technopôle a vocation à rassembler dans un même site des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche dont les compétences sont celles des activités du pôle. Le travail effectué par le Technopôle et ses partenaires a contribué à la reconnaissance au niveau national de ses compéten-

ces. Cette reconnaissance s'est notamment traduite par :

l'implantation du siège de Mov'eo, pôle de compétitivité mondiale dont la signature est « Des automobiles et transports collectifs sûrs pour l'homme et son environnement ». Le périmètre géographique de Mov'eo est formé de la Basse-Normandie, la Haute-Normandie et de l'Île-de-France; l'attribution du label Carnot au groupement constitué par le Certam, le Cevaa, l'Irseem, le Coria et le GPM.

Le partenariat entre les acteurs institutionnels s'exprime en particulier par la présence :

- de Mov'eo au comité d'agrément du Technopôle,
- du Syndicat mixte au comité d'agrément de la pépinière-hôtel d'entreprises du Madrillet, gérée par la CCI.

La poursuite de l'aménagement du Technopôle s'effectuera par :

- l'achèvement de la ZAC du Madrillet (environ 40 hectares à commercialiser)
- la réalisation de la ZAC d'extension du Technopôle (environ 40 hectares à commercialiser à Petit-Couronne).

Les études et la réflexion menées dans le cadre de l'aménagement du Technopôle s'inscrivent dans une démarche de développement durable, traduite par une charte de qualité environnementale en cours d'élaboration.

■ OBJECTIFS :

- renforcer la présence sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des filières automobiles et aéronautiques notamment dans les technologies de mécanique, thermique, énergétique, matériaux, électronique et communication appliquée.
- conforter le Technopôle du Madrillet comme maillon essentiel de Mov'eo
- développer les pôles de compétitivité Mov'eo et Novalog
- contribuer à la politique technopolitaine de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en lien avec les pôles Rouen Innovation Santé et Tallandier
- assurer un meilleur rééquilibrage dans l'agglomération d'activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'entreprises « haut de gamme » et d'activités économiques à emplois stratégiques.
- favoriser l'implantation et le développement d'entreprises innovantes.

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération de Rouen, État, Région, Département, Communes de Saint-Etienne-du-Rouvray et Petit-Couronne, Association du Technopôle du Madrillet, CCIR, ADEAR, Seine Maritime Expansion, Normandie Développement, Mov'eo et Novalog.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Syndicat Mixte de réalisation et de gestion du Technopôle du Madrillet ou son aménageur (Rouen Seine Aménagement, concessionnaire d'aménagement).

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** : 2007 - 2025, soit une commercialisation de 4 hectares par an.

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

⊗ Déficit de l'opération sur la période de contractualisation **2007 - 2013** :
(dépenses) 9 740 803 € HT - (recettes) 7 273 411 € HT =
2 467 392 € HT

Bilan à fin d'opération (2007 - 2025)

⊗ Dépenses : 27 571 070 € HT

⊗ Recettes : 25 645 485 € HT

⊗ Déficit total d'opération (à l'horizon 2025): 1 925 585 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS** :

- Nombre d'hectares aménagés
- Nombre d'hectares commercialisés
- Nombre d'entreprises implantées
- Nombre d'emplois générés

■ **COMMENTAIRE** :

L'intervention régionale est conditionnée au respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € pour les travaux et 45 000 € pour les études (dispositif d'aide régionale aux parcs d'activités).

Le Département intervient à travers sa participation au syndicat mixte du Technopôle du Madrillet.

L'ensemble des subventions publiques ne doit pas dépasser 80% du déficit de l'opération.

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006** : Le montant total des subventions accordées pour les études et travaux d'aménagement du Technopôle du Madrillet s'élève à 734 651 € répartis comme suit :

Région :	154 032 €
FEDER :	261 431 €
Département :	319 187 €

■ **PLAN DE FINANCEMENT** :

Montant total	9 740 803 € HT
Communauté d'Agglomération	833 696 € HT
Région	800 000 € HT
Département	833 696 € HT
Autres financeurs	7 273 411 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Chambre de Commerce et d'industrie de Rouen
École supérieure d'ingénieurs en génie électrique
Institut de Recherche en Systèmes Électroniques Embarqués

Investissement

Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 1 / Objectif 1-1-a et 1-2-a
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 3 / fiche 3-1
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 2

■ CONTEXTE :

L'ESIGELEC, école d'ingénieurs en électronique ancrée sur l'agglomération rouennaise depuis 1978, a lancé en 2001 l'Institut de Recherche en Systèmes Electroniques Embarqués (IRSEEM), outil de recherche partenariale à vocation industrielle en prise avec les filières automobile, aéronautique et électronique.

Cet ensemble constitue le pôle d'enseignement supérieur et le pôle de recherche en sciences de l'ingénieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen.

Le groupe ESIGELEC est aussi la composante électronique du Technopôle du Madrillet. Cette synergie au technopôle a permis à l'ESIGELEC de se positionner comme une entité à vocation européenne et internationale.

L'IRSEEM et l'ESIGELEC génèrent une importante activité de transfert de technologie et développement économique local, afin de renforcer le secteur électronique en Haute-Normandie. Parmi leurs nombreuses collaborations, ils sont fortement impliqués dans les pôles de compétitivité, notamment MOV'EO, LSN, Novalog, Aerospace Valley, TES (Transactions Electroniques Sécurisées).

Le projet de « Campus intégration systèmes embarqués » répond à des opportunités et des nouveaux besoins émergents.

Pour répondre aux besoins des entreprises en termes de recherche, de transfert et de formation, l'ESIGELEC et l'IRSEEM souhaitent saisir les opportunités suivantes :

- la pérennisation des groupements de type « cluster », avec une primo-expérience liée à la grappe « électronique embarquée »

- les grands programmes nationaux, projets ANR (PRE-DIT, RNTI, RNTR, etc.) et européens (7ème PCRD, Objectif 3...) et tout particulièrement les pôles de compétitivité (notamment MOV'EO).

Ces nouveaux dispositifs ont permis de formaliser l'émergence de nouveaux besoins issus des entreprises industrielles de la filière Haute-Normandie Aéronautique (AIRCELLE, THALES, SAFRAN, ...), de la filière automobile (VALEO, RENAULT) et des PME de la filière électronique, qui sont principalement la conception des systèmes électroniques intégrés et la migration mécanique vers le tout électronique.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La création d'un « Campus Intégration Systèmes Embarqués » est un projet partenarial de recherche, de transfert et de formation à caractère industriel et à vocation mondiale dédié aux filières aéronautique, automobile et électronique qui permet de répondre à ces attentes.

La mise sur pied de ce « Campus » se déroule sur la période 2006/2011 et s'appuie sur deux ensembles de moyens d'essai et de test. Le premier ensemble, entièrement financé (cofinancement Europe, Région, Agglomération, Fonds propres), est constitué par un « Centre de compétences en électronique », de niveau européen et international qui sera opérationnel début 2007.

Le deuxième ensemble qui se situe dans le cadre des nouveaux dispositifs de recherche et de transfert, répond précisément aux besoins récemment émergés cités ci-dessus.

Il s'agit cette fois-ci d'une « plate-forme » dédiée plus particulièrement aux systèmes électroniques, électriques et mécatroniques pour la motorisation. Sa mise en place est prévue en 2009/2010. L'ensemble étant opérationnel mi 2010. Avec le « Centre de compétences en électronique » dont la mise en place est maintenant achevée, cette « nouvelle plateforme » viendra compléter le dispositif initialement proposé par l'IRSEEM et l'ESIGELEC.

L'ensemble aura alors une vocation mondiale, particulièrement en convergence avec le pôle MOV'EO. Ce dernier a d'ailleurs labellisé ce projet comme « projet structurant ». Le projet bénéficie du soutien de « Normandie Aéroespace ». C'est également un projet stratégique pour l'Institut CARNOT ESP.

« Campus intégration systèmes embarqués » nécessite l'accueil d'une nouvelle plate-forme d'équipements dédiés aux systèmes électroniques, électriques et mécatroniques embarqués pour la motorisation.

Le Centre de compétences et la nouvelle plate-forme induisent des activités de recherche, de formation et de transfert, et l'accueil de manifestations technologiques en direction des entreprises.

Le projet présente 2 volets : l'immobilier et les équipements.

A. Le volet immobilier, décliné en 2 espaces (3054 m² Surfaces Utiles Nettes), parking (120 places privatives et 150 places mutualisables) et terrain (16 000m²) :

Espace recherche et développement déployé au sein d'un bâtiment disposant de moyens de tests industriels de 940 m² utilisés comme suit :

- Laboratoire CEM-mécatronique-microélectronique : 150 m²
- Laboratoire navigation : 220 m²
- Bancs de tests pour nacelles (200 m²) : moyens mis à disposition par AIRCELLE
- Laboratoire GMP : 200 m²
- Servitudes, bureaux, salles de réunion : 170 m²

Espace Transfert de technologie, innovation et manifestations : Cet espace doit accueillir de nouvelles formations induites par la présence des différentes plates-formes (formations professionnelles, licences et masters en coopération avec nos partenaires universitaires...) pour une capacité de 300 personnes. Il doit permettre aussi l'organisation de manifestations en direction des entreprises pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes. L'ensemble représente au total 2114 m².

Il se décompose en 3 volets :

- Transfert de technologie et innovation (876 m²) :
- Transfert de technologie et innovation (320 m²)
- Espace « Projets ingénieurs au service des entreprises » y compris moyens expérimentaux : 556 m²

Autres espaces (338 m²) :

- Un espace Langues : 50 m²
- Espace visioconférence, bureaux, servitudes : 204 m²
- Bureau pour la gestion de CISE : 84 m²

Accueil manifestations (900 m²) :

- Espace accueil/manifestation des entreprises, structure polyvalente : 600 m²
- Salle de conférence d'une capacité d'accueil de 250 personnes : 300 m²

Parking : 120 places privatives et 150 places sur le même terrain, mutualisables avec d'autres établissements.

Terrain : l'ensemble immobilier nécessite l'acquisition d'un terrain de 16 000 m² attenant à l'implantation actuelle.

B. Les équipements. Les 2 espaces précités nécessitent

des équipements spécifiques :

- Espace recherche et développement : plate forme de recherche et développement, bancs de tests pour nacelles, bureaux...
- Espace formation et Transfert de technologie, innovation, accueil de manifestations : Espace Formation et Masters, Espace langues, bureaux, visioconférences, amphithéâtre, espace accueil ...

Parmi eux, le centre de compétence technique en électronique (élément composant l'Espace Recherche et Développement), est installé et opérationnel. Son montant total s'élève à 825 000 € HT et est financé par la Région Haute-Normandie (500 000 € HT), le FEDER (200 000 € HT) et la Communauté d'Agglomération via le syndicat mixte (125 000 € HT).

L'ensemble de ces équipements sont installés dans le projet immobilier initial mis à disposition de l'ESIGELEC et de l'IRSEEM au sein de surfaces dédiées à cet usage.

■ **OBJECTIFS** : Répondre aux besoins des entreprises en termes de recherche, de transfert et de formation à caractère industriel et à vocation mondiale dans les secteurs aéronautique, automobile et électronique

■ **ACTEURS** : État, Région, CCIR, ESIGELEC, Communauté de l'Agglomération de Rouen, entreprises, MOVEO, Normandie Aéroespace.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** :

- Début études : janvier 2008
- Début des travaux : septembre 2008
- Entrée dans les locaux : fin 2009-début 2010

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

⊗ Coût total estimé	14 021 000€ HT
A) Volet immobilier :	7 931 000 € HT
B) Equipements :	6 090 000 € HT
Espace Recherche et Développement	5 188 000 € HT
Espace Formation et Transfert de technologie, accueil et manifestations	902 000 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS** :

- Nombre de m² aménagés
- Nombre de projets développés
- Nombre d'accords ou contrats de collaboration avec des entreprises

■ **COMMENTAIRE :**

Le financement du Département correspond à la valorisation du foncier cédé.

Les financements de l'Etat et de l'Union Européenne sont mentionnés à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le Maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	14 021 000 € HT
Communauté d'Agglomération	630 000 € HT
Région	4 000 000 € HT
Département	600 000 € HT
Autres financeurs (CCIR, ESIGELEC, AIRCELLE HT Etat, Europe)	8 791 000 €



N° 1-11 ZAC Aubette - Martainville : Rouen Innovation Santé

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 1 / Objectif 1-1-a / Axe 2 objectif 2-2-a
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 3 / fiche 3-2
Contrat 276	Fiche action D-1
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 2

■ CONTEXTE :

A l'est du territoire rouennais, doit être aménagé le secteur Aubette Martainville d'une superficie totale d'environ 12 hectares. Outre l'occasion de résorber une friche industrielle et ferroviaire située en entrée de ville, ce projet comprend un volet environnemental essentiel, dont les objectifs sont la valorisation des vallées de l'Aubette et du Robec.

L'aménagement de ce secteur est également une opportunité majeure de développement économique. En effet, une réflexion concertée avec les partenaires économiques régionaux et le CHU a permis de déterminer la vocation économique de cette zone. Elle constituera un des maillons importants du technopôle Chimie-Biologie-Santé.

La zone va donc être développée autour de trois objectifs, visant globalement une haute valeur ajoutée en matière d'emploi :

- soutenir la recherche et l'enseignement supérieur grâce à la proximité de l'hôpital et de la faculté, notamment les pôles d'excellence identifiés : nutrition, génétique, cancérologie, neurosciences
- accompagner le développement du CHUR dans l'offre de soins et la constitution d'un réseau, notamment avec les pôles santé nationaux existants (Lille, Paris, Nantes, Lyon...)
- créer un véritable pôle santé en favorisant l'implantation et le développement d'entreprises de la santé et de la pharmacie : recherche-développement biomédicale, matériel médical, technologies de la santé, laboratoires pharmaceutiques...
(cf. fiche 1-7 du contrat d'agglomération « Favoriser la création d'entreprises » qui prévoit la création d'une pé-

pinrière d'entreprises sur le secteur Aubette-Martainville)

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le périmètre de la ZAC est délimité par :

- la route de Lyons-la-Forêt au sud
- la rocade Nord Est de Rouen au nord et à l'ouest
- la voie ferrée à l'est et au nord

L'opération prévoit la mise en valeur des berges de l'Aubette et la construction de bâtiments dont l'architecture devra s'intégrer au site naturel particulièrement intéressant de ce secteur. Ces bâtiments devront permettre l'accueil et l'implantation de locaux d'activités et d'une pépinière d'entreprises, conformes à la vocation économique du site, mais aussi de programmes de logements et éventuellement de commerces, assurant ainsi la mixité des fonctions urbaines. L'ensemble de ces programmes constituera une surface hors œuvre nette de 64 000 m², dont 34 000 dédiés au seul développement économique.

■ OBJECTIFS :

- *augmenter les capacités d'accueil d'activités nouvelles liées au domaine chimie biologie santé*
- *favoriser une opération mixte de logement, développement économique et commerce.*
- *permettre la réalisation d'une extension du CHU (pôle Mère-Enfants)*
- *accueillir une pépinière d'entreprises.*
- *dédier 34 000 m² au développement économique dans le cadre de la ZAC.*

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Ville de Rouen, CHU de Rouen, Université de Rouen, Caisse des Dépôts et de Consignation, Bio-Normandie Parc, ADEAR, Région Haute-Normandie, SNCF / RFF, CCI, CBS (filiale chimie, biologie, santé de la région), AIRHN (Agence de l'Innovation Région Haute-Normandie)

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise ou son aménageur (Rouen Seine Aménagement, concessionnaire d'aménagement).

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- 2006 : dossier de réalisation de la ZAC - (Aménageur désigné).
- 2011-2012 : démarrage des travaux d'aménagement : une 1ère tranche d'aménagement sera réalisée sur la période

permettant de desservir la pépinière d'entreprises et le pôle Mère-Enfant.

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût estimé de la ZAC Aubette Martainville :

⊗ coût total de l'opération d'aménagement (CRAC 2006) :
17 838 000 € HT

Acquisitions :	5 697 000 € HT
Études et MO	981 000 € HT
Travaux :	8 423 000 € HT
Frais divers :	130 000 € HT
Aménageur :	2 607 000 € HT
(dont les frais financiers)	

Le déficit d'opération est estimé à 1 M€ HT sur la période 2008-2009 et à 10,5 M€ HT au-delà, soit un total de 11,5 M€ HT sur la période 2008-2015 et un montant de 9,5M€ HT sur la période 2008-2013.

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS POUR L'ENSEMBLE DE LA FICHE :

- Surfaces créées dédiées aux activités et aux entreprises de haute-technologie de la Santé ;
- Nombre d'emplois créés sur le site de la ZAC ;
- Nombre d'habitants nouveaux sur le site de la ZAC ;
- Aménagement et paysagement d'un nouveau quartier respectueux des principes d'éco-construction :
- Gestion douce des eaux de pluie ;
- Haute performance énergétique des bâtiments ;
- Surfaces d'espaces verts et plantés créés ;
- Réduction des nuisances sonores ;
- Linéaire de promenades et de pistes cyclable créées

■ COMMENTAIRE :

L'intervention régionale est conditionnée au respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € pour les travaux et 45 000 € pour les études (dispositif d'aide régionale aux parcs d'activités).

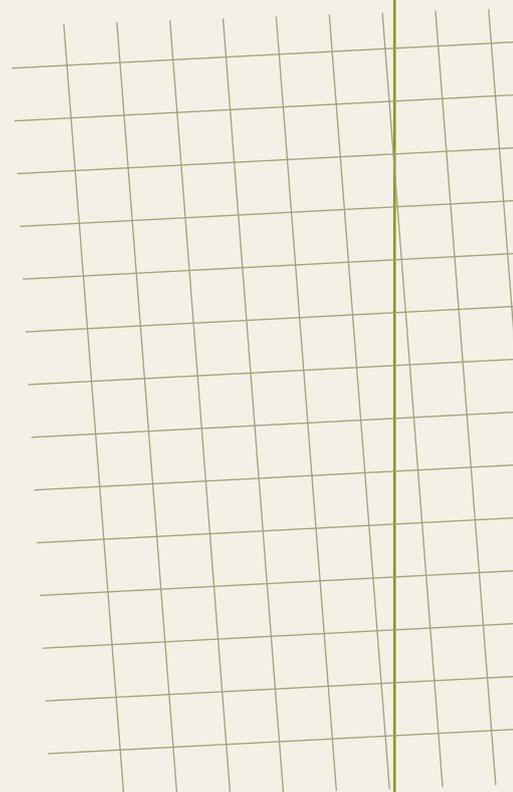
Le Département intervient au titre de sa maîtrise d'ouvrage sur la route Départementale. Sa part de financement correspond à la prise en charge du coût de réalisation de la voie intérieure de l'opération soit 2 800 000€ HT.

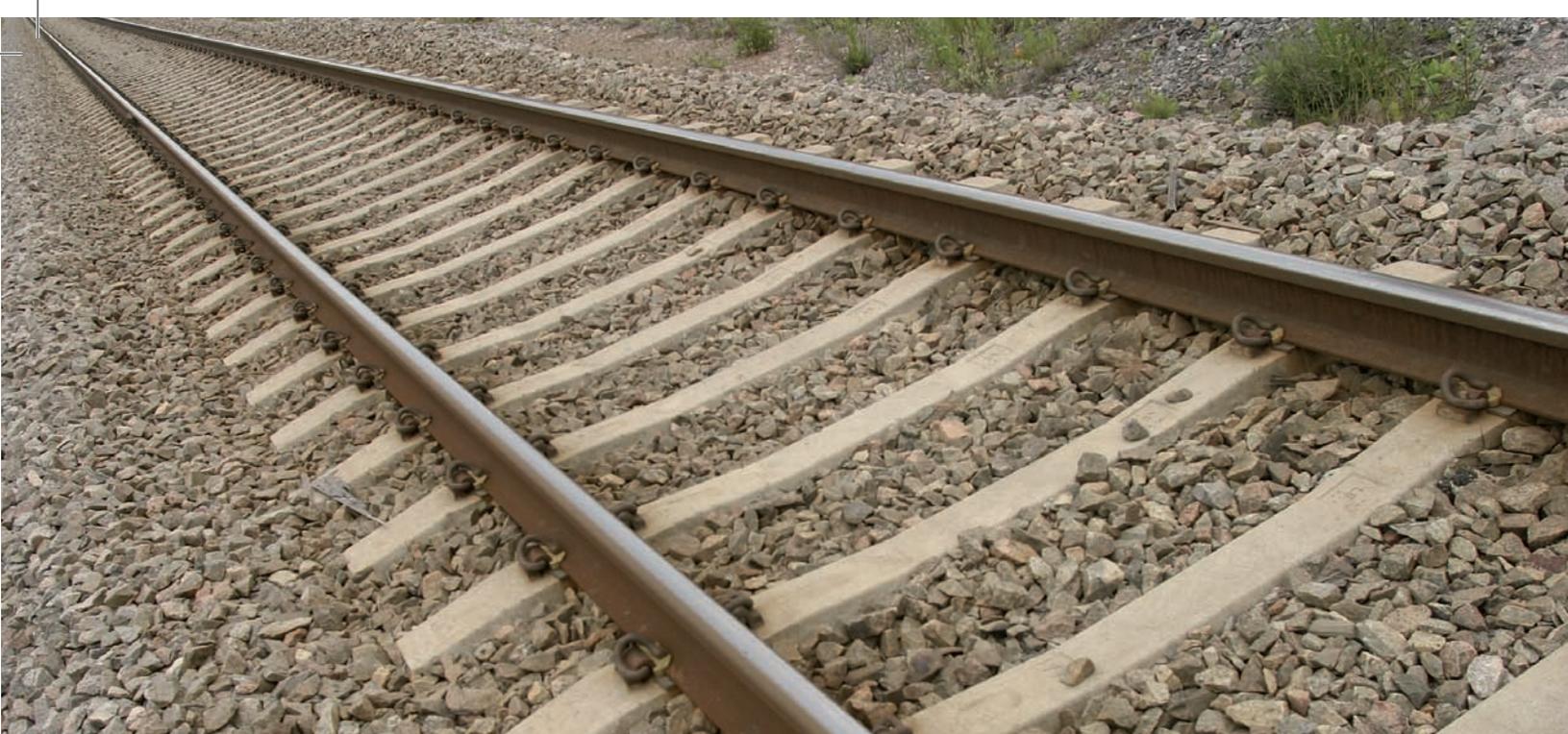
L'ensemble des subventions publiques ne doit pas dépasser 80% du déficit de l'opération.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	17 838 000 € HT
Communauté d'Agglomération	13 138 000 € HT
Région	1 900 000 € HT
Département	2 800 000 € HT

Les participations de l'Etat et l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.





■ ■ ■ Mesure 3. Renforcer l'accessibilité de l'agglomération

L'amélioration de l'accessibilité de la Communauté d'Agglomération, définie dans son Plan de Déplacements Urbains (PDU), est étroitement liée à la volonté de contribuer au développement durable de l'agglomération, notamment par la qualité de son environnement et de ses moyens de déplacement.

Afin de renforcer son attractivité et sa compétitivité, la Communauté doit pouvoir s'intégrer à des réseaux et systèmes de communication performants à l'échelle régionale, nationale et européenne. A ce titre, l'amélioration du réseau ferroviaire constitue un enjeu principal. S'agissant d'opérations d'envergure régionale, soutenues au titre du CPER 2007-2013, ces actions seront inscrites dans une annexe financière du contrat d'Agglomération 2007-2013.

Par ailleurs, il est également nécessaire d'optimiser l'accès au domaine portuaire et les conditions de circulation des voies desservant les terminaux, tout en portant une attention particulière sur l'aménagement environnemental de ces axes situés en bordure de Seine.

- A-1 Etude réseau ferré nouvelle gare
- A-2 Réouverture ligne ferroviaire Rouen-Evreux
- A-3 Mise en place d'une desserte cadencée
- A-4 Dispositifs anti-bruits des infrastructures ferroviaires
- 1-12 Expérimentation desserte TGV quotidiennes
- 1-13 Amélioration des voies de desserte routière du Port de Rouen
 - 1-13-a Restructuration du « Boulevard Maritime »
 - 1-13-b Requalification du « Boulevard de l'Ouest »

N° A-1 Études du Réseau Ferré d'Agglomération - Nouvelle Gare d'Agglomération

Région Haute-Normandie

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 5 / Objectif 5-1-c
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 6 / fiche 6-2
Contrat 276	Fiche action B-2
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 3

■ CONTEXTE :

Le projet répond à une double problématique ferroviaire et urbaine :

- Développement économique de l'aire métropolitaine de Rouen/Elbeuf par la création d'un pôle susceptible d'attirer des emplois tertiaires supérieurs
- Résolution des problèmes de capacité du nœud ferroviaire de Rouen

La Gare de Rouen est aujourd'hui peu commode, son accessibilité en voiture est limitée par la saturation des boulevards, elle ne pourrait être agrandie qu'à grands frais et avec d'énormes difficultés techniques. D'autre part, l'axe principal Le Havre - Paris proche de la saturation, ne permet plus le développement de l'offre de transport ferroviaire.

La Région et le Syndicat Mixte du Scot de Rouen-Elbeuf ont donc lancé des études préliminaires portant sur la localisation d'une nouvelle gare d'agglomération sur un système de transport moderne desservant les pôles de Barentin et d'Elbeuf et sur une modernisation du nœud ferroviaire. Ces études ont été financées dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° 1-4-3.

La volonté est de favoriser le stationnement automobile à proximité des axes lourds de transport en commun afin de faciliter le transfert modal et promouvoir les transports collectifs en site urbain dense.

Une première phase d'études d'opportunité et de faisabilité menée entre 2003 et 2005 a conclu à l'intérêt du projet et à la poursuite des études avec une nouvelle gare sur le site de Saint-Sever (ex-SERNAM) et un raccordement sous-fluvial vers la ligne Rouen - Le Havre.

L'organisation et le financement des pré-études fonctionnelles a fait l'objet d'un accord-cadre en 2006 entre l'État, la Région Haute-Normandie, le CG76, la Communauté d'Agglomération de Rouen, la CAEBS, le Syndicat Mixte pour le SCOT de Rouen-Elbeuf, la Ville de Rouen, RFF et la SNCF

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le projet comprend une nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever et le pôle urbain associé, une liaison performante Elbeuf centre - Rouen - Barentin et les modifications du réseau ferré nécessaires au fonctionnement de l'ensemble, notamment le tunnel de liaison entre la gare et la ligne Rouen - Le Havre.

Le re-déploiement du réseau lourd de transports collectifs (métro et TEOR) sera étudié de telle sorte que la future gare d'agglomération soit desservie avec un niveau de service au moins égal à celui de la gare actuelle. Aussi, les études viseront à créer des parkings de rabattement le long du tramway, de TEOR, du réseau ferré et des lignes de bus armatures dans l'esprit du PDU afin d'améliorer l'intermodalité entre l'automobile et les différents modes de transport.

■ **OBJECTIFS** : Il s'agit de réaliser les pré-études fonctionnelles, puis les études préliminaires et d'avant-projet pour la réalisation des projets ferroviaires et urbains du Réseau Ferré d'Agglomération. Trois types d'études seront menés :

- *Nouvelle gare et évolution de l'agglomération : modifications des infrastructures et des dessertes nécessaires pour desservir la gare et le quartier associé*
- *Liaison périurbaine Barentin / Rouen / Elbeuf : définir plusieurs hypothèses de tracés pour cette liaison afin de permettre la prise de décision*
- *Infrastructures ferroviaires : asseoir la faisabilité et les coûts des aménagements à prévoir sur le réseau ferré et étudier les capacités résiduelles et déterminer les goulots d'étranglement ultérieurs*

■ **ACTEURS** : L'État, la Région Haute-Normandie, le CG76, la Communauté d'Agglomération de Rouen, la CAEBS, le Syndicat Mixte pour le SCOT de Rouen-Elbeuf, la Ville de Rouen, la Communauté de communes de Caux-Austreberthe, RFF et la SNCF.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Pour les pré-études fonctionnelles : Région Haute-Normandie et Syndicat Mixte

pour le SCOT de Rouen-Elbeuf et pour les études ultérieures maîtrise d'ouvrage à définir

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :**

- 2007 / 2008 pour les pré-études fonctionnelles
- 2009 / 2013 pour les études ultérieures
- 2013/2020 pour la réalisation

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

☒ Coût total : 23 800 000 € HT, dont

1) Coût estimé pré-études fonctionnelles : 1 800 000 € HT, dont 350 000 € HT pour les études dessertes TC

N.B. En cours de réalisation, financement hors CPER

2) Études ultérieures : 22 000 000 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :**

- État 167 224 € HT
- Région 254 029 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Avancement des études

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	22 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	4 900 000 € HT
Région	5 000 000 € HT
Département	3 000 000 € HT
État	5 000 000 € HT
Autres financeurs	4 000 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

N° A-2 Réouverture de la ligne ferroviaire Rouen-Evreux

Région Haute-Normandie

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe FSE 2007-2013	Axe 5 / Objectif 5-1-c
CPER Haute Normandie 2007-2013	Fiche action 6-2
Contrat 276	Fiche B2
Plan de Déplacement Régional	Axe 1 enjeu 5
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe 1 / Mesure 3

■ CONTEXTE :

- Améliorer la desserte des grandes améliorations de Haute-Normandie,
- Préserver l'environnement en accroissant la part des transports collectifs dans les déplacements

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

- Poursuite des études engagées en 2006 avec une première étude d'opportunité et de faisabilité ;
- Engagement d'une large démarche de concertation dès réalisation d'études complémentaires sur le tracé de la liaison, en 2008.

■ **OBJECTIF :** *L'objectif est d'assurer une liaison rapide (en cinquante minutes environ), moderne et efficace entre Rouen et Evreux, avec une desserte de l'agglomération Seine-Eure, correspondant à des besoins de déplacements importants entre ces agglomérations, et renforçant l'aménagement du territoire régional en connectant les deux préfectures de département de Haute-Normandie*

■ **ACTEURS :** État, Région Haute-Normandie, Départements 27 et 76, Maître d'ouvrage, Communautés d'Agglomérations de Rouen et Seine-Eure, Evreux, FEDER

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Région + RFF

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :** Objectif de mise en service en 2015

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coûts estimés : 14 M€ HT (CPER 2007-2013) pour un coût total de l'opération évalué à 135 M€ HT

⊗ Postes de dépenses détaillés : à définir précisément

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Avancement des travaux

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total proratisé au territoire de la Communauté 4 700 000€ HT

Communauté d'Agglomération	100 000€
Région	1 300 000€
Département	1 000 000€
Autres financeurs	2 300 000€

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

N° A-3 Mise en place d'une desserte cadencée de l'aire métropolitaine entre Yvetot, Rouen et Elbeuf-Saint-Aubin

Région Haute-Normandie

Investissement Fonctionnement

CADRE STRATÉGIQUE

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 5 / Objectif 5-1-c
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 6 / fiche action 6-2
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe I / Mesure 3

CONTEXTE :

La Région et le Syndicat Mixte du Scot de Rouen-Elbeuf ont donc lancé des études préliminaires portant sur la localisation d'une nouvelle gare d'agglomération sur un système de transport moderne desservant les pôles de Barentin et d'Elbeuf et sur une modernisation du nœud ferroviaire.

La réalisation de ce projet n'est envisageable qu'à long terme. La mise en œuvre d'une première phase à plus court terme est nécessaire pour répondre à l'enjeu des dessertes périurbaines et offrir une alternative à l'engorgement des entrées routières de l'agglomération.

La ligne Yvetot-Elbeuf dessert actuellement 6 gares dans l'agglomération de Rouen entre Malaunay-le-Houlme et Oissel.

DESCRIPTIF DU PROJET :

- Étudier et réaliser les modifications d'installations permettant de diamétraliser et cadencer les dessertes actuelles d'Yvetot et Saint-Aubin-lès-Elbeuf.
- Améliorer l'insertion des gares dans le tissu urbain en valorisant leur accessibilité par les différents modes de transport.
- Mettre en place des actions connexes en matière de tarification et d'information multimodales.

OBJECTIF : *Mettre en place à horizon 2013 une desserte de type périurbain cadencée entre Yvetot, Rouen et Elbeuf-Saint-Aubin basée sur une offre de transport globale et attractive en termes d'accès aux gares, d'intermodalité, de desserte, de tarification et d'information*

ACTEURS : Maîtrise d'ouvrage des projets ferroviaires : RFF et SNCF, ainsi que l'ensemble des collectivités concernées

MAÎTRE(S) D'OUVRAGE : RFF, SNCF, collectivités locales

CALENDRIER DE RÉALISATION

- 2007 : lancement études AVP
- fin 2008 : première étape du cadencement sur infrastructures existantes avec premières actions connexes
- 2013 : mise en œuvre de la desserte cadencée et de l'ensemble des actions connexes
- fin 2008 / début 2009 : démarrage des travaux

ÉLÉMENTS FINANCIERS :

Coût estimé (infrastructures ferroviaires hors gares) : 35 000 000 € HT

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Avancement des études
- Avancement des actions connexes
- Avancement des travaux

PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	35 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	7 000 000 € HT
Région	4 000 000 € HT
Département	5 000 000 € HT
État	2 000 000 € HT
Europe	12 000 000 € HT
Autres financeurs	5 000 000 € HT

Région Haute-Normandie

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 5 / Objectif 5-1-c
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 2 / fiche action 2-3
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 3

■ CONTEXTE :

Face aux problématiques énergétique et environnementale, le développement des transports alternatifs à la route est une nécessité.

Si le ferroviaire est performant sur la plupart critères environnementaux, la traversée des zones urbaines par des trains, notamment de fret, toujours plus nombreux est une source de bruit à laquelle il faut s'attaquer, tant en réduisant la source de bruit (wagons plus performants) qu'en minimisant l'impact sur l'environnement local.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le projet consiste à mettre en œuvre des dispositifs destinés à réduire le bruit ferroviaire pour les riverains qui y sont les plus exposés (murs anti-bruit, merlons ou autres).

■ **OBJECTIF** : Réduire le niveau de bruit auxquelles sont soumis les riverains des infrastructures ferroviaires.

■ **ACTEURS** : L'État, la Région Haute-Normandie, la Communauté d'Agglomération de Rouen et RFF.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : RFF

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- 2008 / 2009 pour les études
- 2009 / 2013 pour la réalisation

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS (COÛT CPER) :

<input checked="" type="checkbox"/> Coût total :	15 000 000 € HT
Autres collectivités	4 000 000 € HT
Région	3 000 000 € HT
État	2 000 000 € HT
Europe	1 000 000 € HT
Autres financeurs	5 000 000 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

Niveau de bruit ferroviaire dans les zones impactées

■ PLAN DE FINANCEMENT PRORATISÉ :

Montant total	7 500 000 € HT
Communauté d'Agglomération	1 000 000 € HT
Région	1 500 000 € HT
Autres financeurs	5 000 000 € HT

N° 1-12 Expérimentation sur 3 ans de dessertes TGV quotidiennes entre les agglomérations normandes, Roissy et l'est de la France

Région Haute-Normandie

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe 2007-2013	-
CPER Haute Normandie 2007-2013	-
Contrat 276	-
Plan de Déplacement Régional	Axe 1, enjeu 2
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe I / Mesure 3

■ CONTEXTE :

Améliorer les relations entre les métropoles normandes et les centres décisionnels européens, connecter la Normandie aux réseaux de transport européens pour favoriser son rayonnement.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

- mise en place de deux dessertes TGV quotidiennes à destination de Roissy et de l'Est de la France ;
- l'un des TGV dessert Cherbourg-Caen et Evreux, à destination de Dijon et Besançon
- l'autre TGV dessert Le Havre et Rouen à destination de Strasbourg
- départs des métropoles normandes le matin pour une arrivée vers 10h à Roissy, retour de Roissy vers 20h à destination de la Normandie ;
- mise en service juin 2009 pour une expérimentation de trois ans.

■ OBJECTIF : *le soutien de l'activité économique dans les métropoles normandes grâce à une meilleure connexion avec les réseaux européens de transport, la facilitation des déplacements de personnes avec les autres régions de province ainsi que vers des destinations internationales, l'accroissement de la part des déplacements longue distance en transports collectifs*

■ ACTEURS : SNCF, Régions Haute et Basse-Normandie, Communauté d'Agglomération de Rouen, CODAH, CAE

■ MAÎTRE(S) D'OUVRAGE : SNCF

■ CALENDRIER DE RÉALISATION : 2009-2012

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coûts estimés : 12 M€ HT sur 3 ans pour l'ensemble des collectivités locales normandes

⊗ Coût estimé pour le territoire de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise : 2 700 000€ HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Avancement des travaux

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total pour les Régions Haute et Basse Normandie 12 000 000 € HT

Montant pour le territoire de la Communauté d'Agglomération 2 700 000 € HT

Communauté d'Agglomération 900 000 € HT
Région 1 800 000 € HT

Amélioration des voies de desserte routière du Port de Rouen

Port Autonome de Rouen

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 5 / Objectif 5.2-b
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 2 / action 2.2
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 1 / Mesure 3

1-13-A. RESTRUCTURATION DU BOULEVARD MARITIME

■ CONTEXTE :

Le Boulevard Maritime constitue sur 14 km l'épine dorsale des terminaux portuaires de la rive gauche de l'agglomération rouennaise. Cet axe routier sous domanialité portuaire est largement ouvert à la circulation générale.

En 2002, son état et son image dégradés, ses insuffisances techniques et ses caractéristiques hétérogènes, ses « points noirs » d'insécurité routière, et son environnement peu valorisé ont conduit le Port Autonome à mener une succession d'opérations ciblées de rénovation/réaménagement.

Dans le cadre du contrat d'agglomération 2003/2006 (fiche n° 1-4-9), le Boulevard Maritime, dans sa partie comprise entre le carrefour Malettra et le Carrefour du Gord, a fait l'objet des réhabilitations suivantes :

- Mise en cohérence du profil en travers type à 2*2 voies
- Mise aux normes des caractéristiques techniques
- Suppression ou mise aux normes des traversées ferroviaires
- Amélioration de l'éclairage public

Il en résulte :

- Une amélioration des conditions de circulation
- Un renforcement de la sécurité
- Une intégration paysagère de qualité.

La poursuite de la réhabilitation engagée passe par le réaménagement de la partie reportée du précédent contrat d'agglomération (du carrefour du Gord à la Darse des Docks) et des tronçons prolongeant ceux traités entre 2003 et 2006.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Volet sécurité, fluidité et rapidité : aménagement des carrefours, mise en place de nouvelles signalisations horizontale et verticale (lisibilité de l'itinéraire), uniformisation de l'éclairage tout au long du boulevard, suppression des traversées ferrées obsolètes ou devenues inutiles, mise en place d'une meilleure signalisation des traversées ferrées maintenues, organisation du stationnement des poids lourds en parcs organisés, accès directs « rive-rains » pour les différents sites industriels et les terminaux portuaires spécifiques.

Le parti environnemental : insertion paysagère dans le milieu urbain et industriel, en coordination avec les communes traversées, actions fortes de requalification visuelle (plantation et création de séquences paysagères selon les caractères des espaces traversés). Dispositifs de confinement de pollutions accidentelles éventuelles.

Volet technique : amélioration des caractéristiques de la voie, reprofilage et renforcement des chaussées, reconstitution des corps de chaussées déficients, protection des réseaux existants sous la chaussée, réfection ou création de trottoirs, remise en état ou création de réseaux d'assainissement pluvial.

■ **OBJECTIFS** : Aménager un boulevard maritime plus efficace, plus sûr, plus informatif et plus vert

■ **ACTEURS** : Région, Département, Communauté d'Agglomération de Rouen, DRE/DDE, communes de Grand Quevilly, Petit Couronne et Grand Couronne, PAR, SNCF

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Port Autonome de Rouen

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** : 2007-2013

Calendrier de réalisation de l'Action (par étape) :

- du carrefour du Gord à la Darse des Docks 2008 - 2009
- Barreau des Docks et ouvrages d'arts 2010 - 2011
- Darse des Docks au Carrefour 2012 - 2013
- de la RD 13 au Fossé Blondel (opération pour mémoire)

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût total estimé :	22 300 000 € HT
- du Carrefour du Gord	
à la Darse des Docks (tranches 2 et 3)	9 000 000 € HT
- Barreau des Docks et ouvrages d'arts	3 600 000 € HT
- Darse des Docks au Carrefour de la RD 13	4 600 000 € HT
- de la RD 13 au Fossé Blondel	5 100 000 € HT
(opération pour mémoire)	

⊗ Détail des postes de dépenses :

- Études : Terminées pour tronçons 2 et 3 :
0,150 M€ HT pour tronçons suivants
- Maîtrise d'œuvre et travaux : 9 M€ HT, pour tronçons 2 et 3 dont environ :
1 M€ HT pour les mesures environnementales
13,15 M€ HT pour les tronçons suivants.

Les négociations portent aujourd'hui sur le projet ayant fait l'objet d'un report du contrat d'agglomération 2003-2006, à savoir les travaux du Carrefour du Gord à la Darse des Docks pour un montant de 9 000 000€ HT. Lors de la révision à mi-parcours du contrat d'agglomération, les autres aménagements seront pris en compte selon l'état d'avancement des tranches 2 et 3.

■ SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :

Pour la première phase de réhabilitations (études et réaménagement Malétra-Gord), estimée à **6 563 614 € HT** :

- Région	967 371 € HT
- Département	967 371 € HT
- FEDER	2 039 232 € HT
- Communauté d'Agglomération	569 042 € HT

■ PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION :

Montant total	9 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	900 000 € HT
Département	900 000 € HT
P.A.R.	7 200 000 € HT

1-13-B. REQUALIFICATION DU « BOULEVARD DE L'OUEST »

■ CONTEXTE :

Le boulevard de l'Ouest à Rouen est situé entre le marché d'intérêt national (M.I.N) et les ateliers de dragage du Port Autonome de Rouen (PAR), à Croisset. Ce boulevard vieillissant long de 1.63 km est très large (environ 15m). Il s'agit d'un boulevard industriel de desserte portuaire, largement ouvert à la circulation générale, soumis à une circulation importante de poids lourds et de véhicules

légers qui est amené aujourd'hui à remplir des fonctions complémentaires.

Une étude sur la requalification de la route départementale 51 qui rejoint le sud ouest du boulevard de l'Ouest au niveau des ateliers de dragage du PAR est en cours. Elle porte notamment sur la réduction de la vitesse des véhicules, l'assainissement, l'éclairage public, l'intégration paysagère et la création d'une piste cyclable qui s'intègre au plan Agglo-Vélo ainsi qu'au plan départemental des circulations douces, dans le cadre de l'itinéraire de la Vélo route du Val de Seine, lui-même inscrit au Schéma Régional et National des Vélo routes et Voies Vertes.

Les enjeux de la transformation à venir du boulevard de l'Ouest prendra en considération ces études, notamment en y intégrant une piste cyclable reliant celle à créer sur la RD 51 et celle existante sur le Boulevard du Cdt Bicherey. D'autre part, il est à noter que la requalification du boulevard de l'Ouest est accompagnée de la mise en site propre des voies ferrées à la sortie du faisceau de l'Ouest dont la mise en service est prévue début 2008.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Volet sécurité, fluidité : Amélioration des accès au Terminal de l'Ouest. Mise en place de nouvelles signalisations verticales, horizontales et de jalonnement. Intégration d'une piste cyclable. Mise en place de mâts d'éclairages neufs, de meilleure qualité lumineuse, sur toute la longueur du boulevard. Suppression des traversées ferrées obsolètes, réalisation de traversées ferrées sécurisées dans le cadre de la mise en site propre des voies ferrées de la rive droite. Réduction de la largeur du boulevard et alignement sur les équipements de sécurité aménagés sur la RD51.

Le parti environnemental : insertion paysagère de qualité dans le milieu urbain et industriel, en coordination avec la commune de Rouen et la Communauté d'Agglomération pour le traitement d'entrée de ville. Actions fortes de requalification visuelle (plantation et création de séquences paysagères selon les caractères des espaces traversés). Mise en place de dispositifs de confinement de la pollution routière accidentelle.

Traitement de la pollution chronique : Mise en place d'un éclairage de qualité, consommant moins d'énergie et qui évite la pollution lumineuse.

Volet technique : Amélioration des caractéristiques de la voie. Réfection complète du corps de chaussée. Réfection complète de la couche de roulement. Protection des réseaux existants sous chaussées. Remise en état ou création de réseaux d'assainissement pluvial. Remise en état ou création de réseaux d'éclairage public.

■ OBJECTIFS : Aménager un boulevard de l'Ouest plus efficace, plus sûr, plus informatif et plus vert

■ **ACTEURS** : Région, Département, DRE/DDE, Communauté de l'Agglomération de Rouen, PAR, Communes de Rouen et Canteleu, SNCF, CETE

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Port Autonome de Rouen

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION : 2007-2010**

- Lancement des études de requalification du Boulevard de l'Ouest : Dernier trimestre 2007, marché attribué au CETE Normandie Centre
- Phase travaux : 2009-2010

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

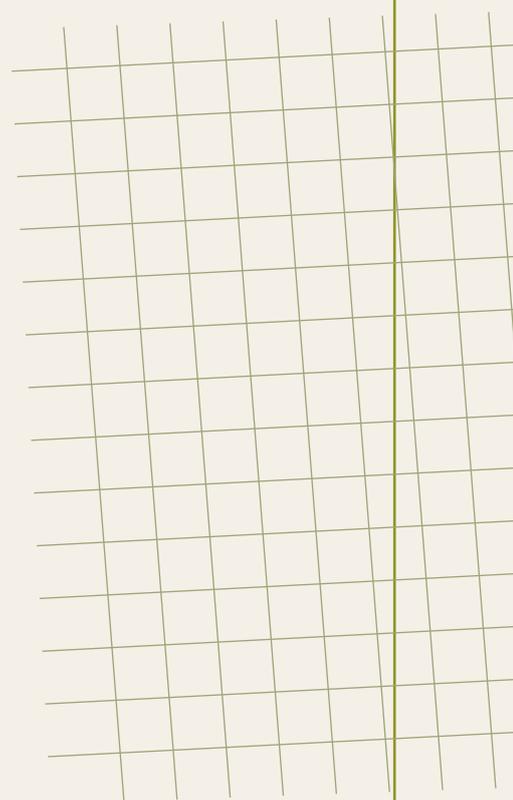
☒ Coût total estimé :	2 100 000 € HT
Etudes :	100 000 € HT
Travaux :	2 000 000 € HT

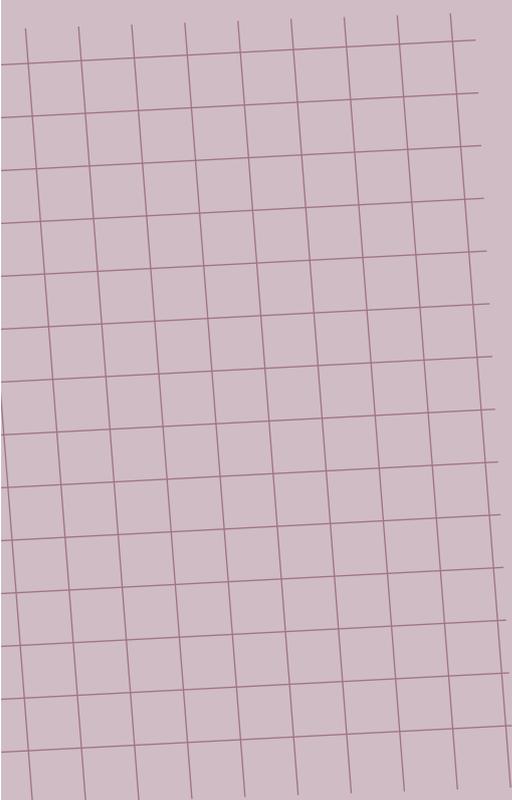
■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS POUR L'ENSEMBLE DE LA FICHE:**

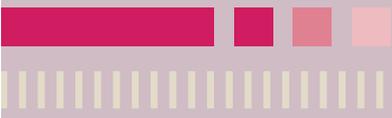
- Avancement des études
- Nombre de km réaménagés

■ **PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION :**

Montant total	2 100 000 € HT
Communauté d'Agglomération	210 000 € HT
Région	195 500 € HT
Département	210 000 € HT
Soit,	
Etude :	100 000 € HT
Département	50 000 € HT
PAR	50 000 € HT
Travaux :	2 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	210 000 € HT
Région	195 500 € HT
Département	160 000 € HT
PAR	1 434 500 € HT







AXE 2.

AMÉLIORER LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'Agglomération de Rouen met l'accent sur la cohésion territoriale et sociale pour apporter des réponses aux situations de précarité, aux nouveaux besoins induits notamment par le vieillissement de la population, à l'existence de situations familiales de plus en plus diversifiées et à la problématique spécifique des jeunes dans l'agglomération.

En lien avec les autres dispositifs, notamment le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), l'objectif est de mettre en œuvre une politique globale de solidarité qui tient compte de la situation des publics les plus marginalisés et des conditions d'accessibilité des populations aux services proposés.

Les résultats sont attendus en termes de maintien de la population, de progrès social et d'égalité des chances, de réduction notable du chômage et de sorties positives du dispositif d'insertion. Sont également visées la couverture et la coordination des besoins en matière de déplacements et cohésion sociale dans le cadre d'un équilibre géographique global.

Le taux de satisfaction des usagers devra être pris en compte, notamment pour les services relevant de la responsabilité directe de la Communauté d'Agglomération tels que les transports en commun.

Enfin, la Communauté d'Agglomération est fortement investie en matière d'habitat à travers l'application du 2ème Programme Local de l'Habitat, établi pour la période 2007-2013 qui prévoit de consacrer un budget total de plus de 30 000 000 €. Celui-ci contribuera à la mixité sociale et à la cohésion territoriale de l'agglomération avec l'ambition de soutenir la réalisation de 2 500 logements par an.



■ ■ ■ Mesure 1. Développer un service de transports en commun de qualité et favoriser l'intermodalité

Pour la période 2007-2013, la Communauté amplifie ses engagements en faveur du développement d'un service performant de Transports en Commun, pré requis indispensable pour atteindre le report modal.

L'objectif principal est de rendre le réseau de transports en commun beaucoup plus attractif face à la voiture particulière et favoriser ainsi le report modal.

Il est donc nécessaire d'améliorer l'offre de transports en commun, de préférence en site propre, notamment par la poursuite de TEOR (Transport Est-Ouest de Rouen, achèvement et extension) et par l'amélioration des connexions entre modes de transport (pôles d'échanges / parcs-relais, billettique...).

Il convient également d'augmenter la capacité d'absorption du réseau Métrobus, d'aménager certains points du réseau de transports en commun et d'offrir un accès à une billettique et à une information intermodales et mutualisées des Autorités Organisatrices des Transports (AOT).

2-1 Plan de déplacements urbains

2-2 Amélioration réseau Métrobus

2-3 Extension TEOR Ligne T3 entre le MIN/Station Bichery et Canteleu/Bizet

2-4 Favoriser et promouvoir l'intermodalité

2-4-a Offrir des espaces de transfert entre l'automobile et les transports en commun

2-4-b Offrir la possibilité aux usagers multimodaux d'utiliser le Métro

2-4-c Permettre aux usagers multimodaux des déplacements plus rapides

2-4-d Faciliter l'intermodalité par la billettique

2-5 Extension du réseau de transports en commun - études préalables

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 5 / Objectif 5-1-b
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe II / Mesure 1

■ CONTEXTE :

Le Plan de Déplacements urbains de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise dresse les grandes orientations de la politique de déplacements à l'horizon 2010. Adopté en février 2000, il est actuellement en cours de révision.

La question du transport est souvent réduite à celle des infrastructures, ou au mieux à l'utilisation qui en est faite. Or, le Plan de Déplacements Urbains détermine non seulement l'organisation du transport des personnes, mais également celle des marchandises, il fixe les conditions de circulation et de stationnement sur son territoire de l'ensemble des modes de transports et notamment de tous les modes alternatifs à la voiture particulière.

C'est donc une démarche globale d'organisation et d'aménagement de l'espace urbain, qui doit être en cohérence avec les orientations définies dans d'autres dispositifs : SCOT, DTA, PRQA... Il doit permettre d'améliorer les flux de déplacements internes à l'agglomération, mais également avec les territoires extérieurs (en lien avec le réseau ferré par exemple) dans un souci d'amélioration de la qualité de l'air.

L'enjeu de cette révision sera nécessairement la recherche de solutions permettant d'assurer une offre de services, d'organisation et d'information cohérente en vue d'encourager les modes alternatifs à l'automobile.

Par ailleurs ce nouveau PDU prendra en compte l'ensemble des nouveaux projets urbains qui ne figuraient pas dans l'ancien PDU (Seine Ouest, Seine Sud, Hippodrome des Bruyères, SMAC, Eco-quartier du pont Flaubert...) afin de les intégrer dans la nouvelle organisation des déplacements définie pour le territoire.

Enfin, il faut souligner que la Communauté de l'Agglomération de Rouen a signé la Charte d'interopérabilité dont l'un des engagements est l'information multimodale. Une réflexion est donc en cours afin d'avancer en partenariat avec les autres Autorités Organisatrices des Transports du Département pour concrétiser ces engagements (Fiche n°46 du Plan de Déplacement Régional) et favoriser l'émergence de nouvelles stratégies de déplacement sur un territoire globalisé regroupant plusieurs réseaux de transports.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La révision du PDU passe par la réalisation d'un diagnostic complet sur les transports et les déplacements et leur relation à l'urbanisme, et l'élaboration d'une stratégie visant à rééquilibrer l'espace au profit des modes alternatifs à l'automobile dans un souci de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie. Ce diagnostic portera sur un territoire qui dépasse largement les frontières de la Communauté d'Agglomération de Rouen.

Les actions qui découleront de la stratégie élaborée pourront être intégrées au contrat d'agglomération lors de la révision à mi-parcours.

■ OBJECTIFS :

Du PDU en cours

- permettre une bonne intégration urbaine grâce aux transports publics
- rendre les transports en commun plus compétitifs et attractifs que la voiture particulière
- réduire le trafic automobile dans les zones agglomérées tout en offrant une bonne accessibilité aux fonctions économiques du territoire
- protéger et ancrer sur le long terme la pratique du vélo et de la marche à pied
- proposer un plan intégré de transport assurant l'interconnexion entre les différents modes de transports (voiture particulière, transports en commun, vélos, réseau SNCF) et créer les aménagements nécessaires à ces transferts (tarification intermodale, parc relais, parking vélos...)
- optimiser l'offre de stationnement
- réduire la pollution atmosphérique et les nuisances sonores

De la révision

- mettre l'accent sur les lacunes de l'actuel PDU, notamment le stationnement, le transport de marchandises en ville et la cohérence urbanisme et transports
- accorder une place importante à la notion de gouvernance
- réaliser un PDU concret et précis pour en faciliter la mise en œuvre (élaboration d'un programme d'actions concrètes, réalistes financièrement et techniquement)
- prendre en compte les différentes échelles spatiales (la zone d'emploi de Rouen, la Communauté d'Agglomération, le cœur de l'agglomération, la proximité) et temporelles (court terme, moyen terme, long terme) selon les thématiques abordées
- insuffler une véritable dynamique d'échanges entre les acteurs du PDU
- développer un système de concertation qui permette une mise en œuvre et un suivi efficace du PDU
- réduire au maximum les possibilités d'interprétations pour la compatibilité du PDU avec les autres documents

Acteurs : Communauté de l'Agglomération Rouennaise, État, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, communes de la Communauté d'Agglomération, CCI, Port Autonome, Associations, CHU, Université, SNCF, TCAR, Veolia Transport, AIR NORMAND, ADEME...

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :**

- Diagnostic : 2008
- Définition des orientations et des actions : 2009
- Adoption PDU : 2010

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

- ⊗ Coût estimé révision du PDU : 400 000 € HT
- ⊗ Coût estimé des actions à mettre en œuvre : à définir en 2009, pour une mise en œuvre à partir de 2011.

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Avancement du diagnostic
- Elaboration d'un plan d'actions

■ **COMMENTAIRE :**

Lors de l'évaluation à mi-parcours du contrat d'agglomération 2007-2013, les dépenses liées aux actions qui découleront de la révision du PDU pourront être prises en compte.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	400 000 € HT
Communauté d'Agglomération	240 000 € HT
Région	120 000 € HT
Département	40 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

 Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	-
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	Fiche D-2
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe II / Mesure 1

■ CONTEXTE :

Pour s'adapter définitivement à la mise en exploitation des nouvelles lignes (TCSP) le réseau Métrobus a été restructuré. Ainsi, la nouvelle organisation du service de transport en commun est basée sur une hiérarchisation du réseau avec des lignes complémentaires :

- Les lignes de transports en commun en site propre (TCSP) : TEOR et Métro. Ces lignes bénéficient d'une très grande fréquence (inférieure à 6 minutes sur les branches et 2 minutes sur le tronc commun en heures de pointe) et sont équipées d'abris particuliers, de panneaux d'information des voyageurs et d'un système de distributeurs de tickets.

- Les lignes armatures : elles sont huit (lignes 4, 5, 6, 7, 10, 16, 17 et 21). Ces lignes parcourent les artères principales de l'Agglo et complètent les lignes de TCSP en multipliant les points de correspondance.

- Les lignes secondaires : qui correspondent à des lignes de rabattement desservant de façon plus fine les quartiers en rabattant les usagers sur les lignes armatures et les lignes de TCSP.

Dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006 (fiche n° II-3-2), la Communauté a initié une politique d'amélioration qualitative du réseau Métrobus. Ces opérations visent à améliorer qualitativement le réseau de transports collectifs urbains en le rendant plus attractif, confortable, accessible, performant et sûr.

La première phase des améliorations prévues concerne l'aménagement des lignes armatures du réseau. Une partie des lignes 4, 5, 7, 10, 16, 17 et 21 est déjà aménagée et financée au titre du contrat d'agglomération précédent.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Il s'agit de poursuivre la première phase du projet, l'aménagement des arrêts (quais sur chaussées à 18 cm de hauteur, dalles podotactiles) et des carrefours dans lesquels les bus souffrent de difficultés de circulation.

Au-delà des aménagements de lignes en cours ou à finaliser, il reste à traiter la ligne 6 et le barreau Malot (à Mesnil Esnard).

■ OBJECTIFS :

- Améliorer le système de transport collectif existant et accroître sa fréquentation en assurant un service plus rapide, plus performant et plus accessible ;
- Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- Rendre le réseau de transports en commun beaucoup plus attrayant vis-à-vis de la voiture particulière et favoriser le report modal.

■ ACTEURS : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : SOGETI ; Maître d'œuvre : Communauté de l'Agglomération de Rouen ou bureau d'études spécialisé

■ MAÎTRE(S) D'OUVRAGE : Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- 2007-2008 : étude de faisabilité en cours (SOGETI)
- 2008-2009 : barreau Malot
- 2008 : Ligne 6
- 2008/2010 : points restants des lignes 4, 5, 7, 10, 16, 17 et 21

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

Coût estimé : 4 500 000 € HT

Amélioration lignes de bus : 3 500 000 € HT

Barreau Malot : 1 000 000 € HT

■ SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 : pour un montant de travaux estimé à 4 505 384 € HT

- Région 673 077 € HT

- Département 993 560,27 € HT

- Europe (FEDER) 643 410 € HT

- Communauté d'Agglomération 2 195 336 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Nombre de lignes aménagées
- Gain de vitesse commerciale des lignes armatures
- Nombre de stations améliorées ou créées
- Pourcentage d'habitants de l'Agglomération Rouennaise empruntant les transports collectifs et pourcentage d'utilisateurs satisfaits du service de transport en commun (enquêtes de satisfaction...)

■ COMMENTAIRE :

Dispositif régional pour les transports en commun en site propre : aide régionale au taux maximum de 20% plafonnée à un montant de subvention de 100 000€ du km traité. La Région n'intervient que sur le site propre du barreau Malot, estimé à 2 km.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	4 500 000 € HT
Communauté d'Agglomération	2 950 000 € HT
Région	200 000 € HT
Département	1 350 000 € HT

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 5 / Objectif 5-1-a
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition n°6 / fiche n°6-3
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe II / Mesure 1

■ CONTEXTE :

Depuis plusieurs années, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a donné la priorité au développement des transports en commun. Après les lignes nord-sud du Métro qui rencontrent un succès considérable (100 millions de voyageurs depuis sa mise en service en 1997) et pour répondre aux attentes des habitants situés à l'ouest et à l'est de l'agglomération Rouennaise, le choix a été fait d'opter pour un système intermédiaire entre le tramway et le bus.

C'est pourquoi la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a voté en 1997 l'élaboration d'un axe Est-Ouest de transport en commun, baptisé TEOR (Transport Est-Ouest Rouennais), constitué d'un système équipé de véhicules sur pneus, avec guidage optique et dont l'une des caractéristiques principales est de circuler majoritairement en site propre. Selon les configurations urbaines, il peut utiliser un site banalisé, réservé ou propre.

L'opération TEOR est un Grand Projet financé par le FEDER (DOCUP 1997-1999 et 2000-2006). L'achèvement des 3 lignes TEOR en centre ville et à l'Est de l'agglomération a été soutenu dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° I-4-1.

L'extension de la ligne T3 figurait dans la fiche I-4-2 du contrat d'agglomération 2003-2006.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Par rapport à une ligne de bus classique, TEOR grâce à son accessibilité et à la priorité aux feux, offre un niveau de service proche de celui d'un tramway : accostages en station, bonne vitesse commerciale, régularité et fréquence élevée.

Avec 38 km de lignes, TEOR dessert plus de 150 000 habitants et de nombreux pôles d'activités (Préfecture, C.H.U.

Charles Nicolle, Conseil Régional, Théâtre des Arts, Faculté de Droit, Campus universitaire de Mont-Saint-Aignan, Hauts de Rouen, Bihorel, Darnétal...) TEOR est constitué de trois lignes :

- T1 (une liaison directe du CHU vers Mont Saint Aignan)
- T2 (de Notre Dame de Bondeville à Bihorel en passant par le CHU et les Hauts de Rouen)
- T3 (de Canteleu à Darnétal en passant par le CHU)

La présente fiche concerne le prolongement à l'ouest de la ligne 3, sur un secteur à forte densité de population. C'est la 2ème tranche du projet TEOR inscrite au Plan de Déplacements Urbains.

■ OBJECTIFS :

- *désenclaver un quartier dit « social » (Canteleu)*
- *renforcer le lien entre la périphérie et le centre de l'agglomération*
- *opérer la requalification urbaine des voies empruntées*
- *offrir une desserte attractive des zones résidentielles*
- *favoriser la diminution du trafic automobile et le report modal vers les transports en commun*

Cette deuxième tranche fonctionnelle implique :

- *les travaux d'extension de la branche T3 vers l'ouest ;*
- *l'aménagement de 5100 mètres en site banalisé, ainsi que la construction et l'équipement de 11 stations.*

■ **ACTEURS :** Communauté d'Agglomération de Rouen, TCAR (exploitant du réseau Métrobus), gestionnaires des voiries (commune, État, Conseil Général), les concessionnaires de réseaux (EDF, France Télécom...)

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- 2008 : études de diagnostic / recueil de données / appel d'offres maîtrise d'œuvre
- courant 2008 : désignation d'un maître d'œuvre
- 2009 : études
- fin 2009 / début 2010 : démarrage des travaux

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût estimé : 9 200 000 € HT, dont

Études :	860 000 € HT
Foncier :	50 000 € HT
MOE :	1 080 000 € HT
Travaux :	7 210 000 € HT

■ SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :

Pour l'achèvement des trois lignes TEOR, études et travaux, estimés à 53 000 000 € HT :

- État	9 703 495 € HT
- Région	7 436 111 € HT
- Département	9 451 839 € HT
- Communauté d'Agglomération	26 408 555 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Avancement des études
- Nombre de stations et de km de lignes réalisés
- Fréquentation des lignes TEOR mises en service
- Vitesse commerciale

■ COMMENTAIRE :

Dispositif régional : 20% du coût HT sous réserve d'une amélioration de la vitesse commerciale.

Les financements de l'État et de l'Union Européenne sont mentionnés à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le Maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	9 200 000 € HT
Communauté d'Agglomération	2 979 000 € HT
Région	1 840 000 € HT
Département	2 381 000 € HT
Europe (FEDER)	2 000 000 € HT

N° 2-4 Favoriser et promouvoir l'intermodalité

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 5 / Objectif 5-1-b et 5-1-d
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 6 / fiche 6-3
Contrat 276	Fiche action B-2
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe II / Mesure 1

■ POLITIQUE D'INTERMODALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE :

Afin de répondre aux besoins de mobilité durable, la Communauté de l'Agglomération de Rouen souhaite favoriser l'usage des transports en commun. Pour ce faire, elle participe à la mise en place d'une politique globale et cohérente de développement de l'intermodalité à l'échelon régional (conformément au Plan de Déplacements Régionaux).

Il s'agit tout d'abord d'amener les automobilistes entrant sur le territoire de l'agglomération à préférer utiliser les modes de transport alternatifs cités ci-dessous plutôt que leurs voitures :

- Transports en commun : la stratégie de l'Agglomération en matière de transports en commun est développée dans cette fiche mais aussi dans les fiches n° 2-2 et 2-3 ;

- Modes doux : la politique de l'Agglomération concernant les modes doux est développée dans les fiches Plan Agglo Vélo n° 2-6 et Vélo Services n° 2-7.

Outre le besoin de parkings de rabattement, cela nécessitera des capacités nouvelles de transport et une offre de service de qualité efficace et rapide.

Enfin, l'accès à une billettique et à une information intermodale et mutualisée renforcera le caractère attractif des transports en commun, en particulier urbains.

Cette fiche est donc composée de plusieurs actions qui s'inscrivent dans la politique d'intermodalité de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise :

2-4-a Offrir des espaces de transfert entre l'automobile et les transports en commun

2-4-b Offrir la possibilité aux usagers multimodaux d'utiliser le métro

2-4-c Permettre aux usagers multimodaux des déplacements plus rapides

2-4-d Faciliter l'intermodalité par la billettique

NB : toutes ces actions s'articulent autour du PDU (Plan de Déplacements Urbains) de l'Agglomération qui sera révisé pour une mise en œuvre à partir de 2010 (cf. fiche n° 2-1)

2-4-a OFFRIR DES ESPACES DE TRANSFERT ENTRE L'AUTOMOBILE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

■ CONTEXTE :

La périurbanisation engendre des flux supplémentaires de déplacement qui sont majoritairement assurés aujourd'hui en automobile. Or, les transports urbains sont particulièrement pertinents en zone dense. Il convient donc en périphérie de ces zones denses de drainer les voitures sur des parkings qui assurent un accès facile aux transports en commun.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Conformément à la fiche n°23 du PDR (Plan de Déplacements Régionaux) et au PDU de la Communauté d'Agglomération, il s'agit de créer des parcs relais sur les axes lourds et les axes structurants de transports en commun. L'emplacement de ces parkings reste à étudier mais la Communauté d'Agglomération s'orienterait sur les sites de Bois Guillaume (ligne 7), Franqueville St Pierre (ligne 21) et Petit Quevilly ainsi que sur les espaces de développement et de renouvellement urbain en cours de conception tel que l'Eco-quartier du pont Flaubert.

■ OBJECTIF :

- Faciliter les déplacements en transports en commun en centre urbain par l'incitation au transfert modal des automobilistes ;

- Créer des parkings de rabattement sur les axes lourds et les axes structurants de transports en commun

■ **ACTEURS** : Exploitant des transports en commun : TCAR ; Gestionnaires de voirie : État, Département, Communes

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Études 2009-2010

Travaux 2011-2012

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût total estimé : 4 000 000 € HT

Études : 400 000 € HT

Travaux : 3 600 000 € HT

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total 4 000 000 € HT

Communauté d'Agglomération 880 000 € HT

Région 2 000 000 € HT

Département 1 120 000 € HT

La participation de l'Europe (FEDER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de celle du maître d'ouvrage.

■ COMMENTAIRE :

Dispositif régional : dans le cadre du contrat, l'aide régionale par opération est portée à un taux maximum de 50%, plafonnée à un montant des travaux et acquisitions de 2M€. Cette aide comprend l'acquisition et l'aménagement des espaces intermodaux (stationnement, accessibilité, confort, animation, signalétique, jalonnement...), hors opérations à objectif exclusivement d'aménagement urbain, hors aménagement de voirie non directement lié au projet. Le financement de la Région concerne seulement l'aménagement de deux parcs relais.

2-4-b OFFRIR LA POSSIBILITÉ AUX USAGERS MULTIMODAUX D'UTILISER LE MÉTRO

■ CONTEXTE :

La création de parkings de rabattement le long du métro va nécessairement générer l'arrivée d'usagers supplémentaires. Afin de gérer de manière efficace ces nouveaux flux, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'absorption du réseau Métrobus.

Or, la capacité du métro en heures de pointe se trouve déjà saturée. En effet, le nombre de personnes transportées est stabilisé depuis quelques années à 15 millions de voyageurs par an et ne peut augmenter en raison du dimensionnement actuel du parc de rames.

C'est pourquoi, afin de drainer les flux entrant et sortant de voyageurs extérieurs à l'agglomération vers le métro, avec un service public performant et de qualité, il convient de renforcer la capacité du métro.

Cela se traduira directement par une plus grande capacité de l'offre de transport mais aussi de façon indirecte par le redéploiement des kilomètres économisés. En effet, l'accroissement du nombre de places offertes dans le métro permettra de réaliser à nouveau le rabattement des lignes de bus périphériques. Les kilomètres de bus ainsi économisés pourront être redéployés pour un élargissement des

plages à forte fréquence ce qui permettra une meilleure attractivité du système de transport en commun.

Par ailleurs, la volonté forte de l'Agglomération Rouennaise de favoriser la multimodalité au détriment de l'utilisation de la voiture individuelle conduit nécessairement au renforcement de la capacité d'une des stations les plus fréquentées.

La station Saint Sever avait été conçue pour une fréquentation de 6 900 personnes par jour sur les quais. Cependant l'enquête Origine/Destination menée par la Communauté en 2004 a permis de démontrer que la fréquentation réelle atteint jusqu'à 6 350 montées et 6 500 descentes par jour sur les deux quais.

L'arrivée de voyageurs supplémentaires de la périphérie vers le centre commercial Saint Sever doit donc être accompagnée par une extension de cette station permettant d'assurer la qualité et la sécurité du service de transports en commun.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Il s'agit de renforcer la capacité du métro afin de pouvoir assurer l'accueil des personnes extérieures à l'agglomération et d'offrir un service de TC performant pour tous les usagers.

Cette opération nécessite l'acquisition de matériel roulant « propre » et la modification des infrastructures telles que les terminus Boulingrin et Technopôle, l'adaptation du dépôt et le renforcement du pont Jeanne d'Arc.

Concernant la station St Sever, il s'agit, dans un premier temps, de mener une étude de définition des besoins qui puisse, entre autres, prendre en compte l'ouvrage d'art existant et la prédéfinition d'un nouveau quai, bien évidemment sans perturber le fonctionnement quotidien du métro. La deuxième phase comporte l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre et les travaux.

L'extension de la station St Sever permettrait d'assurer un meilleur service de tramway sur l'une des stations les plus fréquentées. L'objectif principal étant de rendre le réseau de transports en commun beaucoup plus attractif vis-à-vis de la voiture particulière.

Ce dernier projet devra s'accompagner d'un partenariat technique avec la Ville de Rouen et le centre commercial St Sever, afin d'harmoniser l'extension de la station de métro avec la restructuration des abords du centre St Sever.

■ OBJECTIFS :

- complémentarité et cohérence avec la création des parkings de rabattement ;

- être capable de répondre à la demande, en particulier à la gare de Rouen dans le cadre du projet de « rendez-vous ferroviaire » à Rouen (fiche n°16 du PDR) et du cadencement du réseau ferroviaire normand (fiche n°14 du PDR) ;

- *conserver et améliorer l'attractivité du Métro pour accroître l'urbanisation à proximité des axes de transport en commun (fiche n°51 du PDR)*
- *rendre le réseau de transports en commun attrayant et efficace ;*
- *assurer un déplacement performant pour les usagers et en particulier pour les automobilistes réalisant un transfert modal des parkings de rabattement au métro ;*
- *participer au respect de l'environnement et favoriser la diminution des émissions polluantes (achat de matériel roulant « propre »)*

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération de Rouen, TCAR (exploitant du réseau Métrobus), Ville de Rouen, Rodamco Europe (gestionnaire du centre commercial)

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- études MOE septembre 2008
- Modification des infrastructures liées au projet d'accroissement mi 2010-fin 2011
- Modification des bâtiments (dépôt et installations fixes) mi 2010-fin 2011
- Acquisition et MOE des nouvelles rames 2012
- Grand levage et mise en unité multiple avec MOE 2012-2013

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût total estimé :	77 800 000 € HT
Matériel roulant	63 800 000 € HT
Modification des infrastructures et bâtiments	14 000 000 € HT

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	77 800 000 € HT
Communauté d'Agglomération	59 310 000 € HT
Région	14 400 000 € HT
Département	2 090 000 € HT
État	2 000 000 € HT

La participation de l'Europe (FEDER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de celle du maître d'ouvrage.

■ COMMENTAIRE :

La Région privilégiera le financement des infrastructures. Le financement du Département est destiné exclusivement à l'extension de la station St Sever

2-4-c PERMETTRE AUX USAGERS MULTIMODAUX DES DÉPLACEMENTS PLUS RAPIDES

■ CONTEXTE :

La diminution de la vitesse commerciale des transports en commun liée aux conditions de circulation générale

est un élément dissuasif à l'utilisation des transports en commun, les automobilistes préférant ainsi utiliser leur voiture plutôt que le bus. En effet, la congestion de certaines places stratégiques de Rouen explique en grande partie la dégradation de la qualité du service des transports urbains.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Il s'agit d'aménager la place de la Gare, la place de l'Hôtel de Ville et la place St Paul afin de permettre une circulation priorisée, plus aisée et plus rapide pour les autobus et autocars.

■ OBJECTIFS :

- *complémentarité et cohérence avec le développement de l'intermodalité ;*
- *améliorer la complémentarité des modes de transport bus et trains à la Gare de Rouen ;*
- *assurer un déplacement performant en centre ville de Rouen pour les usagers des transports en commun ;*
- *et en particulier pour inciter les automobilistes à réaliser un transfert modal aux parkings de rabattement et utiliser les services de transport en commun.*

■ ACTEURS :

Exploitant des transports en commun : TCAR
Gestionnaires de voirie : État, Département, Ville de Rouen

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération de Rouen et Ville de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Le planning des travaux est à programmer en fonction de l'avancement des discussions avec la ville de Rouen et du planning des projets communaux.
Les travaux s'échelonneront entre 2009 et 2011.

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût total estimé :	13 200 000 € HT,
	soit 4 400 000 € HT par place
Etudes :	1 320 000 € HT
Travaux :	11 880 000 € HT

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	13 200 000 € HT
Communauté d'Agglomération	6 404 000 € HT
Région	1 800 000 € HT
Département	3 696 000 € HT
FEDER	1 300 000 € HT

■ COMMENTAIRE :

Dispositif régional : La place de la gare est éligible au dispositif régional des pôles d'échanges, elle peut ainsi bénéficier d'une aide régionale à hauteur de 50%, plafonnée à un montant des travaux et acquisitions de 2M€.

La place de l'Hôtel de Ville et la place St Paul bénéficieront d'une aide régionale à hauteur de 20%, plafonnée à un montant des travaux et acquisitions de 2M€.

2-4-d FACILITER L'INTERMODALITÉ PAR LA BILLETTIQUE

■ CONTEXTE :

La Communauté de l'Agglomération de Rouen a signé la Charte d'interopérabilité (fiche n°54 du PDR). Elle s'est, par ailleurs, particulièrement impliquée dans la rédaction du Référentiel Fonctionnel Commun de la billettique interopérable. Enfin, la Communauté d'Agglomération a donné son accord de principe à la création d'un système billettique multimodal mutualisé (fiche n°53 du PDR).

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La Communauté de l'Agglomération de Rouen est une autorité organisatrice précurseur en termes de billettique et en particulier de billettique interopérable. Les études, déjà financées dans le cadre du précédent contrat d'agglomération (fiche n°1-4-5) ont depuis fait l'objet d'un marché spécifique en cours de réalisation.

■ OBJECTIF :

- mettre en place un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs et d'une billettique compatible avec le développement d'une tarification commune et combinée (fiches n°48 et 49 du PDR) ;
- offrir un service plus performant et innovant aux usagers, espérant ainsi inciter les automobilistes à privilégier les transports en commun

■ **ACTEURS :** TCAR, les Agences Organisatrices des Transports de Haute Normandie, les prestataires : ERG / Parkéon / INEO / ETELM / AVENE

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Mise en service prévue en septembre 2008
Fin de l'opération en avril 2010

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

☒ Coût total estimé :	15 806 736 € HT
Suivi des travaux :	1 027 841 € HT
Fourniture et pose	
Billettique :	6 246 592 € HT
SAEIV radio :	8 532 303 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :** un montant total de 967 080 € HT, correspondant aux phases PRO (projet) et ACT (Assistance aux Contrats de Travaux) des études de MO a été subventionnée par le FEDER DO-

CUP 2000-2006 et le Conseil Régional :

- Région	75 200 € HT
- Europe (FEDER)	225 600 € HT
- Communauté d'Agglomération	666 280 € HT

■ COMMENTAIRE :

Dispositif régional : aide régionale au taux maximum de 20% par opération, dans la limite d'une participation régionale d'1M€ pour chaque opération (soit 5M€ d'études et investissements) pour leur équipement en système d'information multimodale. Cette aide est conditionnée au strict respect de l'engagement de l'autorité organisatrice et de son ou ses exploitants à produire des données intermodales qui puissent être mises en commun avec les autres réseaux.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	15 806 736 € HT
Communauté d'Agglomération	8 964 715 € HT
Région	2 000 000 € HT
Département	4 742 021 € HT
Autres	100 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS POUR L'ENSEMBLE D' ACTIONS DE LA FICHE :

- Avancement des études
- Avancement des travaux
- Nombre de parcs relais créés
- Opérabilité du système intermodal des transports
- Taux de fréquentation TC

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ENSEMBLE DE LA FICHE :

☒ Coût total : 110 806 736 € HT

2-4-a. Offrir des espaces de transfert entre l'automobile et les transports en commun :	4 000 000 € HT
2-4-b. Offrir la possibilité aux usagers multimodaux d'utiliser le métro :	77 800 000 € HT
2-4-c. Permettre aux usagers multimodaux des déplacements plus rapides :	13 200 000 € HT
2-4-d. Faciliter l'intermodalité par la billettique :	15 806 736 € HT

dont :	
Communauté d'Agglomération	75 558 715 € HT
Région	20 200 000 € HT
Département	11 648 021 € HT
État	2 000 000 € HT
FEDER	1 400 000 € HT

Les financements de l'Etat et du FEDER sont mentionnés à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le Maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants.



Extension du réseau de transport en commun - Etudes préalables

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe FEDER 2007-2013	Axe 5 / Objectif 5-1-a et 5-1-b
CPER Haute Normandie 2007-2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe II / Mesure 1

■ CONTEXTE :

Le réseau de Transport en Commun de l'Agglomération Rouennaise s'est développé depuis 2001 conformément au PDU approuvé en février 2000 notamment avec la réalisation de TEOR, du pôle d'échange du Mont Riboudet, de LISOR et de la modernisation des équipements du Métrobus.

La révision en cours du PDU devrait aboutir en 2010 à une phase opérationnelle qui permettra la mise en œuvre d'un réseau de transports en commun et d'une politique intégrée de déplacements, répondant aussi aux objectifs de développement durable.

Le développement de l'agglomération et l'émergence de nouvelles zones d'activités font cependant d'ores et déjà apparaître des besoins de renforcement et d'extension du réseau de transport en commun qui justifient le lancement d'études préalables.

Par ailleurs, des réflexions doivent être menées sur la liaison nord-sud, inscrite au PDU.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Il s'agit de réaliser un certain nombre d'études relatives au réseau de transport en commun, et notamment :

- études de définition et de projet de l'aménagement de l'axe de TC Nord Sud entre le plateau Nord et le Parc des Expositions
- études de définition et de projet du prolongement de la ligne TEOR entre Notre Dame de Bondeville et la zone d'activités du Linoléum
- études d'opportunité et de faisabilité technique et financière du prolongement du métro vers le Parc des Expositions (desserte du Zénith)
- études de faisabilité technique et financière et de pré-

définition d'une liaison Est-Ouest rive gauche pour la desserte de l'éco-quartier du pont Flaubert.

A ces études identifiées comme étant prioritaires, pourraient s'ajouter, d'ici 2013 d'autres besoins en fonction de l'évolution du territoire.

■ **OBJECTIFS :** *L'objectif principal est de rendre le réseau de transports en commun plus performant, plus accessible et beaucoup plus attrayant vis-à-vis de la voiture particulière, pré requis indispensable pour atteindre le report modal. Les études proposées permettront de confirmer l'intérêt de ces projets, d'en définir les conditions de la faisabilité, le coût et l'échéancier de réalisation.*

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise, bureaux d'études spécialisés à désigner, Villes concernées, Région Haute Normandie

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ CALENDRIER DE RÉALISATION DES ÉTUDES :

- Axe Nord-Sud : 2008-2012
- Prolongement Linoléum : 2009-2012
- Prolongement métro : à partir de 2009
- Desserte de l'éco-quartier du pont Flaubert : à partir de 2009

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

Coûts estimés : 2 000 000 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- réalisation des études
- prédéfinition d'un plan d'action

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	2 000 000€ HT
Communauté d'Agglomération	1 600 000€ HT
Région	400 000€ HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



Mesure 2. Développer les modes doux de déplacement

En matière de modes doux, la Communauté compte intensifier son effort, non seulement en matière de développement d'infrastructures, mais aussi en développant une nouvelle offre de services notamment autour du vélo.

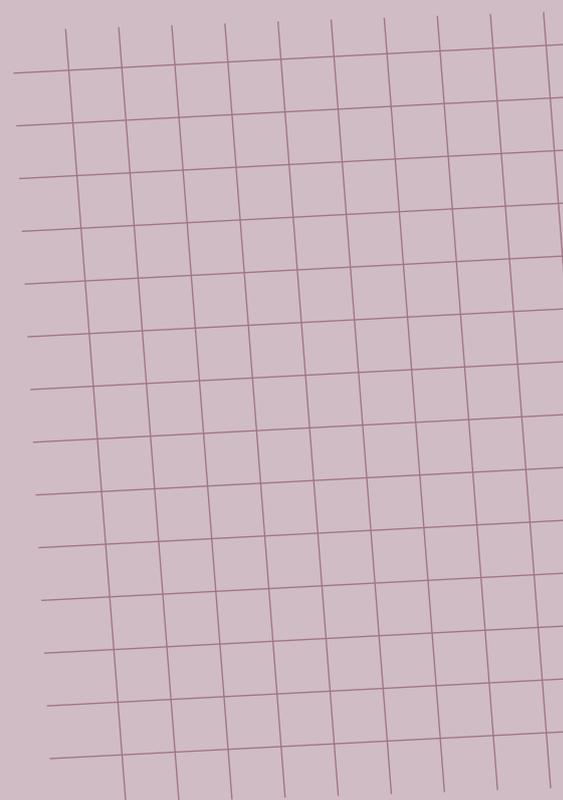
Dans ce cadre, l'objectif principal de la Communauté est de favoriser l'usage du vélo notamment pour les déplacements domicile - travail. Or le diagnostic du PDU, actuellement en vigueur, a démontré l'insuffisance du réseau cyclable de l'agglomération.

Le premier effort de la Communauté sera donc de développer un réseau cyclable cohérent, en harmonie avec le PDU en cours de révision. Elle prolongera le réseau structurant du plan Agglo Vélo en site propre, dans la continuité du contrat précédent. De plus, elle conduira une action spécifique de développement de bandes cyclables et de signalétique afin de mieux desservir les pôles d'attractivité de la vie quotidienne des habitants de la l'agglomération.

Au-delà de cette volonté, la nécessité d'offrir un service global autour du vélo s'affirme de plus en plus parmi les utilisateurs potentiels. Dès 2009, la Communauté va donc développer une offre articulée avec les services déjà assurés par d'autres collectivités.

2-6 Mise en œuvre du plan Agglo Vélo

2-7 Vélos services





Mise en œuvre du plan Agglo vélo

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 5 / Objectif 4-1 et 5-1-d
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	Fiches actions A-1 et C-1
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe II / Mesure 2

■ CONTEXTE :

- Volonté d'inciter à l'utilisation des modes doux de déplacement dans l'agglomération rouennaise ;
- Création d'aménagements cyclables cohérents, continus et sécurisés à l'échelle intercommunale ;
- Les résultats de la dernière enquête ménage ont fait apparaître une légère augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements dans l'agglomération rouennaise. Ce mode de déplacements est compétitif sur les distances courtes (< à 5 km) et s'avère excellent pour l'environnement et la santé.
- Continuité dans la politique de l'Agglomération concernant les modes doux, en effet, cette opération a été initiée dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006 (fiche n° II-3-1)

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le plan Agglo vélo prévoit la création d'aménagements cyclables sur l'ensemble de son territoire. Le maillage recherché doit permettre la pratique du vélo tant pour des trajets quotidiens (domicile-travail, achats, démarches...) que pour les loisirs.

A terme, le réseau d'agglomération comprendra environ 300 kilomètres d'aménagements cyclables répartis comme suit :

- le réseau structurant communautaire (environ 140 km) dont les aménagements sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise avec possibilité de la déléguer au gestionnaire de voirie selon les opportunités de travaux ;
- le réseau d'armature complémentaire (environ 160 km) dont les aménagements sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage des gestionnaires de voirie avec une partici-

pation financière de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

Ces réalisations s'accompagnent d'une politique d'éducation et de sensibilisation à la pratique du vélo.

Par ailleurs, la Communauté affirme son souci de mise en cohérence de l'ensemble des modes alternatifs à la voiture : elle engage en particulier une politique sur l'intermodalité et les « services vélos ».

■ OBJECTIFS :

- création d'aménagements cyclables cohérents, continus et sécurisés à l'échelle intercommunale
- promouvoir la pratique du vélo

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération de Rouen, Gestionnaires des espaces traversés, Département, Région, État

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise et/ou Gestionnaires des espaces publics

■ CALENDRIER DE RÉALISATION PRÉVISIONNEL :

Réseau structurant communautaire 108,19 km

☒ 2008 :

- Vallée du Cailly : 210 000 € HT - 0,33 km
- Montmain : 743 645 € HT - 2,5 km
- Cavellier : 100 000 € HT - 0,35 km
- Liaison Cailly-Robec : 1 370 000 € HT - 6,02 km
- Seine Amont Rive Droite (mandat de maîtrise d'ouvrage du Département) - 5,62 km

☒ 2008-2009 :

- Quais Hauts de Rouen Rive Droite : 1 400 000 € HT - 2,29 km
- Boucle de Roumare Bord de Seine (mandat de MO du Département) - 14,15 km
- Boucle de Roumare Liaison Forestière : 500 000 € HT - 8 km
- Liaison Plaine de la Ronce : 950 000 € HT - 3 km
- Vallée de l'Aubette : 2 000 000 € HT - 6,04 km
- Liaison Seine à Seine : 1 100 000 € HT - 7,80 km
- Quais Rive Droite (maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen) - 0,60 km
- Rue Nansen (maîtrise d'ouvrage État) - 0,80 km
- Poulmarch : 220 000 € HT - 0,56 km

⊗ **2008-2010 :**

- RD 51 (maîtrise d'ouvrage du Département) - 6 km

⊗ **2009-2010 :**

- Forêt de Roumare : 1 000 000 € HT - 8,20 km
- RD 938 : 1 400 000 € HT - 3,22 km
- Antenne campus Mont-Saint-Aignan : 200 000 € HT - 2,43 km
- RD 121 (maîtrise d'ouvrage Département) - 0,60 km
- Vallée du Robec 2 : 100 000 € HT - 6,50 km
- Mare aux sangsues : 50 000 € HT - 2,62 km
- Quais de Rouen rive gauche (dans le cadre plus général de l'Eco-quartier du pont Flaubert) : 1 200 000 € HT - 2,93 km
- Boulevard de l'Ouest (maîtrise d'ouvrage Port Autonome de Rouen) - 1,63 km

⊗ **2011 :**

- Liaison Seine à Seine : 2 350 000 € HT - 16 km

Réseau armature complémentaire

Calendrier 2007-2013 à définir par les gestionnaires des espaces publics concernés (communes, PAR qui a notamment la maîtrise d'ouvrage de la liaison cyclable « Boulevard des Cordonniers - Bac de la Bouille RD3/RD67, ...), l'enveloppe étant à définir.

Pour mémoire, la période 2000-2007 a vu les villes investir à hauteur de 1 245 000 €, dont plus de 64% sur les années 2006-2007, ce qui montre une montée en charge forte de cette question. Il est prévu que les communes prolongent cette tendance sur les prochaines années.

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

⊗ Coût total estimé : 17 193 645 € HT

- Aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage Agglo : 16 893 645 € HT

- Fonctionnement pour des opérations de sensibilisation : 300 000 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :**

Pour des dépenses estimées à 2 865 850 € pour des travaux concernant le réseau structurant.

- État 9 482 € HT
- Région 1 354 965 € HT
- Département 141 210 € HT
- FEDER 245 624 € HT
- Communauté d'Agglomération :
au titre du réseau structurant 1 114 567 € HT
pour le réseau complémentaire 708 535 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Nombre de km d'aménagement cyclables réalisés
- Nombre d'actions engagées (animation, sensibilisation et promotion du vélo)

■ **COMMENTAIRES :**

Concernant la Région, les pistes unidirectionnelles bilatérales seront prises en compte comme deux ouvrages distincts bénéficiant chacun du dispositif de financement de 50% des dépenses plafonnées à 120 000 € HT du km. Seules les pistes cyclables seront prises en compte (bandes exclues).

Concernant le Département, le dispositif applicable est celui en vigueur au moment du dépôt du dossier, soit actuellement un taux de participation de 30% plafonné à 170 000 € HT du km. En fonction des critères de bonification (mutualisation avec un autre projet, approche environnementale, mise en œuvre d'une démarche d'insertion liée à l'opération, et fragilité économique et sociale du MO), une majoration allant jusqu'à 20% est possible.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	17 193 645 € HT
Communauté d'Agglomération	6 111 045 € HT
Région	4 626 000 € HT
Département	6 456 600 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

La Boucle Quais Hauts de Rouen Rive Droite a déjà bénéficié d'une subvention de la part de la Région dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006.

→ PLAN AGGLO VÉLO 2007-2013

Planning Prévisionnel de réalisation 2007 -2013
Réseau Structurant Communautaire

- 2008**
- 1 Vallée du Cailly
 - 2 Cavelier
 - 3 Montmain
 - 4 Liaison Cailly - Robec
 - 5 Seine Amont Rive Droite (Département)

- 2008 -2009**
- 6 Quai Hauts de Rouen-Rive Droite
 - 7 Boucle de Roumare Bord de Seine (Département)
 - 8 Boucle de Roumare Liaison Forestière (Agglo)
 - 9 Liaison Plaine de la Ronce
 - 10 Vallée de l'Aubette
 - 11 Liaison Seine à Seine
 - 12 Quais Rive Droite (Ville de Rouen)
 - 13 Rue Nansen (Etat)
 - 14 Poulmarch

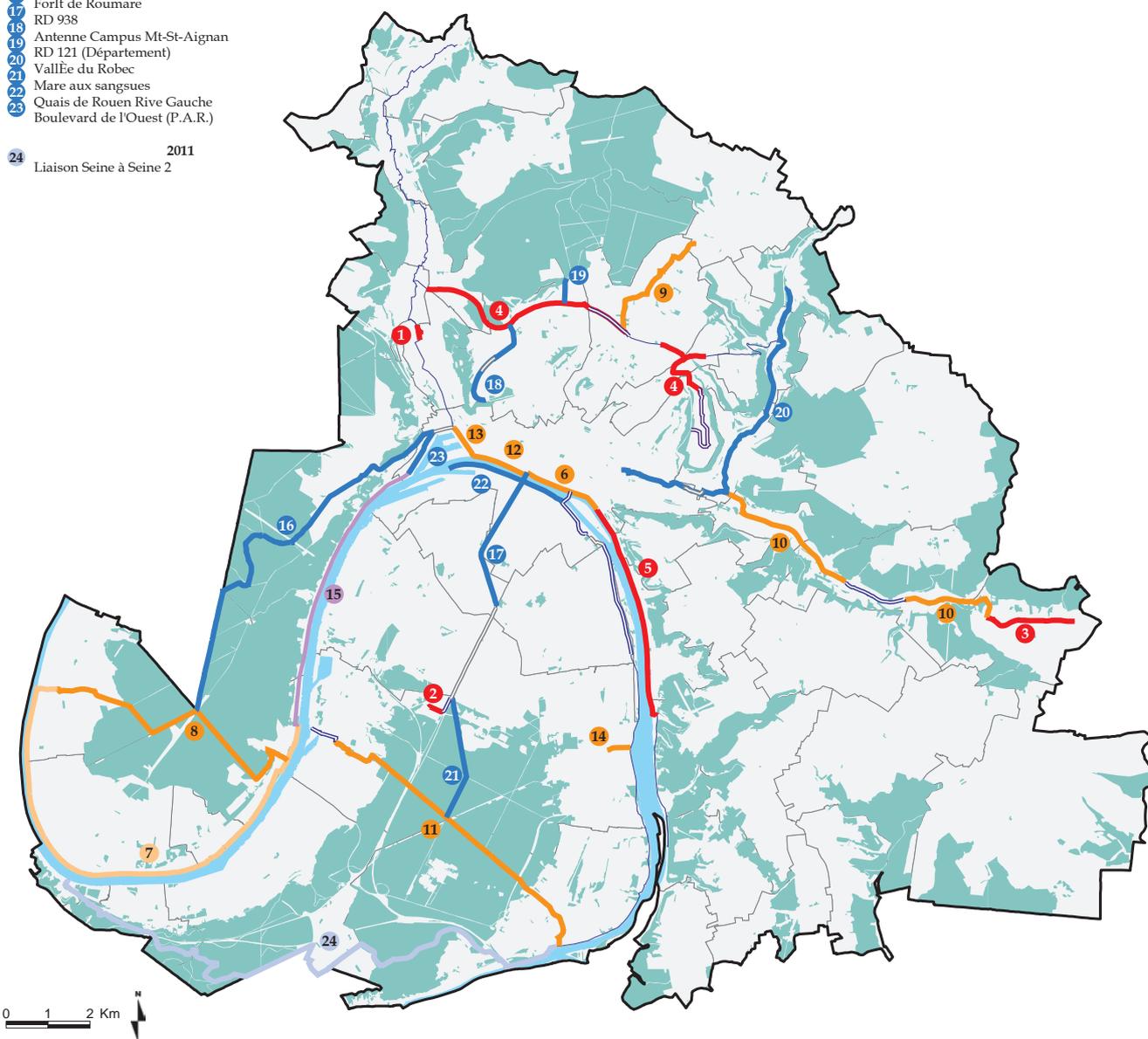
- 2008 - 2010**
- 15 RD 51 (Département)

- 2009-2010**
- 16 Forêt de Roumare
 - 17 RD 938
 - 18 Antenne Campus Mt-St-Aignan
 - 19 RD 121 (Département)
 - 20 Vallée du Robec
 - 21 Mare aux sangsues
 - 22 Quais de Rouen Rive Gauche
 - 23 Boulevard de l'Ouest (P.A.R.)

- 2011**
- 24 Liaison Seine à Seine 2

Légende :

- ∨ Réseau Structurant Communautaire Schéma de principe 2007
- RÉalisations
 - ∧ Avant 2003
 - ∧ Lors du Contrat d'Agglo 2003 - 2006
- Espaces forestiers
- La Seine
- Limites communales



Communauté de l'Agglomération Rouennaise - DDAQV - ED - Avril 2008 - Ca. 08.067.



Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 5 / Objectif 4-1 et 5-1-d
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	Fiche action C-1
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe II / Mesure 2

■ CONTEXTE :

Le développement de l'usage du vélo est une composante fondamentale des politiques de déplacements urbains, de maîtrise des consommations d'énergie fossile et de la production des gaz à effet de serre.

La politique définie dans ce sens a été, dans un premier temps, ciblée sur la création ou l'aménagement d'infrastructures cyclables (cf. fiche n° II-3-1 du contrat d'agglomération 2003-2006). De nombreuses initiatives démontrent cependant l'effet catalyseur d'un développement concomitant des services-vélos qui participent activement à l'évolution des mentalités et des comportements de mobilité.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Compte tenu des spécificités de notre territoire et de la volonté de favoriser l'usage du vélo, en liaison avec les transports collectifs, le scénario le plus pertinent associe trois composantes :

- location de courte ou longue durée dans des vélo-stations humanisées
- location en libre service (dont une partie est prise en compte directement par la ville de Rouen, entièrement financée par l'adossage de publicité au mobilier urbain)
- consigne ou stationnement sécurisé

En parallèle, une expérimentation de prêt de vélos a été mise en place en partenariat avec la Région et la société Movimento, dans le cadre de l'appel à projets économie sociale et solidaire financé par la Région.

La location de courte ou longue durée : (de un jour à une année) complémentaire au vélo en libre service, elle s'adresse à un public présent dans l'agglomération, pour des durées relativement brèves ou souhaitant bénéficier

d'un entretien permanent. Une offre de vélos électriques permet de répondre aux contraintes de relief inhérentes à notre territoire. De même l'offre de vélos pliants permet une intermodalité avec les transports en commun.

Cette formule convient aux personnes qui hésitent à acheter un vélo et elle leur permet de le tester à moindre frais. Une option achat en fin de location peut d'ailleurs être étudiée. Le faible prix de location est un élément déterminant notamment pour les étudiants mais aussi pour les personnes les plus démunies qui ne possèdent pas de véhicule.

Trois «vélo-stations» humanisées pourraient être déployées à terme. L'insertion par l'économie sera un enjeu majeur de la stratégie de construction du système. C'est l'une des composantes dans le cadre du premier marché de prestation de services lancé pour la gestion.

Les financements d'une première station serait prévu pour le présent contrat, le complément pouvant être pris en compte lors de l'évaluation à mi parcours.

Les services offerts dans cet espace seraient ceux « classiquement » proposés dans une vélostation. La location de vélos de courte ou longue durée (d'une journée à plusieurs mois) : un parc de 200 vélos classiques sera à acquérir en complément des 30 VAE (Vélos à Assistance Electrique) et des 50 vélos pliants.

La capacité de la vélostation sera évolutive, la répartition entre les types de vélos se fera en fonction de la demande des usagers. Il est envisagé aussi la mise en place progressive de services annexes complémentaires parmi lesquels : location d'accessoires complémentaires tels que casques, sièges bébés et enfants, remorques, gravage antivol des cycles...

Dans un premier temps une station sera réalisée à proximité de l'espace Métrobus (intersection Métro / TEOR) à laquelle il apparaît opportun de donner une dimension de «maison de la mobilité».

Au-delà du service de location, la vocation de cet espace est aussi l'accompagnement au changement modal par le biais de l'accueil et des conseils en mobilité donnés aux usagers de la vélostation, mais également par la réalisation d'animations pédagogiques liées au développement et à la promotion du vélo et de l'éco-mobilité à destination du grand public, des scolaires des entreprises et des administrations.

La vélostation a en outre vocation à devenir un lieu

d'échange, d'exposition, de salle de réunion pour le milieu associatif qui ouvre pour le développement de la pratique du vélo.

La location en libre service est un moyen complémentaire qui ne fonctionne correctement que dans des secteurs denses d'habitat ou d'activités. Dans ces secteurs, elle nécessite un nombre important de stations, avec un maillage réduit à quelques centaines de mètres pour limiter les distances de marche à pied. Il est prévu de dimensionner ce service à environ 500 vélos et 70 stations. Le service établi actuellement par la Ville de Rouen est de 20 stations. La Communauté envisage de compléter ce dispositif par 50 nouvelles stations réparties sur l'ensemble de son territoire et chiffrées contractuellement à 24.000€ l'unité par an.

Le stationnement sécurisé : l'intermodalité avec les transports en commun est ici l'objectif premier, il s'agira d'assurer un stationnement couvert et clos à proximité de stations de lignes structurantes du réseau Métrobus. En effet, une dizaine de consignes sécurisées pourraient être déployées dans un premier temps à proximité des terminus et points d'arrêts principaux (Mont-Saint-Aignan, Bihorel, Darnétal, Maromme, Canteleu, Petit et Grand-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, etc...). Une vingtaine de consignes de 20 ou 40 vélos pourraient être installées à terme.

■ OBJECTIFS :

- Développement de la pratique du vélo
- réduction du nombre de voitures en ville

■ **ACTEURS** : La Communauté de l'Agglomération de Rouen, les communes membres, gestionnaires de voirie, Région

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : La Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION : 3 ans

- ⊗ 2ème semestre 2008 :
 - lancement des consultations pour la réalisation de la vélo-station principale ;
 - négociation avec les gestionnaires de voirie et avec les communes pour définir le système de stationnement sécurisé ;
- ⊗ Courant 2008-Début 2009 :
 - Courant 2008 : réalisation des travaux d'aménagement de la Vélostation;
 - fin 2008 : acquisition du parc de base de vélos (VAE et vélos classiques)
 - Début 2009 : mise en service de la vélostation
- ⊗ Courant 2009 :
 - aménagement des premiers stationnements sécurisés ;
 - acquisitions de vélos supplémentaires si augmentation de la capacité de la vélostation

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

- Coût total :	7 780 971 € HT
- Achat 200 vélos et accessoires :	80 000 € HT
- Achat 30 VAE de base :	40 000 € HT
- Achat vélos complémentaires :	311 867 € HT
- Fonctionnement vélos en libre service : 4 800 000 € HT 24.000 € * 50 * 4 ans (à partir de 2010)	
- Aménagements 1ère station humanisée :	240 000 € HT
- Location locaux :	254 104 € HT
- Fonctionnement station humanisée : 1 000 000 € HT <i>Soit 200 k€/ an pour une station répartis comme suit :</i> <i>Exploitation de la vélo station : 150 k€/ an</i> <i>1/2 poste de chargé d'opération : 20k € an</i> <i>Appel prestataires extérieurs, subvention associations : 20 k€/an</i> <i>Actions de communication : 10 k€/ an</i>	
- 20 stations sécurisées :	780 000 € HT (30 k€ pour les 8 stations de 20 vélos / 45k€ pour les 12 stations de 40 vélos)
- Fonctionnement stations sécurisées :	275 000 € HT (55 000 € HT/ an pendant 5 ans)

Les recettes sont évaluées à 20 000 € HT/an soit 80 000€ sur la durée du Contrat (2010-2013)

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

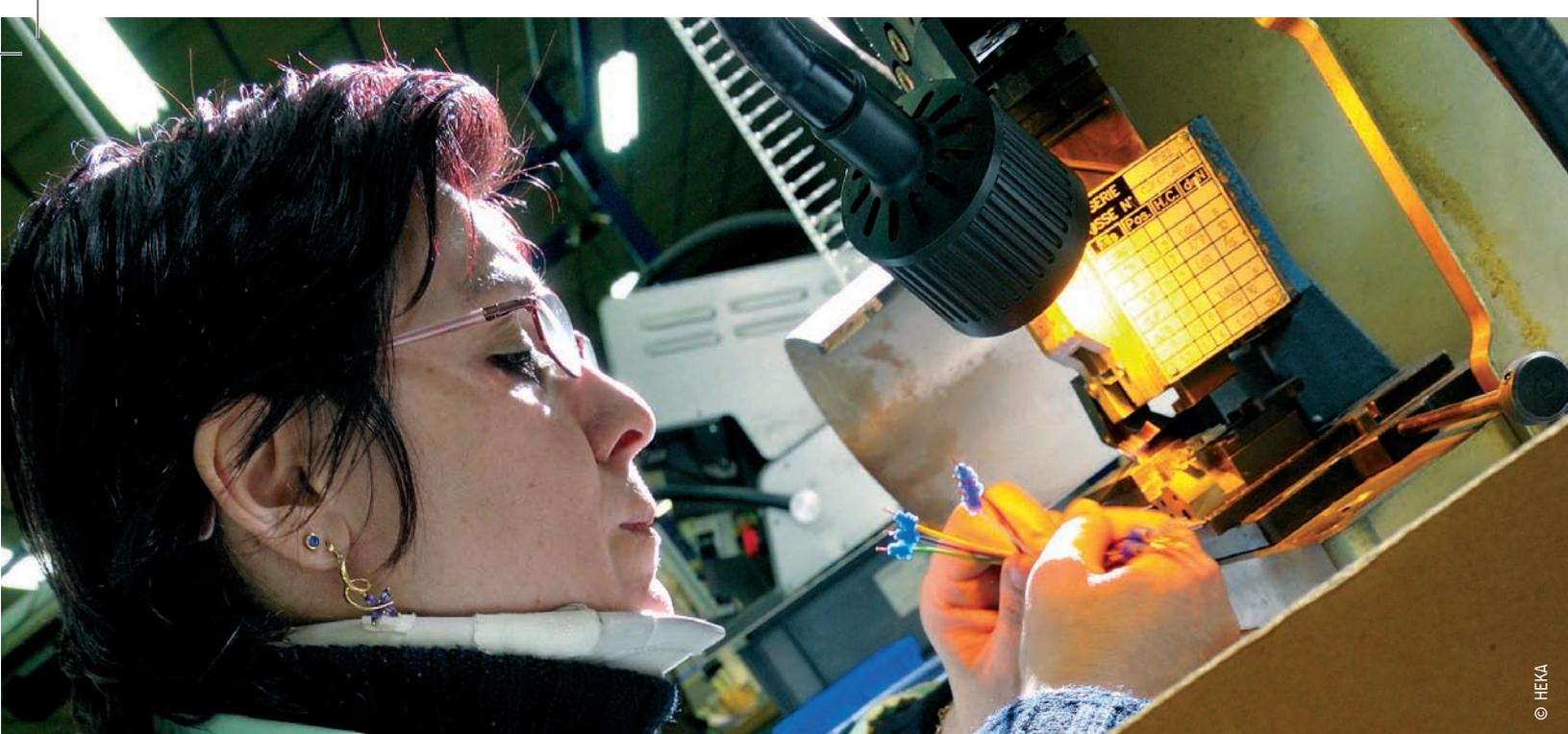
- Nombre de stations aménagées
- Nombre d'utilisateurs

■ COMMENTAIRE :

Lors de l'évaluation à mi-parcours les dépenses liées à l'aménagement de deux nouvelles stations humanisées pourront être prises en compte.
L'enveloppe régionale porte uniquement sur l'acquisition des vélos, soit un taux de 69%.
Le financement du Département porte sur l'aménagement d'une station humanisée et sur l'investissement des stations sécurisées.
Le financement du FEDER est mentionné à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le Maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	7 780 971 € HT
Communauté d'Agglomération	6 877 471 € HT
Région	297 500 € HT
Département	306 000 € HT
FEDER	300 000€ HT



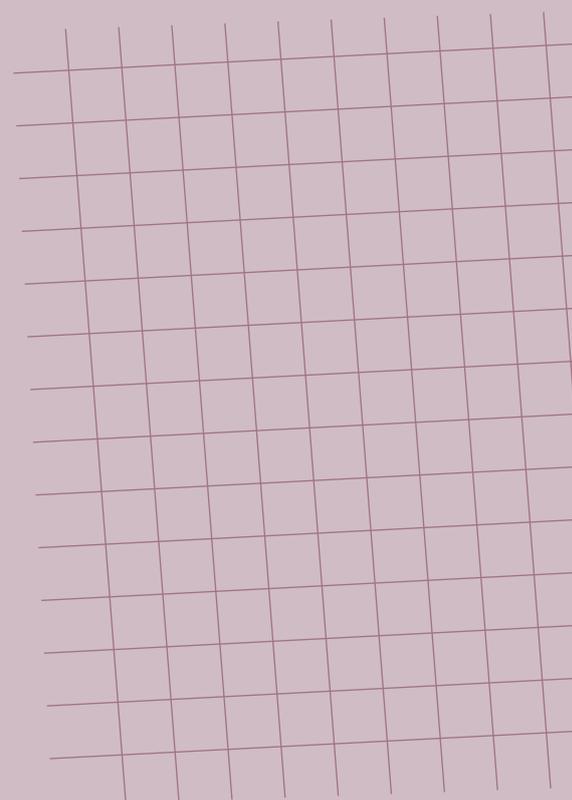
© HEKA

Mesure 3. Poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de cohésion sociale qui favorise l'accès à l'emploi des publics en difficulté

Certains quartiers de l'agglomération concentrent les difficultés économiques, sociales et environnementales. L'action menée en matière de logement pour répondre aux besoins et traiter les espaces extérieurs est une réponse à cet enjeu de cohésion sociale et territoriale. L'objectif plus spécifique au contrat d'agglomération est d'apporter une plus-value aux actions menées et soutenues au titre du CUCS, des politiques de renouvellement urbain, du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et du Grand Projet de Ville (GPV).

En effet, le contrat d'agglomération permet de mettre en perspective ces interventions et les enjeux de développement, en insistant sur les taux de sortie positive des dispositifs d'insertion et l'implication renforcée des entreprises pour la définition des parcours et l'intégration des publics en difficulté. L'accent sera également mis sur les opérations globales permettant de traiter à l'échelle d'un quartier toutes les dimensions du développement (économie, services sociaux, logement, santé, cheminements et voiries, environnement ...) et, à ce titre, d'intensifier les interventions sectorielles de droit commun.

- 2-8 Soutien à l'organisation de manifestations en faveur de l'emploi
- 2-9 Aide au montage de crèches inter-entreprises
- 2-10 Actions en faveur de la cohésion sociale et l'insertion
 - 2-10-a Accueil de proximité insertion par l'économique
 - 2-10-b Chantiers d'insertion intercommunaux
 - 2-10-c Soutien à l'activité des ESAT et entreprises adaptées
 - 2-10-d Promotion des démarches locales en faveur de la diversité
 - 2-10-e Promotion et diffusion des clauses insertion dans les marchés publics
- 2-11 Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)





Soutien à l'organisation de manifestations en faveur de l'emploi

Communauté de l'Agglomération Rouennaise
Association Carrefours pour l'emploi

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FSE 2007-2013	PO FSE Mesure 3-1-3
CPER Haute Normandie 2007-2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe II / Mesure 3

■ CONTEXTE :

La Communauté de l'Agglomération de Rouen souhaite poursuivre son action en faveur de l'emploi engagée depuis 2004 en soutenant les manifestations portées par des associations. Ces initiatives (forums, colloques, semaines ou journées thématiques...) doivent permettre la mise en relation directe d'un nombre significatif d'entreprises et de personnes à la recherche d'un emploi et impliquer plusieurs partenaires.

En outre, ces actions devront, à minima, concerner l'ensemble de notre agglomération et viser à communiquer sur les métiers, les formations ou favoriser le placement des demandeurs d'emploi.

Cette fiche concerne l'organisation du forum Les Emplois en Seine.

■ **DESCRIPTIF DU PROJET :** Apport de subventions pour permettre la tenue de manifestations en faveur de l'emploi.

■ **OBJECTIFS :** *Faciliter la mise en relation des personnes en recherche d'emploi avec des entreprises locales*

■ **ACTEURS :** Région de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, ANPE, Assedic, Mission locale, CCI de Rouen, organismes ou associations œuvrant pour l'insertion des demandeurs d'emploi, des personnes handicapées, entreprises de l'agglomération de Rouen

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** conjointe Communauté d'Agglomération et l'association Carrefours pour l'emploi

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Le forum «les Emplois en Seine» aura lieu tous les ans dès 2009 à 2013 sous la maîtrise d'ouvrage de Carrefours pour l'Emploi.

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coûts estimés : 600 000 € HT
120 000 € HT/an sur 5 ans soit 600 000 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Nombre de manifestations organisées

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	600 000 € HT
Communauté d'Agglomération	170 000 € HT
Département	30 000 € HT
Autres	400 000 € HT

La participation de l'Europe (FSE) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

N° 2-9 Aide au montage de crèches inter-entreprises



Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER-FSE 2007-2013	PO FEDER Axe 4 / objectif 4-1-a / PO FSE Mesure 1-3-1
CPER Haute Normandie 2007-2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe II / Mesure 3

CONTEXTE :

La création de crèches inter-entreprises favorise la reprise d'activité des femmes (après un congé maternité ou une période de chômage). Elle permet aux entreprises de fidéliser leurs salariés et d'en attirer de nouveaux.

La Communauté, en facilitant le développement de services aux entreprises, rend son territoire plus attractif.

En 2006, l'Agglomération a lancé une étude pour favoriser la création de structures de gardes d'enfants répondant aux besoins des salariés des entreprises implantées sur 3 zones d'activité: les Bords de Seine, Seine Ouest, le Madrillet. Les résultats ont mis en exergue le besoin des salariés et l'intérêt des entreprises pour ce type de projet. En 2007, la création de deux crèches inter-entreprises a donc été engagée.

Cette étude a bénéficié du soutien du Fonds Social Européen.

DESCRIPTIF DU PROJET :

Ce projet se développe en trois actions :

- Création des deux crèches inter-entreprises : apporter un soutien aux clubs d'entreprises pour la concrétisation du projet de crèches inter-entreprises sur la zone des bords de seine proche de la zone industrialo-portuaire ou/et dans le cadre de Seine Ouest, notamment au sein de l'Eco-quartier du pont Flaubert : Crèche des Bords de Seine (30 places) et Crèche Alliance Seine Ouest (50 places)

- Colloque Crèches inter-entreprises : valoriser la démarche de création de crèches inter-entreprises en organisant une rencontre des principaux acteurs sur cette thématique

- Réalisation d'études de faisabilité : permettre la réalisation d'études diagnostic et faisabilité pour la création de crèches inter-entreprises sur d'autres zones économiques en mobilisant les partenaires économiques et institutionnels.

■ **OBJECTIFS :** Favoriser la création de structures de gardes d'enfants pour faciliter l'activité professionnelle des femmes

■ **ACTEURS :** Clubs d'entreprises Alliance Seine Ouest, Bords de Seine, Association du Technopôle du Madrillet, CCI de Rouen, CAF de Rouen, Département de Seine Maritime, Communes de l'Agglomération concernées

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Clubs d'entreprises pour l'action 1 et Communauté de l'Agglomération de Rouen pour les actions 2 et 3.

CALENDRIER DE RÉALISATION :

⊗ Création des deux crèches inter-entreprises :
Fin de l'étude : avril 2007

Définition du projet d'investissement et de fonctionnement : 3ème trimestre 2007 - 1er trimestre 2008

Lancement des travaux : 2nd semestre 2008

Ouverture des crèches : 2nd semestre 2009 pour la Crèche Alliance Seine Ouest et 2ème semestre 2010 pour la Crèche des bords de Seine

⊗ Colloque Crèches inter-entreprises : 2009

⊗ Réalisation d'études de faisabilité :

Mobilisation des partenaires : 4ème trimestre 2008

Lancement d'un marché d'étude : 1er trimestre 2009

Fin de l'étude : fin du 3ème semestre 2009

ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coûts estimés : 2 670 000 € HT

- Création des deux crèches inter-entreprises 2 610 000 € HT (achat du terrain, maîtrise d'œuvre, construction et aménagement)

- Crèche des bords de seine (30 places) 940 000 € HT

- Crèche Alliance Seine Ouest (50 places) 1 670 000 € HT

- Colloque Crèches inter-entreprises : 15 000 € HT

- Réalisation d'études de faisabilité : 45 000 € HT

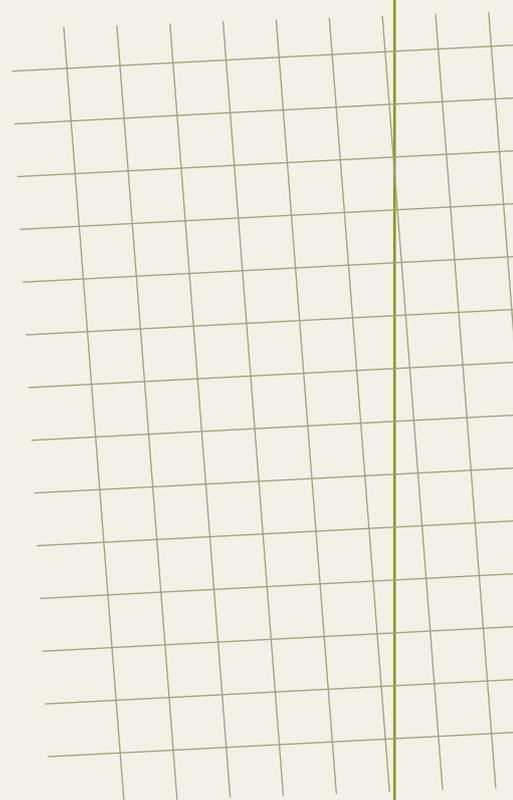
■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Avancement de l'étude
- Nombre de m² aménagés
- Nombre d'enfants accueillis
- Nombre de colloques organisés

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	2 670 000 € HT
Communauté d'Agglomération	30 000 € HT
Département	480 000 € HT
Autres financeurs	2 160 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



N° 2-10 Actions en faveur de la cohésion sociale et l'insertion

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe FSE 2007-2013	PO FSE Mesures 2-2-2, 3-2-1, 3-3-1, 3-3-2
CPER Haute Normandie 2007-2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe II / Mesure 3

■ CONTEXTE:

La situation des publics en difficulté d'accès à l'emploi reste préoccupante sur notre agglomération puisque sur une population de plus de 400 000 habitants, nous comptons 17 682 personnes inscrites à l'ANPE au 30 avril 2007 (dans les catégories 1 et 6) parmi lesquelles, 2 050 le sont depuis plus de 2 ans, 2 138 sont âgées de plus de 50 ans. En outre près de 50 % des demandeurs d'emploi ne perçoivent aucune indemnisation.

Enfin, 12 000 personnes sont allocataires du RMI.

Les situations d'exclusion sociale et professionnelle qui se développent sont accentuées sur certains territoires et pour des populations qui souffrent de discrimination.

Cette fiche est donc composée de plusieurs actions qui s'inscrivent dans la politique de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion :

2-10-a Accueil de proximité insertion par l'économique

2-10-b Chantiers d'insertion intercommunaux

2-10-c Soutien à l'activité des ESAT et entreprises adaptées

2-10-d Promotion des démarches locales en faveur de la diversité

2-10-e Promotion et diffusion des clauses d'insertion dans les marchés publics

■ **OBJECTIFS :** *Lutter contre l'exclusion en menant une politique volontariste pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes fragilisées ou victimes de discrimination.*

2-10-a ACCUEIL DE PROXIMITÉ INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE

■ CONTEXTE :

Renforcer les mesures d'accompagnement vers l'emploi en direction des habitants des quartiers en difficultés est une des priorités de la politique de la ville de notre Agglomération.

La zone d'emploi de Rouen se situe au 4ème rang des zones d'emploi haut-normandes les plus touchées par le chômage, malgré une récente reprise de l'emploi. Par ailleurs, le taux de chômage dans les Zones Urbaines Sensibles dépasse de plus de deux fois celui observé dans les autres quartiers.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le projet consiste à développer, sur les territoires de la géographie prioritaire de la politique de la ville (13 communes concernées), un accueil de proximité et une orientation des demandeurs d'emploi, vers les professionnels en capacité de répondre à leurs besoins. Cette action vise majoritairement un public peu mobile, éloigné de l'emploi, qui cumule plusieurs difficultés et qui reste souvent à l'écart des dispositifs.

L'objectif est d'organiser un accueil de proximité débouchant, après une première écoute et un premier bilan, sur une orientation et un accompagnement vers les structures et les dispositifs les mieux à même de répondre à leurs besoins.

Chaque commune organise des permanences d'accueil, à raison d'au moins trois demi-journées par semaine. Chaque chargé d'accueil établit des collaborations avec les services de l'ANPE, de la Mission Locale et du PLIE, pour lui permettre de connaître les dispositifs d'aide à l'emploi existants et identifier les interlocuteurs à solliciter (constitution d'un réseau d'acteurs). Localement, les chargés d'accueil de proximité participent aux réunions organisées par ces différents services et destinées à favoriser la recherche de solutions adaptées aux besoins des personnes accueillies.

Des réunions de réseau des chargés d'accueil sont également organisées, afin de partager des pratiques et de mutualiser les connaissances par rapport à la mise en place de nouveaux dispositifs, ainsi que des réunions de bilan.

■ **ACTEURS** : Les 13 communes de la géographie prioritaire (Amfreville-La-Mivoie, Canteleu, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Maromme, Notre-Dame-De-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen)

■ **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : Mission Locale, PLIE, ANPE, DDTEFP, structures de type Maison de l'Emploi, Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise, avec une mise en œuvre communale

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** : 2007-2009 / 2010-2013

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

⊗ Coûts estimés : 104 000 € TTC annuels soit un montant total de 728 000€ TTC pour 6 ans

Dépenses de rémunération : 104 000€ TTC annuels

Il s'agit d'une participation forfaitaire de 8 000€ annuels versés à chaque commune, pour financer l'équivalent de trois demi-journées de fonctionnement hebdomadaire par commune.

■ **PLAN DE FINANCEMENT** :

Montant total	728 000 € TTC
Communauté d'Agglomération	595 172 € TTC
Autres	132 828 € TTC

La participation de l'Europe (FSE) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

2-10-b CHANTIERS D'INSERTION INTERCOMMUNAUX

■ **CONTEXTE** :

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise, dans le cadre de ses compétences dans les domaines de l'insertion par l'économie et de la politique de la ville, souhaite développer des actions d'insertion permettant de lutter contre l'exclusion et le chômage sur son territoire, notamment sur les quartiers en difficulté.

■ **DESRIPTIF DU PROJET** :

Mise en place de deux chantiers d'insertion intercommunaux, qui combinent la réalisation effective de travaux et la définition d'un projet individualisé de formation lié aux activités du chantier pour chacun des salariés. L'objectif est de favoriser le retour à l'emploi de personnes durablement exclues du marché du travail, et notamment celles issues des communes relevant de la Politique de la

Ville au sein de l'agglomération rouennaise.

- Chantier d'insertion intercommunal Education et Formation (16 places) : favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes précarisées en les faisant participer à des travaux d'utilité collective dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et de l'aménagement d'espaces extérieurs, ces secteurs professionnels offrant des opportunités d'emploi à des publics en voie de qualification (23 participants en 2006).

- Chantier d'insertion pour un public féminin (16 places) : il s'agirait d'un nouveau projet ; il sera fait appel à un opérateur afin de proposer un chantier d'insertion principalement destiné à un public féminin ; la participation à ce chantier devra être l'occasion de travailler avec les bénéficiaires sur la mobilité et l'élargissement des choix professionnels.

■ **ACTEURS** : DDTEFP, Département, ANPE, communes concernées, Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : dans le cadre du CUCS, c'est une maîtrise conjointe Communauté d'Agglomération, Association Education et Formation et autre opérateur à rechercher

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** : En fonction de l'agrément accordé au chantier d'insertion

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

⊗ Coûts estimés : 3 593 000 € TTC pour 6 ans

Il s'agit de dépenses de fonctionnement des chantiers d'insertion, c'est-à-dire : achats, services externes, salaires, taxes sur salaires, charges sociales, frais de fonctionnement.

- Chantier d'insertion intercommunal Education et Formation : 328 000 € TTC annuels (6 ans) soit 1 968 000 € TTC

- Chantier d'insertion pour un public féminin : 325 000 € TTC annuels (5 ans) soit 1 625 000 € TTC

■ **PLAN DE FINANCEMENT** :

Montant total	3 593 000 € TTC
Communauté d'Agglomération	364 125 €
Région	390 000 €
Département	521 575 €
Autres financeurs	2 317 300 €

Les participations de l'Etat et de l'Europe(FSE) pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

2-10-c SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DES ESAT ET ENTREPRISES ADAPTÉES

■ CONTEXTE :

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et Entreprises Adaptées (EA) de l'agglomération sont en recherche d'activité auprès d'entreprises et de collectivités pour favoriser l'insertion des personnes handicapées. Cependant, leurs domaines d'activité et leurs capacités de production sont assez mal connus.

La Communauté souhaite soutenir l'insertion des travailleurs handicapés en facilitant l'accès des structures ESAT-EA à la commande publique et, plus globalement, en encourageant le développement des structures locales.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

- soutien à la promotion des activités des ESAT et EA : aide à la réalisation de supports de communication communs de manifestations communes ;
- diffusion d'informations auprès des ESAT et EA sur le code des marchés publics ;
- application de l'article 15 du code des marchés publics sur certains marchés de l'Agglomération puis d'autres collectivités ;
- promotion de la démarche auprès des collectivités sensibilisées à l'intégration d'une clause d'insertion dans leurs marchés.

■ **ACTEURS :** ESAT et EA implantés sur l'agglomération de Rouen, l'ADITH (action départementale pour l'insertion des travailleurs handicapés), la Communauté de l'Agglomération de Rouen, le Département de Seine Maritime (Maison départementale du Handicap), la Région Haute-Normandie

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

⊗ 2007 :

- Expérimentation avec le lancement d'un premier marché avec application de l'article 15 ;
- Rencontre de l'ensemble des ESAT et entreprises adaptées implantés sur l'agglomération ;
- Réalisation de fiches de présentation de leurs projets d'établissement et de leurs activités qui feront l'objet d'une réactualisation régulière ;
- Apport d'un premier niveau d'information sur le code des marchés publics aux ESAT-EA

⊗ 2008-2013 :

- Poursuite des relations avec les ESAT-EA avec actualisation annuelle des données ;
- Soutien à la communication - à l'organisation de journées porte ouvertes - à l'organisation de la semaine en faveur de l'emploi des personnes handicapées
- Apport d'activités aux ESAT-EA en fonction de leurs

compétences : 2 ou 3 commandes publiques par an ;
- Diffusion de la méthodologie auprès des communes, du Département, de la Région pour atteindre en 2013 la somme de 500 000€ à 1 million € de commandes publiques ayant fait l'objet d'une application de l'article 15 du Code des Marchés Publics.

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût total estimé : 109 200 € TTC

- Valorisation poste de travail : 1/5ème ETP soit 8 200 € TTC/an soit 49 200 € TTC

- Aide à l'organisation de journées portes ouvertes et à la réalisation de supports de communication : 10 000 € TTC par an soit 60 000 € TTC

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total 109 200 € TTC

Communauté d'Agglomération 109 200 €

La participation de l'Europe (FSE) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

2-10-d PROMOTION DES DÉMARCHES LOCALES EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

■ CONTEXTE :

Les réflexions préparatoires à l'élaboration de l'Agenda 21, ont permis d'identifier les difficultés d'accès à l'emploi des minorités et le levier spécifique que constitue l'emploi territorial. De ces travaux découle la nécessité de mettre en place un partenariat local en faveur de la diversité réunissant dans un même objectif les secteurs publics et le secteur privé.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Onze entreprises de l'agglomération rouennaise, ainsi que les Hôpitaux de Rouen ont signé une « charte de la diversité dans l'entreprise ».

Ces engagements pourraient être démultipliés en créant une dynamique territoriale réunissant employeurs publics et privés pour garantir la diversité au niveau local par une sensibilisation adaptée et une politique d'embauche concertée et volontariste.

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération de Rouen, communes membres, Région, Département, DDTEFP76 ; AFPA, ANPE, CCI, représentants des différents acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire, associations, écoles d'ingénieurs, etc.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :**

- Animation d'un groupe de travail réunissant les acteurs publics et privés volontaires pour définir les modalités pratiques de soutien à la diversité des recrutements. (6 mois)
- Communication vers les personnes décisionnaires en matière de recrutement, vers les publics cibles et la population (en 2010)
- Evaluation de la démarche 2012

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

⊗ **Coût total estimé :** 60 000 € TTC
N.B. : les dépenses liées à cette action seront revues lors de l'évaluation à mi-parcours du contrat d'agglomération 2007-2013

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	60 000 € TTC
Communauté d'Agglomération	60 000 €

La participation de l'Europe (FSE) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

2-10-e PROMOTION ET DIFFUSION DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

■ **CONTEXTE :**

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des publics en difficultés, la Communauté d'Agglomération de Rouen s'est engagée, depuis 1997, à inscrire dans ses marchés publics une clause pour l'insertion et l'emploi.

Fort de son expérience, la Communauté d'Agglomération a conventionné avec deux bailleurs sociaux, une société d'économie mixte, dix communes de l'Agglomération et depuis 2006 avec la Région Haute-Normandie et le Département de la Seine-Maritime pour les accompagner dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés publics.

■ **DESRIPTIF DU PROJET :**

La Communauté de l'Agglomération de Rouen a développé une ingénierie de la clause d'insertion : elle conseille les maîtres d'ouvrages dans sa mise en œuvre, informe et accompagne les entreprises. Elle anime le partenariat territorial pour la réalisation de la démarche d'insertion.

La clause d'insertion est un outil qui permet le rapprochement entre les structures de l'insertion, les entreprises, et les publics dits « prioritaires ».

La Communauté souhaite poursuivre sa démarche. Elle compte maintenir un volume d'activité équivalent à celui atteint en 2006 pour les années à venir (37 opérations ont été suivies, 86 postes d'insertion ont été créés correspondant à 6 500 heures d'insertion soit 42 équivalent temps plein, 67 entreprises ont été mobilisées. Sur les 86 postes d'insertion, 44% ont débouché sur une insertion durable des publics).

Son objectif est également d'améliorer la qualité de l'insertion des personnes.

■ **ACTEURS :** Région de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Bailleurs sociaux, SEM, Communes, les entreprises attributaires des marchés publics, les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire : L'ANPE, les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, le Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification BTP 76, les entreprises d'insertion, les régies de quartier, les associations œuvrant pour l'insertion des personnes handicapées.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** La Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :** 2007-2013

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

⊗ **Coûts estimés :** 350 000 € TTC, soit 50 000€/an * 7 ans (rémunération équivalent temps plein)

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	350 000 € TTC
Communauté d'Agglomération	350 000 €

La participation de l'Union Européenne (FSE) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

2-10-a Accueil de proximité insertion par l'économique :
- Evaluation quantitative : nombre de personnes reçues, nombre de visites, nombre d'entretiens, répartition du public accueilli par sexe, âge, niveaux de formation, origine géographique
- Evaluation qualitative : réunions semestrielles

2-10- b Chantiers d'insertion intercommunaux :
- Nombre de chantiers réalisés, localisation, durée et travaux effectués / nombre de stagiaires accueillis et profil, évolution des situations individuelles, résultats en terme de sorties vers l'emploi ou la formation

2-10-c ESAT :

- Montant des marchés de l'agglomération ayant fait l'objet de l'application article 15 du CMP
- Nombre de collectivités territoriales locales ayant appliqué l'article 15 du CMP
- Montant global de la commande publique locale ayant fait l'objet d'une application de l'article 15 du CMP
- Nombre d'opérations de communication réalisées

2-10-d Promotion des démarches locales en faveur de la diversité :

- création du groupe de travail réunissant les acteurs publics et privés volontaires pour définir les modalités pratiques de soutien à la diversité des recrutements

2-10-e Clauses d'insertion :

- Maintien du nombre de postes d'insertion créés
- Maintien du nombre d'heures d'insertion générées par la clause
- Augmentation du taux d'insertion durable

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ENSEMBLE DE LA FICHE :

Coût total estimé : 4 840 200 € TTC

2-10-a Accueil de proximité insertion par l'économique : 728 000 € TTC

2-10-b Chantiers d'insertion intercommunaux : 3 593 000 € TTC

2-10-c Soutien à l'activité des ESAT et entreprises adaptées : 109 200 € TTC

2-10-d Promotion des démarches locales en faveur de la diversité : 60 000 € TTC

2-10-e Promotion et diffusion des clauses d'insertion dans les marchés publics : 350 000 € TTC

■ PLAN DE FINANCEMENT GÉNÉRAL :

Montant total 4 840 200 €

Communauté d'Agglomération 1 478 497€

Région 390 000 €

Département 521 575 €

Autres financeurs 2 450 128 €



Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe FSE 2007-2013	En attente POR FSE Régional
CPER Haute Normandie 2007-2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe II / Mesure 3

■ CONTEXTE :

Depuis 1997 le District, puis la Communauté d'Agglomération Rouennaise se sont engagés dans un PLIE aux côtés de l'Etat, la Région Haute Normandie et le Département de Seine Maritime. Ainsi au cours des 10 années, 2100 demandeurs de l'Agglomération ont intégré un parcours d'insertion et le dispositif a permis à 50% d'entre eux de retrouver un emploi d'une durée de plus de 6 mois ou d'obtenir une qualification à l'issue d'une formation qualifiante. Ce dispositif a été cofinancé par le FSE jusqu'en décembre 2007. ;

Aussi, cette démarche a été inscrite dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n°II-1-1.

Le PO National FSE 2007/2013 a retenu les PLIE comme dispositif de cohésion sociale sur l'axe d'intervention n° 3 : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale. De plus, une évaluation du PLIE menée en 2006 confirme l'intérêt et l'efficacité de l'outil. Aussi, a-t-il été décidé de reconduire le dispositif de 2008 à 2013.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le PLIE sur la période 2008/2013 propose aux demandeurs d'emploi en difficulté un parcours individualisé et ininterrompu les menant à un emploi d'une durée d'au moins 6 mois ou à un diplôme. Il a pour objectif d'accompagner 1 300 bénéficiaires et s'engage à ce qu'au moins 50 % d'entre eux accèdent à une insertion durable.

Il assure la mise en cohérence des interventions publiques au plan local et anime un réseau d'acteurs locaux et nationaux en matière d'accompagnement social, de formation et d'emploi au profit des demandeurs d'emploi qu'il suit. Il mène une mission de conseil auprès des entreprises concernant leurs recrutements afin de favoriser le placement des bénéficiaires du PLIE.

■ **OBJECTIF :** Lutter contre l'exclusion en menant une politique volontariste pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes fragilisées ou victimes de discrimination.

■ **ACTEURS :** Le Service Public de l'Emploi, la Région Haute Normandie, le Département de Seine Maritime, les entreprises, les structures d'insertion par l'activité économique, les organismes de formation, les associations d'insertion, les travailleurs sociaux, la mission locale, les services insertion des communes.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** La Communauté d'Agglomération de Rouen

■ **CALENDRIER :** 2008-2013

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

Coûts estimés : Pour les 6 années : 13 135 610 €

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :**

période pris en compte 2001-2004

- Etat :	2 063 293 €
- Région	894 559 €
- Département	658 983 €
- FSE	1 115 623 €

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS POUR L'ENSEMBLE DE LA FICHE :**

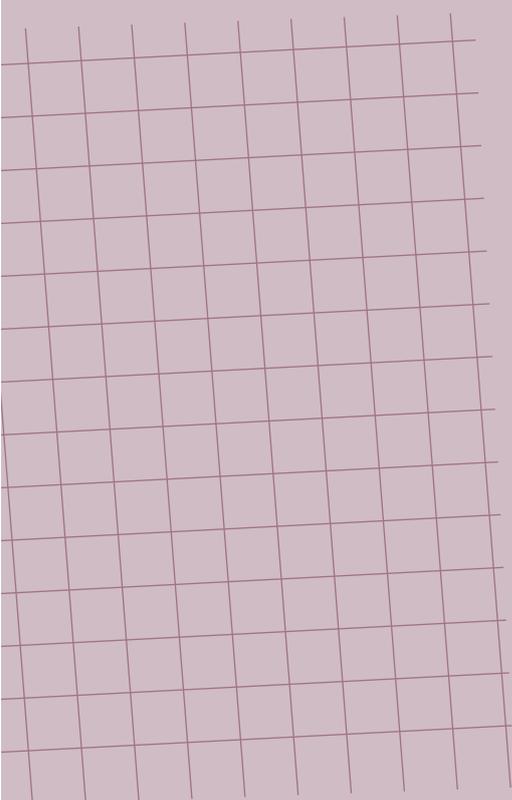
Pilotage du PLIE assuré par un Comité politique composé de l'ensemble des financeurs, Suivi technique assuré par un Comité composé des techniciens des financeurs, Bilan annuel qualitatif et quantitatif réalisé sur l'action du PLIE portant notamment sur :

- le nombre de bénéficiaires intégrés au dispositif,
- le nombre de bénéficiaires sortis du PLIE en emploi ou formation qualifiante,
- les actions mises en œuvre pour la formation des parcours,
- les moyens financiers mobilisés

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total 13 135 610€

Communauté d'Agglomération (Accomp. des bénéficiaires, équipe opérationnelle, actions indiv...)	954 000 €
Département (Accomp. des bénéficiaires)	1 031 610 €
FSE (subvention globale)	2 250 000 €
Autres financeurs (Insertion professionnelle : valorisation des actions de droit commun et contrats privés)	8 900 000 €





AXE 3. PROMOUVOIR

UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS L'AGGLOMÉRATION

Afin d'optimiser l'attractivité de la Communauté de l'Agglomération rouennaise et dans une volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants, il importe que le territoire offre un ensemble d'équipements structurants mettant en œuvre des politiques sportive et culturelle de qualité.

Par ailleurs, l'objectif est aussi de valoriser les atouts environnementaux de l'agglomération et de permettre aux habitants de bénéficier d'un cadre de vie de qualité au quotidien.

L'image de la Communauté sera confortée par ces actions qui concourent notamment à un accueil de qualité des touristes et à l'amélioration de l'attractivité dans son ensemble. Au final, les habitants de l'agglomération doivent pouvoir mieux identifier leur territoire, et bénéficier d'espaces et de services de qualité.

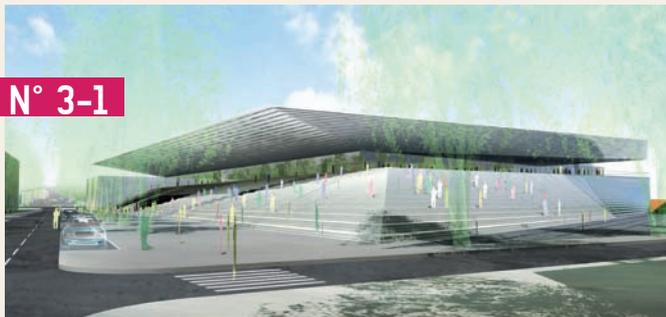


Mesure 1. Doter l'agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain

Le rayonnement de la Communauté passe par la création et l'aménagement d'équipements à vocation culturelle, sportive et touristique profitant à l'ensemble des communes et habitants du territoire. L'objectif est de développer et diversifier l'offre de manifestations et d'accroître les capacités d'accueil proposées à la population.

Les actions retenues se concentrent sur des équipements structurants pour l'image et le développement de l'agglomération (équipements culturels, Palais des Sports, Auberge de jeunesse, Ecole Régionale des Beaux Arts...). Certains équipements répondent plus particulièrement à des thèmes fédérateurs ou directement liés à l'image de la Communauté d'Agglomération.

- 3-1 Palais des Sports
- 3-2 Port de plaisance
- 3-3 Scène de Musiques Actuelles « Le 106 »
- 3-4 Le Pavillon
- 3-5 Rénovation des équipements culturels d'agglomération :
- 3-5-a Opéra de Rouen deuxième tranche
- 3-5-b Centre culturel Marc Sangnier
- 3-5-c Conservatoire de Rouen - études préalables
- 3-6 Auberge de Jeunesse
- 3-7 Construction d'une Ecole Régionale des Beaux Arts - études préalables
- 3-8 Construction d'une maison de l'étudiant
- 3-9 Déploiement d'un réseau à très Haut Débit et Couverture des zones d'ombres ADSL :
- 3-9-a Création d'un réseau à très haut débit à l'échelle de l'agglomération rouennaise
- 3-9-b Création d'un réseau à très haut débit pour les sites d'enseignement, de santé et les infrastructures servant la couverture des zones d'ombre ADSL



Palais des sports

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 4 / objectif 4-1-b
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 6 / fiche action 6-4
Contrat 276	Fiche action D-4
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 1

■ CONTEXTE :

L'agglomération rouennaise n'est pas dotée d'un équipement couvert nécessaire à l'organisation de compétitions de haut niveau et au soutien du sport local d'élite nationale dans leur discipline respective.

Face à ce besoin, la réalisation d'un Palais des sports vise à :

- Compléter la mise en place d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain ;
- Valoriser la pratique sportive en dotant le territoire intercommunal d'équipements sportifs structurants à forte capacité d'accueil ;
- Renforcer l'attractivité de l'agglomération et contribuer à l'émergence du cœur d'agglomération porté par le projet urbain « Seine Ouest » et la reconquête des espaces de bords de Seine, en contribuant à une mixité urbaine par l'intégration de fonctions ludiques.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des démarches engagées depuis 2003 : étude de faisabilité, étude de programmation, enquête publique et concours d'architectes (cf. fiche action I-5-1 du contrat d'agglomération 2003-2006)

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La deuxième phase du projet correspond à la deuxième partie de la mission de maîtrise d'œuvre et à la construction du Palais des Sports. Le projet comprend la réalisation d'une salle principale de 6 000 places (5 500 en configuration basket national), d'une salle annexe de 600 places, d'une salle d'échauffement, et des installations connexes (vestiaires, salle de musculation, infirmeries, salle de presse, locaux administratifs et techniques...). Les espaces publics comprennent un parvis public, des aires de stationnement, et des voies de dessertes techni-

ques et de sécurité...Une bonne accessibilité sera assurée à travers TEOR.

Cette construction se caractérise par une démarche de maîtrise de la gestion énergétique, l'objectif étant de limiter la consommation d'énergie afin de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique à travers :

- Le volet énergétique : installation d'une pompe à chaleur dans la nappe phréatique
- La production d'eau chaude en recourant à l'énergie solaire
- Le volet conception du bâtiment : confort acoustique/visuel/hydrothermique.

■ OBJECTIFS :

- *Doter l'agglomération d'équipements sportifs structurants*
- *Renforcer l'attractivité de l'agglomération de Rouen.*

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Région, Département, Direction Jeunesse et Sports, Partenariat technique : Fédération, ligue et club résident

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

⊗ 2007 - 2009 : études de maîtrise d'œuvre

⊗ 2009 : consultation des entreprises

⊗ 2010 - 2011 : travaux.

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût estimé : 50 000 000 € HT

Travaux de bâtiment	27 345 238 € HT
Acquisitions foncières	15 000 000 € HT
Travaux de VRD	2 376 000 € HT
Honoraires et frais divers	774 567 € HT
(déduction faite des subventions déjà perçues)	
Actualisations + révisions	2 504 546 € HT
Frais financiers	1 999 649 € HT

■ SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :

Pour la première phase de cette opération, études de programmation et d'impact, indemnités de concours et première partie mission MO estimées à **2 516 567 € HT** :

- État	138 808 € HT
- Région	827 751 € HT
- Département	616 720,50 € HT
- Communauté d'Agglomération	1 113 287 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Avancement des études
- Avancement des travaux
- Nombre de manifestations accueillies
- Nombre de spectateurs

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	50 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	32 100 000 € HT
Région	10 900 000 € HT
Département	7 000 000 € HT

Les participations du CNDS, de l'ADEME et de l'Union Européenne (FEDER) pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



Le port de plaisance

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007-2013	Axe 5 / Objectif 5-2-b
CPER Haute Normandie 2007-2013	Ambition 2 / fiche action 2-2
Contrat 276	Fiche action A-1
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe III / Mesure 1

■ CONTEXTE :

Le secteur des activités nautiques connaît depuis plusieurs années un essor considérable, générant une augmentation de la flotte des bateaux de plaisance requérant des points d'amarrage supplémentaires.

Véritable aire nautique ou halte de stockage des bateaux à sec selon les cas, les ports de plaisance modernes dépassent leur fonction ludique initiale, pour s'intégrer dans leur environnement urbain, où les citoyens se réapproprient un espace longtemps délaissé.

A Rouen, le renouveau de l'activité nautique est à engager et doit accompagner la reconquête de la Seine impulsée par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires. A ce titre, la première phase de cette opération a été financée dans le contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° 1-5-7.

D'une part, le port de plaisance de Rouen correspond à la demande des usagers -au premier rang desquels les propriétaires de bateaux de l'agglomération- et des professionnels régionaux.

D'autre part, dans sa localisation pressentie-la darse Barillon- le port de plaisance de Rouen s'intégrerait dans un environnement urbain avec lequel les synergies seraient multiples : facteur majeur d'animation et d'attractivité, le port de plaisance participerait à l'essor des futurs quartiers liés au grand projet urbain de Rouen avec le projet urbain « Seine Ouest », dont il serait un des atouts, et la reconquête du fleuve et des espaces portuaires qu'il symboliserait.

De plus, tous les 5 ans, l'agglomération connaît avec l'Armada un événement nautique et touristique d'intérêt international. L'idée avec la constitution d'un port est de doter la Communauté d'Agglomération d'une structure d'accueil pérenne des activités de plaisance associée à des services de réparation des bateaux (port à sec et hivernage) et de renouer ainsi avec une tradition nautique existante à Rouen au début du 20ème siècle. Ainsi, cet équipement servirait de vecteur de communication internationale et d'animation culturelle du Grand Rouen : elle constituerait notamment une plateforme permanente d'accueil de l'Armada et en optimiserait le déroulement.

Ce projet doit aussi s'inscrire dans un contexte d'activité économique et industrielle intense du port. Sa réussite dépend donc, au-delà de sa vocation première, de la qualité de son insertion dans l'environnement économique et urbain.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Il s'agit de la construction d'un port de plaisance dans le bassin Saint Gervais à Rouen, ce projet comprend :

- les études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre ;
- l'aménagement d'une halte provisoire de 50 anneaux ;
- selon les conclusions des études de conception et de maîtrise d'œuvre, l'extension du port à une capacité de 150 anneaux, dans une tranche ultérieure de travaux à conduire après l'Armada 2008.

■ OBJECTIFS :

- Répondre à une demande de la part des plaisanciers locaux mais également extérieurs à l'agglomération
- Doter la Communauté d'équipements structurants
- Participer au développement économique de la filière nautique et de la zone du bassin St Gervais

■ **ACTEURS :** Port Autonome de Rouen, EPF Normandie, Ville de Rouen, CCI de Rouen

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté d'Agglomération de Rouen (régie ou délégation de service public)

■ CALENDRIER DE RÉALISATION

- Ouverture d'une halte provisoire pour l'Armada de 2008
- Port définitif : 2009-2010

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût total estimé : 8 435 544 € HT

Études préalables (financés CA 2003-2006)	300 000 € HT
Travaux halte provisoire	1 696 580 € HT
Travaux port définitif	6 438 964 € HT

Total à financer 8 135 544 € HT

⊗ à échéance 2013 :

- Recettes estimées	580 000 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération (Hors coût de fonctionnement et subventions)	7 555 544 € HT

⊗ à échéance 2028 :

- Recettes estimées	4 000 000 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération	4 135 544 € HT

■ SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 : concernant les études préalables estimées à 300 000 € HT :

- État	81 172 € HT
- Département	18 828 € HT
- Communauté d'Agglomération	200 000 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

Avancement des travaux
Taux d'occupation

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	8 135 544 € HT
Communauté d'Agglomération	4 135 544 € HT
Région	2 000 000 € HT
Département	2 000 000 € HT

La participation de l'Union Européenne (FEDER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



Scène de Musiques Actuelles « Le 106 »

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007-2013	Axe 4 / objectif 4-1-b
CPER Haute Normandie 2007-2013	Ambition 6 / fiche action 6.4
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 1

■ CONTEXTE :

La construction du Zénith, inauguré en février 2001, a affirmé la volonté d'inscrire notre agglomération sur le secteur des musiques. Mais sa vocation, sa jauge minimum et son coût de location ne répondent pas aux attentes des musiques émergentes qui doivent disposer d'un lieu dédié, avec une jauge adaptée, un projet artistique et culturel cadré.

Par ailleurs les initiatives portées par d'autres territoires dans notre région ont poussé notre réflexion et démontré la carence d'une « SMAc » (Scène des Musiques Actuelles) dans l'agglomération rouennaise.

Pour répondre à cette attente, il a été décidé de créer un lieu de diffusion modulable qui intégrera le projet urbain « Seine Ouest » par le réaménagement du Hangar 106 des quais de Seine.

Les études préalables du projet ont été soutenues au titre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° II-3-3.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Ce projet consiste à la création d'un lieu de diffusion modulable dans le Hangar 106, implanté au cœur de l'Eco-quartier du pont Flaubert et de la valorisation urbaine des quais à Rouen (cf. les fiches 1-3 et 3-23), véritable tête de réseau des musiques actuelles qui s'adosse à un ensemble d'équipements de proximité répartis sur l'ensemble de l'agglomération, dans une perspective de structuration de la scène locale, de maillage des équipements et de rayonnement culturel du territoire. C'est la mise en œuvre d'une véritable politique artistique (aide à la création, répétition, développement d'une

offre de diffusion ambitieuse et diversifiée, attention aux formes émergentes) et culturelle (formation, qualification, accompagnement des projets, action culturelle, valorisation de ces pratiques), sur les champs amateurs et professionnels, regroupant l'ensemble des fonctions constituées par une SMAc. Ce dispositif défini et encadré par le Ministère de la Culture se concrétise par la signature d'une convention tripartite avec l'État sur la base d'un lieu de diffusion dirigé par une équipe professionnelle, dans le cadre d'un projet artistique et culturel, validé par la collectivité publique.

Ce lieu ouvert à toutes les cultures émergentes comprend :

- un hall d'accueil convivial susceptible d'accueillir des expos, des performances,
- une salle de 1100 places permettant d'accueillir des groupes locaux, nationaux et internationaux,
- un club de 350 places, ouvert aux artistes émergents dans une optique pédagogique, et aux courants alternatifs,
- un ensemble de 5 studios de répétition musicale de 27 à 50 m² permettant à des artistes de créer, travailler et bénéficier d'un accompagnement de ces pratiques,
- un studio d'enregistrement destiné au maquettage et à la MAO (Musique Assistée par Ordinateur),
- une radio intégrée accueillie dans un studio de 25 m²,
- un espace de rencontres et d'informations pour les artistes,
- une salle des associations liées à ce secteur d'activité.

Parallèlement un projet d'action culturelle sera développé pour accompagner les pratiques musicales des nombreux groupes locaux et pour sensibiliser les publics au projet artistique : des expositions, conférences, installations, projections de documentaires permettront d'explorer en profondeur les genres musicaux.

A l'occasion de résidences d'artistes, des rencontres et des ateliers seront proposés aux publics scolaires et aux musiciens locaux. Véritable zone de rencontre et de brassage des influences, le « 106 » attirera à Rouen ceux qui font la musique d'aujourd'hui. Il contribuera à l'émergence de la scène locale.

Par ailleurs une étude est en cours concernant la desserte en transports en commun du Hangar 106.

■ OBJECTIFS :

- Favoriser le développement des musiques actuelles dans l'agglomération
- Positionner ce site comme un lieu culturel structurant pour les amateurs et les semi-professionnels
- Développer une politique artistique et culturelle sur le territoire de l'agglomération.

■ **ACTEURS :** Les musiques amplifiées rassemblent autour d'elles un ensemble de réseaux multiples alimentés par des musiciens, des labels, des collectifs, des lieux de diffusion, des tourneurs, des producteurs. Cet équipement doit toutefois répondre en priorité aux attentes plurielles des musiciens professionnels et amateurs, des publics et de tout utilisateur touché de près ou de loin par les musiques actuelles.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** La Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Par ailleurs un établissement public local (régie dotée de personnalité juridique et d'autonomie financière) a été créé le 1er janvier 2008 pour gérer le lieu.

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- Étude de programmation : de septembre à décembre 2005
- Choix du maître d'œuvre après concours : juin 2006
- Mise au point de l'esquisse, de l'APS, de l'APD, du PRO : de juillet 2006 à février 2007
- Lancement de la 1ère consultation des entreprises : mars 2007
- Appel d'offre infructueux en juillet 2007
- Lancement de la 2ème consultation : septembre 2007
- Appel d'offre infructueux en décembre 2007
- Reprise des études sur le projet de janvier à juin 2008
- Lancement de la 3ème consultation en juin 2008
- Début des travaux : janvier 2009
- Fin d'exécution prévue : été 2010

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût total estimé : 15 000 000€ HT

Mission maîtrise d'œuvre - conception : (déjà subventionnés)	600 000€ HT
Acquisition bâtiment : (déjà subventionnés)	400 000 € HT
Travaux de bâtiment :	10 500 000 € HT
Travaux annexes - parking :	1 800 000 € HT
Équipements spécifiques :	1 300 000 € HT
Mission maîtrise d'œuvre - travaux :	400 000 € HT

■ SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :

pour les études de programmation et autres études pré-alables, l'acquisition du bâtiment et la phase de conception de la mission de maîtrise d'œuvre, soit un coût total de 1 152 041,51€ HT :

- Région	454 583,72 € HT
- Département	289 454,60 € HT
- Communauté d'Agglomération	408 003,19 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Avancement des travaux
- Nombre de spectateurs, nombre d'abonnés
- Nombre de projets accompagnés, de formations proposées
- Nombre d'heures de location des studios

■ COMMENTAIRE :

Les financements de l'Etat sont mentionnés à titre indicatif, dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	15 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	4 850 000 € HT
Région	6 000 000 € HT
Département	3 000 000 € HT
État	1 150 000 € HT

La dépense subventionnable au titre du contrat d'agglomération 2007-2013 correspond exclusivement à la mission de maîtrise d'œuvre - travaux, au coût total des travaux et à l'équipement, soit 14M€ HT.

Les participations de l'Union Européenne (FEDER) et du CNV pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



« Hangar 2 » Cité des enfants et des sciences

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 4 / objectif 4-1-b
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 1

■ CONTEXTE :

Le déplacement progressif en aval de la Seine de l'essentiel des activités portuaires a libéré, dans le secteur « Seine Ouest », des opportunités pour une réhabilitation des hangars depuis longtemps occupés par des commerces peu valorisants, sans relation avec le fleuve ni avec la promenade piétonnière aménagée sur la Rive Droite.

Depuis 1990, le secteur s'est transformé, avec notamment :

- La reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu en Préfecture Régionale et Départementale,
- La construction de la Faculté de Droit, de Sciences Economiques et de Gestion,
- Le réaménagement de l'Avenue Pasteur et la création du Jardin Pasteur,
- La réalisation de la branche Ouest du système de transport TEOR, son pôle d'échange, la trémie Pasteur et la requalification du Mont Riboudet.

D'autres projets, en cours d'études ou de programmation, vont prolonger la mutation du secteur : la reconstruction du Hangar 3 siège de l'Agence de l'Eau, l'opération immobilière de l'Ilot Pasteur, l'opération « Luciline », l'opération « Docks de Rouen », la construction du Palais des Sports, la mise en service du Pont Flaubert. La mise en œuvre globale et cohérente de ces opérations dans le cadre de l'espace des Marégraphes et au sein du projet urbain « Seine Ouest » précité contribue à prolonger pour la pérenniser la dynamique de réappropriation par les habitants de l'agglomération des quais de Seine à Rouen.

Dans ce cadre, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise s'est portée candidate pour une occupation partielle du Hangar 2, auquel elle souhaite donner une vocation de cité des sciences adossé à un auditorium.

Ce site, dont le foncier est propriété du Port Autonome de Rouen, a la particularité d'être intégré à un aménagement général des quais, via l'opération « Espace des Marégraphes » (cf. action III-3-8 du contrat d'agglomération 2003-2006) menée en collaboration avec la Ville de Rouen et le Port Autonome de Rouen. Son accessibilité est favorisée par la proximité de la ligne de bus en site propre TEOR et du réseau Agglo-Vélo

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le hangar portuaire n°2, situé sur le quai Gaston Boulet, en rive droite de la Seine à Rouen, sera aménagé en un auditorium pour accueillir des conférences ou des colloques principalement scientifiques et un centre de découvertes notamment pour enfants.

A l'issue des études de conception, le lieu sera composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage :

Au RDC, sera créé un lieu pédagogique et ludique, destiné aux enfants de 3 à 12 ans et axé sur les sciences, dans la lignée de la Cité des sciences de l'Industrie de la Villette, de Cap sciences à Bordeaux ou encore du Vaisseau à Strasbourg. Plus particulièrement et c'est aussi son originalité, la Cité des Enfants et des Sciences sera axée sur le développement durable, en lien avec les compétences de la Communauté : eau, maîtrise des déchets, transports, gestion des forêts, économies d'énergie, etc.

Sur 400 m², le lieu devrait proposer des expositions permanentes et des expositions temporaires, une salle de projection, une mini-bibliothèque scientifique et des laboratoires pour réaliser de petites expérimentations. Cette partie sera ouverte au public scolaire comme au grand public.

A l'étage, un auditorium de 200 places sera aménagé pour accueillir des conférences ou des colloques principalement scientifiques. L'auditorium sera équipé d'une sonorisation de grande qualité, d'un système de traduction simultanée et d'une salle de presse.

L'objectif principal étant de pouvoir créer des synergies autour de la diffusion du savoir et de la science, la Cité des enfants et des sciences sera un lieu vivant, qui permettra de monter des projets pédagogiques entre différents partenaires : écoles, collèges, lycées, université, CHU, entreprises de santé (logées notamment dans la pépinière Biopolis), associations scientifiques, etc.

Des partenariats pourront également être envisagés avec des associations régionales (Science Action Haute-Normandie, la Main à la pâte...) qui pourront prêter ou louer certaines de leurs expositions temporaires. Ces synergies permettront de renforcer l'image d'un bassin de vie innovant, tourné vers les sciences, la recherche et l'innovation.

■ **OBJECTIFS :**

- sensibiliser les habitants, notamment les enfants et scolaires et mettre à disposition des habitants un espace ludique de sensibilisation au savoir et au développement durable
- créer des synergies avec le milieu scientifique et de la recherche
- combler une demande en matière d'équipement restant à satisfaire : un auditorium pour des petits congrès et réunions publiques doté de prestations de grande qualité

■ **ACTEURS :** Communauté d'Agglomération de Rouen, Port Autonome de Rouen, partenaires du milieu scientifique et de la recherche

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :**

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :**

Les études ont démarré en 2008, le lancement des travaux est fixé au printemps 2009 pour une ouverture au public en septembre 2010

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Avancement des travaux
- Nombre de manifestations organisées, nombre d'entrées

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	5 842 242 € HT
Communauté d'Agglomération	4 631 540 € HT
Département	1 210 702 € HT

La participation de l'Union Européenne pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Ville de Rouen

Ville de Mont Saint Aignan

 Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe 2007/2013	-
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 6 fiche 6-4
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 1

■ CONTEXTE :

La présente fiche est dans la continuité de la fiche I-5-4 du Contrat d'Agglomération 2003-2006 relative à la première phase de restructuration et de rénovation de deux équipements culturels de portée d'agglomération.

L'objectif est de soutenir l'action de ces établissements dont le rayonnement s'étend au-delà du territoire de l'agglomération et de conforter ainsi leur démarche de création et de recherche artistique mais également de formation.

Cette fiche est donc composée de plusieurs actions :

3-5-a Opéra de Rouen deuxième tranche

3-5-b Centre culturel Marc Sangnier

3-5-c Conservatoire de Rouen - études préalables

3-5-a OPÉRA DE ROUEN DEUXIÈME TRANCHE

■ CONTEXTE :

Au 1er janvier 2004, la gestion de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie a été prise en charge par un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

Cette nouvelle orientation s'est accompagnée de l'élaboration et de la réalisation, de 2003 à 2006, d'un programme de travaux pluriannuel de mise à niveau technique des deux ensembles fonctionnels que sont le bloc scène (réhabilitation du gril, remplacement des systèmes de levage, adaptations techniques...) et le bloc technique (mise en place d'un rideau d'air chaud, travaux de chauffage et de renouvellement d'air) du Théâtre des Arts (TDA), pour un montant total de 5,8 M€ H.T. Cette première tranche de travaux s'est achevée en juillet 2006.

Ces travaux étaient inscrits dans le contrat d'agglomération précédent et ont été financés par la Ville de Rouen, la Région Haute-Normandie, l'État, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté d'Agglomération.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La deuxième phase des travaux doit donc se concentrer sur deux axes majeurs :

- l'amélioration de l'accueil des publics :

Il s'agit de moderniser l'entrée qui n'a jamais fait l'objet d'amélioration depuis l'ouverture du TDA en 1962 en utilisant notamment les espaces connexes de l'ancienne bibliothèque (locaux en rez-de-chaussée qui longent la ligne de métro) qui accueilleraient la billetterie

- l'amélioration du bloc administration.

■ OBJECTIFS : l'objectif est d'améliorer les conditions de travail des équipes avec notamment :

- la mise aux normes de l'électricité

- un réagencement des bureaux afin de rationaliser l'organisation (un niveau pour la technique, un pour l'administration...)

- une optimisation des espaces pour permettre la création de studios de répétition et d'ateliers techniques, comme un atelier couture par exemple

- la modernisation des sanitaires et des loges

- l'amélioration esthétique générale

- la mise en place de la climatisation

Ces travaux font actuellement l'objet d'une pré-étude qui devrait permettre de préciser le programme de travaux au cours de l'année 2008.

■ ACTEURS : Partenaires de l'EPCC : État, Région, Conseils Généraux de Seine-Maritime et Eure

■ MAÎTRE(S) D'OUVRAGE : Ville de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- Pré-études en cours (Franzon)

- programme : fin 2008

- choix d'un maître d'œuvre : 2008 / 2009

- travaux : 2010-2011

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

☒ Coût estimé de l'opération : 4 000 000 € HT, dont

Travaux	3 130 000 € HT
Maîtrise d'œuvre, bureau d'étude, coordination SPS	870 000 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :** pour une dépense totale de 5 314 950 € HT

Mandatés	
- Région	1 267 000 € HT
- Département	1 104 840 € HT
- Etat	1 010 622 € HT
- Communauté d'Agglomération	500 000 € HT
- Ville de Rouen	1 343 500 € HT

■ COMMENTAIRE :

La participation de la Région est subordonnée à la prise en compte des directives du Plan Climat Energie Régional.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	4 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	800 000 € HT
Région	1 200 000 € HT
Département	800 000 € HT
Ville de Rouen	1 200 000 € HT

3-5-b CENTRE CULTUREL MARC SANGNIER

■ CONTEXTE :

La Scène Nationale « Petit Quevilly / Mont Saint Aignan » a depuis de nombreuses années un rôle de repérage et de tremplin pour de jeunes compagnies émergentes régionales ou nationales et même internationales, et participe ainsi à l'élargissement de l'éventail de l'offre artistique de l'agglomération. Elle dispose de deux lieux complémentaires : un lieu d'accueil sur Petit Quevilly (La Foudre) et un lieu de création pour des résidences d'artistes sur Mont Saint Aignan (Centre Culturel Marc Sangnier)

Les activités de la Scène Nationale « Petit Quevilly / Mont Saint Aignan » et de l'École d'Improvisation Jazz (E.I.J) font du centre Marc Sangnier un lieu culturel de portée d'agglomération qui nécessite un équipement adapté, moderne et performant.

Le projet de construction du nouveau Centre Marc Sangnier était inscrit au contrat d'agglomération 2003-2006 au titre du concours et des études de maîtrise d'œuvre, l'inscription au contrat d'Agglomération 2007-2013 concerne les travaux et les équipements de restructuration, de rénovation et d'agrandissement.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le Centre culturel, restructuré, rénové et agrandi doit comprendre :

- des espaces pédagogiques destinés à l'école municipale de musique, à l'École d'Improvisation Jazz ainsi qu'aux ateliers municipaux d'enseignement artistique de théâtre et de danse contemporaine ;
- une salle de création d'une jauge de 100 places réservée à la Scène Nationale « Petit-Quevilly / Mont Saint Aignan » pour l'accueil de compagnies en résidence ;
- une salle de spectacle d'une jauge de 350 places ;
- un espace rencontre / accueil / billetterie servant également de lieu pour des expositions ;
- des locaux destinés à la direction des affaires culturelles de la ville ;
- des locaux techniques.

Plusieurs projets artistiques feront l'objet de résidences, avec à l'issue des représentations inscrites dans la programmation annuelle. Il sera également proposé à des jeunes équipes, des laboratoires de recherche sans impératif de représentation publique. Ce projet artistique se traduit pas un soutien aux créations (moyens financiers, lieu de travail, équipe technique et aide administrative) mais aussi par un travail de sensibilisation et d'accompagnement des publics.

■ **OBJECTIF :** *Créer un équipement adapté à l'accueil des activités de la Scène Nationale « Petit Quevilly / Mont Saint Aignan » et de l'École d'Improvisation Jazz (E.I.J).*

■ **ACTEURS :** Ville de Mont Saint Aignan, Communauté de l'Agglomération de Rouen, État, Région, Département

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Ville de Mont Saint Aignan

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :** 2009-2011

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

☒ Coût estimé : 5 500 000 € HT
6 578 000 € TTC

■ PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION :

Incluant les subventions attribuées dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, calculées selon une assiette éligible de 2 615 509 € HT :

Montant total	5 500 000 € HT
Communauté d'Agglomération	990 000 €
Région	300 000 €
Département	990 000 €
Autres financeurs	3 220 000 €

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

3-5-c CONSERVATOIRE DE ROUEN - ÉTUDES PRÉALABLES

■ CONTEXTE :

- locaux actuels inadaptés à l'enseignement d'aujourd'hui
- conditions de confort des élèves non optimales
- conditions de travail non adaptées à l'usage des locaux, notamment les conditions de chauffage
- possibilité d'inscrire le Conservatoire comme un des pôles d'excellence nationale

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

- Rénovation du bâtiment pour adaptation aux besoins spécifiques de l'école (chauffage, éclairage, désamiantage parking, remplacement des menuiseries extérieures, réfections intérieures)
- Amélioration des conditions de confort et de sécurité pour les élèves et les enseignants

■ OBJECTIFS :

- *Améliorer les conditions d'accessibilité et d'accueil des activités et formations artistiques pour tous*
- *Répondre aux exigences de sécurité d'accueil des élèves*
- *Faire classer le Conservatoire comme établissement supérieur de formation par l'Etat*
- *Renouveler et renforcer les partenariats avec les collectivités publiques et les structures culturelles*

■ **ACTEURS** : Ville de Rouen, Communauté de l'Agglomération, Région Haute-Normandie, Etat

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Ville de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

⊗ 2008-2009 : étude des besoins :

⊗ 2009 : programme et procédures :

⊗ 2010 : fin des travaux (travaux à organiser afin de ne pas gêner la scolarité)

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût estimé de l'opération : 3 400 000 € HT, dont

- Travaux 2 600 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre, bureau d'étude, coordination SPS 800 000 € HT

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	3 400 000 € HT
Région	500 000 € HT
Département	500 000 € HT
Ville de Rouen	2 400 000 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS POUR L'ENSEMBLE DE LA FICHE :

- Avancement des travaux
- Nombre de spectateurs / d'élèves accueillis

Pour l'Opéra :

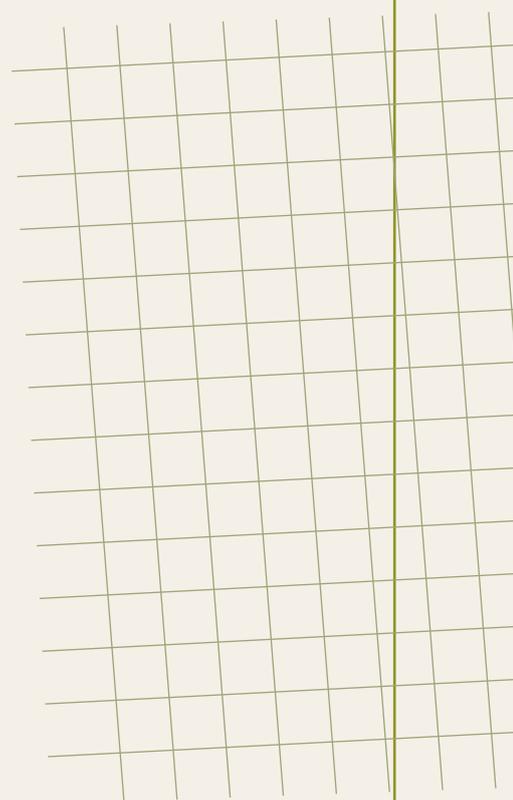
Taux de satisfaction des équipes administratives et techniques pour les locaux du bloc administration
Taux de satisfaction du public pour l'amélioration de l'accueil

Pour le Conservatoire :

Taux de satisfaction des usagers (élèves et professeurs)
Augmentation du nombre d'élèves pouvant être accueillis dans de bonnes conditions
Obtention du classement comme établissement supérieur de formation

■ PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ENSEMBLE DE LA FICHE :

Montant total	12 900 000 €
Communauté d'Agglomération	1 790 000 €
Région	2 000 000 €
Département	2 290 000 €
Autres financeurs	6 820 000 €



N° 3-6 Auberge de Jeunesse



Ville de Rouen

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe 2007-2013	-
CPER Haute Normandie 2007-2013	-
Contrat 276	Fiche action A-1
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe III / Mesure 1

■ CONTEXTE :

La Ville de Rouen souhaite réhabiliter les bâtiments de l'ancienne teinturerie Auvray et de la maison de maître, situés 247-251, route de Darnétal et 3, rue du Tour à Rouen, en bordure du Robec, inscrites toutes deux à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'objectif est d'y installer l'Auberge de Jeunesse précédemment localisée boulevard de l'Europe et fermée en 1996 en raison de sa vétusté et de sa non-conformité aux règles de sécurité.

Ce projet répond à deux ambitions :

- d'une part, compléter l'offre touristique à destination d'une clientèle spécifique et accueillir, dans les meilleures conditions, les groupes lors de compétitions sportives ou de manifestations culturelles. Rouen renforce ainsi sa position de ville d'accueil touristique internationale dans une région dépourvue d'Auberge de Jeunesse ;
- d'autre part, valoriser l'un des plus anciens sites du patrimoine industriel de l'agglomération rouennaise et rappeler son riche passé textile. Datant de 1780, la teinturerie Auvray est composée de la teinturerie proprement dite sur les bords du Robec et d'une grande maison de maître, inscrite à l'inventaire des monuments historiques

Cette opération a déjà été soutenue dans le cadre du précédent contrat d'agglomération 2003-2006 (fiche n°1-5-6)

Depuis, le projet a subi un surcoût pour les raisons suivantes :

- choix du jury en faveur d'un projet plus ambitieux et donc plus onéreux que prévu
- décalage important entre les estimations du maître d'œuvre et les résultats de l'appel d'offres lors du choix des entreprises
- imprévus de chantier renchérissant le coût des travaux.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Ce projet est réalisé par deux maîtres d'ouvrage : l'Établissement Public Foncier de Normandie (E.P.F. Normandie) qui réalise les travaux du clos et du couvert de la teinturerie Auvray au titre du fonds friches et la Ville de Rouen pour le reste. Afin de préserver et de garantir la cohérence architecturale de l'ensemble des bâtiments et optimiser les coûts, cette opération fait l'objet d'un groupement de commande entre l'E.P.F. Normandie et la Ville de Rouen.

Les travaux comprennent :

- la rénovation du clos et du couvert de la teinturerie Auvray
- la restructuration et l'agencement de la teinturerie Auvray
- le clos et le couvert de la maison de maître
- la restructuration et l'agencement intérieur de la maison de maître
- l'extension entre les deux bâtiments, teinturerie et maison de maître.

L'Auberge de Jeunesse aura une capacité de 80 lits pouvant atteindre 120 lits en haute saison et permettra ainsi de compléter l'offre touristique à destination d'un public jeune, familial à faibles ressources et de groupes. Ce nouvel équipement sera géré par la FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunesse) et sera directement relié au centre ville par TEOR.

L'Auberge de Jeunesse sera dotée du label 4 sapins garantissant une gamme de services de qualité dont une ouverture toute l'année, 24h/24. Des prestations de services diversifiés seront également proposées : restauration, animation, information...

■ OBJECTIFS :

- *réhabiliter et préserver un ensemble de bâtiments du 18ème siècle inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques*
- *assurer une capacité d'hébergement temporaire pour les groupes et individuels toute l'année*
- *permettre l'accueil des personnes handicapées*
- *développer le tourisme social auprès d'un public jeune, familial, à faibles ressources*
- *compléter l'offre touristique*
- *renforcer la position de Rouen comme ville d'accueil touristique internationale*

■ **ACTEURS** : Ville de Rouen, Communauté d'Agglomération de Rouen, Conseil Régional de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Etat (ministère du Tourisme), association gestionnaire d'auberges de jeunesse,

■ **MAÎTRES D'OUVRAGE** : La Ville de Rouen pour la réalisation du clos/couvert de la maison de maître, l'aménagement des deux bâtiments, les extérieurs et la construction d'une extension (bâtiment de liaison entre les deux existants). L'Etablissement Public Foncier de Normandie (fonds friches) au titre de la restauration du clos/couvert de la teinturerie Auvray.

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :**

- lancement des travaux : automne 2007
- ouverture de l'auberge de jeunesse : mi 2009

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

- coût actualisé 5 351 170 € HT
(hors fonds friches dont le montant est de 753 000 € HT)

Travaux bâtiments et VRD	4 254 242€ HT
Mobilier	250 000€ HT
Honoraires du maître d'œuvre	315 542€ HT
Dépenses diverses de prestations de service	180 982€ HT
Imprévus, aléas	350 404€ HT

■ **SUBVENTIONS ENGAGÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003-2006 :**

⊗ coût total estimé à 2 765 718€ HT (hors fonds friches)

- FEDER (DOCUP)	400 000€
- Etat	308 284€
- Région	414 858€
- Département	224 106,25 €
- Communauté d'Agglomération	640 000€

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- taux d'occupation des chambres selon les saisons (à comparer avec les statistiques de fréquentation de la FUAJ)
- nombre de groupes et d'individuels accueillis selon les saisons (à comparer avec les statistiques de fréquentation de la FUAJ)
- nombre de réservation de salles communes en journée

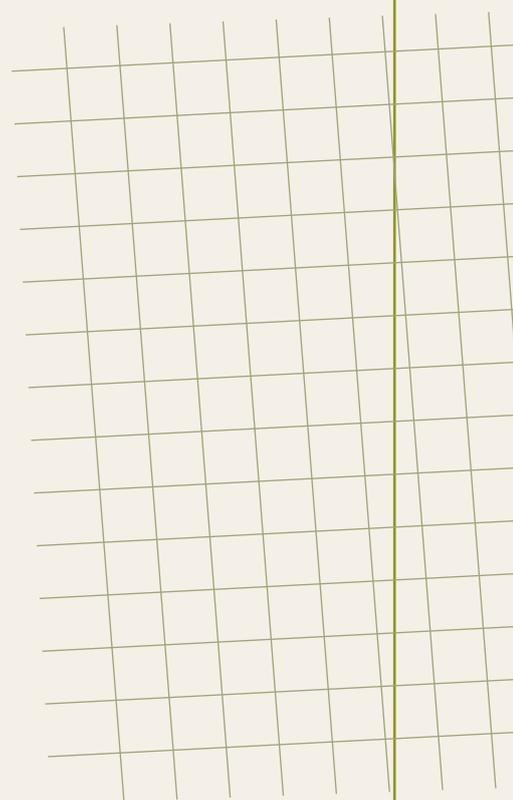
■ **COMMENTAIRE :**

Des négociations sont en cours avec le futur gestionnaire de l'Auberge, le Fédération Unie des Auberges de Jeunesse et avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, leur participation viendrait en déduction de la part Ville.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	5 351 170 € HT
Communauté d'Agglomération	430 234 € HT
Région	388 000 € HT
Financements déjà contractualisés (cf. subvention engagées au titre du CA 2003-2006)	1 987 248,25 € HT
Ville de Rouen	2 545 687,75 € HT

Les financements de la Région et de la Communauté d'agglomération octroyés au titre du présent contrat sont complémentaires à ceux engagés lors du contrat précédent.



Installation de l'Ecole Régionale des Beaux-arts dans de nouveaux locaux Etudes de définition

Ville de Rouen

Investissement Fonctionnement

CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe 2007-2013	-
CPER Haute Normandie 2007-2013	-
Contrat 276	Fiche action A-1
Projet d'agglomération 2003-2015	Axe III / Mesure 1

CONTEXTE :

La Ville de Rouen est propriétaire depuis 1927 de l'Aître Saint Maclou, au sein duquel l'Ecole Régional des Beaux-arts a été installée, initialement de façon provisoire, en 1940. Aujourd'hui, les conditions d'accueil et de travail des étudiants ne sont plus satisfaisantes, ni pour les étudiants et les professeurs eux-mêmes, ni pour les bâtiments.

En effet, depuis 25 ans, l'état sanitaire et le niveau de sécurité des bâtiments se sont dégradés, ce qui rend aujourd'hui nécessaire un déménagement de l'Ecole Régionale des Beaux-arts dans un nouveau lieu et la restructuration de l'Aître.

Une première étude avait été menée en 2001 sur le maintien de l'Ecole au sein de l'Aître. Depuis lors, aucune autre étude n'a été initiée, tant dans le sens de la reconstruction d'un nouveau bâtiment que dans le sens de la réhabilitation d'un bâtiment existant.

DESCRIPTIF DU PROJET :

Une étude semble donc aujourd'hui nécessaire afin de déterminer précisément les besoins de l'Ecole Régionale des Beaux-arts et identifier les différentes hypothèses de réhabilitation ou de reconstruction. Cette étude devra prévoir de nouveaux locaux (salles de cours, de travaux plastiques...) d'une surface d'environ 3 700m² hors œuvre.

Cette étude paraît d'autant plus opportune aujourd'hui que l'Ecole est à la veille d'un changement de statut administratif afin de pouvoir continuer à délivrer des diplômes nationaux dans le contexte d'harmonisation des enseignements supérieurs en Europe. Ce changement pourrait d'ailleurs conduire à la création d'un établissement public de coopération culturelle avec des écoles d'arts proches.

OBJECTIFS :

- le déménagement de l'Ecole Régionale des Beaux-arts de l'Aître Saint Maclou et le regroupement dans un bâtiment unique adapté à ses besoins spécifiques
- la préservation et la valorisation de l'Aître Saint Maclou
- l'adaptation de l'Ecole aux nouvelles exigences de la législation européenne sur les formations diplômantes
- le renouvellement des partenariats

ACTEURS : Communauté de l'Agglomération de Rouen, Ville de Rouen, Région Haute Normandie, Etat

MAÎTRES D'OUVRAGE : Ville de Rouen

CALENDRIER DE RÉALISATION : Etude en 2009

ÉLÉMENTS FINANCIERS :

coût estimé 200 000 € HT

Exclusivement pour les études de définition et programmation. L'opération est aujourd'hui estimée à 8 M€ hors foncier.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- taux de satisfaction des usagers (élèves, professeurs et administration)
- réussite du changement de statut
- renforcement des collaborations et partenariats

PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	200 000 € HT
Communauté d'Agglomération	60 000 € HT
Région	60 000 € HT
Ville de Rouen	80 000 € HT

Ville de Rouen

 Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe 2007/2013	-
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 1

■ CONTEXTE :

-35.000 étudiants à Rouen travaillant sur quatre pôles éloignés les uns des autres ;
 -aménagement des quais et des hangars portuaires et des quartiers Ouest : aménagement d'un port de plaisance, salle de musiques actuelles, palais des sports... ;
 -proximité de la Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion, avenue Pasteur et proche des lignes Teor, reliant les Facultés de médecine et pharmacie et le campus de Mont Saint Aignan ;
 -politique de lecture publique afin d'améliorer l'offre proposée aux habitants par le réseau de bibliothèques.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

- aménagement d'un espace sur les quais de Seine comprenant une Maison de l'Etudiant et une bibliothèque de quartier sur un espace de 1.750 m² au sol, soit une SHON potentielle de 3.500 m²
 - la Maison de l'Etudiant devra constituer un lieu de rencontre pour les étudiants, leur permettant d'être informés sur tous les aspects de leur vie dans l'agglomération, espace ludique, festif et de services.
 - il s'agira d'un lieu ouvert à tous, tous les jours, comprenant un hall d'exposition, une salle informatique, une billetterie, une cafétéria, des lieux de réunions et des permanences multiservices (jobs d'été, CRIJ, logements...)
 - la bibliothèque de quartier viendra étendre et compléter utilement le réseau existant (Capucins, Châtelet, Grand'Mare, Saint Sever et centre-ville) dans le cadre d'une politique de lecture publique cohérente et ambitieuse menée par la Ville

■ OBJECTIFS :

- participer à l'animation des quais et de la ville
 - compléter l'offre de lecture publique proposée aux habitants de Rouen et étendre le réseau de bibliothèques de quartier
 - mieux répondre aux attentes des étudiants en un lieu unique

■ ACTEURS : Ville de Rouen, Communauté d'Agglomération, Université de Rouen, CROUS Haute-Normandie

■ MAÎTRE(S) D'OUVRAGE : Ville de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION : 2009-2013

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

<input checked="" type="checkbox"/> Coût de l'opération :	4,8 M€ HT
- Travaux	3 200 000€ HT
- Maîtrise d'œuvre, bureau d'étude, coordination SPS	1 600 000€ HT
- Coût Maison de l'Etudiant :	2,4 M€ HT
- Coût bibliothèque de quartier :	2,4 M€ HT

Seule la Maison de l'Etudiant fait l'objet de négociations dans le cadre du présent contrat.

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- taux de fréquentation de la Maison de l'Etudiant et de ses différents espaces
 - taux de fréquentation de la bibliothèque
 - taux de satisfaction des visiteurs des deux équipements
 - taux de réponse aux questions posées par les étudiants

■ COMMENTAIRE :

Le financement du Département sur cette opération est conditionné au respect des engagements des autres partenaires financiers.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	2 400 000€ HT
Région	600 000€ HT
Département	600 000€ HT
Ville de Rouen	1 200 000€ HT

Déploiement d'un réseau à très Haut Débit et couverture des zones d'ombres ADSL

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 4 / Objectif 4-2-a
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 3 / mesure 3
Contrat 276	B-3
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 1

CONTEXTE :

Depuis juillet 2003, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise mène une réflexion en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) en vue de favoriser l'accès aux services et aux réseaux de télécommunication haut débit en tout point de son territoire et de développer son attractivité dans le domaine des TIC.

En effet, le développement des TIC représente un enjeu capital en termes de services aux citoyens, aux entreprises et aux établissements publics. C'est pour quoi, dans le cadre de la Loi sur l'économie numérique et de l'article L1425-1 du CGCT, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a mené une étude de définition pour le développement des TIC sur l'agglomération.

Cette étude, inscrite au contrat d'agglomération 2003-2006 au titre de la fiche n° II-3-4 et financée dans ce cadre, a permis de définir un plan d'action. La première phase de réalisation (4 300 000€ HT) a été financée hors contrat d'agglomération par la Région et le FEDER (DOCUP 2003-2006).

OBJECTIFS :

Cette action vise à accroître la compétitivité du territoire de l'agglomération rouennaise en apportant le très haut débit au plus grand nombre et en favorisant l'accès aux services et aux réseaux de télécommunication haut débit en tout point du territoire. Elle se décompose en 2 fiches concernant des publics distincts :

- création d'un réseau à très haut débit à l'échelle de l'agglomération rouennaise : permettant d'accroître la compétitivité du territoire de l'agglomération en apportant le très haut débit aux entreprises et d'apporter une

solution d'Internet permanent à tous les habitants sans distinction (fiche n° 3-9-a) ;

- création d'un réseau à très haut débit pour les sites d'enseignement, de santé et les infrastructures servant la couverture des zones d'ombre ADSL (fiche n° 3-9-b).

3-9-a CRÉATION D'UN RÉSEAU À TRÈS HAUT DÉBIT À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

- Création d'un réseau très haut débit fibres optiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, et « fibralisation » de toutes les nouvelles zones d'activités à la parcelle.
- Résorption des zones d'ombre ADSL.
- Expérimentation de fibres à la maison (FTTH).

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise - Régie haut débit, Département Seine Maritime, partenaires et prestataires privés.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté d'Agglomération Rouennaise - Régie haut débit

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- Phase 1 : 2006 - 2008
- Phase 2 : 2009 - 2013

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

- Coût estimé total du projet : 11 200 000€
- Coût total de la deuxième phase : 6 900 000€ HT

■ **COMMENTAIRE :** action bénéficiant d'un financement par anticipation de la Région à hauteur de 35% sur le montant total de l'opération.

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :** dépenses correspondantes à l'étude de définition 46 255,30 € HT.

- État 18 502 € HT
- Région 13 876,59 € HT
- CDC 4 625,53 € HT
- Communauté d'Agglomération 9 251 € HT

La réalisation de la première phase estimée à 4 300 000 € HT a été financée hors contrat d'agglomération par la Région

(1 505 000 € HT), le Département (104 000 € HT) et le FEDER au titre du DOCUP 2000-2006 (83 380,49 € HT).

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Nombre de m² de fibre optique posée,
- Nombre de liaisons de fibre optique créées,
- Nombre d'entreprises et ZAC couvertes par le réseau à haut débit
- Etendue du réseau

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	6 900 000 € HT
Communauté d'Agglomération	3 105 000 € HT
Région	2 415 000 € HT
Département	1 380 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

3-9-b CRÉATION D'UN RÉSEAU À TRÈS HAUT DÉBIT POUR LES SITES D'ENSEIGNEMENT, DE SANTÉ ET LES INFRASTRUCTURES SERVANT LA COUVERTURE DES ZONES D'OMBRE ADSL

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

- Création d'un réseau très haut débit permettant de relier :
- Les collèges
 - Les lycées
 - Les établissements de santé
 - Les points hauts (stations Wifi / Wimax)

De manière générale, avant tout engagement de travaux sur son territoire, la Communauté validera la nécessité des tronçons envisagés, tant sur le plan économique que sur la cohérence avec les réseaux publics ou privés existants.

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise - Régie haut débit, Département Seine Maritime, établissements publics d'enseignement et santé ; partenaires et prestataires privés.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté d'Agglomération Rouennaise - Régie haut débit en partenariat avec le Département Seine Maritime

■ CALENDRIER DE RÉALISATION : 2008-2013

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût total estimé : 10 000 000 € HT, dont :

Les collèges publics :	4 150 000 € HT
Collèges privés :	900 000 € HT
Lycées :	1 300 000 € HT
Ens. Supérieur :	60 000 € HT
Les établissements de santé :	2 530 000 € HT
Les points hauts (stations Wifi / Wimax) :	350 000 € HT
Les sites CG76 :	550 000 € HT
Les points de concentration Fibres optiques :	160 000 € HT

Ce montant estimatif prévisionnel est établi sur la base d'une réalisation de l'ensemble des travaux envisagés. Néanmoins, il pourrait être revu à la baisse si certains tronçons n'étaient pas réalisés du fait de leur non nécessité, ou du manque de cohérence économique ou technique avec les réseaux publics ou privés existants.

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

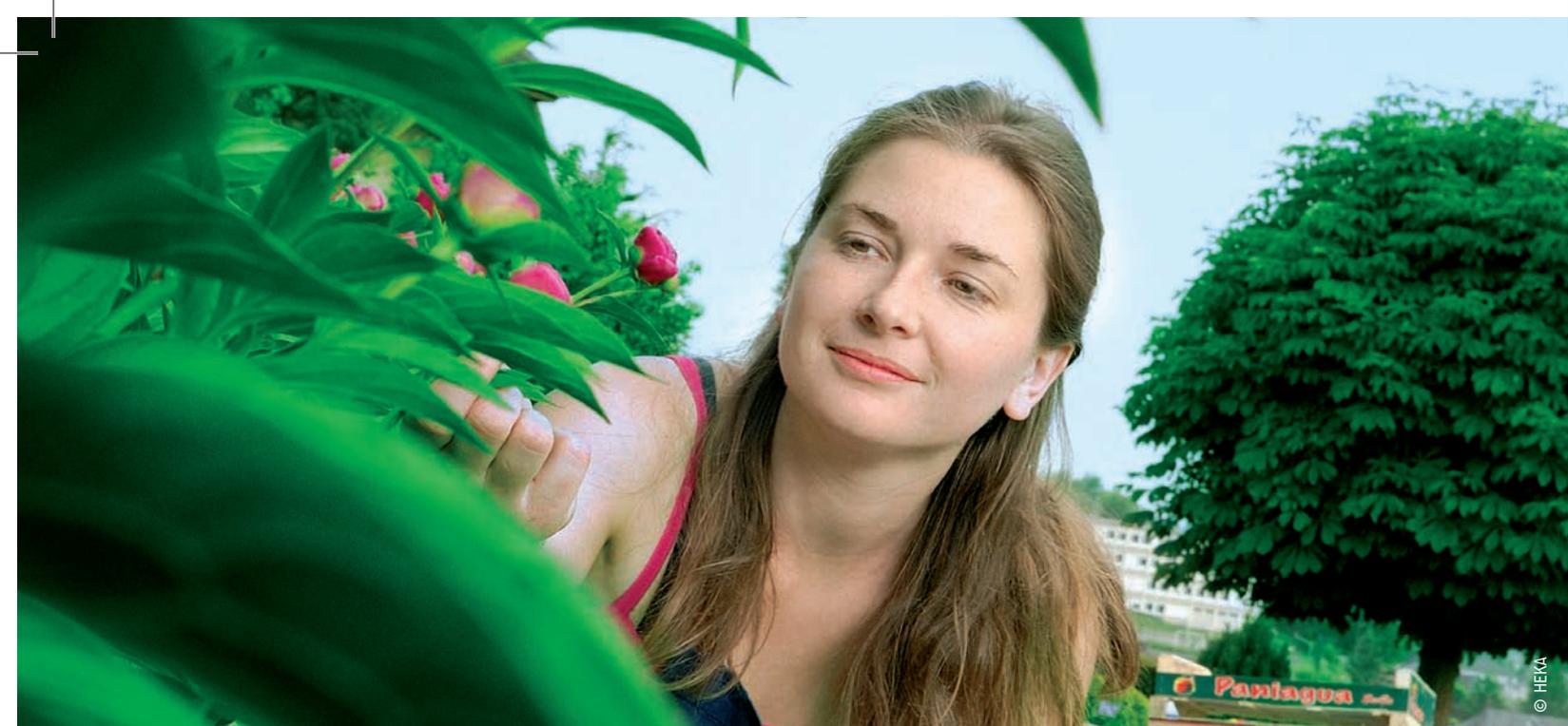
- Nombre de m² de fibre optique posée,
- Nombre de liaisons de fibre optique créées,
- Nombre d'établissements publics couverts par le réseau à haut débit
- Etendue du réseau

■ COMMENTAIRE :

Les financements de l'Union Européenne sont mentionnés à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	10 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	1 000 000 € HT
Région	3 500 000 € HT
Département	2 500 000 € HT
Europe (FEDER)	3 000 000 € HT



Mesure 2. Favoriser le développement durable et améliorer la qualité environnementale

Dans un contexte national et international de prise en compte des enjeux du développement durable, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21, répondant aux 4 principes fondamentaux d'équité sociale, d'exigence écologique, d'efficacité économique et de gouvernance.

Dans ce cadre, plusieurs actions devront être développées pour tenir compte du processus engagé.

3-10 Elaboration et suivi de l'Agenda 21

3-11 Plan Climat de l'Agglomération Rouennaise : Volet énergie-bâtiment

3-12 Plan Climat de l'Agglomération Rouennaise : Adaptation du territoire au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles

3-13 Promotion des éco-comportements

3-14 Evolution des pratiques de gestion des espaces verts et non bâtis

3-15 Appel à projets «éco-citoyen solidaire»

3-16 Semaine de l'éco solidarité

3-17 Développement de filières agricoles courtes et durables

3-18 Mise en valeur de la Zone humide Linoléum et aménagement d'un parc d'activités artisanal

Élaboration et suivi de l'Agenda 21 de l'Agglomération Rouennaise

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 3 / objectifs 3-1-f et 3-2-a
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 / fiche action 5-2
Contrat 276	Fiches actions C-2 et C-3
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 2

■ CONTEXTE :

Agissant déjà depuis plusieurs années pour un développement économique et social harmonieux de son territoire, soucieuse de la préservation d'un environnement de qualité, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise s'est engagée, par délibération du Conseil du 03 février 2006, dans un processus plus global qui vise à inscrire dans son projet de territoire, les principes du développement durable, tels qu'ils ont été proclamés à l'issue de la conférence des Nations Unies, réunie à Rio en 1992.

L'agenda 21 de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise s'inscrit dans une démarche de recherche d'un nouvel équilibre de développement.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Fondé sur l'articulation opérationnelle des 4 principes fondamentaux du développement durable que sont l'équité sociale, l'exigence écologique, l'efficacité économique et la gouvernance, l'agenda 21 de l'agglomération rouennaise permettra de :

- Coordonner l'ensemble des politiques de l'agglomération dans une logique de développement durable,
- Valoriser le territoire communautaire en mobilisant les acteurs autour d'un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovation sur le long terme,
- Sensibiliser et associer toutes les parties prenantes du développement local grâce à un processus de travail en commun approfondi pour développer une culture commune et penser un futur souhaitable pour le territoire,
- Mobiliser les énergies au sein des services de la collectivité, repenser les modes d'actions dans un objectif

d'amélioration des services publics locaux.

■ **OBJECTIF** : *Mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire*

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération de Rouen, communes membres, Région, Département, ADEME, DIREN ; représentants des différents acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire, associations, écoles d'ingénieurs, citoyens etc.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Phase 1 : Lancement du projet, de septembre 2006 à février 2007

- Recrutement d'un animateur Agenda 21
- Constitution des groupes de travail « ressources » (réflexion / impulsion des projets)
- Lancement des premières actions phares : démarche éco-agent, Plan de Déplacement d'Administration, Bilan carbone
- Réunion des groupes de travail internes et participatifs sur ces 3 thèmes

Phase 2 : Diagnostic développement durable, de mars 2007 à octobre 2007

- Réalisation du diagnostic «état des lieux et évaluation des politiques publiques de l'Agglo de Rouen au regard du développement durable » (appel à un consultant extérieur)
- Réflexion sur les axes stratégiques et propositions d'actions de l'agenda 21
- Restitution du diagnostic
- Séminaires agglo/communes/CNFPT : pratiques professionnelles et développement durable

Phase 3 : Elaboration de l'Agenda 21, d'octobre 2007 à juin 2009

- Concertation sur le diagnostic et les axes stratégiques (Forum, ateliers thématiques, appel à projet ...)
- Elaboration concertée du programme d'actions de l'agenda 21

Phase 4 : Mise en œuvre, à partir de septembre 2009

- Mise en œuvre d'actions pilotes, suivant les 5 finalités du Développement Durable définies par le cadre de référence national des Agendas 21 locaux.
- Evaluation et suivi du programme d'action : animation des groupes témoins, des outils de gestion (tableaux de bord d'évaluation et suivi financier des projets, benchmarking), animation des nouvelles structures de gouvernance du développement durable.

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

☒ Coût total estimé : 784 000 € HT

Animation (phase 1 à 4) : 138 000 € HT
(46 000 € par an sur 3 ans)
Bilan Carbone (phase 1) : 30 000 € HT
Plan de Déplacement d'Administration (phase 1) : 30 000 € HT
Diagnostic de développement durable (phase 2) : 106 000 € HT

NB : Financement par anticipation de la Région (100 671€ sur l'étude de définition et l'animation de l'Agenda 21), de la DIREN (30 000€ sur le diagnostic et l'accompagnement Agenda 21), du FEDER (25 253,50€ sur l'élaboration de l'Agenda 21) et de l'ADEME (29 560€ sur le bilan carbone et le PDA)

- Évaluation et suivi de l'agenda 21 (phase 4 et années suivantes) 480 000 € HT

80 000 €/an pendant 6 ans, dont 50 000€/an correspondant à un poste d'animateur à temps plein et 30 000€/an correspondent aux outils d'évaluation

La dépense à financer correspond à ce dernier poste de dépense, soit 480 000€ HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Avancement de l'Agenda 21 (mise en place des outils de gestion...)

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	480 000 € HT
Communauté d'Agglomération	380 000 € HT
Autres	100 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement

Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 3 / objectif 3-2-a
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 / Fiche 5.5
Contrat 276	Fiche action C-2
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe 3 / Mesure 2

La Communauté de l'Agglomération de Rouen souhaite mettre en œuvre les premières actions d'un plan climat territorial, pour répondre au défi que représente la lutte contre le réchauffement climatique, tel qu'il apparaît d'ores et déjà dans le cadre stratégique de son Agenda 21.

Ce plan climat se décline autour de 2 axes :

1. Celui de l'atténuation, qui consiste à mettre en place les mesures qui favoriseront la diminution des émissions de gaz à effet de serre, de façon à limiter l'ampleur du processus de changement climatique. C'est l'objet principal de cette fiche Plan Climat Volet Énergie-Bâtiment.

Les actions relatives à la promotion des éco-comportements (cf. fiche 3-13), à la révision du PDU (cf. fiche 2-1), à la promotion des modes de déplacement doux (cf. fiches 2-6 et 2-7), ainsi que celles en faveur des transports en commun et de l'intermodalité (cf. fiches 2-2 à 2-4) y concourent également de façon déterminante.

2. Celui de l'adaptation, qui consiste à réduire la vulnérabilité du territoire aux impacts du réchauffement climatique, et à anticiper les changements (environnementaux, économiques et sociaux) liés à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles. C'est l'objet de la fiche suivante : Plan Climat Volet Adaptation du territoire au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles.

L'action relative à l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts et ruraux concourt également à cet objectif (cf. fiche 3-14).

■ CONTEXTE :

La consommation énergétique du secteur « résidentiel et tertiaire » représente 42% de la consommation globale du pays, loin devant l'industrie (23 %) et même devant les transports (32 %). En considérant la production des gaz à effet de serre, la consommation des bâtiments représente 25 % de l'ensemble national.

De plus, le bassin d'emploi de la Communauté d'Agglomération représente la moitié des consommations de la Haute Normandie (source : ADEME), qui fait partie elle-même des dix régions les plus consommatrices d'énergie en France.

La Communauté a donc décidé de lancer une action cohérente en matière de maîtrise de l'énergie dans le domaine du bâtiment (la problématique transport étant abordée dans d'autres fiches), en lien avec le Plan Climat Régional et le plan d'action sur l'énergie du Département de la Seine Maritime.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

I- Diagnostic :

I-a Bilan carbone : il s'agit de dresser un bilan des émissions de l'ensemble des acteurs de notre territoire. Il a deux approches : la première, « patrimoine & services », permet de comptabiliser les émissions relatives à l'activité de service public de l'établissement. La seconde, « territoire », répertorie tous les processus et considère l'ensemble des émissions de GES nécessaires aux activités qui ont lieu sur le territoire (production d'énergie, industrie, tertiaire, agriculture, résidentiel,...).

I-b Thermographie aérienne : le projet prévoit la réalisation d'une cartographie par thermographie aérienne des pertes énergétiques du bâtiment. Celles-ci seraient visualisées par échelle de couleurs des niveaux de déperditions des bâtiments (par exemple en six strates du « non perceptibles » jusqu'au « excessives »). Il sera mené en partenariat avec la CAEBS et la CODAH.

II - Plan d'action :

Ce plan d'action ne pourra être arrêté définitivement qu'une fois les résultats du diagnostic obtenus. Toutefois, les composantes suivantes pourront constituer la base du Plan climat Volet Énergie-Bâtiment :

II-a Exemplarité de la collectivité

II-a-1 Amélioration du patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération :

II-a-1-1 Diagnostic sur le patrimoine existant non encore audité

II-a-1-2 Interventions sur le patrimoine existant

II-a-1-3 Énergies renouvelables sur les bâtiments de l'Agglo (en plus de la RT2005)

II-a-1-4 Gestionnaire de flux

II-a-2 Ambition de qualité environnementale sur les aménagements des ZAC : spécialement à l'occasion de la conception des aménagements concourant au développement de l'Eco-quartier du pont Flaubert

II-a-3 Prise en compte du bilan carbone dans les choix des natures d'aménagement (étude comparative des différents couples structure-revêtement en cours en lien avec la DIREN)

II-b Accompagnement des particuliers

II-b-1 Création d'un second point info énergie, en complément du point info Énergie existant, du fait de l'augmentation de la demande attendue suite à la prestation de thermographie aérienne.

II-b-2 Création d'un dispositif de subventions s'insérant de manière cohérente dans le système État-Région-Département existant : obligation de moyen (participation aux travaux notamment d'isolation) ou obligation de résultat (amélioration de la performance énergétique, estimée par exemple à partir d'un diagnostic de performance énergétique).

II-b-3 Actions de communication ciblées et régulières (salons, grands surfaces de bricolage...) : la création de stands « thermographie », « éco-matériaux », « EnR » (Energies Renouvelables) et l'appel à des prestataires thermiciens pour suppléer à l'équipe de la Communauté d'Agglomération sont les deux aspects principaux de cette démarche.

L'aspect sensibilisation aux bonnes pratiques dans le secteur de la maîtrise de l'énergie domestique sera assuré par les éco-ambassadeurs de la fiche n° 3-13 « Promotion des éco-comportements ».

II-c Accompagnement des projets de logement social (éco-conditionnalité)

Le dispositif de subvention en cours d'élaboration dans le cadre du PLH conditionne la participation de l'Agglomération à des exigences supérieures de 10% à la RT2005. Un effort supplémentaire de la part du bailleur est incité par une augmentation considérable des aides.

II-d Accompagnement des collectivités locales, bailleurs sociaux et entreprises

II-d-1 : Définition de niveaux d'exigence supérieurs à la norme dans les cahiers des charges de cession de terrains dans les ZAC d'intérêt communautaire, assortis de pénalités.

II-d-2 : Accompagnement des projets par un Conseiller en énergie partagé entre les collectivités : accompagner les projets des collectivités locales pour leur apporter le meilleur conseil en matière environnementale-énergétique.

II-d-3 : Participation à la structuration de la filière bois, dans le cadre de la charte forestière 2ème phase (CRPF).

■ **OBJECTIF** : maîtrise de l'énergie et diminution des émissions de gaz à effet de serre

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise, État, Région, Département, Communes de l'Agglomération, Particuliers, Bailleurs, industriels, CAEBS, CODAH, ADEME, DIREN, AESN.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise - pour la thermographie, CAEBS et CODAH assurent leur propre maîtrise d'ouvrage. Le pilotage technique et éventuellement administratif est assuré par la Communauté d'Agglomération.

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** : 2007- 2013 (pour calendrier détaillé cf. ci-dessous)

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

NB : les montants en italique figurent dans cette fiche pour mémoire et ne font pas partie de la dépense subventionnable déterminée à la fin de cette fiche

Montants HT

I- Diagnostic :

I-a Bilan carbone (2007) *29 600 €*

I-b Thermographie aérienne

Communauté d'Agglomération (2008-2009) *418 725 € (1)*
CAEBS (2008-2009) *168 590 €*
CODAH (2008-2009) *272 005 €*

II - Plan d'action :

II-a : Exemplarité de la collectivité

II-a-1 : Amélioration du patrimoine bâti de l'Agglomération :
II-a-1-1: Diagnostic (2008-2010) *60 000 € (2)*
II-a-1-2 : Interventions (2009-2013) *1 000 000 € (3)*
II-a-1-3 : EnR (2009-2013) *2 400 000 € (4)*
II-a-1-4 : Gestionnaire de flux *240 000 € (40 k€/an)*
(2008-2013)

II-a-2 : Qualité environnementale ZAC *300 000 €*
(2008-2010)

II-a-3 : Etude comparative (2007) *hors contrat*

II-b Accompagnement des particuliers	
II-b-1 : Point info énergie (2 techniciens) (2008-2013)	540 000€ (90 k€/an) (5)
II-b-2 : Subventions (2009-2013)	1 200 000€ (300k€/an)
II-b-3 : Expertise technique (2008-2013)	180 000€ (30k€/an)

II-c Accompagnement des projets de logement social	
II-c-1 : Eco-conditionnalité (PLH) (2008-2013)	30 080 000€

II-d Accompagnement des bailleurs, des entreprises et des collectivités locales	
II-d-1 : Exigence cession de terrains (2007-2013)	hors contrat
II-d-2 : Conseiller en énergie partagé (2008-2013)	270 000€ (45 k€/an) (6)
II-d-3 : Filière bois (2009-2010)	60 000€

III - TOTAL 37 218 920€ HT

La dépense subventionnable est de 5 168 725€ HT

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total 5 168 725€ HT

II-b Thermographie aérienne	418 725€
Communauté d'Agglomération	168 725€
Région	250 000€

II-a : Exemplarité de la collectivité

II-a-1 : Amélioration du patrimoine bâti de la Communauté :	3 700 000€
Communauté d'Agglomération	2 276 000€
Région	424 000€
Département	1 000 000€

II-b Accompagnement des particuliers

II-b-1 : Point info énergie (2 techniciens) Communauté d'Agglomération	540 000€
Région	420 000€
	120 000€

II-b-3 : Expertise technique (externe) Communauté d'Agglomération	180 000€
	180 000€

II-d Accompagnement des bailleurs, des entreprises et des collectivités locales

II-d-2 : Conseiller en énergie partagé Communauté d'Agglomération	270 000€
Région	126 000€
	144 000€

II-d-3 : Filière bois Communauté d'Agglomération	60 000€
	60 000€

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Nombre de diagnostics effectués
- Nombre d'interventions et d'aménagement réalisés
- Nombre de subventions accordées

■ COMMENTAIRE :

Interventions de la Région :

(1) Thermographie aérienne : 60% du cout HT de l'opération-subvention plafonnée à 250 000€

(2) Diagnostics patrimoine : 40% du coût HT du diagnostic de l'ensemble du patrimoine d'une collectivité.

(3) Interventions sur patrimoine existant : 40% des travaux HT par opération si diminution d'au moins 20% de la consommation d'énergie. Dépense minimum : 10 000€-dépense maximum : 180 000€ par opération

(4) Energies renouvelables : 3 dispositifs mobilisables selon projet :

- solaire thermique : 30% maxi du coût de l'étude, Installation : 350€ par m² capteur solaire

- solaire photovoltaïque : 30% maxi du coût de l'étude. Installation : 3,5€/Wc (plafond 15 KwC)

- énergie biomasse : 30% maxi du coût de l'étude ; Installation : 30% maxi des travaux HT

(5) EIE : 40% du fonctionnement annuel de l'EIE-subvention plafonnée à 20 000€/an

(6) Conseiller en énergie partagé : 60% du salaire et charges sociales - dépense plafonnée à 40 000€/an

■ PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL :

Montant total 5 168 725€ HT

Communauté d'Agglomération	3 230 725€ HT
Région	938 000€ HT
Département	1 000 000€ HT

Les participations de l'Europe (FEDER) et de l'ADEME pourront être sollicitées et viendront en déduction de celle du maître d'ouvrage.

N° 3-12 Plan climat de l'Agglomération Rouennaise : Volet Adaptation du territoire au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 3 / objectif 3-2-a
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 / fiche 5-2
Contrat 276	Fiches actions C-2 et C-3
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 2

■ **CONTEXTE :** Cf. fiche n° 3-11

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Ce volet du Plan Climat se décline en trois actions :

1. Mise en place d'un outil de sensibilisation du grand public, et conception d'une boîte à outils pour s'engager dans la lutte contre le changement climatique

a. Réalisation d'une étude de prévision des impacts des changements climatiques et de la raréfaction des ressources naturelles et fossiles sur le territoire de l'agglomération rouennaise, sur la base notamment des différents modèles d'évolution du climat, élaborés par le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat).

Ces scénarios prendront en compte plusieurs facteurs :
- la distribution spatiale et temporelle des précipitations, en particulier la fréquence des événements pluvieux intenses et leurs conséquences (crues, inondations, ...)
- l'évolution de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages
- l'évolution des activités économiques liées aux ressources naturelles et fossiles
- l'évolution des modes de déplacement liés au coût du pétrole.

b. Sur la base de ces différents scénarios, conception d'un outil multimédia (internet, CDROM) qui simule (images virtuelles) les impacts du changement climatique sur le territoire communautaire.

Cet outil est un support de sensibilisation du grand public et du plus grand nombre d'acteurs sur le changement climatique.

c. Elaboration d'une boîte à outils à l'usage du citoyen, des collectivités, des acteurs économiques, etc. pour

s'engager contre le changement climatique. Cette boîte à outil est conçue sur la base des actions menées par les collectivités, l'ADEME, l'État, les entreprises et les associations.

2. Forums de la densité urbaine

L'objectif des forums, animés par la Communauté de l'Agglomération de Rouen en partenariat avec les communes, est de rendre compréhensible et acceptable pour le plus grand nombre, la densification urbaine. Pour la collectivité, le choix nécessaire de redensifier son territoire doit s'accompagner d'une forte mobilisation des citoyens.

L'organisation de forums permettra de recueillir des avis, vécus, craintes et attendus des participants vis-à-vis du principe de densité urbaine, de cerner les désaccords pour construire les bases d'argumentaires partagés. A l'occasion de chacun des forums, des expériences menées en France et à l'étranger seront présentées.

A l'issue du processus, un « cahier des charges de l'agglomération durable » sera élaboré.

3. Expérimentation « éco-quartiers solidaire » : Réalisation d'un appel à projets ou concours auprès des communes membres de la Communauté

Le quartier devra être éco-conçu ou éco-réhabilité sur la base du concept de « maison passive ».

Les espaces seront pensés et aménagés pour intégrer les fonctionnalités indispensables au lien social (y compris lien intergénérationnel), à la culture et aux loisirs, ainsi qu'aux besoins de services.

La Communauté réalise l'appel à projets auprès des communes membres, et co-finance les études préalables. Cette action est très innovante dans la mesure où elle vise à aboutir à des bâtiments qui ne consomment pas d'énergie et qui pourraient avoir vocation à en produire.

Il s'agit de financer trois types d'opérations :

- la partie ingénierie de l'appel à projets
- la partie maîtrise d'œuvre relative au surcoût environnemental
- la définition et la mise en place d'un outil financier innovant (qui n'existe pas en France à l'heure actuelle) consistant à financer le surinvestissement par la valorisation des économies d'énergie générées par les futurs locataires/habitants.

■ **OBJECTIF** : Réduire la vulnérabilité du territoire aux impacts du réchauffement climatique, et à anticiper les changements (environnementaux, économiques et sociaux) liés à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles

■ **ACTEURS**: Communauté de l'Agglomération de Rouen, communes membres, Région, Département, ADEME, SCOT, représentants des différents acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire, associations, université, écoles d'ingénieurs, de commerce, d'architectes, citoyens etc.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :**

1. Mise en place d'un outil de sensibilisation du grand public :

- étude de prévision des impacts des changements climatiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : de septembre 2009 à septembre 2010

- conception d'un outil multimédia et d'une boîte à outils : d'octobre 2008 à janvier 2009

2. Organisation d'une dizaine de forums de la densité urbaine :

- début en mai 2009, au rythme minimum d'un forum par trimestre.

- réalisation d'une « charte de l'agglo durable » d'ici fin 2011.

3. Expérimentation « éco-quartiers solidaire » :

- Lancement de l'appel à projets ou concours : janvier 2010

- Choix du projet : mars 2010

- Etudes préalables (y compris volet gouvernance) : mars 2010 à fin 2011, voir début 2012.

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

⊗ Coût total estimé : 870 000 € HT

1. Sensibilisation du grand public :

Etude 80 000 € HT
(prévision des impacts des changements climatiques sur le territoire de l'agglomération rouennaise)

Conception d'un outil multimédia 60 000 € HT

Conception d'une boîte à outils 20 000 € HT
(y compris publication)

2. Organisation de 10 forums de la densité urbaine :

Animation et publication (bureau d'étude) 60 000€HT

3. Expérimentation « éco-quartiers solidaire » :

Études préalables 730 000 €HT

(correspond aux études d'aide à la conception des projets répondant aux critères de l'appel à projet)

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Avancement des études

- Nombre de forums organisés, nombre de participants

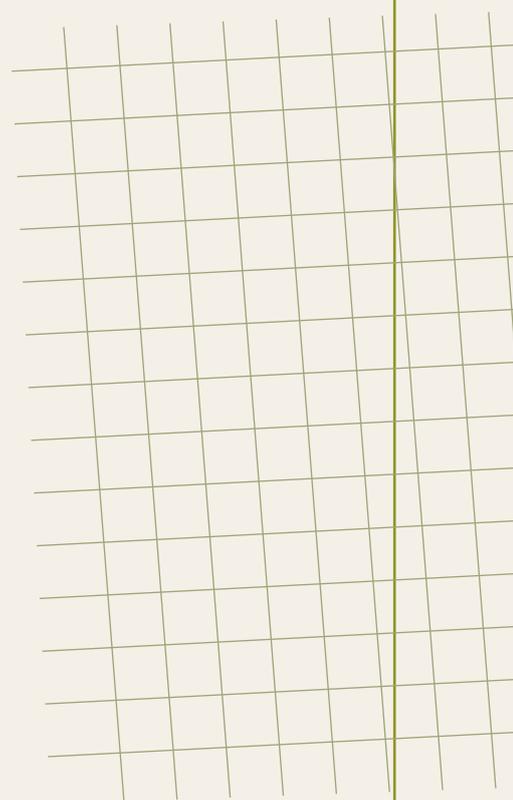
- Nombre de candidatures à l'appel à projets et nombre de projets aboutis

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total 870 000 € HT

Communauté d'Agglomération 870 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



N° 3-13 Promotion des éco-comportements



Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER-FSE 2007/2013	-
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 / fiche 5-2
Contrat 276	C-3
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 2

■ CONTEXTE :

Relever les défis environnementaux et climatiques du XXI^{ème} dépendra en grande partie de l'évolution des pratiques individuelles du citoyen et du consommateur : les comportements d'achats de produits faiblement consommateurs d'énergie, générant moins de déchets, le tri et le compostage de ces derniers; les choix en matière de mobilité, l'arbitrage individuel sur l'investissement domestique dans les économies d'énergie, sont autant de nouvelles pratiques individuelles qui nécessitent un accompagnement de proximité et dans la durée.

En effet, les habitudes sont longues à changer et le turnover des populations renouvelle sans cesse ce défi local. Enfin, l'évolution de ces pratiques sera à court ou moyen terme génératrice d'économies pour les foyers, facture énergétique notamment, ainsi que pour la collectivité, comme en atteste la constante augmentation de la production de déchets qui implique des coûts d'élimination de plus en plus élevés.

Dans ce cadre, la Communauté s'engage dans une démarche volontariste :

- pour une gestion maîtrisée des déchets ménagers qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dans les objectifs nationaux de réduction des déchets,
- d'aide à la maîtrise de l'énergie dans l'habitat social notamment,
- d'offre nouvelle de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

L'éducation à de nouvelles pratiques individuelles et nouveaux modes de consommation s'articulera autour de plusieurs axes :

- Intégrer les éco-comportements dans les projets de restructuration urbaine notamment dans les zones d'habitat collectif dense. Les éco ambassadeurs auront un rôle de proximité et de médiation avec les habitants afin de favoriser l'évolution des pratiques en matière environnementale ;
- Promouvoir les modes de consommation et d'achats économes en déchets. Il s'agit d'informer, sensibiliser les habitants/consommateurs sur l'impact environnemental et financier des différents modes d'achats ;
- Continuer de promouvoir le tri sélectif des déchets, l'utilisation et gestion de l'eau et de l'énergie dans les logements et les modes de déplacement ;
- Réduire la fraction des déchets fermentescibles par des pratiques alternatives à la collecte. En faisant adhérer 30% des 70 000 foyers en habitat individuel à la pratique du compostage, l'objectif est de détourner 132kg/foyer/an de déchets verts et 81 kg/foyer/an de déchets fermentescibles soit 4 500t/an. A ce titre, l'Agglomération a été retenue par l'ADEME pour faire partie des 37 opérations exemplaires et fait partie des 10 sites pilotes au plan national. L'opération a débuté en 2007 et devrait atteindre l'objectif en 2011.

L'accompagnement va se traduire progressivement à partir de 2007 sur l'ensemble du territoire par la mise en place de réunions publiques et d'actions de communication (création d'un réseau de relais associatifs et particuliers, animations dans les écoles, travail avec les jardins ouvriers, participation à des manifestations communales, enquêtes et suivi terrain...).

Les actions de terrain de sensibilisation, de formation et d'éducation (porte à porte, animations du réseau des partenaires et des relais, intervention dans les écoles et auprès des publics...) seront menées par des éco-ambassadeurs. Leur rôle principal est de faire prendre conscience aux usagers des véritables enjeux environnementaux et économiques et de les impliquer dans une démarche éco-citoyenne : maîtriser l'énergie domestique, consommer différemment, trier plus et mieux les déchets, respecter et préserver les ressources...

■ **OBJECTIF** : Faire évoluer les pratiques individuelles du citoyen et du consommateur à travers la communication de proximité

■ **ACTEURS** : ADEME, Département, communes, Éducation Nationale, Eco-emballages

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION : 2008-2013**

La communication de proximité menée par les éco ambassadeurs se fera à travers quatre thématiques dans un calendrier de réalisation allant de 2008 à 2013 :

- économie domestique de l'énergie
- nouvelles pratiques de mobilité
- compostage de proximité individuel (lancement - suivi)
- réduction des déchets à la source, valorisation des déchets (missions d'accompagnement et de suivi)

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

☒ Coût estimé : 2 720 000 € HT

Eco-ambassadeurs : 2 010 000 € HT
(dont 7 en 2008 et 12 à partir de 2009)

Plan d'action : 610 000 € HT

- Supports écrits 230 000 € HT

- Outils pédagogiques 60 000 € HT

- Événementiels 110 000 € HT

- Animations pédagogiques, formation 210 000 € HT

- Matériels et frais divers 100 000 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

Nombre de campagnes de communication mises en place

Nombre de réunions publiques organisées

Atteindre, d'ici à 2010, des taux :

- de recyclage de 15%,
- d'apport en déchetterie de 20%,
- de réduction des déchets de 3 %

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total 2 720 000€ HT

Communauté d'Agglomération 1 900 000€ HT

Département 150 000€ HT

Eco emballages 670 000€ HT

Soit,

1) Eco ambassadeurs 2 010 000 € HT

Communauté d'Agglomération 1 340 000 € HT

Eco emballages 670 000 € HT

2) Plan d'action 610 000 € HT

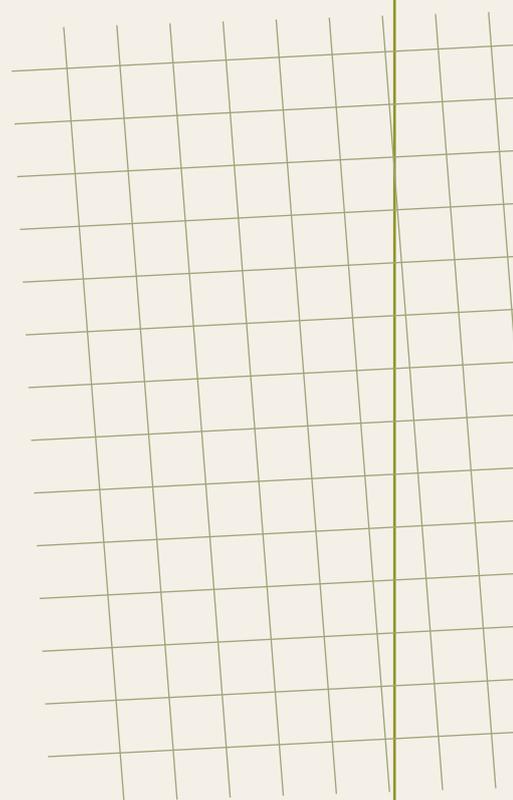
Communauté d'Agglomération 460 000 € HT

Département 150 000 € HT

3) Matériel 100 000 € HT

Communauté d'Agglomération 100 000 € HT

a participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	-
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 / fiche 5.2
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 2

■ CONTEXTE :

L'utilisation des techniques intensives de gestion des espaces verts et non bâtis est génératrice de nombreuses pollutions et nuisances pour les ressources naturelles, le climat, la biodiversité et la population de la Communauté d'Agglomération : exposition des agents des collectivités et de la population aux pesticides, pollution de l'eau par les pesticides et les engrais, perte de diversité biologique, surproduction de gaz à effet de serre. Au contraire, la gestion durable (gestion différenciée ...) des espaces verts et non bâtis permet de réduire leur coût d'entretien, d'augmenter leur biodiversité, de limiter les pollutions (pesticides et engrais), de rationaliser l'usage de l'eau et de valoriser les déchets verts.

Ces questions concernent tant le citoyen utilisateur d'espaces verts et non bâtis ou de jardins familiaux, le propriétaire de jardin privé, que les services communaux.

Par ailleurs, le séminaire sur les pratiques professionnelles de développement durable mené début 2008 dans le cadre de l'Agenda 21 a révélé un fort intérêt des services communaux pour une action commune dans ce domaine. Enfin, les références nationales et internationales en matière de gestion différenciée ou de gestion « zéro-phyto » des espaces verts et non bâtis sont nombreuses. Elles démontrent toutes la nécessité d'un accompagnement fort du changement des pratiques des gestionnaires et de la perception de ces espaces par la population.

Cet accompagnement est l'occasion de fédérer les citoyens, les acteurs publics et privés du territoire autour d'un objectif commun de gestion durable des espaces. L'impact positif de cette action collective sur la biodiversité peut en être le lien fédérateur.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Soutien aux communes pour la mise en œuvre de la gestion durable des espaces verts et non bâtis

* Organisation d'une visite de sites exemplaires en France (Rennes) à destination des élus et/ou techniciens

* Soutien à des « programmes communaux ou collectifs de gestion différenciée » (communes, bailleurs sociaux, associations de jardins familiaux, syndicats de copropriété) comprenant :

- analyse des pratiques actuelles pour définir les pistes de formation

- programme de formation des agents à la gestion différenciée des espaces verts et non bâtis et à la prévention des risques professionnels liés à l'utilisation de pesticides

- élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces (communaux, collectifs...).

* Soutien à la communication auprès de la population sur les nouvelles pratiques et les nouveaux paysages verts urbains (en lien notamment avec les éco-ambassadeurs)

* Soutien à l'achat de matériel de désherbage non chimique

Pédagogie de la gestion durable des espaces verts et non bâtis

* Soutien à la création de jardins pédagogiques de quartier en lien avec les écoles, les jardins familiaux, les associations de quartier...

* Constitution d'un réseau des personnels communaux, de la Communauté et des bailleurs sociaux, autour de la gestion différenciée des espaces verts et non bâtis et de la prévention des risques professionnels liés à l'utilisation de pesticides.

Elaboration d'une charte de gestion durable des espaces verts et non bâtis (publics et privés) et des jardins familiaux de l'agglomération :

* Implication des distributeurs de matériels et produits de jardinage et agricoles dans la charte.

* Elaboration de la charte de gestion durable espaces verts et non bâtis à destination de l'ensemble des gestionnaires d'espaces verts et non bâtis

Schéma d'élimination des déchets verts. La modification des pratiques de gestion des espaces verts et non bâtis doit s'accompagner d'une nouvelle pratique d'élimination des déchets verts, permettant de les valoriser à moindre coût notamment par le compostage local des fermentescibles et le broyage - valorisation des ligneux.

Action fédératrice : Une nouvelle gestion des espaces verts et non bâtis aura un fort impact sur la biodiversité

qui pourrait être le fil conducteur à développer avec un acteur de référence sur le sujet.

■ **OBJECTIFS:** *Obtenir une gestion écologique des espaces verts publics et privés du territoire de la Communauté d'Agglomération de Rouen*

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération de Rouen, communes membres, Région, Département, DIREN ; Agence de l'Eau Seine Normandie, représentants des gestionnaires d'espaces verts et non bâtis : bailleurs sociaux, copropriétés, acteurs sociaux et environnementaux du territoire, dont associations, écoles d'ingénieurs, établissements d'enseignement, citoyens etc...

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Phase 1 : (6 mois)

- Recrutement de l'ingénieur ou technicien en charge de la démarche
- Définition du cahier des charges du « programme communal ou collectif de gestion différenciée »
- Création et animation d'un réseau des acteurs volontaires pour engager un programme de gestion différenciée
- Appel à projets pour la création de jardins pédagogiques de quartier.
- Réunion des partenaires de la charte de gestion durable des espaces verts
- Définition puis contractualisation de l'action fédératrice en matière de biodiversité

Phase 2 : (6 mois)

- Subvention pour la mise en œuvre des « programmes communaux ou collectifs de gestion différenciée »
- Subvention pour l'achat de matériel de désherbage non chimique
- Engagement de l'étude du schéma d'élimination des déchets verts
- Rédaction avec les participants à la phase 1 et les distributeurs (produits et matériels) de la charte communautaire de gestion durable des espaces verts.

Phase 3 : (6 ans)

- Communication grand public sur les nouvelles pratiques de gestion des espaces verts et non bâtis et sur le nouveau paysage vert urbain : campagne d'affichage et animations en lien avec les Eco-ambassadeurs
- Animation de la démarche fédératrice en matière de biodiversité
- Animation du réseau des gestionnaires d'espaces
- Animation de la charte

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût total estimé 735 000 € HT

Plans d'actions globaux vers gestion durable des espaces

verts

* Visite de sites exemplaires (Rennes) à destination des élus et/ou techniciens : 7 500 € HT

* Soutien à des « programmes communaux ou collectifs de gestion différenciée » : 200 000 € HT

* Soutien à la communication auprès de la population sur le nouveau paysage vert urbain (deux campagnes : (affiches 4x3, affichettes en Mairie, bus) : 2 x 15k€ : 30 000 € HT et animation des Eco-ambassadeurs de la Communauté d'Agglomération.

* Soutien à l'achat de matériel de désherbage non chimique : 20 000 € HT

Pédagogie de la gestion durable des espaces verts

* Soutien à la création de jardins pédagogiques de quartier : 120 000 € HT (réaménagement) + animation (voir plus bas)

Elaboration d'une charte de gestion durable des espaces verts et non bâtis (publics et privés) et des jardins familiaux de l'Agglomération :

* Implication des distributeurs de matériels et produits de jardinage et agricoles dans la charte : animation (voir plus bas)

* Elaboration de la charte de gestion durable espaces verts et non bâtis à destination de l'ensemble des gestionnaires d'espaces verts et non bâtis : animation (voir plus bas)

Schéma d'élimination des déchets verts et non bâtis : dans le cadre du Schéma directeur d'élimination des déchets ménagers et assimilés ou 50 000 € HT

Action fédératrice : Soutien d'une démarche fédératrice de préservation de la biodiversité en ville : 10 000€ sur 6 ans : 60 000 € HT

- Animation globale de la démarche 1 poste ingénieur ou technicien supérieur sur 5 ans 1/2 : 247 500 € (45 k€/an)

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Surfaces de terrains non bâtis soustraites à la gestion intensive

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	735 000 € HT
Communauté d'Agglomération	725 000€ HT
Département	10 000€ HT

N° 3-15 Appel à projets Eco-citoyen solidaire

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 4 / objectif 4-1-d
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 / fiche 5.2
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 2

■ CONTEXTE :

Dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21, la Communauté souhaite assurer une dynamique participative et durable, en promouvant les initiatives citoyennes et associatives du développement durable.

L'appel à projets éco-citoyen solidaire permet aux citoyens qui se regroupent de s'inscrire dans l'action, sur la base d'un engagement réciproque des parties prenantes du projet et d'un soutien technique et financier de la Communauté de l'Agglomération.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Des citoyens souhaitent s'engager dans un projet commun qui répond aux finalités du développement durable. L'Agglomération propose de les soutenir à travers un appel à projets financé dans le cadre de cette action.

Ce peut être, par exemple, un groupe d'habitants d'un quartier qui souhaite installer un composteur collectif ou des unités de production d'énergie renouvelable, des usagers des transports en commun qui veulent mettre en place du covoiturage au bout d'une ligne de bus, un groupe d'étudiants du centre ville qui met en place un SEL (système d'échange local) avec des habitants d'une zone rurale, une association qui souhaite développer un verger conservatoire avec les enfants de l'école du village, un groupe de consommateurs qui s'engage dans la création d'un réseau local d'achats équitables, etc.

L'appel à projets sera renouvelé chaque année, sur la base d'une entrée thématique :

2009 : la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère

2010 : la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources naturelles

2011 : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

2012 : modes de production et de consommation responsables

2013 : l'épanouissement de tous les êtres humains

La Communauté d'Agglomération de Rouen réalisera l'appel à projets et les sélectionnera suivant des critères à arrêter avec les partenaires financiers (notamment le caractère collectif du projet, la durabilité des actions, le caractère mesurable et vérifiable des résultats, les délais de réalisation etc.) Une fois sélectionnés, les projets peuvent faire l'objet d'une assistance technique à la mise en œuvre et/ou d'un soutien financier (fonds de concours), ne pouvant dépasser les 10 000 euros (maxi 80% des dépenses d'investissement).

L'assistance technique, assurée directement par les services de la Communauté, consiste à conseiller les porteurs de projets dans le montage de leur dossier et plan de financement, à soutenir la recherche des partenaires mobilisables autour du projet.

Ce projet consiste donc à financer un fonds de concours, un demi-poste dédié à l'animation et au suivi du dispositif, ainsi que des opérations de communication.

L'action sera très participative et innovante dans sa démarche.

■ **OBJECTIF** : *Promouvoir les initiatives citoyennes et associatives liées au développement durable, afin de mettre en place une dynamique participative et durable.*

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération de Rouen, groupe de citoyens, associations...

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** : Un appel à projets thématique par an. Au total 5 appels à projets entre 2009 et 2013, pour couvrir l'ensemble des finalités du développement durable.

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

☒ Coût total estimé : 900 000€ HT
(150 000€ par an sur 6 ans)

½ poste	30 000€/an
Communication	20 000€/an
Fonds de concours	100 000€/an

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

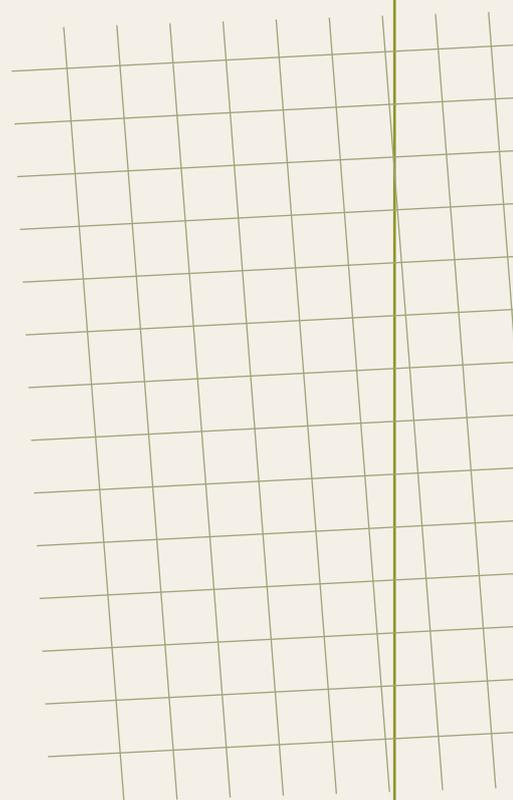
- Nombre de candidatures aux appels à projets
- Nombre de projets soutenus

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total 900 000 € HT

Communauté d'Agglomération 900 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



N° 3-16 Semaine de l'éco-solidarité

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 4 / objectif 4-1-d
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 / fiche 5-2
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 2

■ CONTEXTE :

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic Agenda 21 de son territoire, la Communauté a constaté l'existence d'un important tissu associatif local, qui pour une grande part, concourt à l'une ou plusieurs des 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources naturelles,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'engagement individuel est l'un des moteurs du changement des comportements, nécessaire à la réussite d'un projet partagé de développement durable, tel qu'il pourra notamment émerger dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21 communautaire.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La Communauté organisera avec ses partenaires, chaque année, la semaine de l'éco solidarité. Cette manifestation se déroulera en septembre, du jeudi au samedi, au « Pavillon », qui est l'un des équipements de l'Agglomération le plus accessible. Sont ainsi prévues :

- l'organisation de rencontres et forums thématiques, réunissant les acteurs associatifs, institutionnels, acteurs de l'économie sociale et solidaire impliqués dans le développement durable (mise en réseau des associations, offrir un lieu de rencontre pour les associations, la population et les élus)

- l'animation d'ateliers thématiques à destination des écoliers, les matins en semaine
- la tenue de portes ouvertes et animations accueillant le grand public, le samedi.

L'organisation de la manifestation inclut la communication, le transport en commun pour les écoles inscrites, la promotion des modes de déplacement doux auprès des citoyens, et le soutien logistique à la présence des associations à cette manifestation.

Afin de promouvoir les nouveaux modes de gouvernance qui favorisent la coproduction des projets, la Communauté soutiendra par ailleurs la création d'un réseau local des acteurs associatifs du développement durable.

■ OBJECTIFS :

- valoriser et promouvoir l'engagement associatif s'inscrivant dans les finalités du développement durable,
- soutenir la constitution de réseaux associatifs locaux qui interviennent dans les domaines du développement durable,
- organiser des temps d'échange entre acteurs associatifs, collectivités locales, entreprises, citoyens, de façon à faire émerger les convergences, ouvrir des perspectives nouvelles, identifier les déficits éventuels et les opportunités afin le cas échéant, de coproduire de nouvelles politiques communautaires partagées.
- sensibiliser les associations sur les possibilités de financement dans le cadre des micro-projets associatifs soutenus dans le PO FSE.

Plus précisément, les opérations visées dans cette fiche sont les suivantes :

- Dépenses d'organisation de la rencontre
- Dépenses de communication
- Prise en charge d'un demi-poste dédié

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération de Rouen, communes membres, Région, Département, associations, écoles etc.

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :** 2010-2013 La semaine de l'éco-solidarité se tiendra chaque année, en septembre, à partir de 2010.

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

- Coût total estimé :	320 000€ HT
½ poste pour l'organisation de la semaine de l'éco solidarité :	30 000€/an
Infrastructure (aménagement et fonctionnement du lieu d'accueil) :	25 000€/an
Communication :	15 000€/an
Organisation animation (régisseur) :	5 000€/an
Transport des scolaires :	5 000€/an
Total annuel :	80 000€/an

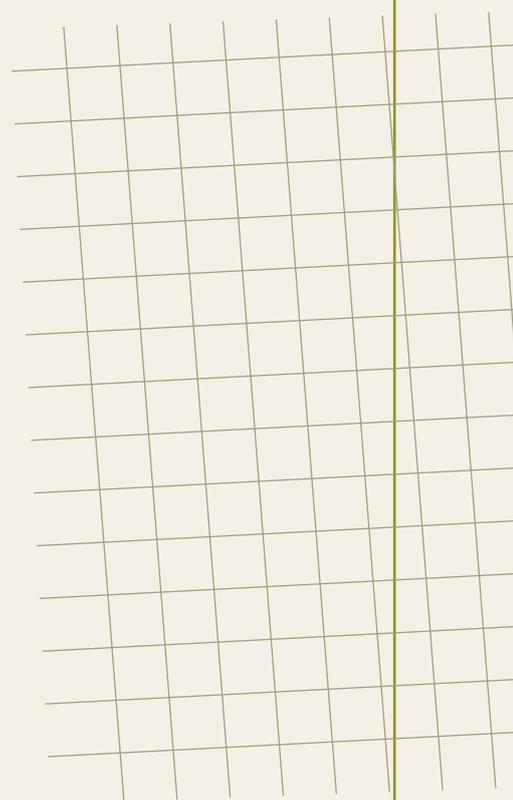
■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Nombre de manifestations organisées
- Nombre de visiteurs

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	320 000 € HT
Communauté d'Agglomération	320 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



N° 3-17 Développement de filières agricoles courtes et durables

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 3 / objectif 3-1-c
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 / fiche 5.2
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 2

■ CONTEXTE :

De nombreux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic de l'Agenda 21 sont associés au développement des filières agricoles courtes et durables.

La protection du cadre de vie, la préservation de la ressource en eau –la Communauté d'Agglomération est concernée par la directive eau au titre des zones sensibles (pesticides/nitrates), la préservation de la biodiversité et de la qualité des sols, le développement des liens socio-culturels entre rural et urbain, la réduction des gaz à effet de serre, la lutte contre l'étalement urbain et la préservation des activités agricoles, mais aussi la production d'aliments sains et abordables pour le plus grand nombre, sont autant d'enjeux qui s'inscrivent dans la politique de développement durable de l'agglomération.

Le constat :

- Les terres agricoles de la Haute Normandie sont parmi les plus fertiles du monde (l'agglomération comptant 17 communes rurales).
- pourtant, la quasi-totalité des denrées alimentaires consommées par les habitants de l'agglomération rouennaise est produite en dehors de la région (2 000 km en moyenne parcourus par un produit alimentaire acheté en grande surface),
- la production agricole régionale biologique représente 0,8% de la SAU (Surface Agricole Utile) alors que le Grenelle environnement vise l'objectif de 6 % en 2010,
- des circuits courts de distribution se structurent depuis quelques années, notamment avec les réseaux des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne). Aujourd'hui 8 AMAP existent sur l'agglomération : ce sont environ 350 familles qui s'approvisionnent par ces réseaux associatifs (pour environ 250 paniers bio par semaine),
- seulement un maraîcher biologique dans l'Agglomération (potager de Repainville) alors que la demande en

produits biologiques de proximité augmente de manière constante.

Aussi, le développement des filières agricoles courtes et respectueuses de l'environnement, par le soutien au développement de l'activité de production et par l'accompagnement de la filière de distribution courte répond aux différents objectifs de développement durable de l'agglomération.

Il est à noter que certains terrains inclus dans le tissu urbain de l'agglomération pourraient être rapidement affectés à une production maraîchère urbaine. Il s'agit généralement de terrains inconstructibles ou de réserves foncières.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La Communauté souhaite accompagner le développement de filières agricoles courtes, basées sur une agriculture biologique, notamment sur les terrains concernés directement par l'enjeu de préservation de la ressource en eau.

Il s'agit :

- de favoriser l'émergence de filières courtes pour des produits alimentaires biologiques, de consommation courante,
- de contribuer à une meilleure qualité de la ressource en eau disponible sur le territoire de la Communauté,
- d'initier la construction de liens durables entre le milieu urbain et le milieu rural,
- d'accompagner la création d'activités économiquement viables à fort intérêt social et écologique,
- de valoriser et requalifier des espaces affectés par des restrictions d'usage.

La collectivité entend soutenir l'initiative privée de production locale (maraîchers, jardins associatifs...) par 2 moyens :

1- après inventaire du foncier disponible, appel à candidature pour implantation d'une exploitation de maraîchage biologique, et éventuellement diversification d'activité complémentaire à la production (insertion ou projet pédagogique, conservation de variétés/races anciennes...). Un dispositif permanent d'aide pourra être mise en place aux vues des enseignements de cette expérimentation.

2- sécuriser l'écoulement des productions locales par l'organisation des circuits courts de commercialisation (alimentation scolaire, AMAP de salariés ou d'habitants, « paniers frais de l'agglomération » chez les commerçants de détail...).

La Création d'un Label ou d'une Charte : «le jardin potager de l'agglo», «les p'tits paniers de l'agglo» formaliserait les partenariats ainsi établis ;

Une plate forme de mutualisation, notamment pour la gestion des demandes d'inscription des consommateurs dans ces dispositifs, pourrait être étudiée.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Rouen suivra les investigations du SAGE Cailly Aubette Robec en matière de soutien à l'agriculture biologique sur les bassins d'alimentation de captages pour insérer la production résultante à son dispositif de circuits courts de commercialisation.

■ OBJECTIFS :

- favoriser l'émergence de filières courtes pour des produits alimentaires biologiques, de consommation courante,
- accompagner la création d'activités agricoles économiquement viables à fort intérêt social et écologique,
- contribuer par la promotion de l'agriculture biologique à une meilleure qualité de la ressource en eau disponible sur le territoire de la Communauté,
- initier la construction de liens durables entre le milieu urbain et le milieu rural,
- valoriser en les requalifiant des espaces délaissés ou affectés par des restrictions d'usage.

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération de Rouen, communes membres, Région, Département, Agence de l'Eau Seine Normandie, représentants des différents acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire, dont la Chambre d'Agriculture, le GRABHN (Groupement Régional des Agriculteurs Bio de Haute Normandie), la SAFER, les Défis ruraux, la Chambre de Métiers, associations, écoles d'ingénieurs, écoles, citoyens etc..

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Phase 1 : Aide à l'implantation d'un maraîcher bio (production et commercialisation) :

- Inventaires des potentialités foncières sur l'Agglomération et en lien avec le SAGE Cailly Aubette Robec.
- Analyse du contexte existant, rencontre des acteurs et porteurs potentiels du développement de filières courtes locales.
- Définition des conditions économiques, environnementales, foncières et logistiques du projet et définition du circuit de commercialisation.

Phase 2 : Selon enseignement de l'expérimentation : appel à projets (production et commercialisation) : 6 mois

- Tour de table pour construire l'appel à projets avec les partenaires et définir les modalités d'accompagnement

des porteurs.

- Plan de Communication sur le dispositif global
- Appel à projets pour le développement de nouvelles productions, l'installation de nouveaux producteurs et la mise en place des circuits de commercialisation (journal d'annonces légales) 6 mois

Phase 3 : Développement de la production et des circuits courts 3 ans.

- Mise en œuvre et accompagnement des projets de production.
- Développement des circuits courts de commercialisation.

Animation agricole de la démarche en lien avec le SAGE

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

- ☒ Coût total estimé : 720 000 € HT
- Etude pré opérationnelle :
- * Convention d'étude (chambre d'agriculture) : 60 000 € HT
- Communication sur l'action :
- * Une campagne annuelle (affiches 4x3, affichettes en Mairie, bus) : 4 ans x 15k€ = 60 000 € HT
- Appel à projets et développement des projets
- * Soutien aux projets de production et de commercialisation : 600 000 € HT

Soutien à l'installation ou aux projets collectifs (jardins familiaux) 10 projets x 30k€ : 300 000€

Soutien à création de circuits de distribution : 300 000€

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Suivi des quantités de produits agricoles bio locaux commercialisés via les circuits courts sur le territoire de la Communauté.
- Suivi des surfaces de terrains cultivés en bio sur le territoire de l'Agglomération et sur les bassins d'alimentation des captages de la Communauté
- Suivi des emplois créés par les nouvelles activités liées aux filières agricoles courtes

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total 720 000 € HT

Communauté d'Agglomération 720 000€ HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Mise en valeur de la zone humide du Linoléum et aménagement d'un parc d'activité artisanal



Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 3 / objectif 3-1-d
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 fiche 5-1
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 2

■ CONTEXTE :

Le site du Linoléum, situé sur les communes de Notre-Dame-de-Bondeville et du Houlme, offre sur sa partie ouest le long de la route de l'Abbaye, l'une des dernières zones humides d'importance de l'agglomération rouennaise. A ce titre, il apparaît important d'assurer sa préservation et sa mise en valeur. Actuellement, aucune gestion du site n'est assurée pour renforcer son intérêt écologique, les seuls entretiens concernent essentiellement le maintien, pour des raisons hydrauliques, du débit du bras du Cailly qui serpente au travers de la zone humide.

L'ensemble du site du Linoléum fait actuellement l'objet d'un projet de reconversion urbaine, qui a conduit les communes et la Communauté d'Agglomération à entreprendre une série d'études afin de préciser le devenir du site, comportant outre la zone humide précitée, des espaces autrefois bâtis dont il convient d'envisager le recyclage urbain. Ces espaces situés à l'est du site sont accessibles depuis la route de Dieppe.

Le principe d'une conservation de la zone humide constitue l'un des éléments clés du programme, et s'appuie sur une volonté partagée par tous les partenaires mobilisés autour de ce projet.

Le deuxième élément implique l'aménagement d'un parc d'activité artisanal.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La mise en valeur de la zone humide du Linoléum et le recyclage des anciens espaces industriels s'effectueront en trois étapes :

Étape 1 : Compiler les données et les études déjà disponibles sur ce site et sur la zone humide, et pour les données manquantes, réaliser de nouveaux inventaires faune / flore complémentaires permettant la réalisation d'une

cartographie écologique et biologique fine du site.

Étape 2 : Définir sous la forme d'un schéma programme recouvrant tout le site.

a) l'organisation et la vocation des espaces formant le site du Linoléum en mettant au point le projet d'aménagement d'un nouveau secteur urbain mixte sur lequel la vocation économique prédomine ;

b) le programme de mise en valeur et de gestion de la zone humide, en relation directe avec le projet d'aménagement du site et notamment la création de sentiers de promenade piétons et vélos.

L'interface entre la zone urbanisée et la zone humide devra notamment être traitée avec le plus grand soin, permettant une valorisation pédagogique pour le public et les riverains;

Étape 3 : Après validation par les deux communes concernées du schéma programme proposé, la Communauté d'Agglomération et un comité scientifique à définir, mettront en œuvre les travaux de réaménagement de la partie du site affectée à la zone d'activités économiques et le plan de gestion de la zone humide.

■ OBJECTIFS :

- *Préservation et mise en valeur du site du Linoléum*
- *Développement et diversification de l'emploi*

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération de Rouen, communes, DIREN, Agence de l'eau, associations...

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- Étapes 1 et 2 : 2007 - 2008
- Étape 3 : 2008 - 2013

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

Coût total estimé : 3 985 000 € HT, soit

- Étapes 1 et 2 : 35 000 € HT
- Étape 3 : 400 000 € HT
- Mise en valeur écologique de la zone humide

Soit étude de MOE : 50 000 € HT

acquisition foncière :	150 000 € HT
travaux :	200 000 € HT

- Aménagement de la zone d'activités économiques :
3 550 000 € HT

Soit	
étude de MOE :	250 000 € HT
acquisition foncière :	1 000 000 € HT
travaux :	2 300 000 € HT

A ce stade du projet, le déficit d'opération du parc artisanal équivaut au coût du foncier, soit 1 M€ environ

Déficit prévisionnel d'opération	1 435 000 € HT
----------------------------------	----------------

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Nombre d'hectares aménagés
- Nombre d'entreprises implantées

■ COMMENTAIRE :

Intervention Région :

(1) Sous réserve de définition et mise en œuvre d'un plan de gestion :

- 60% du coût d'acquisition foncière sur base estimation des domaines
- 60% de l'étude pour la réalisation du plan de gestion
- 60% des primo-aménagements HT

L'intervention du Département viendra compenser une partie du déficit global de l'opération au vu du bilan prévisionnel tenant compte d'un coût de revient d'un côté et des recettes envisagées de l'autre au regard du prix de vente des terrains aménagés déterminés en fonction du marché local. Un examen des bilans de trésorerie sera effectué sur les phases opérationnelles des opérations financées au titre du FDADT. Le montant de l'aide correspond à 25% du déficit de l'opération, dans la limite d'un montant de 358 750 euros.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	3 985 000 € HT
Communauté d'Agglomération	3 386 250 € HT
Région(1)	240 000 € HT
Département	358 750 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage



© JPS

Mesure 3. Valoriser davantage le patrimoine naturel, portuaire et forestier de l'agglomération

L'objectif est d'améliorer la qualité des espaces proposés aux habitants, mais aussi l'image de la Communauté de l'Agglomération : sa reconnaissance et sa visibilité sont confortées en s'appuyant sur la richesse d'éléments de patrimoine culturel, architectural et naturel remarquables dont elle dispose.

Cet objectif est mis en œuvre par l'aménagement et l'ouverture au public d'espaces verts dans le cadre d'aménagements de qualité. Par ces aménagements, la Communauté fait aussi le pari d'une meilleure sensibilisation et éducation au respect de l'environnement.

La reconnaissance de l'agglomération est également favorisée par des actions d'embellissement et d'aménagements structurants - notamment des berges de la Seine, ainsi que par des actions de préservation et de valorisation des espaces naturels.

3-19 Création et aménagement de parcs urbains (Bruyères - Rollet)

3-20 Création et aménagement de parcs urbains autres maîtrises d'ouvrage (Rouen - Grand Quevilly - Petit Quevilly)

3-21 Maison des forêts

3-22 Poursuite de la mise en œuvre de la charte forestière de territoire - valorisation des espaces naturels

3-23 Requalification du site historique du château de Robert le Diable

3-24 Requalification des Berges de Seine à Rouen

3-24-a Poursuite de l'Espace des Marégraphes 2ème tranche

3-24-b Poursuite de l'Espace des Marégraphes 3ème tranche

3-24-c Halte croisière rive gauche - « Hangar 105 »

3-24-d Aménagement des Quais bas rive gauche

3-24-e Aménagement du Pré au Loup rive droite



Création et aménagement de parcs urbains

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 4 / Objectif 4-1-e
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 3

■ CONTEXTE :

Le projet de création de parcs urbains s'inscrit à la rencontre de 2 logiques : la reconstruction de la ville sur la ville et la mixité des fonctions de l'espace urbain, nécessaires à l'épanouissement des citoyens dans une agglomération en mutation.

Cette action vise à rendre le territoire plus attractif et à offrir de véritables « poumons » verts aux habitants des milieux urbains, grâce à la création et la mise en valeur de sites situés dans différents points de l'agglomération.

Certains de ces parcs, lieux de loisirs et de ressourcement, auront également une vocation pédagogique, tels que le Jardin écologique de la Rose et la Mini Ferme pédagogique du « Parc des Chartreux ».

Cette action se décompose ainsi en 2 fiches, la première (3-19-a et b) présentant les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de l'Agglomération de Rouen, la seconde (3-20-a-b-c-d) regroupant l'ensemble des projets hors maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération.

■ OBJECTIFS :

- Améliorer l'attractivité du territoire
- Améliorer le cadre de vie des habitants

3-19-a PARC URBAIN DES BRUYÈRES ET PÔLE DE LOISIRS À PROXIMITÉ DE LA FORÊT URBAINE DU MADRILLET

Situés sur les communes de Saint Etienne du Rouvray et Sotteville-lès-Rouen.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

L'Hippodrome des Bruyères, appartenant à la Ville de Rouen, est libéré des courses hippiques depuis l'ouverture de l'hippodrome de Mauquenchy, et s'étend sur une surface de 28 hectares. Le projet de reconversion de l'hippodrome des Bruyères en parc urbain est inscrit au Schéma Directeur de l'Agglomération Rouen-Elbeuf comme un élément pivot de la trame verte et bleue sur la rive gauche.

Par ailleurs, la Rive gauche souffre actuellement d'un manque d'équipements de loisirs de plein air.

Ce projet a pour objectif de transformer l'ancien hippodrome en un parc urbain à vocation de loisirs et de détente et de constituer un pôle de loisirs sportifs de plein air sur la Rive gauche, complémentaire au parc urbain.

Ces deux équipements sont la continuité opérationnelle de la fiche n°III-1-1 du Contrat d'Agglomération 2003-2006.

« Poumon » non bâti au cœur d'un tissu urbain dense, ce projet est conçu selon une démarche de développement durable :

- Environnement : limitation, voire interdiction, des produits phytosanitaires, valorisation des eaux pluviales, utilisation de la nappe plutôt que du réseau, réutilisation des matériaux du site, recherche d'une réutilisation des bâtiments du site, ...
- Social : attractivités multi-générationnelle et multi-classes sociales, accessibilité totale du site pour les personnes handicapées, ...
- Economique : limitation des coûts de réalisation et d'entretien par la réutilisation des matériaux du site, la nappe, par le choix d'essences végétales demandant un entretien réduit, ...

Les études de faisabilité réalisées ont abouti à 3 scénarios et, après concertation, le pré-programme retenu prévoit :

1 - la reconversion de l'hippodrome des Bruyères en un parc urbain de sports et de nature ;
 2- la constitution d'un pôle de loisirs sportifs de plein air à proximité de la forêt urbaine du Madrillet, complémentaire au parc urbain de l'hippodrome, sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, regroupant un golf compact urbain, un centre équestre et 1 terrain de sport.

La réalisation de ces 2 projets inclut la restitution de la fonctionnalité des 17 terrains de sport existants sur le site en 8 terrains, dont 5 synthétiques : 4 dans le parc urbain, 3 sur la commune de Rouen et 1 dans le pôle de loisirs sportifs de plein air.

■ **ACTEURS** : Villes de Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté d'Agglomération

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :**

- ⊗ 2007 : Pré programme
- ⊗ 2008 : Programme, concours de maîtrise d'œuvre
- ⊗ 2008-2009 : Études AVP, PRO, DCE
- ⊗ 2009 : Enquête publique (Loi sur l'Eau)
- ⊗ à partir de 2010 : Travaux

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

⊗ **Coût estimé (au stade du pré-programme) : 28 800 000€ HT**

- Parc des Bruyères 18,3 M€ HT
- Pôle de loisirs sportifs de plein air 8M€ HT
(entre 7M€ HT et 8M€ HT)
- Restitution des fonctionnalités 2,5 M€ HT
(hors Hippodrome et Pôle de loisirs)

Total à financer 25 100 000 € HT
(sur la durée du contrat 2007-2013)

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :**

dépenses correspondantes aux études de faisabilité du Parc des Bruyères estimées à 90 000 € HT

- Région 13 500 € HT
- Europe (FEDER) 6 800 € HT
- Communauté d'Agglomération 69 700 € HT

3-19-b PARC FLUVIAL ET URBAIN DE LA PRESQU'ÎLE ROLLET

■ **DESCRIPTIF DU PROJET :**

Située à Rouen sur la rive gauche de l'agglomération, la presqu'île est intégrée à la programmation du projet urbain phare de l'agglomération, « Seine Ouest », futur cœur d'agglomération à l'interface ville / fleuve et des territoires de Rouen, Canteleu, Déville-Lès-Rouen, Mont Saint Aignan et Petit Quevilly et à sa déclinaison sur la rive gauche au sein du projet d'éco-quartier du pont Flaubert.

Phase prioritaire de mise en œuvre du Plan Directeur d'Aménagement et de Développement de Seine Ouest, ce parc vise à la création d'un espace vert d'échelle d'agglomération sur cette presqu'île. Dans la perspective d'une extension de l'hyper centre de Rouen, cet aménagement concourt aussi à la valorisation des quais, notamment par la création d'une piste cyclable (cf. Plan Agglo Vélo et Quais Bas Rive Gauche à Rouen - 1ère tranche Secteur Béthencourt fiche 3-24-d), en cohérence avec les activités portuaires de proximité.

Les principes de paysagement de la presqu'île Rollet sont aujourd'hui posés grâce à l'achèvement de l'étude de définition « Seine Ouest - rive gauche », ayant porté sur la composition et la programmation des espaces situés aux abords de la tête Sud du pont Flaubert, dont l'aménagement est d'intérêt communautaire.

Sur une surface de 12 ha, le projet consiste à :

- Renouer avec la forme originelle de la presqu'île en la transformant symboliquement en « île sauvage »
- Un traitement végétal de la surface de la presqu'île
- Un traitement minéral pour les cheminements piétonniers en bord de Seine
- Une stabilisation des berges de la Seine au pourtour de la presqu'île

La réalisation d'un espace végétal de qualité répond à une démarche de développement durable, avec :

- la plantation d'essences et de plantes vivaces adaptées au milieu
- une autogestion économe de l'arrosage
- un effort de phytoremédiation par la mise en œuvre de techniques de génie végétal pour traiter les pollutions résiduelles ponctuelles et les émissions de poussières de proximité.

L'ambition est également de faire de cet espace un laboratoire écologique en lien avec la gouvernance environnementale d'agglomération représentée par la démarche d'Agenda 21 (objet de la fiche 3.10)

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération de Rouen et communes partenaires, Port Autonome de Rouen

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :**

⊗ 2007-2008 : Pré- programme

⊗ 2008-2009 : Maîtrise d'œuvre

⊗ 2009-2010 : Début des travaux

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

⊗ Coût estimé : 6 000 000 € HT
(sur la période 2007-2011)

- Travaux 5 100 000 €
- Maîtrise d'œuvre 900 000 €

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ENSEMBLE DE LA FICHE :**

⊗ Coût total estimé : 31 100 000 € HT

3-19-a
Parc urbain des Bruyères 25 100 000 € HT

3-19-b
Parc fluvial-urbain de la Presqu'île Rollet 6 000 000 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS POUR L'ENSEMBLE DE LA FICHE :**

- Nombre d'hectares aménagés
- Nombre de visiteurs

■ **COMMENTAIRES :**

Pour le Département, sont considérées comme parcs urbains les opérations qui n'entrent pas dans un bilan global type ZAC ou zone d'aménagement économique.

■ **PLAN DE FINANCEMENT GÉNÉRAL :**

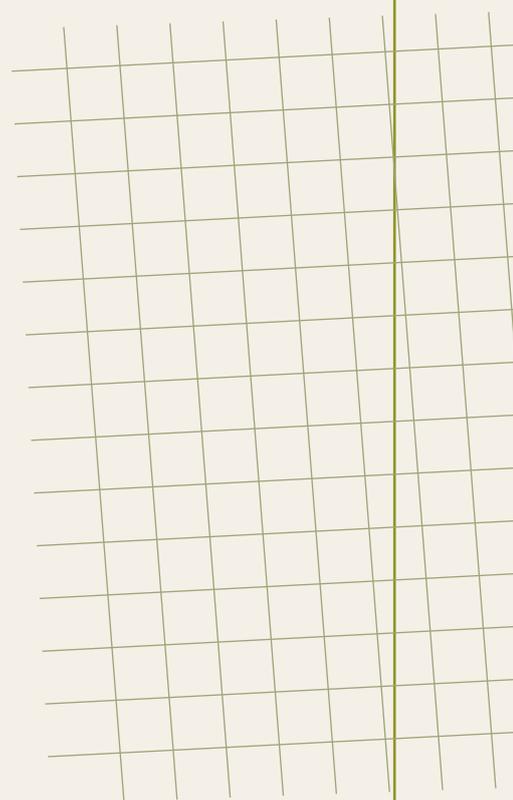
Montant total 31 100 000 € HT

Communauté d'Agglomération 16 770 000 € HT

Région 9 330 000 € HT

Département 5 000 000 € HT

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



N° 3-20 Création et aménagement de parcs urbains - Autres Maîtrises d'Ouvrage

Villes de Rouen, Grand Quevilly et Petit Quevilly

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	Axe 4 / Objectif 3-1 et 4-1-e
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 3

■ CONTEXTE :

Dans la même optique que la précédente, cette fiche regroupe les projets de création de parcs urbains dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la Communauté de l'Agglomération de Rouen, mais directement par les communes (Grand Quevilly, Rouen et Petit Quevilly) sur lesquelles se situent ces aménagements.

3-20-a Jardin écologique des roses

3-20-b Parc Naturel Urbain Rouen Est

3-20-c Mini Ferme pédagogique du « Parc des Chartreux »

3-20-d Aménagement de l'Île Lacroix Amélioration des accès et valorisation des circulations douces

■ OBJECTIFS :

- Améliorer l'attractivité du territoire
- Améliorer le cadre de vie des habitants

3-20-a JARDIN ÉCOLOGIQUE DES ROSES

Situé à Grand Quevilly

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Au sein du parc Levis, sur un espace de 6 ha, dont 4 consacrés à la rose et aux rosacés, la ville de Grand Quevilly souhaite créer un jardin écologique dont la conception a intégré un volet écologique visant à la haute qualité environnementale. Ce site à vocation pédagogique sera organisé autour d'un plan d'eau et décliné selon une forme de pétale. Son aménagement a été conçu de manière à conserver le maximum d'arbres existants. La collection de rosiers s'organisera sur le thème de la couleur ; au total environ 5500 rosiers seront plantés, représentant près de 250 variétés.

Bien desservi et accessible à tous, le jardin sera équipé d'un kiosque où seront données des représentations musicales et théâtrales.

La conception, la réalisation et le mode de gestion s'inscrivent dans une logique de développement durable, dans ses dimensions sociales (clause d'insertion dans les marchés de travaux, accès aux PMR et aux scolaires, ...) et environnementales (récupération de l'eau, utilisation des matériaux locaux pour réduire les aléas de transport, gestion écologique minimisant les traitements phytosanitaires...)

■ **ACTEURS :** Ville de Grand Quevilly, Éducation Nationale

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Ville de Grand Quevilly

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

☒ mai-juin 2007 : Abattage, démolition des ouvrages existants, décapage et mise en stock de la terre végétale

☒ juillet-septembre 2007 : Terrassement, positionnement des passerelles, étanchéité du bassin

☒ septembre à décembre 2007 : Réalisation des allées et du fil d'eau

☒ jusqu'au printemps 2008 : Plantations et engazonnement

☒ été 2008 : Ouverture

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

☒ Coût total estimé : 2 118 000 € HT

Honoraires : 183 606 € HT

Travaux : 1 934 394 € HT

3-20-b PARC NATUREL URBAIN ROUEN EST

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Il s'agit ici du périmètre englobant la colline Sainte-Catherine, la Vallée des Deux-Rivières, l'entrée de ville de Darnétal, le site naturel de Repainville et la promenade des Petites-Eaux du Robec.

Les sites de la colline Sainte Catherine et de la Vallée des Deux Rivières disposent de richesses écologiques, historiques et paysagères importantes.

La colline Sainte Catherine, classée site naturel protégé depuis 2002, offre en effet un panorama unique sur l'agglomération et abrite plusieurs vestiges patrimoniaux.

La Vallée-des-Deux-Rivières est traversée par les cours d'eau de l'Aubette et du Robec qui ont façonné le site et ont permis le développement de nombreuses activités industrielles.

Bien que situées à proximité du centre ville, ces sites sont méconnus des habitants, et sans attention de la part de la collectivité ils sont susceptibles de se dégrader.

Le projet d'éco-quartier Vallée des Deux-Rivières a donc pour objectif de structurer, à travers une démarche de démocratie participative, des espaces écologiques exemplaires dans un secteur élargi, qui présente d'ores et déjà des atouts considérables, en agissant sur 3 vecteurs :

- développer des pôles d'attractivité (colline Saint Catherine, Saint-Paul, Aubette-Martainville, le Mont-Gargan, Repainville, Carville, les Petites-Eaux-du-Robec, Saint Gilles) en valorisant leur patrimoine écologique, historique ou paysager, en améliorant encore la biodiversité et en développant des espaces de détente et de de repos, des activités d'animation et d'éducation à l'environnement

- améliorer l'accessibilité de ces pôles pour les modes doux, pour formaliser une véritable boucle de promenade et de découverte à travers toute la vallée reliée au centre-ville

- faire émerger un éco-quartier en développant, dans une démarche pleinement participative et citoyenne, des programmes de logements respectueux des principes d'éco-conception, d'éco-construction et d'éco-gestion.

La Ville de Rouen a donc réalisé en 2004 une étude permettant de définir une stratégie d'intervention sur ce secteur. Le projet qui en résulte, en cohérence avec les orientations du SCOT, ambitionne de créer un Parc Naturel Urbain, qui s'inscrit en cohérence avec le projet d'éco-quartier et témoignant d'une reconquête paysagère et écologique vers l'Est grâce aux actions suivantes :

- la création de circuits pédestres de liaison entre les différentes zones ;
- la création de deux sites d'accueil du public ;
- la valorisation des sites de haute qualité écologique ;
- la mise en valeur des anciens vestiges ;
- la requalification des points d'accès « noirs » ;
- l'intégration de la « qualité environnementale » dans les zones d'activités ;

•Objectifs :

- Développer des pôles d'attractivité à haute valeur écologique, paysagère, patrimoniale dans la vallée des Deux-Rivières ;
- Structurer ces pôles en une boucle de promenade favorisant l'emploi des modes doux, comme support d'un circuit de découverte et d'activités d'éducation à l'environnement ;
- Faire émerger un éco-quartier dans ce secteur en respectant une démarche pleinement participative et citoyenne.

■ **ACTEURS** : Ville de Rouen et associations locales

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Ville de Rouen

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** :

⊗ 2007 :

- Requalification du site d'accueil de Repainville - Installation d'un espace d'accueil du public - Mise en valeur des sources - Création d'une mare - Etablissement d'un plan de gestion écologique.

- Signature d'une convention partenariale avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

- Animation et organisation d'activités de découverte des sites naturels avec les associations CARDERE et LPO.

⊗ 2008 :

- Création d'un parc à moutons sur la Colline Sainte-Catherine.

- Relevés de géomètres, balisage des cheminements à Repainville et création de passages sur ruisseaux.

- Acquisition de nouveaux terrains humides privés à Repainville.

- Requalification du GR vers la colline Sainte-Catherine.

- Engagement premières campagnes de préservation des vestiges de la Colline Sainte-Catherine.

⊗ 2009-2013 :

- Diffusion plaquette d'information en lien avec la LPO

- Reconstruction d'un abri d'accueil du public et de sanitaire à Repainville.

- Mise en place du plan de gestion écologique de la zone humide.

- Extension des jardins familiaux

- Requalification des berges de l'Aubette et du Robec

- Réaménagement de la promenade des petites eaux du Robec

- Aménagement de sécurité des chemins d'accès à la colline Sainte-Catherine

- Eviction de la casse-automobile de Repainville

- Création/ balisage de cheminements entre la colline Sainte-Catherine/ Repainville/ promenade des Petites-Eaux.

- Mise en valeur des vestiges archéologiques de la colline Sainte-Catherine

- Création d'un panorama haut de la colline Sainte-Catherine

- Mise en œuvre du projet d'habitat en éco-participation.

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

⊗ Coût estimé 5 728 500 € HT

- Parc Naturel Urbain (sur 5 ans) 4 168 500 € HT

- Amélioration de l'accessibilité en mode doux par la promenade du Robec 1 500 000 € HT

- Etude de programmation éco-quartier Repainville 60 000 € HT

3-20-c MINI FERME PÉDAGOGIQUE DU PARC DES CHARTREUX

Situés à Petit Quevilly, ces travaux sont liés à l'installation d'une mini ferme dans un espace boisé naturel « Parc des Chartreux » -rue Guillaume Lecoine-, et s'inscrivent dans la poursuite d'une action déjà menée depuis plusieurs années par l'association « L'oiseau club » qui remporte un large succès auprès du public de l'agglomération.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Implantation, en site urbain, d'une mini ferme pédagogique disposant d'une diversité d'espèces animales domestiques- faune ornithologique, animaux de basse cour et petits animaux de ferme-. Elle accueillera un public composé d'enfants, de jeunes et d'adultes soit sous forme de groupes encadrés, soit de façon individuelle.

Les travaux consistent à créer ou à restaurer des locaux d'accueil du public- sanitaires, salle polyvalente pouvant contenir 30 personnes, un bureau d'accueil- ; des enclos, volières et une nursery pour les animaux ; un lieu de stockage de matériel pour l'entretien et la nourriture des animaux ; un espace extérieur pour le public -cheminements, aire de repos, clôtures, mobilier urbain.

La mini ferme est un lieu d'apprentissage pour les enfants et les jeunes quel que soit leur milieu social et culturel. Dans le cadre scolaire, les enfants de maternelle et de primaire peuvent être accueillis.

Dans le cadre périscolaire ou extra scolaire des enfants provenant de CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) peuvent être accueillis.

La mini-ferme permet également à un public plus âgé, ayant grandi en milieu rural de retrouver et de partager savoir faire et sensations.

■ **ACTEURS** : Oiseau Club et Ville de Petit - Quevilly

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Ville de Petit-Quevilly

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

☒ 2008-2009

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS

☒ Coût estimé : 575 000 € HT

- Réhabilitation de la maison existante 482 000 € HT

- Clôture séparative et clôture périphérique 51 000 € HT

- Aménagement d'une aire de pique-nique, cheminements et mobilier urbain 42 000 € HT

3-20-d AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE LACROIX AMÉLIORATION DES ACCÈS ET VALORISATION DES CIRCULATIONS DOUCES

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Au cœur de l'agglomération rouennaise, l'île Lacroix est un espace exceptionnel du territoire, symétriquement divisée en deux secteurs aux usages bien distincts :

- le secteur à l'ouest du Pont Mathilde, essentiellement à vocation d'habitat, comprend de multiples espaces publics dont la qualité peut être améliorée ;
- le secteur à l'est du Pont Mathilde comprend des équipements structurants à vocation sportive dont l'élément majeur est le centre sportif Boissière.

En s'appuyant sur les équipements et les espaces libres en présence, l'objectif de la Ville de Rouen est de développer un pôle de loisir et sport majeur sur l'île Lacroix. Il s'agit à travers ce projet de tirer parti de la position centrale de l'île dans la ville et de ses nombreux atouts, au premier rang desquels on peut citer la qualité paysagère du site et sa relative confidentialité, pour créer un nouveau parc urbain en centre-ville mêlant nature, loisirs, sport et détente pour tous. La création de ce parc urbain de loisir s'accompagnera d'une reconquête paysagère et environnementale de l'ensemble des espaces publics de l'île.

La réussite de ce projet reste conditionnée par l'amélioration sensible de l'accessibilité de l'île, en travaillant à la fois sur ses relations urbaines avec les deux rives de Rouen et sur la libre circulation le long des berges de Seine. Le relatif enclavement de l'île, avec un point d'accès unique par le pont Corneille, et l'éloignement relatif des équipements sportifs des plateaux piétonniers du Centre ont en effet favorisé l'accès automobile et développé les nuisances aux riverains. Par ailleurs, l'accessibilité piétonne est rendue difficile par l'absence de traitement des berges du fleuve.

L'aménagement de l'île Lacroix suppose donc en premier temps une amélioration de ses liaisons urbaines et une revalorisation de ses berges, en faveur des modes de déplacement doux.

Afin d'améliorer l'accessibilité à l'île Lacroix tout en réduisant les nuisances générées par la place de l'automobile, la constitution de l'espace de loisir suppose au préalable de favoriser les modes de déplacements doux. L'action de la collectivité se déclinera donc en deux objectifs :

- Améliorer les relations de l'île avec les deux rives urbaines de Rouen : Il s'agit de créer des passerelles piétonnes permettant aux piétons/cyclistes de relier aisément l'île Lacroix depuis la rive droite et la rive gauche de Rouen, permettant ainsi de dissuader l'accès à l'île par l'automobile. L'aménagement d'un espace de stationnement sur la rive urbaine recevant la passerelle devra être prévu.

- Valoriser les berges de Seine : Il convient par ailleurs de valoriser les berges de la Seine sur l'île Lacroix afin d'inciter à la circulation piétonne et à la promenade, dans un cadre rendu agréable, tout autour de l'île.

■ OBJECTIFS :

- Poursuivre la réappropriation des berges de Seine par les Rouennais, notamment pour la promenade et la détente
- Favoriser l'accès à l'île et à ses installations sportives par les modes doux
- Requalifier la pointe Sud de l'île Lacroix autour de deux pôles : détente et loisirs pour répondre aux attentes d'un public familial et sportif
- Préserver la qualité paysagère du site
- Améliorer la circulation et le stationnement des véhicules
- Permettre à tous les publics de profiter de ces espaces

■ **ACTEURS :** Ville de Rouen, Communauté d'Agglomération de Rouen, Région Haute Normandie

■ **MÂÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Ville de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- ⊗ 2007-2008 : Etude de programmation
- ⊗ 2008-2009 : Etude de maîtrise d'œuvre
- ⊗ 2010 Lancement des travaux

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût estimé	21 500 000 € HT
Etudes de programmation et de maîtrise d'œuvre	2 500 000 € HT
Coût de l'aménagement des berges	4 000 000 € HT
Coût passerelle piétonne/cyclable	15 000 000 € HT

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ENSEMBLE DE LA FICHE :

⊗ Coût total estimé :	29 921 500 € HT
3-20-a Jardin écologique des roses	2 118 000 € HT
3-20-b Parc Naturel Urbain Rouen Est	5 728 500 € HT
3-20-c Mini Ferme pédagogique du « Parc des Chartreux »	575 000 € HT
3-20-d Aménagement de l'île Lacroix (Amélioration des accès et valorisation des circulations douces)	21 500 000 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVI-SAGÉS POUR L'ENSEMBLE DE LA FICHE :

- Nombre d'hectares aménagés
- Nombre de visiteurs

Parc Naturel Urbain Rouen Est

- Mesurer la fréquentation des pôles de découverte (Repainville, Colline Sainte-Catherine), par catégories de visiteurs (scolaires, familles, grand public) ;
- Linéaire de sentiers et de pistes cyclables créés ;
- Surface d'espaces verts créés ou d'espace renaturés ;
- Inventaire faune-flore ;
- Rythme de réhabilitation des patrimoines en friche et des espaces peu intégrés
- Réduction des nuisances générées par les infrastructures de transport.

Aménagement de l'île Lacroix

- Linéaire de berges aménagés ;
- Fréquentation.

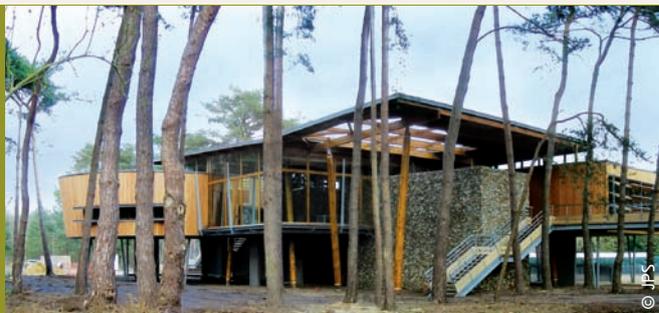
■ COMMENTAIRES :

Pour le Département, sont considérées comme parcs urbains les opérations qui n'entrent pas dans un bilan global type ZAC ou zone d'aménagement économique.

■ PLAN DE FINANCEMENT GÉNÉRAL :

Montant total	29 921 500 € HT
Région	8 388 250 € HT
Département	7 891 250 € HT
Autres financeurs	13 642 000 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction des participations des maîtres d'ouvrage.



Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER-FSE 2007/2013	Axe 3 / Objectif 3-1-f
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 5 fiche action 5-2
Contrat 276	Fiche action C-3
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 3

■ CONTEXTE :

La Communauté de l'Agglomération de Rouen s'est lancée en 2002 dans la constitution d'un réseau de Maisons des forêts, lieux d'accueil et de sensibilisation du public. Ce programme est aujourd'hui en cours de réalisation. La première Maison des forêts, située à Saint-Etienne-du-Rouvray, a ouvert ses portes au public le 29 mars 2008. Les travaux de construction de la seconde Maison des forêts, située à Darnétal, ont débuté en mars 2008 pour une ouverture programmée pour le début de l'année 2009.

Les deux premières Maisons des forêts (Saint-Etienne-du-Rouvray et Darnétal) ont été financées dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° III-3-2 en partenariat avec l'Europe (FEDER), la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et l'ADEME.

L'ensemble de ce programme de réalisation s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE). Il constitue également l'un des projets majeurs de la Charte forestière de territoire de l'agglomération rouennaise.

Il convient pour la période 2007-2013 de poursuivre la mise en œuvre de ce programme de réalisation, avec la construction de la Maison des forêts de Notre-Dame-de-Bondeville. Pour celle-ci, les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées au début de l'année 2008. Son ouverture au public est programmée pour le début de l'année 2010.

Il convient surtout d'assurer le fonctionnement de ce réseau de Maisons des forêts sur la base d'un dispositif d'animations et d'événementiels suffisamment attractifs pour attirer un public varié (public scolaire, périscolaire et grand public) et répondre à l'enjeu d'éducation à l'environnement qui est la vocation même de ces structures.

■ DESCRIPTIF DU PROJET:

Poursuite de la mise en place du réseau des Maisons des forêts par la construction de la Maison des forêts de Notre-Dame-de-Bondeville, sur le site du Bel Event, et l'aménagement de ses accès depuis la RD 121, afin d'en sécuriser notamment l'accès pour les piétons, cyclistes et cavaliers.

Développement de l'animation et mise en œuvre du programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, auprès du public scolarisé et du grand public pour les trois Maisons des forêts, à partir de 2008 : expositions, évènementiels, animations pédagogiques thématiques, journées à thème, conférences, découverte de la forêt, de l'arbre, du matériau bois, relation entre la forêt et le milieu artistique (sculpture, peinture, photographie, musique...).

Mise en place d'actions de gestion et d'entretien des abords forestiers des trois Maisons des forêts, à savoir la forêt urbaine de loisirs du Madrillet à Saint-Etienne-du-Rouvray, le Bois du Roule à Darnétal et le secteur du Bel Event à Notre-Dame-de-Bondeville. Ces actions seront menées en partenariat avec les propriétaires forestiers de ces espaces (le Département de Seine-Maritime et la commune de Darnétal). Il s'agit notamment d'utiliser l'espace forestier comme support pédagogique pour les activités proposées dans les Maisons des forêts. Pour le secteur du Bel Event, l'enjeu porte surtout sur le reboisement d'un site aujourd'hui constitué de prairies. Le projet de reboisement porte sur la création d'un arboretum paysager et de petites parcelles forestières, mises en œuvre à des fins pédagogiques.

■ OBJECTIFS :

Le programme de réalisation des Maisons des forêts répond à une forte demande sociale et doit permettre aux habitants de l'agglomération de se réappropriier l'ensemble de la richesse et de la diversité des forêts périurbaines rouennaises, et notamment des forêts publiques. A ce titre, les Maisons des forêts ont vocation à :

- présenter et valoriser le patrimoine forestier de l'agglomération ;
- améliorer la connaissance sur le fonctionnement de l'écosystème forestier,
- permettre une sensibilisation et une éducation au respect de l'environnement pour les scolaires et le grand public ;
- proposer des animations et des sorties diversifiées,

autour de l'ensemble des thématiques en lien avec la forêt, son histoire, sa richesse, son utilité et ses dimensions sociale, environnementale et économique ;
- devenir un lieu de valorisation et de promotion pour l'ensemble de la filière « forêt-bois » régionale.

■ ACTEURS :

Les acteurs partenaires des Maisons des forêts sont nombreux et multiples et sont déjà associés à la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte forestière de territoire. Ils interviennent ou interviendront en tant que financeurs, prestataires et/ou partenaires.

La Communauté ne pourra pas assurer seule une animation de qualité de ces lieux, sur le long terme, sans le soutien de ses partenaires. Elle souhaite au contraire que les Maisons des forêts deviennent un lieu de rencontre, de partage et de développement de projets communs.

■ MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ce programme (construction et développement des animations) sera assurée par la Communauté de l'Agglomération de Rouen, exceptée pour les animations et les événementiels qui pourront être portés par d'autres partenaires et pour lesquels le site des Maisons des forêts servirait essentiellement de lieu d'accueil.

Les actions portant sur une valorisation, un aménagement ou une gestion différenciée pour la forêt urbaine de loisirs, le bois du Roule ou le site du Bel Event, seront portées par les propriétaires fonciers de ces espaces, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération.

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Maison des forêts de Notre-Dame-de-Bondeville : 2010
Lancement du programme d'animations et d'événementiels : à l'ouverture de la 1ère Maison des forêts (à Saint-Etienne-du-Rouvray), début 2008

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût estimé : 6 000 000 € HT, dont

- Construction :

Maison des forêts de Notre-Dame-de-Bondeville
(2008-2010) 2 150 000 € HT

Aménagements extérieurs : accès et aménagement depuis la RD 121, nouveau parking, aménagements paysagers, circulation douces
(2009-2010) 500 000 € HT

- Programme d'animations et d'événementiels pour le réseau des trois Maisons des forêts : animations pour le public scolarisé et périscolaire, prestations de services, supports pédagogiques...
(2008-2013) 2 500 000 € HT

Aménagements et gestion de la forêt urbaine du Madrillet
(2009-2013) 500 000 € HT

Aménagements et gestion du Bois du Roule
(2009-2013) 150 000 € HT

Aménagements et gestion du site du Bel Event
(2010-2013) 200 000 € HT

■ SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :

pour la construction des Maisons des forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Darnétal, estimées à 1 563 130 € HT

- Région 232 129 € HT
- Département 178 000 € HT
- Europe (FEDER) 610 388 € HT
- Communauté d'Agglomération 455 153 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

- Nombre de partenaires de la Maison des forêts
- Nombre d'animations organisées, nombre de participants

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total 6 000 000 € HT

- Construction de la Maison des forêts NDB 2 150 000 € HT
Communauté d'Agglomération 1 450 000 € HT
Région 300 000 € HT
Département 400 000 € HT

- Programme d'animations et d'aménagement 3 850 000 € HT
Communauté d'Agglomération 3 850 000 € HT

Les participations de l'Europe et de l'ADEME pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

 Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER-FSE 2007/2013	Axe 3 / Objectif 3.1.f
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 7 / fiche 7-6
Contrat 276	Fiche action C-2 et C-3
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 3

■ CONTEXTE :

La Charte forestière de territoire a été adoptée en 2004 par une cinquantaine de partenaires institutionnels et associatifs locaux intervenant sur la dimension sociale de la forêt (propriétaires, gestionnaires, collectivités locales, services de l'État, associations). Signée officiellement le 9 avril 2005, la charte regroupe 53 actions identifiées, dont 25 ont déjà été réalisées et 19 autres sont engagées ou en cours de réalisation.

La Charte forestière de territoire de l'agglomération rouennaise fait aujourd'hui référence au niveau national et a permis, pour certaines de ces actions innovantes, de bénéficier de financement de la DIACT (Bande dessinée, opération « tous en forêt »). Il convient de poursuivre cette mobilisation dans les prochaines années.

L'élaboration de cette charte a été financée dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° III-3-1.

■ DESCRIPTIF DU PROJET:

La concertation sur le nouveau programme d'actions de la Charte forestière de territoire, portant sur la période de 2008 à 2013, sera organisée en 2008. La maîtrise d'ouvrage de l'animation de la Charte forestière de territoire sera assurée par la Communauté, en partenariat avec l'Agglomération d'Elbeuf.

Sans préjuger des actions qui seront retenues pour la nouvelle période de programmation de la Charte forestière de territoire, certaines d'entre elles ont déjà été identifiées ou pressenties.

Ce choix s'est fait notamment en lien avec la réflexion menée dans le cadre de l'obtention du label « Forêt Pa-

trimoine », attribué par l'ONF à trois sites expérimentaux en France, dont le territoire des agglomérations de Rouen et d'Elbeuf (pour les trois forêts domaniales de Roumare, Verte et La Londe / Rouvray). Ce label vise à valoriser et faire découvrir le patrimoine forestier, dans une optique de développement durable.

Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage ONF, se décline dans un plan stratégique axé sur 4 thématiques : accueil, paysages, écologie et archéologie.

Cette fiche comprend donc des actions identifiées dans le cadre de celui-ci, complétées par des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté. Les modalités de leur mise en œuvre seront l'un des objets de la concertation menée en 2008 avec l'ensemble des partenaires de la Charte forestière de territoire.

1) Accueil du public

- réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté, d'un réseau de promenades balisées piétons et vététistes dans les forêts publiques de la ceinture verte rouennaise, et éventuellement, sur la base du volontariat de leur propriétaire, en forêt privée (identification et réalisation de nouveaux circuits de promenade).

- création de deux cœurs de forêt (l'un en forêt de Roumare, l'autre sur la forêt de La Londe / Rouvray), espaces sans circulation automobile, sur une superficie d'environ 500ha et dont la localisation exacte sera à déterminer. Le but est d'offrir au public un espace de promenade et de découverte le plus naturel possible (pas d'aménagement, éloigné des sources de nuisances sonores...)

- mise en valeur de sites à fort potentiel écologique et touristique tels que la mare Epinay et l'arboretum du Petit Charme en forêt de Roumare, identification des arbres remarquables ou susceptibles de le devenir sur le territoire des deux agglomérations de Rouen et d'Elbeuf. Ces sites présentent des caractéristiques (variété des espèces, adaptation au territoire...) leur conférant un potentiel pédagogique très important.

- mise en place sur le sud de la forêt Verte d'un schéma d'aménagement et d'accueil du public, afin de rendre cet accueil plus agréable tout en permettant de conserver les fonctions de production de bois et de biodiversité de cet espace forestier. Ce projet s'inscrit également dans la perspective de l'arrivée de la Maison des forêts de Notre-Dame-de-Bondeville.

2) Paysages

- amélioration visuelle le long du linéaire de circulation automobile et des entrées de forêts, mise en place d'ac-

tions visant à diminuer le stationnement sauvage

- mise en valeur du paysage et des panoramas
- procédures d'identification des entrées de forêts
- création d'îlots paysagers au sud de la forêt Verte, afin de diminuer l'impact visuel des coupes

3) Ecologie

- améliorer les connaissances sur les différents milieux naturels, afin de déterminer les travaux à mener par la suite pour en favoriser la protection. Cette action comprendra un volet étude (patrimoine naturel forestier, flore, migration des amphibiens...) et un volet gestion relatif aux actions qui en découleront (lutte contre les espèces invasives et exotiques, plan de gestion et suivi des mares, suivi des espèces protégées...).
- expérimentation pilote en matière de corridors écologiques, mise en place sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de l'Agglomération de Rouen, afin d'améliorer la connaissance et la connectivité de la biodiversité entre les massifs forestiers du territoire.

4) Archéologie

- améliorer les connaissances archéologiques sur le site de La Londe/Rouvray (incluant le site du château de Robert le Diable) situé sur les agglomérations de Rouen et d'Elbeuf. Il s'agirait d'étudier l'évolution de l'occupation de cette zone pressentie comme étant le berceau des 2 agglomérations. Une campagne de scan aéroporté, technique innovante unique en Europe, permettrait d'enrichir considérablement les données existantes.

Un travail de vulgarisation à travers les Maisons des Forêts, tant sous un aspect historique qu'écologique, viendrait compléter cette opération.

5) Communication et évaluation de la charte

- actions de communication et de promotion des actions de la Charte forestière de territoire (brochures, dépliants, stands / expositions...)
- afin d'évaluer régulièrement l'impact des projets engagés dans le cadre de la Charte forestière de territoire, réalisation de deux enquêtes d'opinion auprès des habitants des deux agglomérations en 2010 et en 2013, reprenant pour partie les mêmes questions que l'enquête réalisée en décembre 2006.

■ OBJECTIFS :

- améliorer les connaissances des milieux naturels, la biodiversité et préserver le patrimoine forestier du territoire
- valoriser la forêt dans toutes ses composantes auprès du grand public
- améliorer les conditions d'accueil du public dans les forêts des Agglomérations de Rouen et d'Elbeuf
- engager une évaluation de la Charte forestière de territoire (s'appuyant sur l'enquête d'opinion auprès des habitants de l'agglomération rouennaise réalisée en décembre 2006) et établir un audit des actions réalisées, engagées ou non abouties trois ans après le début de sa

mise en œuvre.

- relancer la concertation entre les partenaires de la Charte forestière de territoire, en prenant également en compte les dimensions environnementales et économiques de la forêt (en plus du volet social), et en élargissant le territoire de la charte forestière à la Communauté de l'Agglomération Elbeuf Boucle de Seine. Des discussions ont déjà été initiées avec l'Agglomération d'Elbeuf dans ce sens depuis 2007.

- aboutir à la définition et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions pour la Charte forestière de territoire pour la période 2008-2013, dans lequel les actions relevant du label Forêt Patrimoine tiendront une place prépondérante, tout comme les actions relatives à la mise en service et au fonctionnement du réseau des trois Maisons des forêts (cf. fiche 3-21).

■ **ACTEURS :** L'ensemble des partenaires de la Charte forestière de territoire

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté de l'Agglomération de Rouen, pour une partie de la réalisation des itinéraires de promenade balisés, ainsi que pour l'expérimentation pilote en matière de corridors écologiques et l'évaluation et communication autour de la Charte forestière de territoire. ONF pour les autres actions, notamment celles inscrites dans le projet du label Forêt Patrimoine

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- Concertation sur une nouvelle phase d'actions de la Charte forestière de territoire : 2007-2008
- Mise en œuvre d'actions issues de cette concertation : 2009-2013

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût estimé :	2 200 000 € HT
1) Accueil	670 000 € HT
Réseau de promenades	200 000 € HT
Cœur de forêt	100 000 € HT
Mise en valeur de sites à fort potentiel	150 000 € HT
Schéma d'accueil forêt Verte	200 000 € HT
2) Paysages	500 000 € HT
3) Ecologie	650 000 € HT
Etudes	300 000 € HT
Gestion	100 000 € HT
Expérimentation pilote en matière de corridors écologiques	250 000 € HT
4) Archéologie	250 000 € HT
5) Communication Et Evaluation De La Charte	150 000 € HT

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU
CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 :**

pour un montant total estimé à 356 034 € HT

- État	48 336 € HT
- Région	56 438 € HT
- Europe (FEDER)	29 288 € HT
- Communauté d'Agglomération	221 971 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Avancement de la Charte forestière
- Nombre d'aménagements réalisés

■ **COMMENTAIRES :**

Les financements de la Région et du Département pourront être abondés par des crédits du droit commun.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	2 200 000 € HT
Communauté d'Agglomération	2 050 000 € HT
Région	75 000 € HT
Département	75 000 € HT

Les participations de l'ONF et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.



© JPS

Requalification du site historique du château de Robert le Diable

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	-
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	Fiche action A-1
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 3

■ CONTEXTE :

Construit sur un site gallo-romain, le château de Robert le Diable date du XI^{ème} siècle. Sa principale réhabilitation date de 1905, réalisée par Lucien Lefort, élève de Viollet Le Duc. Jusqu'à sa fermeture en 2004, ce site historique a constitué un pôle d'attractivité important : 4^{ème} site le plus visité de la région dans les années 80, avec 50.000 visiteurs par an.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Situé à Moulineaux, porte d'entrée de l'Agglomération, ce château a accueilli pendant de longues années de nombreux visiteurs (individuels, scolaires...) attirés par le lieu, son histoire, la vue qu'il offre sur la Seine et par le musée de cire qui y était installé.

Aujourd'hui fermé au public, il offre toujours une vue imprenable sur le fleuve et sa vallée et reste un élément important du patrimoine que compte l'agglomération, étant l'un des derniers édifices du territoire datant de l'époque médiévale.

Depuis sa fermeture, il a été fortement endommagé. Un travail de réflexion visant à préserver ce monument a donc été mené par la Communauté, en association avec la Région, le Département, la commune de Moulineaux et la SAPN, le château se trouvant en bordure de l'autoroute A 13.

Le projet vise à restituer l'accessibilité des abords (principalement travaux d'espaces verts, voirie...). L'aménagement sera accompagné d'un effort d'équipement (jeux, mobilier), une mise en lumière et la mise en place d'une signalétique à but principalement pédagogique.

Le projet prévoit une intervention ponctuelle de sécurisation de l'édifice et s'accompagne également d'un projet

de revitalisation du site, basé sur la mise en œuvre d'animations culturelles et pédagogiques à destination des scolaires et du grand public.

■ OBJECTIFS :

- Conservation du château Robert le Diable
- Aménagement en un lieu de loisirs pour les habitants de la Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ **ACTEURS** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Région, Département, Communes de l'Agglomération

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Communauté de l'Agglomération Rouennaise

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- Acquisition du site : 2007
- Travaux : 2008-2010

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

Coût estimé : 1 132 000 € HT

1. Acquisition du site : 72 000 € HT
(château et domaines, bois et abords)

2. Étape 1 : 700 000 € HT, décomposée comme suit :

Aménagements paysagers : 455 000 € HT
Mesures architecturales : 70 000 € HT
Éclairage public : 60 000 € HT
Maîtrise d'œuvre, conception pédagogique et frais annexes (17,5%) : 102 375 € HT
Total général : 687 375 € HT (arrondi à 700 000€ HT)

3. Animation - fonctionnement : 57 330 € HT/an sur 6 ans décomposés comme suit :

Entretien : 20 080 € HT
Jeux - mobiliers signalétiques pédagogiques : 18 500 € HT
Contrôle sécurité des ruines : 4 000 € HT
Animations - contes : 3 750 € HT
Animations - journée patrimoine : 6 000 € HT
Animations - Saint Robert : 5 000 € HT
Total général : 57 330 € HT
(arrondi à 60 000€ HT)

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Avancement des travaux
- Nombre d'animations mises en place
- Nombre de visiteurs

■ **COMMENTAIRES :**

Les financements de la Région et du Département portent uniquement sur les travaux dont le montant total s'élève à 700 000€.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total	1 132 000 € HT
Communauté d'Agglomération	692 000 € HT
Région	220 000 € HT
Département	220 000 € HT



Requalification des Berges de Seine à Rouen

Port Autonome de Rouen
Ville de Rouen
Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	-
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 2 / fiche 2-2
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Axe III / Mesure 3

Depuis plusieurs années, les rouennais s'approprient les bords de Seine (24 heures motonautiques, Armada, foire Saint Romain, réaménagement des quais en centre ville rive droite, Espace des Marégraphes, mise en lumière).

Le succès évident appelle à la mise en œuvre de nouvelles actions. Celles-ci seront articulées autour d'un vaste programme de mise en valeur des bords de Seine et des espaces portuaires, situés à l'intérieur du cœur d'agglomération depuis le pont Flaubert, à l'Ouest et la future gare Saint-Sever à l'Est.

Ces démarches ambitieuses visent à poursuivre et à amplifier la nouvelle perception des rives de Seine, symbole fort de Rouen, mêlant à la fois nouvelles fonctions urbaines et activités fluviales et maritimes.

Cette fiche est composée de plusieurs actions qui s'inscrivent dans la politique de requalification des Berges de Seine précitée, d'une part. D'autre part, elle correspond également à la programmation des projets tels que Seine Ouest et l'éco-quartier du pont Flaubert auxquels concourent par leur participation, tous les acteurs concernés :

3-24-a. Poursuite de l'espace des Marégraphes

Port Autonome de Rouen

3-24-b. Poursuite de l'espace des Marégraphes

Ville de Rouen

3-24-c. Halte Croisières Rive Gauche « Hangar 105 »

Port Autonome de Rouen

3-24-d Aménagement des quais bas rive gauche

Ville de Rouen

3-24-e Aménagement du Pré-aux-Loups rive droite

Ville de Rouen

■ OBJECTIFS :

- Requalifier les perspectives urbaines
- Renouer le lien entre l'agglomération, les habitants et le fleuve
- Mettre en valeur le patrimoine bâti, créer un bord à quai attrayant
- Favoriser les projets d'implantation économique

3-24-a et b. POURSUITE DE L'ESPACE DES MARÉGRAPHES

■ CONTEXTE :

Le 14 novembre 2000, la Ville de Rouen et le Port Autonome signaient une charte d'objectifs qui établissait les bases d'une relation partenariale visant à valoriser le souvenir de l'activité portuaire tout en favorisant la mutation urbaine des espaces concernés. Dans ce cadre, il a été initié l'aménagement du bord à quai, ayant pour but la revalorisation des espaces portuaires et des quartiers Ouest. La 1ère phase de cette opération a été soutenue au titre du Contrat d'Agglomération 2003-2006.

Parmi les projets «phares» du réaménagement urbain de Rouen et tout particulièrement de ses quartiers ouest, l'Espace des Marégraphes. Ancien cœur de l'activité du port, il est situé aujourd'hui en centre ville et représente une opération exemplaire de valorisation du patrimoine portuaire et de l'interface entre la Ville et le Port.

L'Espace des Marégraphes couvre le secteur des quais rive droite de Rouen localisé entre les ponts Guillaume Le Conquérant et Flaubert.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de réconcilier la ville avec son fleuve.

Pour la partie sous maîtrise d'ouvrage du PAR, l'opération initialement évaluée à 8 567 K€, a fait l'objet d'une réévaluation portant son montant à 15 558 K€, soit un besoin en financement complémentaire de 6 991 K€ auxquels s'ajoute la perte du financement FEDER initialement envisagé de 1 418 K€, soit au total 8 409 K€ H.T.

Afin de poursuivre la réalisation de cette opération majeure pour la rénovation de l'interface ville-port, une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés a été menée et a permis de préparer un schéma global de financement de l'opération.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

1) Le projet global

Le projet global de requalification de l'Espace des Marégraphes comprend diverses actions permettant de:

- Requalifier les perspectives urbaines,
- Créer un bord à quai attrayant, lisible et polyvalent,
- Intégrer le végétal,
- Valoriser l'aspect des hangars et des marégraphes,
- Favoriser les projets d'implantation de nouvelles activités,
- Protéger les occupants des hangars des débordements épisodiques de la Seine.

Les travaux du projet d'ensemble sont les suivants :

Sous maîtrise d'ouvrage PAR :

- L'aménagement des terre-pleins et voirie autour des hangars 9,10 et 11,
- La réhabilitation du hangar 1,
- La mise en place des réseaux correspondants

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen :

- Réalisation de la 3ème tranche du projet d'aménagement du bord à quai depuis le hangar 9 jusqu'au pied du Pont Flaubert. Cette action comprend également l'aménagement d'une section plus large d'espaces publics au droit de l'avenue Pasteur et la mise en place d'un transformateur au niveau du hangar 10.

■ **ACTEURS** : Port Autonome de Rouen, Région de Haute Normandie, Département de la Seine-Maritime, Ville de Rouen, Communauté de l'Agglomération de Rouen, EPFN

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Port Autonome de Rouen et Ville de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Sous maîtrise d'ouvrage PAR

- Hangar 1 : 2007/2008
- Terre-plein hangars 9, 10 et 11 : 2009/2010.

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen

- 3ème tranche, aménagement du bord à quai : 2009-2010

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût estimé : 4 134 000 € HT

3-24-a	
Opération sous maîtrise d'ouvrage PAR	3 440 000 € HT
Hangar 1	2 064 000 € HT
Terre-plein, hangars 9, 10 et 11	1 376 000 € HT

3-24-b

Opération sous maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen	694 000 € HT
Aménagement du bord à quai	276 000 € HT
Aménagement Esplanade Pasteur	293 000 € HT
Transformateur Hangar 10	125 000 € HT

■ SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 -2006 :

Opérations sous maîtrise d'ouvrage PAR

- Région	673 000€
- Département	1 346 000€
- Ville de Rouen	1 010 000€
- FEDER	2 775 250€

Opération sous maîtrise d'ouvrage ville de Rouen

- Région	159.316€
- Département	218.176€
- Europe	242.996€
- Communauté d'Agglomération	349.070€
- Ville de Rouen	473.420€

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total 4 134 000 € HT

3-24-a

Opération sous maîtrise d'ouvrage PAR 3 440 000 € HT

Communauté d'Agglomération	375 000 € HT
Région	344 000 € HT
Département	552 200 € HT
Autres financeurs	2 168 800 € HT

3-24-b

Opération sous maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen 694 000 € HT

Communauté d'Agglomération	140 000 € HT
Région	70 000 € HT
Département	140 000 € HT
Ville de Rouen	344 000 € HT

3-24-c. HALTE CROISIÈRES RIVE GAUCHE - HANGAR 105

■ CONTEXTE :

Le dispositif d'accueil des navires de croisières et de leurs passagers à Rouen, doit répondre à des besoins différenciés :

- 1) Permettre aux navires qui le pourront et le demanderont, l'accostage au plus près du centre ville historique de Rouen, à l'amont du pont Flaubert.
- 2) Permettre aux autres navires l'accostage à l'aval du pont Flaubert, tout en gardant une bonne proximité du centre ville.

Pour satisfaire ce 2ème point, le Terminal Croisières de la rive droite, situé en aval du pont Flaubert est maintenant en exploitation.

Concernant le point 1, le quai situé rive gauche devant le hangar 105, a vocation naturelle à rester un poste d'accueil de la croisière. Toutefois, le local n'est pas aux normes actuellement exigées en matière notamment de sanitaires, bagageries et contrôles d'accès. De plus, son aspect n'est pas au niveau attendu pour ce type d'équipement.

Une action de modernisation de ce point d'accueil croisières est donc nécessaire. Elle constitue une des composantes d'un programme plus vaste de réhabilitation et de commercialisation des hangars portuaires de la rive gauche à coordonner dans le cadre de la démarche d'éco-quartier du pont Flaubert, objet de la fiche n° 1.3

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Il est prévu une réfection intérieure avec équipements de base pour l'accueil des passagers et une réhabilitation extérieure limitée pour une certaine amélioration esthétique, ainsi que des équipements d'infrastructure.

Une restauration soignée de la totalité du hangar 105 sera à traiter dans le cadre de la démarche future de rénovation et de commercialisation des hangars portuaires précitée.

■ **ACTEURS** : Port Autonome de Rouen, Région de Haute Normandie, Département de la Seine-Maritime, Ville de Rouen, Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ **MÂÎTRE(S) D'OUVRAGE** : Port Autonome de Rouen

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION** :
Travaux 2008 - 2009

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

☒ Coût estimé : 465 000 € HT
soit 556 140 € TTC

Aménagements intérieurs	75 000 € HT
Aménagements extérieurs	270 000 € HT
Infrastructures	70 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	50 000 € HT

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	465 000 € HT
Communauté d'Agglomération	158 083 € HT
Région	139 000 € HT
Département	116 250 € HT
PAR	51 667 € HT

3-24-d QUAIS BAS RIVE GAUCHE À ROUEN

■ CONTEXTE :

Pour permettre de réconcilier entièrement et durablement la Ville et son fleuve, la réappropriation des quais de Seine par les habitants de l'agglomération nécessite une action importante en faveur de la création d'un espace public de qualité sur les berges de Seine.

Cette action, largement entreprise avec succès sur les quais de la rive droite, a permis de créer un espace public en centre urbain entièrement dédié à la promenade et à la détente au bord de l'eau.

Les quais de la rive gauche de Rouen n'ont pas reçu jusqu'alors de projet équivalent de requalification. Afin de rendre complète la réappropriation urbaine des rives de la Seine, il convient de développer, en lien avec la création de l'éco-quartier du pont Flaubert (cf. fiche n° 1-3), un projet d'aménagement pour les quais bas de la rive gauche.

Dans le cadre d'une étude de définition qui s'est achevée au début de l'année 2008, trois équipes d'urbanistes et de paysagistes ont travaillé de manière simultanée sur l'ensemble du site Seine-Ouest de la rive gauche et ont rendu leurs propositions en janvier 2008. Celles-ci portent à la fois sur la composition et la programmation des espaces situés aux abords du pont Flaubert et sur la transformation des bords de Seine en grand équipement d'agglomération voué à la promenade, aux loisirs et aux activités événementielles et culturelles.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Le projet consiste à aménager les quais bas de la rive gauche pour constituer un espace public de qualité équivalente à celui de la rive droite. L'installation se fera dans un premier temps entre le Pont Flaubert et le Pont Guillaume le Conquérant, puis entre le Pont Corneille et le Pont Jeanne d'Arc.

Les quais sud deviendront alors un nouvel espace de qualité, de convivialité et de promenade, paysager et animé, accessible à tous, comprenant des espaces de loisirs et des lieux propices à des manifestations de plein air.

Les aménagements intégreront la réalisation programmée des opérations de création de la salle des musiques actuelles et de la halte croisière objet des fiches n° 3-3 et 3-27-b. A plus long terme, sera mise en œuvre la réhabilitation des hangars portuaires à l'instar de celles en cours rive droite dans le cadre de « l'espace des Marégraphes ».

Ils constitueront, sur une longueur de deux kilomètres, avec le parc de la presqu'île Rollet (cf. fiche n°3-22), un grand équipement à la mesure de toute l'agglomération valorisant l'environnement paysager immédiat de l'éco-quartier du pont Flaubert.

■ OBJECTIFS :

- créer un espace public en centre urbain entièrement dédié à la promenade et à la détente au bord de l'eau,
- améliorer le cadre de vie des habitants dans le respect de l'environnement,
- valoriser davantage le patrimoine naturel et fluvial de l'agglomération,
- favoriser les projets d'implantation d'activités à proximité.

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération de Rouen et communes partenaires, Port Autonome de Rouen

■ MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :

- Communauté de l'Agglomération de Rouen : aménagements compris entre le Pont Flaubert et le Pont Guillaume le Conquérant

- Ville de Rouen : aménagements compris entre le Pont Corneille et le Pont Jeanne d'Arc

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- 1ère tranche : 2009-2011
- 2ème tranche : 2011-2013

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

- 1ère tranche : Aménagements compris entre le Pont Flaubert et le Pont Guillaume le Conquérant
- 2ème tranche : Aménagements compris entre le Pont Corneille et le Pont Jeanne d'Arc :

Le coût total du projet est estimé à 17 000 000€ HT, mais les négociations portent seulement sur une tranche de travaux estimée à 6 000 000€ HT.

Lors de l'évaluation à mi-parcours du contrat d'agglomération 2007-2013, l'état d'avancement de cette opération permettra d'ajuster le coût total de l'opération qui fera l'objet de nouvelles négociations.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	6 000 000€ HT
Communauté d'Agglomération	600 000€ HT
Région	1 200 000€ HT
Département	1 200 000€ HT
Autres	3 000 000€ HT

3-24-e AMÉNAGEMENT DU PRÉ-AUX-LOUPS RIVE DROITE

■ CONTEXTE :

La Ville de Rouen a engagé depuis plusieurs années l'aménagement des quais bas de la rive droite de la Seine : dans sa section allant aujourd'hui de l'espace des Marégraphes à l'escalier du Pont Corneille, les quais bas de la Seine forment aujourd'hui un linéaire d'espace public entièrement dédié à la promenade et à la détente au bord de l'eau.

Avec la réalisation du Pont Flaubert, l'installation du Palais des Sports, l'aménagement de la ZAC Luciline et la réhabilitation des anciens hangars du port, l'aménagement de l'espace des Marégraphes va formaliser la reconquête des quartiers ouest de la Ville et préfigurer les vastes projets de reconquête urbaine de Seine-Ouest rive-droite et rive-gauche.

Le quai du Pré-aux-Loups, situés à l'Est de la Ville, est resté quant à lui à l'écart de cet élan de requalification et de reconquête des anciens espaces portuaires. Il convient par conséquent de poursuivre la réappropriation des berges de Seine en aménageant la portion des quais située en amont du pont Corneille.

■ DESCRIPTIF DU PROJET:

Il s'agit de poursuivre l'aménagement des quais rive droite par l'aménagement d'une zone de détente vers le secteur du Pré-aux-Loups : les aménagements devront prévoir la création d'une continuité de cheminement sur le bord à quai, la prise en compte des besoins d'accès et de stationnement des marins, l'aménagement paysager des espaces arrières pour la détente. Ces aménagements seront également l'occasion de réaliser un escalier permettant de relier les quais bas et la place Saint-Paul, au droit du pont Mathilde. Le projet est conçu pour être réalisé indépendamment de la stabilisation des quais nécessaire sur une portion et qui sera réalisée ultérieurement.

■ OBJECTIFS :

- Poursuivre la réappropriation des quais de Seine rive droite par les Rouennais ;
- Améliorer les accès et les liens entre les quais de Seine, les boulevards, la colline Sainte-Catherine et les quartiers du centre rive droite ;

■ **ACTEURS :** Ville de Rouen, Communauté de l'Agglomération de Rouen, VNF

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Ville de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

- ☒ 2008-2009 : Etudes de maîtrise d'œuvre
- ☒ 2010 : Engagement des travaux

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

⊗ Coût des aménagements :	4 000 000 € HT
Bord à quai :	3 000 000 € HT
Espace arrière « déchetterie » :	800 000 € HT
Escalier place Saint-Paul :	200 000 € HT

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	4 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	600 000 € HT
Région	1 200 000 € HT
Département	1 200 000 € HT
Ville de Rouen	1 000 000 € HT

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ENSEMBLE DE LA FICHE :

⊗ Coût total estimé	14 599 000 € HT
---------------------	-----------------

3-24-a	
Poursuite de l'Espace des Marégraphes	3 440 000 € HT

3-24-b	
Poursuite de l'Espace des Marégraphes	694 000 € HT

3-24-c	
Halte croisières Rive Gauche - « Hangar 105 »	465 000 € HT

3-24-d	
Quais Bas Rive Gauche à Rouen	6 000 000 € HT

3-24-e	
Aménagement du Pré-aux-Loups rive droite	4 000 000 € HT

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS POUR L'ENSEMBLE DE LA FICHE :

- Linéaire de quais aménagés
- Nombre de m² de hangars réhabilités
- Cohérence et continuité avec les travaux déjà réalisés
- Fréquentation
- Cohérence avec les autres projets entrepris (éco-quartier du Pont Flaubert, Hangar 106, Halte croisières rive gauche, desserte transports en commun)

■ PLAN DE FINANCEMENT GÉNÉRAL :

Montant total	14 599 000 € HT
Communauté d'Agglomération	1 873 083 € HT
Région	2 953 000 € HT
Département	3 208 450 € HT
Autres financeurs	6 564 467 € HT



Mesure 4. Consolider la politique foncière de l'agglomération

La contribution à de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux doit tenir compte de l'importance du logement social dans la Communauté d'Agglomération mais aussi de son inégale répartition et de sa vétusté.

Le 2ème Programme Local de l'Habitat, établi pour la période 2007-2013, prévoit de consacrer un budget total de plus de 30 000 000 €, reflétant l'engagement fort de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. L'objectif est de proposer des réponses ciblées et mieux adaptées à une demande de logements en pleine mutation, notamment pour améliorer les conditions d'accès à la propriété et résorber les zones d'insalubrité et d'habitat dégradé. Il s'agit également de diversifier l'offre d'habitat dans les communes en donnant aux acteurs du logement une lisibilité et une capacité à anticiper les demandes et les carences du marché.

Les actions débouchent sur des dispositifs opérationnels de soutien et d'intervention sur le logement privé (notamment en faveur des propriétaires et locataires en difficulté) et les logements pour étudiants qui constituent deux cibles prioritaires dans la Communauté d'Agglomération.

Les résultats sont attendus en termes de renforcement de la prise en compte des préoccupations environnementales, d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, de traitement des nuisances sonores et d'ouverture au public d'espaces bénéficiant d'une lisibilité à l'échelle de l'agglomération.

La Communauté se dote également d'outils pour maîtriser l'étalement urbain et pour mettre en œuvre des démarches concertées et planifiées d'aménagement d'axes structurants et d'espaces ouverts au public.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération Rouen-Elbeuf vise une meilleure approche de l'équilibre entre l'urbain et le rural, par une maîtrise améliorée de l'extension urbaine et le traitement des espaces urbains centraux.

L'enjeu est de concourir à l'attractivité et à l'équilibre général de l'agglomération en coordonnant l'ensemble des politiques communautaires (par exemple les interventions économiques, l'aménagement et les transports urbains) autour de cet objectif d'équilibre et en améliorant le cadre de vie dans les espaces urbains. C'est pourquoi de nombreuses actions du contrat d'agglomération y contribuent.

Deux types d'action concourent à cet objectif de manière plus spécifique : la mise en place d'un outil d'observation foncière et la définition d'une politique foncière d'agglomération favorisant la résorption des friches et l'amélioration de l'offre de logements.

- 3-25 Foncier pour l'habitat
- 3-26 Reconversion des friches
- 3-27 Observation foncière



Foncier pour l'Habitat

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe 2007/2013	-
CPER Haute Normandie 2007/2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Volet foncier

■ CONTEXTE :

Le diagnostic du deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise souligne la nécessité de mieux répondre aux besoins en logements actuels et futurs résultant des évolutions démographiques, comme facteur de dynamisme local.

Il s'agit notamment d'améliorer l'offre de logements en direction des jeunes, des ménages primo-accédants et des seniors. Les logements locatifs sociaux et l'accession à la propriété à des coûts maîtrisés sont des produits qui peuvent y répondre.

C'est pourquoi la diversification de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire est un objectif clé du PLH de la Communauté. Sa mise en œuvre conduit notamment à viser l'implantation de logements locatifs sociaux ou de logements en accession à coûts maîtrisés dans des secteurs où le coût du foncier est défavorable à l'équilibre financier de ce type d'opérations.

De plus, la localisation de ces logements doit être optimale au regard de l'accessibilité par les transports en commun et de la proximité de services à la personne. Or les terrains bénéficiant de telles conditions sont de plus en plus rares.

L'enjeu est donc de soutenir la production de logements locatifs sociaux ou de logements en accession à coûts maîtrisés dans les secteurs où les conditions du marché foncier sont difficilement compatibles avec de telles opérations (faibles disponibilités, prix élevés).

Cette démarche a déjà été soutenue dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° IV-2.

■ DESCRIPTIF DU PROJET:

Pour répondre à ces objectifs, l'intervention sur le foncier peut reposer sur :

- la réservation de terrains en amont des projets de construction, dans le cadre d'un partenariat local (communes / Agglomération / EPF de Normandie),
- une contribution financière permettant de réduire l'impact du coût du terrain dans le montage de l'opération (minoration foncière).

■ OBJECTIFS :

- *Développer l'offre de logements sociaux*
- *Abaisser le coût de cession du foncier en vue d'opérations de requalification urbaine*

■ **ACTEURS :** Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Communes membres, EPFN, Département

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** Communauté d'Agglomération, EPF de Normandie, Département

■ CALENDRIER DE RÉALISATION :

Tout au long de la période 2007-2013

Objectif : 200 logements aidés chaque année au titre de la minoration foncière dans la Communauté d'Agglomération. La Communauté a décidé d'augmenter sa participation pour passer de 10 à 15 % du prix de revient.

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

Coût total estimé : 3 240 000 € HT

Minoration foncière :

Aide moyenne constatée sur la période précédente : environ 750€/logement et par partenaire (soit 10 % chacun du prix de revient du terrain)

La participation de l'Agglomération passant à 15 %, elle représentera environ 1 200 € / logement

Soit un budget annuel de 240 000 € pour 200 logements par an, soit 1 200 logements pendant la durée du contrat.

■ **SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU
CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 (FONDS
DE MINORATION FONCIÈRE) :**

- Etat :	88 938 € HT
- Région :	110 482 € HT
- EPFN :	110 482 € HT
- Communauté d'Agglomération	110 482 € HT

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Nombre d'hectares mis en réserve foncière
- Nombre de logements construits dans les opérations aidées au stade du foncier

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total 3 240 000 € HT, dont :

44 % Communauté d'Agglomération	1 425 000 € HT
28% Département	907 200 € HT
28 % EPFN	907 200 € HT

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR FEDER 2007/2013	-
CPER Haute Normandie 2007/2013	Ambition 4 / fiche action 4-1
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003/2015	Volet foncier

■ CONTEXTE :

L'évolution du tissu économique de l'agglomération rouennaise s'accompagne logiquement de changements dans l'occupation de son territoire.

Les friches, terrains et bâtiments ayant perdu leur usage antérieur (friches urbaines, industrielles, portuaires, ferroviaires...), constituent les dernières disponibilités foncières importantes dans les secteurs centraux de l'agglomération.

Dans l'agglomération, ces terrains constituent pour beaucoup l'assiette de grands projets de développement urbain, visant la création de véritables nouveaux quartiers (secteur « Seine Ouest », par exemple). Leur réutilisation s'inscrit dans un choix stratégique de développement favorisant le recyclage d'espaces urbains, plutôt que la consommation de nouveaux espaces en périphérie.

Outre le traitement des friches résultant des mutations économiques antérieures (déshérence, désindustrialisation de certains secteurs par exemple) et de certains quartiers urbains en déshérence, il convient aussi dès à présent d'anticiper la dégradation progressive des sites touchés par un recul ou l'abandon de leur usage.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

Un traitement lourd et coûteux doit généralement être entrepris avant la remise sur le marché et la réutilisation de ces espaces. Il peut comporter en particulier :

- une dépollution des sols, problématique cruciale pour permettre un nouvel usage,
- une démolition des bâtiments et installations hérités de l'ancien usage,

- un pré-aménagement,
- une réhabilitation des éléments porteurs d'un intérêt architectural ou historique.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la dynamique de reconversion insufflée par le précédent fonds friches, qu'il est nécessaire d'intensifier. Certains sites ont bénéficié de financements du fonds régional des friches au titre des études. Il convient aujourd'hui de mener à bien leur reconversion en maintenant un partenariat financier sur la réalisation des travaux.

Une première liste prioritaire -non définitive- de sites à traiter comprend :

- Projet Eco-quartier du pont Flaubert (fiche1-3) :

Site Jules Roy / Schenker (Petit-Quevilly) *
 Site VIAM (Rouen) *
 Locaux France Télécom (Rouen)
 Locaux SCI Hoche (Rouen)
 Entrepôts Sagatrans (Rouen)
 Site Schenker (Rouen)
 Grande Paroisse (Rouen)

- Emprise Palais des Sports (Rouen) * Fiche 3-1

- Ancienne usine d'incinération (Rouen) *

- Val d'Eauplet-Lescure (Amfreville-la-Mi-Voie) Fiche 1-2 :
 Centre de tri *
 Secteur Lescure Sud
 autres sites du périmètre d'intérêt communautaire

- Briqueteries (Oissel) Fiche 1-4

- Projet Seine Sud - Fiche 1-5 :

Yorkshire (Oissel)
 autres sites du secteur de reconversion

* sites dont les études ont été financées par le fonds friche au titre du précédent contrat d'agglomération

NB : cette liste vise les projets portés aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération. Un recensement des besoins des communes est en cours en lien avec l'EPF Normandie et la Région de Haute-Normandie, qui effectueront une sélection des sites. C'est sur la base de cette sélection que pourront être précisés le calendrier de réalisation et les éléments financiers...

■ **OBJECTIFS :**

- Requalification d'espaces inutilisés vecteurs d'une image dégradée
- Maîtriser la consommation de l'espace et limiter la périurbanisation

■ **ACTEURS :** Communauté de l'EPF de Normandie, Région et Communes concernées

■ **MAÎTRE(S) D'OUVRAGE :** EPF de Normandie

■ **CALENDRIER DE RÉALISATION :**

- 2007-2013 (à définir site par site)

■ **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

- Estimation globale : 24 000 000 € HT (à préciser par une programmation pluriannuelle)

■ **MONTANTS PROGRAMMÉS AU TITRE DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2003 - 2006 (VALIDÉS EN COMITÉ RÉGIONAL DES FRICHES):**

8 605 000 €

- État	2 088 000€
- Région	1 577 000€
- EPFN	2 429 000€
- FEDER	1 000 000€
- Autres financeurs	280 000€
- Communauté d'Agglomération	362 000€
- Communes	869 000€

■ **MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :**

- Nombre d'hectares de friches ou d'espaces mutables aménagés

■ **COMMENTAIRE :**

Intervention EPFN-Région au titre des friches selon la répartition suivante : Région 25%, Collectivité 30% max et EPFN le solde

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Montant total 24 000 000 € HT

Communauté d'Agglomération ou villes concernées	7 200 000 € HT (30% maxi)
Région	6 000 000 € HT (25% maxi)
EPFN	10 800 000 € HT (45% mini)

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Investissement Fonctionnement

■ CADRE STRATÉGIQUE :

Document de référence	Axe / Objectif opérationnel concerné
POR Europe FSE 2007-2013	-
CPER Haute Normandie 2007-2013	-
Contrat 276	-
Projet d'agglomération 2003-2015	Volet foncier

■ CONTEXTE :

La connaissance des dynamiques foncières à l'œuvre au sein du territoire communautaire et alentour constitue un préalable important pour mener à bien une intervention efficace de maîtrise et d'acquisition des terrains, et évaluer dans le temps l'impact des interventions publiques en la matière.

La mise en place d'un système local d'observation foncière vise en particulier à favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande de foncier pour répondre aux besoins identifiés dans le volet foncier du Programme local de l'habitat (PLH) et mettre en œuvre les objectifs de développement de la Communauté d'Agglomération.

■ DESCRIPTIF DU PROJET :

La mise en place de cet observatoire local repose sur la constitution d'une base de données relative au foncier. La compréhension des champs suivants et de leurs évolutions dans le temps en constitue le socle :

- usage des sols,
- propriété des terrains,
- valeur dans les différents marchés fonciers.

Au-delà de la collecte et de l'organisation de ces données, l'observatoire aura pour mission d'en assurer la mise à jour dans la durée.

Il constituera un outil d'aide à la décision et à l'action pour l'Agglomération et ses communes-membres, et les analyses produites dans ce cadre feront l'objet d'une diffusion auprès des différents partenaires.

Cet observatoire local piloté par la Communauté d'Agglomération a vocation à s'articuler avec le dispositif partenarial proposé par l'EPF de Normandie à son échelle.

En complément des analyses tendanciennes qui pourront être produites dans ce cadre, la mise en œuvre de la

stratégie foncière communautaire pourra nécessiter des études plus fines sur des secteurs d'enjeux, notamment afin d'y favoriser la production de l'offre foncière nécessaire au dynamisme du territoire.

■ OBJECTIFS :

- Développer la connaissance et l'analyse du marché foncier
- Favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande de foncier
- Mettre en place un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires

■ ACTEURS : Communauté de l'Agglomération de Rouen, EPF de Normandie, Région, Fournisseurs de données (DRE / DDE, Services fiscaux, Notaires, SAFER...), Communes

■ MAÎTRE(S) D'OUVRAGE : Communauté de l'Agglomération de Rouen

■ CALENDRIER DE RÉALISATION : Tout au long de la période 2007-2013

■ ÉLÉMENTS FINANCIERS :

Coûts estimés : 10 000 € HT par an, soit 60 000 € HT au total

Acquisition de données
Analyse par prestataires spécialisés
Diffusion des travaux de l'observatoire

■ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

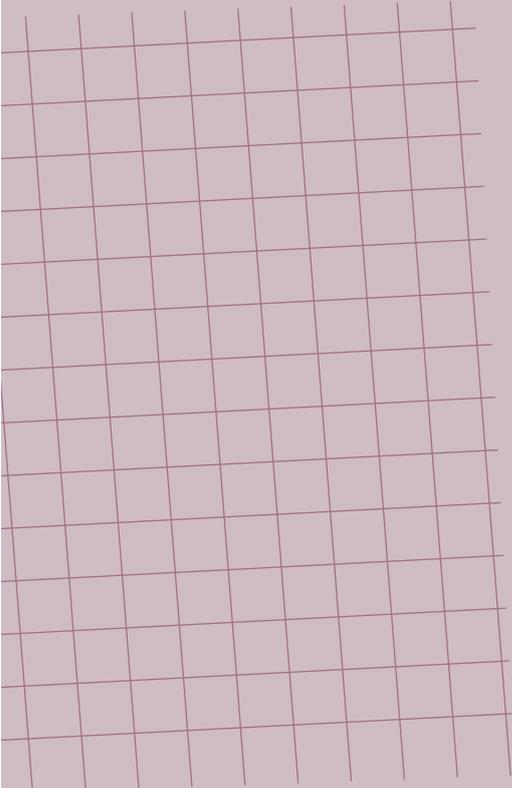
- Avancement de la constitution de la base de données
- Nombre d'analyse et d'études effectuées

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total	60 000 € HT
Communauté d'Agglomération (1/3)	20 000 € HT
Région (1/3)	20 000 € HT
EPFN (1/3)	20 000 € HT



■ ■ ■ *Tableaux
financiers
récapitulatifs*



1. LE CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2007-2013

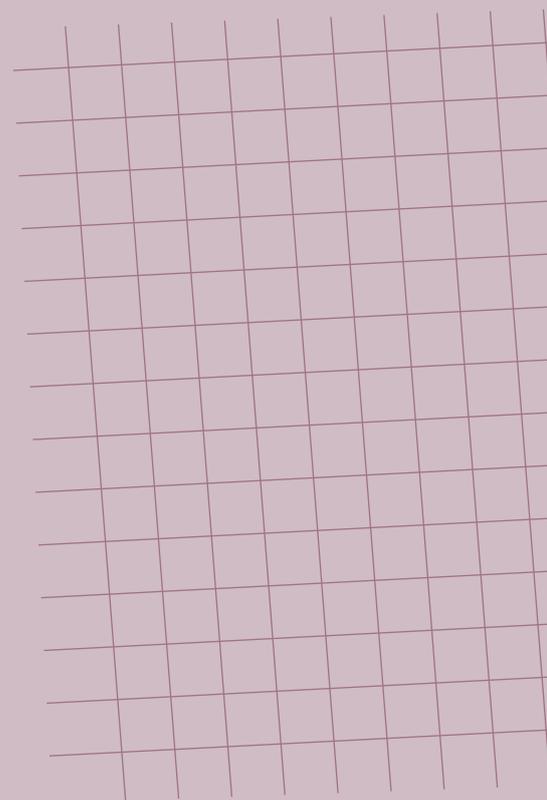
Chacun des 4 tableaux présentés ci-après précise :

- le coût total de chaque opération,
- les financements apportés par chacun des signataires du contrat d'agglomération,
- les financements apportés par d'autres partenaires/maîtres d'ouvrage, y compris les participations financières de l'Etat et de l'Europe connues à ce jour.

Il est également précisé pour chaque action :

- s'il s'agit d'une action nouvelle ou prolongée du précédent contrat (cf. le symbole triangle dans la marge)
- s'il s'agit d'actions portées par d'autres maîtres d'ouvrages (cf. code couleur rose),
- s'il s'agit d'actions portées par la Communauté (cf. code couleur blanc).

- | | |
|---|---|
| ▲ | Action nouvelle ou prolongée du précédent contrat |
| ■ | Action portée par d'autres maîtres d'ouvrages |
| □ | Action portée par la Communauté |



	Action nouvelle ou prolongée du précédent contrat
	Action portée par d'autres maîtres d'ouvrages
	Action portée par la Communauté

■ AXE 1 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET AFFIRMER LA VOCATION MÉTROPOLITAINE DE L'AGGLOMÉRATION

Action	Montant Total HT	Communauté d'Agglomération		Conseil Régional		Conseil Général		Autres financeurs connus / reste à financer	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%

Axe 1 Mesure 1 Redynamiser l'économie et renforcer l'implantation d'activités économiques pour développer l'emploi

TOTAL Axe 1 Mesure 1	65 034 561 €	51 219 908 €	79%	5 656 399 €	9%	4 794 808 €	7%	3 363 446 €	5%
Total Sous MOA	62 544 536 €	51 219 908 €	82%	5 413 890 €	9%	4 489 808 €	7%	1 420 930 €	2%
I-1 Plans de la Ronec: aménagement de la zones d'activités tertiaires	2 490 025 €	- €	0%	2 42 509 €	10%	300 000 €	12%	1 942 516 €	78%
I-1-1 Plans de la Ronec: aménagement de la zones d'activités tertiaires	18 021 300 €	12 394 910 €	69%	3 726 390 €	21%	1 900 000 €	11%	- €	0%
I-2 Val d'Ennapplet Lescurres: Interface fluvial-logistique de proximité	11 273 000 €	9 885 500 €	88%	282 500 €	3%	1 105 000 €	10%	- €	0%
I-3 Eco-quartier du pont Flaubert : développement des activités tertiaires dans le centre multifonctionnel de Seine-ouest	2 000 000 €	1 600 000 €	80%	300 000 €	15%	100 000 €	5%	- €	0%
I-4 Parc d'activités économiques de la Briquerie	16 441 096 €	15 106 288 €	92%	800 000 €	5%	534 808 €	3%	- €	0%
I-5 Seine Sud - Reconversion et développement de la ZAE-Oisseil/Saint Etienne du Rouvray/Sotteville-les-Rouen	11 000 000 €	9 655 000 €	88%	- €	0%	100 000 €	1%	1 245 000 €	11%
I-6 Favoriser la création d'entreprises	3 809 140 €	2 578 210 €	68%	- €	0%	305 000 €	8%	175 930 €	5%
I-7 Pépinière/Hotel d'Entreprises du Madrillet-deuxième tranche	2 490 025 €	- €	0%	2 42 509 €	10%	305 000 €	12%	1 942 516 €	78%

Axe 1 Mesure 2 Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises

TOTAL Axe 1 Mesure 2	54 890 731 €	24 387 624 €	44%	7 005 000 €	13%	6 933 696 €	13%	16 564 411 €	30%
Total Sous MOA	31 128 928 €	22 923 928 €	74%	2 205 000 €	7%	5 400 000 €	18%	500 000 €	2%
I-8 Création du pôle TIC dans l'ancienne caserne Tallandier	23 761 803 €	1 463 696 €	6%	4 800 000 €	20%	1 433 696 €	6%	16 064 411 €	68%
I-8-1 Création du pôle TIC dans l'ancienne caserne Tallandier	13 290 928 €	9 785 928 €	74%	305 000 €	2%	2 700 000 €	20%	500 000 €	4%
I-9 Technopôle Régional du Madrillet-Siège de MOVEO pôle de compétitivité à vocation mondiale	9 740 803 €	833 696 €	9%	800 000 €	8%	833 696 €	9%	7 273 411 €	75%
I-10 Campus intégration systèmes embarqués	14 021 000 €	630 000 €	4%	4 000 000 €	29%	600 000 €	4%	8 791 000 €	63%
I-11 ZAC Aubette Martinville - Rouen Innovation Santé	17 838 000 €	13 138 000 €	74%	1 900 000 €	11%	2 800 000 €	16%	- €	0%

Axe 1 Mesure 3 Renforcer l'accessibilité de l'agglomération

Total Axe 1 Mesure 3	13 800 000 €	2 010 000 €	15%	1 995 500 €	14%	1 110 000 €	8%	8 684 500 €	63%
Total hors MOA	13 800 000 €	2 010 000 €	15%	1 995 500 €	14%	1 110 000 €	8%	8 684 500 €	63%
I-12 Expérimentation sur 3 ans de dessertes TGV quotidiennes	2 700 000 €	900 000 €	33%	1 800 000 €	67%	- €	0%	- €	0%
I-13-a Amélioration des voies de desserte routière du Port de Rouen: Restructuration du Boulevard Maritime	9 000 000 €	900 000 €	10%	- €	0%	900 000 €	10%	7 200 000 €	80%
I-13-b Amélioration des voies de desserte routière du Port de Rouen: Requalification du "Boulevard de l'Ouest"	2 100 000 €	210 000 €	10%	195 500 €	9%	210 000 €	10%	1 484 500 €	71%
TOTAL AXE 1	133 725 292 €	77 617 532 €	58%	14 656 899 €	11%	12 838 504 €	10%	28 612 357 €	21%
Total Sous MOA	93 673 464 €	74 143 836 €	79%	7 618 890 €	8%	9 989 808 €	11%	1 920 930 €	2%
Total Hors MOA	40 051 828 €	3 473 696 €	9%	7 038 009 €	18%	2 848 696 €	7%	26 691 427 €	67%

■ AXE 2 AMÉLIORER LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION

Action	Montant Total HT	Communauté d'Agglomération		Conseil Régional		Conseil Général		Autres financeurs commus / reste à financer	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%

Axe 2 Mesure 1 Développer un service de transports en commun de qualité et favoriser l'intermodalité

TOTAL Axe 2 Mesure 1	126 906 736 €	83 327 715 €	66%	22 760 000 €	18%	15 419 021 €	12%	5 400 000 €	4%
2-1 Révision du Plan de Déplacement Urbains	400 000 €	240 000 €	60%	120 000 €	30%	40 000 €	10%	- €	0%
2-2 Amélioration réseau Métrobus	4 500 000 €	2 950 000 €	66%	2 000 000 €	4%	1 350 000 €	30%	- €	0%
2-3 Extension TEOUR Ligne T3-entre le MIN/Station Béchery et Camilleau Bizet	9 200 000 €	2 979 000 €	32%	1 840 000 €	20%	2 381 000 €	26%	2 000 000 €	22%
2-4-a Offrir des espaces de transfert entre l'automobile et les transports en commun	4 000 000 €	880 000 €	22%	2 000 000 €	50%	1 120 000 €	28%	- €	0%
2-4-b Offrir la possibilité aux usagers multimodaux d'utiliser le métro	77 800 000 €	59 310 000 €	76%	14 400 000 €	19%	2 090 000 €	3%	2 000 000 €	3%
2-4-c Permettre aux usagers multimodaux des déplacements plus rapides	13 200 000 €	6 404 000 €	49%	1 800 000 €	14%	3 696 000 €	28%	1 300 000 €	20%
2-4-d Faciliter l'intermodalité par la billetterie	15 806 736 €	8 964 715 €	57%	2 000 000 €	13%	4 742 021 €	30%	1 000 000 €	1%
2-5 Extension du réseau de transport en commun-Etudes préalables	2 000 000 €	1 600 000 €	80%	400 000 €	20%	- €	0%	- €	0%

Axe 2 Mesure 2 Développer les modes doux de déplacement

TOTAL Axe 2 Mesure 2	24 974 616 €	12 988 516 €	52%	4 923 500 €	20%	6 762 600 €	27%	300 000 €	1%
2-6 Mise en œuvre du plan Agglo vélo	17 193 645 €	6 111 045 €	36%	4 626 000 €	27%	6 456 600 €	38%	- €	0%
2-7 Vélo services	7 780 971 €	6 877 471 €	88%	297 500 €	4%	306 000 €	4%	300 000 €	4%

Axe 2 Mesure 3 Poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de cohésion sociale qui favorise l'accès à l'emploi des publics en difficulté

TOTAL Axe 2 Mesure 3	21 245 810 €	2 632 497 €	12%	390 000 €	2%	2 063 185 €	10%	16 160 128 €	76%
Total Sous MOA	18 575 810 €	2 602 497 €	14%	390 000 €	2%	1 583 185 €	9%	14 000 128 €	75%
2-8 Soutien à l'organisation de manifestations en faveur de l'emploi	600 000 €	30 000 €	1%	- €	0%	30 000 €	5%	400 000 €	67%
2-9 Aide au montage créches inter-entreprises	2 670 000 €	30 000 €	1%	- €	0%	480 000 €	18%	2 160 000 €	81%
2-10-a Accueil de proximité insertion par l'économique	728 000 €	595 172 €	82%	- €	0%	- €	0%	132 828 €	18%
2-10-b Chantiers d'insertion intercommunaux	3 593 000 €	364 125 €	10%	390 000 €	11%	521 575 €	15%	2 317 300 €	64%
2-10-c Soutien à l'activité des ESAT et Entreprises Adaptées	109 200 €	109 200 €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
2-10-d Promotion des démarches locales en faveur de la diversité	60 000 €	60 000 €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
2-10-e Promotion et diffusion des clauses d'insertion dans marchés publics	350 000 €	350 000 €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
2-11 Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi	13 135 610 €	954 000 €	7%	- €	0%	1 031 610 €	8%	11 150 000 €	85%

TOTAL AXE 2	173 127 162 €	98 948 728 €	57%	28 073 500 €	16%	24 244 806 €	14%	21 860 128 €	13%
Total Sous MOA	170 457 162 € <td>98 918 728 € <td>58%</td> <td>28 073 500 € <td>16%</td> <td>23 764 806 € <td>14%</td> <td>19 700 128 € <td>12%</td> </td></td></td></td>	98 918 728 € <td>58%</td> <td>28 073 500 € <td>16%</td> <td>23 764 806 € <td>14%</td> <td>19 700 128 € <td>12%</td> </td></td></td>	58%	28 073 500 € <td>16%</td> <td>23 764 806 € <td>14%</td> <td>19 700 128 € <td>12%</td> </td></td>	16%	23 764 806 € <td>14%</td> <td>19 700 128 € <td>12%</td> </td>	14%	19 700 128 € <td>12%</td>	12%
Total Hors MOA	2 670 000 € <td>30 000 €</td> <td>1%</td> <td>- €</td> <td>0%</td> <td>480 000 € <td>18%</td> <td>2 160 000 € <td>81%</td> </td></td>	30 000 €	1%	- €	0%	480 000 € <td>18%</td> <td>2 160 000 € <td>81%</td> </td>	18%	2 160 000 € <td>81%</td>	81%

AXE 3 PROMOUVOIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS L'AGGLOMÉRATION

Action	Montant Total HT	Communauté d'Agglomération		Conseil Régional		Conseil Général		Autres financeurs communs / reste à financer	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%

Axe 3 Mesure 1 Doter l'agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain

TOTAL Axe 3 Mesure 1	116 728 956 €	52 102 318 €	45%	27 863 000 €	24%	19 980 702 €	17%	16 782 936 €	14%
Total Hors MOA	95 877 786 €	49 822 084 €	52%	24 815 000 €	26%	17 090 702 €	18%	4 150 000 €	4%
3-1 Palais des Sports	20 851 170 €	2 280 234 €	11%	3 048 000 €	15%	2 890 000 €	14%	12 632 936 €	61%
3-2 Le Pont de plaisance	50 000 000 €	32 100 000 €	64%	10 900 000 €	22%	7 000 000 €	14%	- €	0%
3-3 Scène de Musiques Actuelles « Le 106 »	8 135 544 €	4 135 544 €	51%	2 000 000 €	25%	2 000 000 €	25%	- €	0%
3-4 « Hangar 2 » Cité des enfants et des sciences	15 000 000 €	4 850 000 €	32%	6 000 000 €	40%	3 000 000 €	20%	- €	0%
3-5-a Rénovation équipements culturels d'Agglomération: Opéra de Rouen deuxième tranche	5 842 242 €	4 631 540 €	79%	- €	0%	1 210 702 €	21%	- €	0%
3-5-b Rénovation équipements culturels d'Agglomération: Opéra de Rouen deuxième tranche	4 000 000 €	800 000 €	20%	1 200 000 €	30%	800 000 €	20%	1 200 000 €	30%
3-5-c Rénovation équipements culturels d'Agglomération: Centre culturel Marc Sangnier	5 500 000 €	990 000 €	18%	300 000 €	5%	990 000 €	18%	3 220 000 €	59%
3-5-d Rénovation équipements culturels d'Agglomération: Conservatoire de Rouen-études prétabulaires	3 400 000 €	- €	0%	500 000 €	15%	500 000 €	15%	2 400 000 €	71%
3-6 Auberger de Jeunesse	5 351 170 €	430 234 €	8%	388 000 €	7%	- €	0%	4 532 936 €	85%
3-7 Installation de l'École Régionale des Beaux-arts dans de nouveaux locaux: Etudes de définition	200 000 €	60 000 €	30%	60 000 €	30%	- €	0%	80 000 €	40%
3-8 Construction d'une Maison de l'Érudition	2 400 000 €	- €	0%	600 000 €	25%	600 000 €	25%	1 200 000 €	50%
3-9-a Création d'un réseau à très haut débit à l'échelle de l'agglomération rouennaise	6 900 000 €	3 105 000 €	45%	2 415 000 €	35%	1 380 000 €	20%	- €	0%
3-9-b Création d'un réseau à très haut débit et couverture zones d'ombre ADSL des établissements publics	10 000 000 €	1 000 000 €	10%	3 500 000 €	35%	2 500 000 €	25%	3 000 000 €	30%

Axe 3 Mesure 2 Favoriser le développement durable et améliorer la qualité environnementale

TOTAL Axe 3 Mesure 2	15 898 725 €	12 431 975 €	78%	1 178 000 €	7%	1 518 750 €	10%	770 000 €	5%
3-10 Elaboration et suivi de l'Agenda 21 de l'Agglomération Rouennaise	480 000 €	380 000 €	79%	- €	0%	- €	0%	100 000 €	21%
3-11 Plan Climat de l'Agglomération Rouennaise: Volet Énergie-Bâtiment	5 168 725 €	3 230 725 €	63%	938 000 €	18%	1 000 000 €	19%	- €	0%
3-12 Plan Climat de l'Agglomération Rouennaise: Volet Adaptation du territoire au changement climatique	870 000 €	870 000 €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
3-13 Promotion des éco-comportements	2 720 000 €	1 900 000 €	70%	- €	0%	1 500 000 €	6%	670 000 €	25%
3-14 Evolution des pratiques de gestion des espaces verts et non bâtis	735 000 €	725 000 €	99%	- €	0%	10 000 €	1%	- €	0%
3-15 Appel à projets Eco-citoyen solidaire	900 000 €	900 000 €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
3-16 Semaine de l'éco-solidarité	320 000 €	320 000 €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
3-17 Développement de filières agricoles courtes et durables	720 000 €	720 000 €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
3-18 Mise en valeur de la zone humide du Linoléum et aménagement d'un parc d'activité artisanal	3 985 000 €	3 386 250 €	85%	240 000 €	6%	358 750 €	9%	- €	0%

Axe 3 Mesure 3 Valoriser davantage le patrimoine portuaire, naturel et forestier de l'agglomération

TOTAL Axe 3 Mesure 3	84 952 500 €	26 685 083 €	31%	21 266 250 €	25%	16 794 700 €	20%	20 206 467 €	24%
Total Hors MOA	40 432 000 €	24 812 000 €	61%	9 925 000 €	25%	5 695 000 €	14%	- €	0%
3-20 Création et aménagement de parcs urbains	44 520 500 €	1 873 083 €	4%	11 341 250 €	25%	11 099 700 €	25%	20 206 467 €	45%
3-21 Maison des forêts	29 921 500 €	16 770 000 €	54%	9 330 000 €	30%	5 000 000 €	16%	- €	0%
3-22 Poursuite de la mise en œuvre de la charte forestière de territoire-valorisation des espaces naturels	6 000 000 €	5 300 000 €	88%	300 000 €	5%	7 891 250 €	26%	13 642 000 €	46%
3-23 Requalification du site historique du château de Robert le Diable	2 200 000 €	2 050 000 €	93%	75 000 €	3%	400 000 €	7%	- €	0%
3-24-a Requalification des Berges de Seine: Poursuite de l'espace des Marégraphes (PAR)	1 132 000 €	692 000 €	61%	220 000 €	19%	220 000 €	19%	- €	0%
3-24-b Requalification des Berges de Seine: Poursuite de l'espace des Marégraphes (Ville)	3 440 000 €	375 000 €	11%	344 000 €	10%	552 200 €	16%	2 168 800 €	63%
3-24-c Requalification des Berges de Seine: Halte Croisières rive gauche - "Hangar 105"	694 000 €	140 000 €	20%	70 000 €	10%	140 000 €	20%	344 000 €	50%
3-24-d Requalification des Berges de Seine: Quais bas rive gauche à Rouen	465 000 €	158 083 €	34%	139 000 €	30%	116 250 €	25%	51 667 €	11%
3-24-e Requalification des Berges de Seine: Aménagement du Pré-aux-Loups rive droite	6 000 000 €	600 000 €	10%	1 200 000 €	20%	1 200 000 €	20%	3 000 000 €	50%
Total Sous MOA	4 000 000 €	600 000 €	15%	1 200 000 €	30%	1 200 000 €	30%	1 000 000 €	25%

Axe 3 Mesure 4 Consolider la politique foncière de l'agglomération

TOTAL Axe 3 Mesure 4	27 300 000 €	8 645 600 €	32%	6 020 000 €	22%	907 200 €	3%	11 727 200 €	43%
3-25 Foncier pour l'Habitat	3 240 000 €	1 425 600 €	44%	- €	0%	907 200 €	28%	907 200 €	28%
3-26 Reconversion de friches *	24 000 000 €	7 200 000 €	30%	6 000 000 €	25%	- €	0%	10 800 000 €	45%
3-27 Observation foncière	60 000 €	20 000 €	33%	20 000 €	33%	- €	0%	20 000 €	33%

* les 7,2M€ de participation Agglo de Rouen globalisent l'éventuelle participation financière de la C.I.R. et des communes concernées

TOTAL AXE 3	244 880 181 €	99 864 976 €	41%	56 327 250 €	23%	39 201 352 €	16%	49 486 603 €	20%
Total Sous MOA	179 508 511 €	95 711 659 €	53%	41 938 000 €	23%	25 211 652 €	14%	16 647 200 €	9%
Total Hors MOA	65 371 670 €	4 153 317 €	6%	14 389 250 €	22%	13 989 700 €	21%	32 839 403 €	50%

■ TOTAL CONTRAT D'AGGLO 2007-2013

Action	Montant Total HT	Communauté d'Agglomération		Conseil Régional		Conseil Général		Autres financeurs connus / reste à financer	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Total Contrat d'Agglo 2007-2013 (hors volet ferroviaire CPER)	551 732 635 €	276 431 236 €	50%	99 057 649 €	18%	76 284 662 €	14%	99 959 088 €	18%
Total 2007-2013 Sous MO Agglo	443 639 137 €	268 774 223 €	61%	77 630 390 €	17%	58 966 266 €	13%	38 268 258 €	9%
Total 2007-2013 Hors MO Agglo	108 093 498 €	7 657 013 €	7%	21 427 259 €	20%	17 318 396 €	16%	61 690 830 €	57%

2. LE CPER 2007-2013

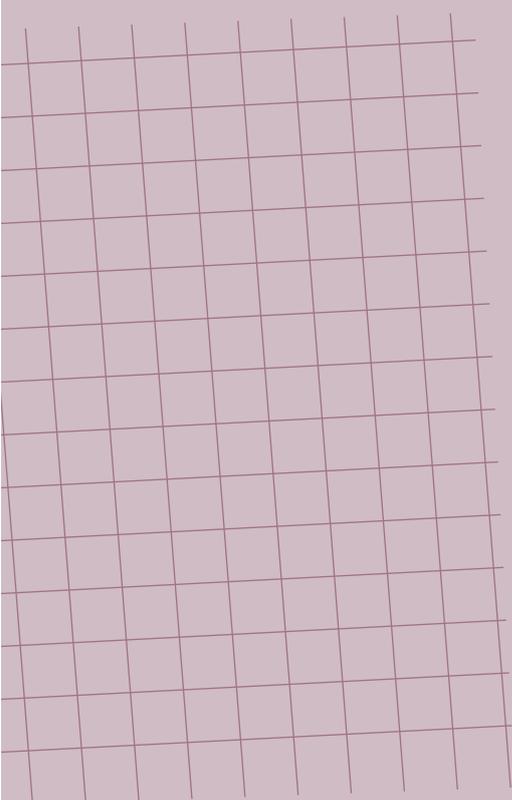
Enfin, un tableau récapitulatif où sont inscrites les opérations annexes soutenues au titre du CPER 2007-2013 et un deuxième tableau rappelant pour mémoire les autres projets du CPER concernant en partie le territoire.

■ ANNEXE AU CA 2007-2013 : VOLET FERROVIAIRE CPER

Action	Montant Total HT	Communauté d'Agglomération		Conseil Régional		Conseil Général		Autres financeurs connus	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A-1 Etude du Réseau Ferré d'Agglomération-Nouvelle Gare d'Agglomération	22 000 000 €	4 900 000	22%	5 000 000	23%	3 000 000	14%	9 100 000	41%
A-2 Réouverture de la ligne ferroviaire Rouen-Evreux	4 700 000 €	1 000 000	2%	1 300 000	28%	1 000 000	21%	2 300 000	49%
A-3 Mise en place d'une desserte cadencée de l'aire métropolitaine entre Yvetot, Rouen et Elbeuf-Saint-Aubin	35 000 000 €	7 000 000	20%	4 000 000	11%	5 000 000	14%	19 000 000	54%
A-4 Dispositifs anti-bruits ferroviaires	7 500 000 €	1 000 000	13%	1 500 000	20%	-	0%	5 000 000	67%
Total Volet Ferroviaire CPER	69 200 000 €	13 000 000 €	19%	11 800 000 €	17%	9 000 000 €	13%	35 400 000 €	51%
Total CA 2007-2013 + Volet ferroviaire CPER	620 932 635 €	289 431 236 €	47%	110 857 649 €	18%	85 284 662 €	14%	135 359 088 €	22%

Pour mémoire: autres projets CPER concernant en partie le territoire

Action	Montant Total HT
Liaison rapide Normandie vallée de Seine	143 000 000 €
Accès nautique (chenal)	275 000 000 €
Total	418 000 000 €



■ ■ ■ *Engagement des parties*

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES ET CO-CONTRACTANTS

La Région Haute-Normandie et le Département de Seine Maritime, après avoir pris connaissance de l'actualisation du Projet d'agglomération de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et du projet de Contrat d'Agglomération 2007-2013 approuvés par le Conseil communautaire le 6 octobre 2008 apportent leur soutien à la réalisation d'actions déclinées dans ce dernier.

La Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage ou participe financièrement à la réalisation de la plupart des actions inscrites au contrat.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat qui prend le nom de « Contrat de l'Agglomération de Rouen » a valeur de contrat d'agglomération au sens de l'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 (L.O.A.D.D.T.).

Le Contrat d'Agglomération a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon les modalités précisées.

Conformément à l'article 4 du décret n° 2000-1248 du 21 décembre 2000, le contrat comprend les éléments suivants :

- Les axes prioritaires d'intervention de la Communauté agréés par les différents signataires et les moyens financiers qu'ils s'engagent à y consacrer.
- Les modalités de coordination et de suivi de l'exécution du contrat,
- Les modalités d'évaluation des actions menées en application du contrat.

Le Contrat d'Agglomération définit également :

- Les axes prioritaires d'intervention en référence au Projet d'agglomération, déclinés en objectifs opérationnels et fiches-action,

- Le cadre stratégique d'intervention, selon les différents dispositifs contractuels CPER, 276, POR...
- Les actions avec leurs maîtres d'ouvrage,
- La répartition financière prévisionnelle par action,
- L'engagement financier prévisionnel des co-signataires par action

ARTICLE 3 : DUREE

Le présent contrat est signé pour la période 2007-2013.

A mi-parcours les parties procéderont à l'évaluation des actions menées, et décideront de la révision des projets non finalisés à ce jour, ainsi qu'à de nouvelles actions identifiées pouvant être réalisées d'ici 2013.

Un avenant pourra alors être négocié pour la période restant à courir jusqu'à fin 2013.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les actions inscrites au présent Contrat sont susceptibles de bénéficier :

- de crédits inscrits au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013
- de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement Durable du Territoire (FRADT) par la Région Haute Normandie et le Fonds Départemental d'Aide au Développement du Territoire (FDADT) par le Département.
- de crédits sectoriels de droit commun

Les crédits nationaux, les fonds structurels européens et les programmes spécifiques européens pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Le Contrat porte sur 70 actions pour un montant de dépenses total prévisionnel de 551 732 635 € répartis entre les partenaires de la façon suivante :

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise pour un montant prévisionnel 276 481 236 €

La Région Haute-Normandie pour un montant prévisionnel de 99 057 649 €

Le Département de Seine-Maritime pour un montant prévisionnel de 76 284 662 €

D'autres partenaires pour un montant prévisionnel de 99 909 088 €

(Détails des clés de financements dans le IIIème chapitre de ce document)

Par ailleurs, des opérations à envergure régionale, soutenues au titre du CPER, font l'objet d'une annexe financière à ce contrat pour un montant de dépenses total prévisionnel de 69 200 000 € répartis entre les partenaires de la façon suivante :

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise pour un montant prévisionnel 13 000 000 €

La Région Haute-Normandie pour un montant prévisionnel de 11 800 000 €

Le Département de Seine-Maritime pour un montant prévisionnel de 9 000 000 €

D'autres partenaires pour un montant prévisionnel de 35 400 000 €

(Détails des clés de financements dans le IIIème chapitre de ce document)

Les engagements financiers du présent contrat valent accord sur l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais pas accord de subvention.

Le dépôt des demandes de subvention reste obligatoire pour permettre l'attribution de subventions par les instances concernées après instruction des dossiers.

Pour les opérations éligibles aux crédits sectoriels du Département de Seine-Maritime et de la Région Haute-Normandie, les participations fléchées constituent un principe de financement selon les modalités précisées le cas échéant dans chaque fiche. Les demandes de subvention seront examinées suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date de l'instruction des dossiers.

Par ailleurs, s'agissant des crédits spécifiques des partenaires, et en particulier du FRADT et du FDADT les sommes indiquées correspondent à des montants maxima (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés), même si les coûts des opérations indiqués sont estimatifs au

moment de la signature du contrat.

La mobilisation des crédits spécifiques du FDADT interviendra en cohérence avec les modalités d'attribution des aides sectorielles, comme précisé dans la délibération du Département en date du 11 décembre 2007.

Pour les opérations à caractère économique, l'aide au titre du FDADT est calculée sur la base du déficit de l'opération. Les taux d'intervention inscrits dans le tableau financier global, calculé sur le montant total des opérations, figurent à titre indicatif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE COORDINATION ET DE SUIVI DE L'EXECUTION

5-1 Partenariat

La mise en œuvre du programme d'actions du Contrat d'Agglomération, dans le respect de la stratégie de développement partagée définie dans le Projet d'agglomération, repose de manière essentielle sur un partenariat à plusieurs niveaux.

- Les collectivités et établissements publics signataires du contrat - Conseil Régional de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime et Communauté de l'Agglomération Rouennaise - sont les garants de sa mise en œuvre mais aussi de la mobilisation des moyens financiers nécessaires à son exécution.
- D'autres partenaires concourent à la réussite de la mise en œuvre du Contrat d'Agglomération, notamment des maîtres d'ouvrage autres que les signataires : l'EPFN, le Syndicat Mixte du Technopôle du Madrillet, la CCI de Rouen, Rouen Seine Aménagement, le Port autonome de Rouen, le Syndicat Mixte pour le SCOT de l'agglomération Rouen-Elbeuf, RFF, la SNCF, Carrefour pour l'Emploi, l'ADAPT, Club Entreprises, l'Association Education et Formation, les communes de Rouen, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Mont Saint Aignan et Saint Etienne du Rouvray.
- Enfin, l'Union Européenne (FEDER, FSE), l'Etat, les communes membres de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, l'Association du Technopôle du Madrillet, la Chambre d'Agriculture, la Délégation Inter Services de l'Eau (DISE), VNF, RFF, la DRAC, la DRIRE, la DDTEFP, la DRE/DDE, CETE, l'ADEAR, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, l'ONF, EDF, France Télécom, le CHU de Rouen, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Fami-

liales, les bailleurs sociaux, ACCEVAL, l'ASSEDIC, la FUAJ, les entreprises, l'Université de Rouen, MOVEO, Normandie Développement, Seine Maritime Expansion, la DRJS, les fédérations, ligues et clubs sportifs, la CAEBS, la CODAH, la communauté de Communes Caux Austreberthe, l'Agglo Seine Eure, l'ANCV, les régies de quartier, les écoles (ingénieurs, commerce, architectes...), l'AFPA, l'ADITH, les ESAT, les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire, les associations locales, la DDASS, l'ANPE, les organismes de formation, les maisons de l'emploi, les missions locales, le Comité Régional d'éducation pour la santé, l'ABF, la SOGETI, la TCAR, les AOT, Rodamco Europe, Air Normand, Véolia Transport, la DIREN, l'Education Nationale, Bio Parc Normandie, ... seront sollicités pour apporter des compléments techniques ou financiers.

5-2 Dispositif de pilotage

La mise en œuvre du contrat est conçue comme étant partenariale et implique fortement les signataires notamment au travers de la mise en place d'un comité de pilotage local.

Chaque projet devra ainsi faire l'objet d'un dossier de demande de subvention déposé auprès des partenaires sollicités.

Les financements sont subordonnés à leur inscription aux budgets des partenaires et à leur délégation aux services compétents.

Le Comité de pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage local qui réunira les décideurs et signataires du présent contrat, soit :

- le Président de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise ou son représentant,
- le Président du Conseil Régional de la Haute-Normandie ou son représentant,
- le Président du Département de Seine-Maritime ou son représentant

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et propose les ajustements nécessaires. Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions :

- par l'examen d'une programmation annuelle des dossiers (si possible en juin de l'année n-1 pour la préparation budgétaire),

- par l'examen du bilan de l'année écoulée.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du Contrat, en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

- Le Comité technique

Il est composé des représentants des signataires du contrat et, en tant que de besoin, des représentants des maîtres d'ouvrage et des financeurs potentiels.

Il est chargé d'assurer la coordination de l'instruction technique des dossiers relevant de la programmation annuelle et prépare les travaux du Comité de pilotage local.

Pourra également être associé :

- Le Conseil Consultatif de développement

Consulté sur le Projet d'agglomération, il sera tenu informé de l'avancement de l'exécution du contrat et des résultats de l'évaluation.

5-3 Animation et Gestion de la programmation

En signant le Contrat d'Agglomération, la Région de Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Communauté de l'Agglomération Rouennaise s'engagent à apporter les financements prévus dans les fiches-actions, dans le respect des conditions énoncées dans le contrat, notamment son article 4.

Les dossiers correspondants aux actions, et les projets qui en découlent, seront transmis et examinés suivant les modalités prévues dans le respect des politiques et procédures de chacun des partenaires.

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition et d'exécution de leurs projets. Ils assurent le montage, le dépôt, le suivi et l'évaluation de leurs dossiers.

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise désigne comme interlocuteur le Service politiques contractuelles et européennes.

Composé d'agents de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, celui-ci assure le secrétariat permanent du comité de pilotage local et du comité technique. Ce servi-

ce joue un rôle de facilitateur pour le travail d'instruction, de conventionnement et de suivi des actions inscrites au Contrat d'Agglomération (renseignement de tableaux de bord et rapports...). Il peut proposer aux maîtres d'ouvrage une assistance technique pour le renseignement des indicateurs d'évaluation.

D'un point de vue pratique, ce service vise à :

- diffuser une information de qualité sur le montage des dossiers, la procédure d'instruction (signature de conventions, transmission des pièces nécessaires au paiement des fonds...) et le respect des clauses de contrôle et d'évaluation ;
- accompagner les maîtres d'ouvrage pour faciliter leurs relations administratives et financières avec les différents co-financeurs,
- être le référent vis-à-vis des services de la Région, du Département et des maîtres d'ouvrage pour l'instruction des dossiers relevant du Contrat d'agglomération.

La Région désigne un interlocuteur en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat d'agglomération : Service de l'Action Territoriale de la Région de Haute-Normandie.

Le Département désigne un interlocuteur en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat d'agglomération : Service Aménagement Urbanisme - Direction de l'Aménagement et de l'Habitat du Département de Seine Maritime.

Les dossiers de demande de subvention et document variés (lettres, compléments d'information) relevant de la contractualisation seront adressés à ces services.

Les propositions de participations financières à chaque projet seront examinées en comité technique après instruction par chacun des partenaires concernés. Les subventions seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles de chaque partenaire.

5-4 Evaluation

L'évaluation a pour finalité essentielle de permettre le suivi de l'exécution du Contrat selon les objectifs fixés par le Projet d'agglomération. Les moyens d'évaluation mis en place soulignent l'attachement des partenaires de ce Contrat à repérer et conforter les actions les plus efficaces pour le développement durable de l'agglomération rouennaise.

Pour cela, les indicateurs mentionnés dans chacune des fiches-actions permettent directement et spécifiquement d'évaluer les effets des opérations. Ces indicateurs portent aussi bien sur les réalisations que sur les résultats attendus.

En ce sens, ils répondent aux objectifs du Projet d'agglomération et aux attentes de suivi des différents co-financeurs.

Ainsi, selon les termes du règlement d'application du volet territorial, l'évaluation s'articule autour :

- du bilan des actions mises en œuvre,
- de la mesure de l'impact des actions sur le territoire.

Dans ce cadre, les fiches actions comportent les indicateurs essentiels, avec le souci d'intégrer le plus possible l'évaluation dans le pilotage du contrat.

Fait à Rouen le 17 octobre 2008,

Le Président
de la Région
Haute-Normandie

Le Président du
Département de
Seine-Maritime

Le Président de la
Communauté de
l'Agglomération
Rouennaise



Alain LE VERN



Didier MARIE



Laurent FABIUS